BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

J
103
H43
1960
v. 2

CANADA. PARLEMENT. SENAT.

Procès-verbaux.

N° 40

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 4 mai 1960

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK R. DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Barbour,
Basha,
Bishop,
Blais,
Blois,
Bois,
Boucher,
Bouffard,
Bradley,
Brunt,
Buchanan,
Burchill,
Cameron,
Choquette,
Connolly (Halifax-Nord),
Connolly (Ottawa-Ouest),
Croll,
Dessureault,
Drouin,
Dupuis,
Emerson,
Euler,
Farquhar,
Farris,
Fergusson,
Gershaw,
Gladstone,
Golding,
Gouin,
Grant,
Haig,
Hayden,
Higgins,
Hnatyshyn,
Hodges,
Hugessen,
Inman,
Irvine,
Isnor,
Jodoin,
Kinley,
Lambert,
Lefrançois,
Léger,
Leonard,
Macdonald,
MacDonald,
McDonald,
McGrand,
McLean,
Méthot,
Paterson,
Pouliot,
Quinn,
Reid,
Robertson,
Roebuck,
Smith (Kamloops),
Stambaugh,
Sullivan,
Taylor (Norfolk),
Taylor (Westmorland),
Turgeon,
Vaillancourt,
Veniot,
Vien,
Wall,
White,
Wilson,
Woodrow.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Aseltine dépose sur le Bureau:

Copie d'un Échange de notes effectué le 25 avril 1960, constituant un Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Norvège concernant la fourniture de farine de blé canadienne pour la constitution d'une réserve de secours en Norvège. (Texte français).

Des félicitations sont exprimées à l'honorable sénateur Hugessen à l'occasion de son élection au poste de Bâtonnier du Barreau de Montréal.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le Bill S-27, intitulé: "Loi régissant et réglementant la vente des aliments du bétail", soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde la considération des rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros trois cent quarante-deux à trois cent soixante-deux, les deux précités inclusivement.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que les rapports soient maintenant adoptés.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Wall, appuyé par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

Que le comité permanent de l'Immigration et du travail soit autorisé et reçoive instruction d'examiner le Rapport annuel du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, excluant cette partie du rapport qui concerne la division des Affaires indiennes; et—

Que ce comité ait le pouvoir d'assigner des personnes et de produire documents et dossiers,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Canada sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir, il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt,—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le jeudi 5 mai 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellation.**

INTERPELLATION

Par l'honorable sénateur Reid:

3 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. A la suite de la déclaration de l'honorable ministre de la Justice, lors de sa récente visite du pénitencier de la Colombie-Britannique, dans laquelle il proposait que le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique inaugure un traitement quelconque pour les toxicomanes, a-t-on officiellement fait au gouvernement de la Colombie-Britannique une proposition de ce genre?

2. Dans le cas de l'affirmative, les autorités provinciales de la Colombie-Britannique ont-elles manifesté un intérêt véritable à cet égard ou ont-elles acquiescé à une proposition de traitement, ainsi que l'avait suggéré l'honorable ministre de la Justice?

MOTION

Pour le mardi 17 mai 1960.

Par l'honorable sénateur Aseltine:

19 janvier,—La motion suivante—

> Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:
>
> A Sa Très Excellente Majesté la Reine.
> Très Gracieuse Souveraine,
>
> Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des Communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

ORDRE DU JOUR

Le jeudi 5 mai 1960.

N° 1.

6 avril,—Deuxième lecture du Bill S-29, intitulé: "Loi constituant en corporation l'Allstate Insurance Company of Canada".—(L'honorable sénateur Brunt.)

N° 2.

22 mars,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Wall, appuyé par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

Que le comité permanent de l'Immigration et du travail soit autorisé et reçoive instruction d'examiner le Rapport annuel du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, excluant cette partie du rapport qui concerne la division des Affaires indiennes; et—

Que ce Comité ait le pouvoir d'assigner des personnes, et de produire documents et dossiers.—(L'honorable sénateur White.)

N° 3.

30 mars,—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.—(L'honorable sénateur Higgins.)

Pour le mardi 10 mai 1960.

16 mars,—Deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement".—(L'honorable sénateur Croll.)

Pour le mardi 31 mai 1960.

20 janvier,—Deuxième lecture du Bill S-6, intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Peine capitale)".—(L'honorable sénateur Croll.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 5 mai 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
356–S	Relations commerciales du Canada	10.30 a.m.
	Le vendredi 6 mai 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le lundi 9 mai 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mardi 10 mai 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	2.00 p.m.
	Le mercredi 11 mai 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
	Le jeudi 12 mai 1960.	
256–S	Transports et communications	10.30 a.m.
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	11.00 a.m.
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi 13 mai 1960.	
176–F	Divorces.....	10.15 a.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 41

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 5 mai 1960

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK R. DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Connolly (Ottawa-Ouest),	Hnatyshyn,	Méthot,
Barbour,	Croll,	Hodges,	Paterson,
Basha,	Dessureault,	Hugessen,	Quinn,
Bishop,	Drouin,	Inman,	Reid,
Blais,	Dupuis,	Irvine,	Robertson,
Blois,	Emerson,	Isnor,	Roebuck,
Bois,	Euler,	Jodoin,	Stambaugh,
Boucher,	Farquhar,	Kinley,	Taylor (Norfolk),
Bouffard,	Fergusson,	Lambert,	Taylor (Westmorland),
Bradley,	Gershaw,	Lefrançois,	Turgeon,
Brunt,	Gladstone,	Léger,	Vaillancourt,
Buchanan,	Golding,	Leonard,	Veniot,
Burchill,	Grant,	Macdonald,	Wall,
Cameron,	Haig,	MacDonald,	White,
Choquette,	Hayden,	McDonald,	Wilson,
Connolly (Halifax-Nord),	Higgins,	McGrand,	Woodrow.
		McLean,	

PRIÈRES.

Le Greffier du Sénat dépose sur le Bureau le dix-septième rapport de l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé, comme il suit:

Le JEUDI 5 mai 1960.

Conformément à la Règle 111, article 2 du Règlement du Sénat, l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé a l'honneur de présenter son dix-septième rapport—

Votre Examinateur a régulièrement étudié la pétition suivante, et il constate que les exigences de la Règle 107 ont été observées à tous importants égards, savoir—

De Frederick Walter Hembling Hill et autres personnes, de la cité de Regina, province de la Saskatchewan, demandant d'être constituées en une corporation portant nom "Western Surety Company".

Respectueusement soumis.

H. ARMSTRONG,
Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé.

L'honorable sénateur Aseltine dépose sur le Bureau:

Exemplaire de l'arrêté ministériel C.P. 1960-70, en date du 19 janvier 1960, concernant des prêts consentis à l'occasion à la Caisse d'assurance-chômage, rendu en conformité de l'article 86 de la Loi sur l'assurance-chômage, chapitre 50 des Statuts revisés de 1955. (Texte anglais).

L'honorable sénateur Hnatyshyn présente au Sénat un Bill S-30, intitulé: "Loi constituant la société Western Surety Company".

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Hnatyshyn propose, appuyé par l'honorable sénateur Higgins, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mercredi prochain, le 11 mai 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur McLean, du comité permanent des Relations commerciales du Canada, auquel a été déféré le Bill S-28, intitulé: "Loi concernant un accord commercial entre le Canada et l'Australie", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Higgins propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants:

Bill SD-327, intitulé: "Loi pour faire droit à Antoni Kubowicz".

Bill SD-328, intitulé: "Loi pour faire droit à Georg Zechanowitsch".

Bill SD-329, intitulé: "Loi pour faire droit à Sonia Kwas Cada".

Bill SD-330, intitulé: "Loi pour faire droit à Stanislaw Wroblewski".

Bill SD-331, intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Ednah Hiltz Dewey".

Bill SD-332, intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Jarvis Lahaye".

Bill SD-333, intitulé: "Loi pour faire droit à Claire-Marie Marchand McGuinness".

Bill SD-334, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Denise Théberge Duguay".

Bill SD-335, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Rita-Desneiges Trépanier Pelchat".

Bill SD-336, intitulé: "Loi pour faire droit à Darrell Ashley Connor".

Bill SD-337, intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys-Florida Allard Chénier".

Bill SD-338, intitulé: "Loi pour faire droit à Sonia Floomberg Schaffer".

Bill SD-339, intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Marylyn Archibald Warren Wornell".

Bill SD-340, intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Miller Burke".

Bill SD-341, intitulé: "Loi pour faire droit à Jacquelyn Gregory Bradley Walker".

Bill SD-342, intitulé: "Loi pour faire droit à Monica Carolyn Nolan McCullough".

Bill SD-343, intitulé: "Loi pour faire droit à Aimé Albert".

Bill SD-344, intitulé: "Loi pour faire droit à Renee Helen Engel Graham".

Bill SD-345, intitulé: "Loi pour faire droit à Florian Poissant".

Bill SD-346, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Kathleen Potts (Wittingham) Barretta".

Bill SD-347, intitulé: "Loi pour faire droit à George Herbert Bissessar".

Les bills sont lus séparément la première fois.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que les bills soient inscrits à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain, le 10 mai 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt,—

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à mardi prochain, le 10 mai 1960, à huit heures du soir.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Emerson, que le Bill S-29, intitulé: "Loi constituant en corporation l'Allstate Insurance Company of Canada", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Emerson, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Wall, appuyé par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

Que le comité permanent de l'Immigration et du travail soit autorisé et reçoive instruction d'examiner le Rapport annuel du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, excluant cette partie du rapport qui concerne la division des Affaires indiennes; et—

Que ce comité, ait le pouvoir d'assigner des personnes et de produire documents et dossiers,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Canada sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébraiton pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir, il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt,—
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mardi 10 mai 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellation.**
7. **Motion.**

INTERPELLATION

Par l'honorable sénateur Reid:

3 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. A la suite de la déclaration de l'honorable ministre de la Justice, lors de sa récente visite du pénitencier de la Colombie-Britannique, dans laquelle il proposait que le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique inaugure un traitement quelconque pour les toxicomanes, a-t-on officiellement fait au gouvernement de la Colombie-Britannique une proposition de ce genre?

2. Dans le cas de l'affirmative, les autorités provinciales de la Colombie-Britannique ont-elles manifesté un intérêt véritable à cet égard ou ont-elles acquiescé à une proposition de traitement, ainsi que l'avait suggéré l'honorable ministre de la Justice?

MOTIONS

Par l'honorable sénateur Aseltine:

5 mai,—La motion suivante—

1. Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour étudier les tendances relatives aux besoins en main-d'œuvre et à son utilisation au Canada, et faire rapport, en vue d'évaluer les possibilités d'accroître l'emploi et de maintenir à un haut niveau, et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour faire enquête et rapport sur ce qui suit:

a) l'expansion de l'économie et des autres facteurs agissant sur les possibilités d'emploi, y compris en particulier l'évolution des techniques; et

b) l'accroissement et les caractéristiques des effectifs de la main-d'œuvre canadienne;

2. Que ledit Comité spécial soit composé des honorables sénateurs Blois, Bouffard, Brunt, Buchanan, Burchill, Cameron, Choquette, Connolly (Ottawa-Ouest), Courtemanche, Croll, Emerson, Haig, Higgins, Hnatyshyn, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Lambert, Leonard, MacDonald, Méthot, Monette, Pratt, Reid, Roebuck, Smith (Queens-Shelburne), Thorvaldson, Vaillancourt, Wall, White et Wilson (32);

3. Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et de faire rapport de temps à autre.

Pour le mardi 17 mai 1960.

Par l'honorable sénateur Aseltine:

19 janvier,—La motion suivante—

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.
Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des Communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

ORDRE DU JOUR

Le mardi 10 mai 1960.

N° 1.

5 mai,—Troisième lecture du Bill S-28, intitulé: "Loi concernant un accord commercial entre le Canada et l'Australie".—(L'honorable sénateur Higgins.)

N° 2.

16 mars,—Deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement".—(L'honorable sénateur Croll.)

N° 3.

5 mai,—Deuxième lecture des bills suivants:

Bill SD-327, intitulé: "Loi pour faire droit à Antoni Kubowicz".

Bill SD-328, intitulé: "Loi pour faire droit à Georg Zechanowitsch".

Bill SD-329, intitulé: "Loi pour faire droit à Sonia Kwas Cada".

Bill SD-330, intitulé: "Loi pour faire droit à Stanislaw Wroblewski".

Bill SD-331, intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Ednah Hiltz Dewey".

Bill SD-332, intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Jarvis Lahaye".

Bill SD-333, intitulé: "Loi pour faire droit à Claire-Marie Marchand McGuinness".

Bill SD-334, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Denise Théberge Duguay".

Bill SD-335, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Rita-Desneiges Trépanier Pelchat".

Bill SD-336, intitulé: "Loi pour faire droit à Darrell Ashley Connor".

Bill SD-337, intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys-Florida Allard Chénier".

Bill SD-338, intitulé: "Loi pour faire droit à Sonia Floomberg Schaffer".

Bill SD-339, intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Marylyn Archibald Warren Wornell".

Bill SD-340, intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Miller Burke".

Bill SD-341, intitulé: "Loi pour faire droit à Jacquelyn Gregory Bradley Walker".

Bill SD-342, intitulé: "Loi pour faire droit à Monica Carolyn Nolan McCullough".

Bill SD-343, intitulé: "Loi pour faire droit à Aimé Albert".

Bill SD-344, intitulé: "Loi pour faire droit à Renee Helen Engel Graham".

Bill SD-345, intitulé: "Loi pour faire droit à Florian Poissant".

Bill SD-346, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Kathleen Potts (Wittingham) Barretta".

Bill SD-347, intitulé: "Loi pour faire droit à George Herbert Bissessar".

—(L'honorable sénateur Roebuck.)

N° 4.

22 mars,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Wall, appuyé par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

Que le comité permanent de l'Immigration et du travail soit autorisé et reçoive instruction d'examiner le Rapport annuel du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, excluant cette partie du rapport qui concerne la division des Affaires indiennes; et—

Que ce Comité ait le pouvoir d'assigner des personnes, et de produire documents et dossiers.—(L'honorable sénateur White.)

N° 5.

30 mars,—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.—(L'honorable sénateur Higgins.)

Pour le mercredi 11 mai 1960.

5 mai,—Deuxième lecture du Bill S-30, intitulé: "Loi constituant la société Western Surety Company".—(L'honorable sénateur Hnatyshyn.)

Pour le mardi 31 mai 1960.

20 janvier,—Deuxième lecture du Bill S-6, intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Peine capitale)".—(L'honorable sénateur Croll.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi 6 mai 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le lundi 9 mai 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mardi 10 mai 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mercredi 11 mai 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
	Le jeudi 12 mai 1960.	
256–S	Transports et communications	10.30 a.m.
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	11.00 a.m.
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
	Le vendredi 13 mai 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 42

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 10 mai 1960

Huit heures du soir.

L'honorable MARK R. DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Barbour, Basha, Beaubien, Blais, Boucher, Bouffard, Bradley, Brunt, Buchanan, Burchill, Cameron, Choquette, Connolly (Halifax-Nord), Connolly (Ottawa-Ouest), Courtemanche, Crerar, Croll, Dessureault, Drouin, Dupuis, Emerson, Euler, Farquhar, Farris, Fournier, Gershaw, Golding, Gouin, Grant, Haig, Hayden, Higgins, Hnatyshyn, Hodges, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Isnor, Kinley, Lambert, Lefrançois, Léger, Leonard, Macdonald, MacDonald, McDonald, McGrand, McKeen, McLean, Méthot, Monette, Paterson, Pouliot, Quinn, Reid, Robertson, Roebuck, Smith (Kamloops), Stambaugh, Sullivan, Taylor (Norfolk), Taylor (Westmorland), Thorvaldson, Turgeon, Vaillancourt, Veniot, Vien, Wall, White, Wilson, Woodrow.

PRIÈRES.

L'honorable Président dépose la Résolution 308 du Sénat des États-Unis d'Amérique, ainsi qu'un extrait des archives du Congrès des États-Unis d'Amérique du jeudi 21 avril 1960, relatifs à la récente réunion du Groupe Interparlementaire Canada-États-Unis.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.—

Que la Résolution 308 du Sénat des États-Unis d'Amérique, adoptée en reconnaissance de la récente réunion du Groupe Interparlementaire Canada-États-Unis, que l'honorable Richard B. Wigglesworth, Ambassadeur des États-Unis d'Amérique, a transmise à l'honorable Président, ainsi qu'un extrait des archives des délibérations et débats du 86e Congrès des États-Unis d'Amérique, Deuxième session, tenue à Washington, le jeudi 21 avril 1960—Sénat, déposés aujourd'hui, soient imprimés en appendice aux Procès-verbaux du Sénat et aux Débats du Sénat de ce jour, comme partie intégrante des archives de cette Chambre.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

(*L'appendice aux Procès-verbaux du Sénat, version française, sera publié à une date ultérieure*).

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message, dans les termes suivants:

Le JEUDI 5 mai 1960.

Ordonné: Qu'un message soit transmis au Sénat afin d'informer leurs Honneurs que le nom de M. MacRae a été substitué à celui de M. Montgomery sur la liste des Membres désignés pour faire partie du comité mixte sur les Affaires indiennes.

ATTESTÉ.

Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le Bureau.

Le Greffier du Sénat dépose sur le Bureau le dix-huitième rapport de l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé, comme il suit:

Le MARDI 10 mai 1960.

Conformément à la Règle 111, article 2 du Règlement du Sénat, l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport—

Votre Examinateur a régulièrement étudié la pétition suivante, et il constate que les prescriptions de la Règle 107 ont été observées à tous importants égards, savoir:

De Joseph Gerard McIntyre et autres personnes, de la cité de Regina, dans la province de la Saskatchewan, demandant d'être constituées en une corporation portant nom "Northern Pipe Line Company".

Respectueusement soumis.

H. ARMSTRONG,
Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé.

L'honorable sénateur Aseltine dépose sur le Bureau:

Rapport de la Commission royale d'enquête sur les écarts de prix des denrées alimentaires, Volume III. (*Les Volumes I et II ont été déposés le 30 janvier 1960*)

L'honorable sénateur Hnatyshyn présente au Sénat un Bill S-31, intitulé: "Loi constituant en corporation la Northern Pipe Line Company".

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Hnatyshyn propose, appuyé par l'honorable sénateur Higgins, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 12 mai 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros trois cent soixante-trois à trois cent soixante-dix-neuf, les deux précités inclusivement, comme il suit:—

Le MARDI 6 avril 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent soixante-troisième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition d'Albert Bergevin, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jeanne-Ida Gauthier Bergevin, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observés à tous importants égards.

2. Le comité recommande que la demande que comporte cette pétition ne soit pas accordée.

3. Le comité recommande que la preuve produite ne soit pas imprimée ni distribuée, et que la Règle 134 soit suspendue en tant qu'elle concerne ladite impression, et que la Règle 135 soit suspendue en tant qu'elle concerne ladite impression et la distribution.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 3 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent soixante-quatrième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Lydia Kersten Kennedy, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Tibor Kennedy.

2. Demande ayant été faite pour obtenir permission de retirer cette pétition, le comité recommande qu'elle soit accordée en conséquence, et que les taxes parlementaires versées à l'égard de la Règle 140 soient remboursées à la pétitionnaire, moins la somme de $25.00, applicable aux frais occasionnés.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 3 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent soixante-cinquième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Leslie Robert Stickles, de la ville de East Angus, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bertha Mae James Stickles, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 6 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent soixante-sixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Robert Aubin, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Aline Forget Aubin, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande que la demande que comporte cette pétition ne soit pas accordée.

3. Le comité recommande que la preuve produite ne soit pas imprimée ni distribuée, et que la Règle 134 soit suspendue en tant qu'elle concerne ladite impression et la distribution.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 9 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent soixante-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Philippe Simard, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Réjeanne Lord Simard, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 9 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent soixante-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Estelle Caroline Lohnes Antilla, de la cité de Lachine, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ernest Harold Antilla, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 9 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent soixante-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Yolande-Marguerite Delorme Houde, autrement connue sous le nom de Yolande-Marguerite Delorme Cyr, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bruno Houde, autrement connu sous le nom de Bruno Cyr, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 9 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent soixante-dixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Andrée-Edmonde-Augusta Fontaine Barrière, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec François-Xavier-Louis-Maurice Barrière, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 9 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent soixante-et-onzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Eleanor Jean Mott Taylor, de Gagetown, province du Nouveau-Brunswick, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Everard Stuart Witpen Younghusband Taylor, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 9 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent soixante-douzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Rose Van Embden Singer, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Louis Singer, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 9 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent soixante-treizième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Jack Emile Chiarella, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Helen Elizabeth Mazza Chiarella, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 9 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent soixante-quatorzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Elaine Louise Robinson Solkin, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Wolf William Solkin, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 9 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent soixante-quinzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Gerald Onie Shannon, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Geraldine June Laberee Shannon, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 6 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent soixante-seizième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Percival Verna Nathan, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frances Bernadette Lesarge Nathan, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 9 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent soixante-dix-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Valerie Elsie Price Perrault, de la cité de Verdun, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec David-George Perrault, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 9 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent soixante-dix-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Joseph-Edmond Giroux, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Rose-Hélène Charbonneau Giroux, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 9 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent soixante-dix-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Allen Dwight Westover, de Knowlton Landing, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Rose Anna Bernadette Stanhope Westover, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que les rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros trois cent soixante-trois à trois cent soixante-dix-neuf, les deux précités inclusivement, soient pris en considération demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien—

Que les noms de l'honorable sénateur Blois et de l'honorable sénatrice Irvine soient substitués à ceux des honorables sénateurs Emerson et Euler sur la liste des membres du comité permanent des Divorces.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.—

1. Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour étudier les tendances relatives aux besoins en main-d'œuvre et à son utilisation au Canada, et faire rapport, en vue d'évaluer les possibilités d'accroître l'emploi et de maintenir à un haut niveau, et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour faire enquête et rapport sur ce qui suit:

a) l'expansion de l'économie et des autres facteurs agissant sur les possibilités d'emploi, y compris en particulier l'évolution des techniques; et

b) l'accroissement et les caractéristiques des effectifs de la main-d'œuvre canadienne;

2. Que ledit Comité spécial soit composé des honorables sénateurs Blois, Bouffard, Brunt, Buchanan, Burchill, Cameron, Choquette, Connolly (Ottawa-

Ouest), Courtemanche, Croll, Emerson, Haig, Higgins, Hnatyshyn, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Lambert, Leonard, MacDonald, Méthot, Monette, Pratt, Reid, Roebuck, Smith (Queens-Shelburne), Thorvaldson, Vaillancourt, Wall, White et Wilson (32);

3. Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et de faire rapport de temps à autre.

Après débat,

L'honorable sénateur Robertson, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Euler, C.P., que plus ample débat sur la motion soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Higgins propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que le Bill S-28, intitulé: "Loi concernant un accord commercial entre le Canada et l'Australie" soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement", il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Roebuck, propose, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que les bills suivants soient maintenant lus une deuxième fois:

Bill SD-327, intitulé: "Loi pour faire droit à Antoni Kubowicz".

Bill SD-328, intitulé: "Loi pour faire droit à Georg Zechanowitsch".

Bill SD-329, intitulé: "Loi pour faire droit à Sonia Kwas Cada".

Bill SD-330, intitulé: "Loi pour faire droit à Stanislaw Wroblewski".

Bill SD-331, intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Ednah Hiltz Dewey".

Bill SD-332, intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Jarvis Lahaye".

Bill SD-333, intitulé: "Loi pour faire droit à Claire-Marie Marchand McGuinness".

Bill SD-334, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Denise Théberge Duguay".

Bill SD-335, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Rita-Desneiges Trépanier Pelchat".

Bill SD-336, intitulé: "Loi pour faire droit à Darrell Ashley Connor".

Bill SD-337, intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys-Florida Allard Chénier".

Bill SD-338, intitulé: "Loi pour faire droit à Sonia Floomberg Schaffer".

Bill SD-339, intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Marylyn Archibald Warren Wornell".

Bill SD-340, intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Miller Burke".

Bill SD-341, intitulé: "Loi pour faire droit à Jacquelyn Gregory Bradley Walker".

Bill SD-342, intitulé: "Loi pour faire droit à Monica Carolyn Nolan McCullough".

Bill SD-343, intitulé: "Loi pour faire droit à Aimé Albert".

Bill SD-344, intitulé: "Loi pour faire droit à Renee Helen Engel Graham".

Bill SD-345, intitulé: "Loi pour faire droit à Florian Poissant".

Bill SD-346, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Kathleen Potts (Wittingham) Barretta".

Bill SD-347, intitulé: "Loi pour faire droit à George Herbert Bissessar".

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont alors lus séparément la deuxième fois, sur division.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur, Croll, que les bills soient inscrits à l'Ordre du jour pour une troisième lecture jeudi prochain, le 12 mai 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Wall, appuyé par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

Que le comité permanent de l'Immigration et du travail soit autorisé et reçoive instruction d'examiner le Rapport annuel du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, excluant cette partie du rapport qui concerne la division des Affaires indiennes; et—

Que ce comité, ait le pouvoir d'assigner des personnes et de produire documents et dossiers,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Canada sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir, il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt,—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mercredi 11 mai 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellation.**

INTERPELLATION

Par l'honorable sénateur Reid:

3 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. A la suite de la déclaration de l'honorable ministre de la Justice, lors de sa récente visite du pénitencier de la Colombie-Britannique, dans laquelle il proposait que le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique inaugure un traitement quelconque pour les toxicomanes, a-t-on officiellement fait au gouvernement de la Colombie-Britannique une proposition de ce genre?

2. Dans le cas de l'affirmative, les autorités provinciales de la Colombie-Britannique ont-elles manifesté un intérêt véritable à cet égard ou ont-elles acquiescé à une proposition de traitement, ainsi que l'avait suggéré l'honorable ministre de la Justice?

MOTION

Pour le mardi 17 mai 1960.

Par l'honorable sénateur Aseltine:

19 janvier,—La motion suivante—

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.
Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des Communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 11 mai 1960.

N° 1.

10 mai,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.—

1. Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour étudier les tendances relatives aux besoins en main-d'œuvre et à son utilisation au Canada, et faire rapport, en vue d'évaluer les possibilités d'accroître l'emploi et de maintenir à un haut niveau, et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour faire enquête et rapport sur ce qui suit:

a) l'expansion de l'économie et des autres facteurs agissant sur les possibilités d'emploi, y compris en particulier l'évolution des techniques; et

b) l'accroissement et les caractéristiques des effectifs de la main-d'œuvre canadienne;

2. Que ledit Comité spécial soit composé des honorables sénateurs Blois, Bouffard, Brunt, Buchanan, Burchill, Cameron, Choquette, Connolly (Ottawa-Ouest), Courtemanche, Croll, Emerson, Haig, Higgins, Hnatyshyn, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Lambert, Leonard, MacDonald, Méthot, Monette, Pratt, Reid, Roebuck, Smith (Queens-Shelburne), Thorvaldson, Vaillancourt, Wall, White et Wilson (32);

3. Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et de faire rapport de temps à autre.

—(L'honorable sénateur Robertson, C.P.)

N° 2.

5 mai,—Deuxième lecture du Bill S-30, intitulé: "Loi constituant la société Western Surety Company".—(L'honorable sénateur Hnatyshyn.)

N° 3.

10 mai,—Considération des rapports suivants du comité permanent des Divorces:—

Rapport n° 363—*re* pétition de Albert Bergevin;

Rapport n° 364—*re* pétition de Lydia Kersten Kennedy;

Rapport n° 365—*re* pétition de Leslie Robert Stickles;

Rapport n° 366—*re* pétition de Robert Aubin;

Rapport n° 367—*re* pétition de Philippe Simard;

Rapport n° 368—*re* pétition de Estelle Caroline Lohnes Antilla;

Rapport n° 369—*re* pétition de Yolande-Marguerite Delorme Houde, autrement connue sous le nom de Yolande-Marguerite Delorme Cyr;

Rapport n° 370—*re* pétition de Andrée-Edmonde-Augusta Fontaine Barrière;

Rapport n° 371—*re* pétition de Eleanor Jean Mott Taylor;
Rapport n° 372—*re* pétition de Rose Van Embden Singer;
Rapport n° 373—*re* pétition de Jack Emile Chiarella;
Rapport n° 374—*re* pétition de Elaine Louise Robinson Solkin;
Rapport n° 375—*re* pétition de Gerald Onie Shannon;
Rapport n° 376—*re* pétition de Percival Verna Nathan;
Rapport n° 377—*re* pétition de Valerie Elsie Price Perrault;
Rapport n° 378—*re* pétition de Joseph-Edmond Giroux;
Rapport n° 379—*re* pétition de Allen Dwight Westover.

(L'honorable sénateur Roebuck.)

N° 4.

16 mars,—Deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement".—(L'honorable sénateur Croll.)

N° 5.

22 mars,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Wall, appuyé par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

Que le comité permanent de l'Immigration et du travail soit autorisé et reçoive instruction d'examiner le Rapport annuel du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, excluant cette partie du rapport qui concerne la division des Affaires indiennes; et—

Que ce Comité ait le pouvoir d'assigner des personnes, et de produire documents et dossiers.—(L'honorable sénateur White.)

N° 6.

30 mars,—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.—(L'honorable sénateur Higgins.)

Pour le jeudi 12 mai 1960.

N° 1.

10 mai,—Troisième lecture des bills suivants:

Bill SD-327, intitulé: "Loi pour faire droit à Antoni Kubowicz".

Bill SD-328, intitulé: "Loi pour faire droit à Georg Zechanowitsch".

Bill SD-329, intitulé: "Loi pour faire droit à Sonia Kwas Cada".

Bill SD-330, intitulé: "Loi pour faire droit à Stanislaw Wroblewski".

Bill SD-331, intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Ednah Hiltz Dewey".

Bill SD-332, intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Jarvis Lahaye".

Bill SD-333, intitulé: "Loi pour faire droit à Claire-Marie Marchand McGuinness".

Bill SD-334, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Denise Théberge Duguay".

Bill SD-335, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Rita-Desneiges Trépanier Pelchat".

Bill SD-336, intitulé: "Loi pour faire droit à Darrell Ashley Connor".

Bill SD-337, intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys-Florida Allard Chénier".

Bill SD-338, intitulé: "Loi pour faire droit à Sonia Floomberg Schaffer".

Bill SD-339, intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Marylyn Archibald Warren Wornell".

Bill SD-340, intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Miller Burke".

Bill SD-341, intitulé: "Loi pour faire droit à Jacquelyn Gregory Bradley Walker".

Bill SD-342, intitulé: "Loi pour faire droit à Monica Carolyn Nolan McCullough".

Bill SD-343, intitulé: "Loi pour faire droit à Aimé Albert".

Bill SD-344, intitulé: "Loi pour faire droit à Renee Helen Engel Graham".

Bill SD-345, intitulé: "Loi pour faire droit à Florian Poissant".

Bill SD-346, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Kathleen Potts (Wittingham) Barretta".

Bill SD-347, intitulé: "Loi pour faire droit à George Herbert Bissessar".

—(L'honorable sénateur Roebuck.)

N° 2.

10 mai,—Deuxième lecture du Bill S-31, intitulé: "Loi constituant en corporation la Northern Pipe Line Company".—(L'honorable sénateur Hnatyshyn.)

Pour le mardi 31 mai 1960.

20 janvier,—Deuxième lecture du Bill S-6, intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Peine capitale)".—(L'honorable sénateur Croll.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi 11 mai 1960.	
356–S	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
256–S	Régie intérieure et comptabilité	10.30 a.m.
	Le jeudi 12 mai 1960.	
256–S	Transports et communications	10.30 a.m.
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	11.00 a.m.
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
	Le vendredi 13 mai 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 43

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 11 mai 1960

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK R. DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Barbour, Basha, Beaubien, Bishop, Blais, Bois, Boucher, Bouffard, Bradley, Brunt, Buchanan, Burchill, Cameron, Choquette, Connolly (Halifax-Nord), Connolly (Ottawa-Ouest), Courtemanche, Crerar, Croll, Dessureault, Drouin, Dupuis, Emerson, Euler, Farquhar, Farris, Fournier, Gershaw, Gladstone, Golding, Gouin, Grant, Haig, Hayden, Higgins, Hnatyshyn, Hodges, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Isnor, Kinley, Lambert, Lefrançois, Léger, Leonard, Macdonald, MacDonald, McDonald, McGrand, McKeen, McLean, Méthot, Monette, Paterson, Pouliot, Reid, Robertson, Roebuck, Smith (Kamloops), Stambaugh, Sullivan, Taylor (Norfolk), Taylor (Westmorland), Thorvaldson, Turgeon, Vaillancourt, Veniot, Vien, Wall, White, Wilson, Woodrow.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Brunt, du comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité, présente le cinquième rapport de ce comité.

Le MERCREDI 11 mai 1960.

Le comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité présente son cinquième rapport, comme il suit:

Votre Comité recommande—

1. Que M. Edward Jennings, Chef du service de nettoyage, le Sénat, soit retraité le 1er septembre 1960, et qu'une allocation lui soit accordée en vertu des dispositions de la Loi sur la pension du service public.

2. Qu'il soit accordé à M. Jennings, au lieu d'un congé de retraite de six mois avec traitement, une gratification égale à la différence entre six mois de traitement et l'annuité couvrant cette période.

Le tout respectueusement soumis.

Le Président,
W. R. BRUNT.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le rapport soit pris en considération demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Brunt, du comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité, présente le sixième rapport de ce comité.

Le MERCREDI 11 mai 1960.

Le comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité présente son sixième rapport, comme il suit:

Votre Comité recommande:

1. Que M. Homer E. Facto, nettoyeur et aide, le Sénat, soit retraité le 1er août 1960, et qu'une allocation lui soit accordée en vertu des dispositions de la Loi sur la pension du service public.

2. Qu'il soit accordé à M. Facto, au lieu d'un congé de retraite de cinq mois avec traitement, une gratification égale à la différence entre cinq mois de traitement et l'annuité couvrant cette période.

Le tout respectueusement soumis.

Le Président,
W. R. BRUNT.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Emerson, que le rapport soit pris en considération demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Brunt, du comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité, présente le septième rapport de ce comité.

Le MERCREDI 11 mai 1960.

Le comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité présente son septième rapport, comme il suit:

Votre Comité recommande que, durant la présente année et chaque année civile subséquente, soient remboursés au Président du Sénat, à même les fonds du Sénat, les montants qu'il aura nécessairement dépensés en frais de réceptions, au cours de l'exercice de ses fonctions officielles comme tel, jusqu'à concurrence de $2,000, sur production au comptable du Sénat des pièces justificatives.

Le tout respectueusement soumis.

Le Président,
W. R. BRUNT.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Aseltine, que le rapport soit pris en considération demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Brunt, du comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité, présente le huitième rapport de ce comité.

Le MERCREDI 11 mai 1960.

Le comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité présente son huitième rapport, comme il suit:

Votre Comité recommande que le Plan d'organisation du Sénat soit modifié en y ajoutant un sténographe parlementaire.

Le tout respectueusement soumis.

Le Président,
W. R. BRUNT.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P., que le rapport soit pris en considération demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros trois cent quatre-vingt à trois cent quatre-vingt-douze, les deux précités inclusivement, comme il suit:

Le MARDI 10 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent quatre-vingtième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Shirley Grace Edythe Sayers Sutherland, autrement connue sous le nom de Shirley Seguin Sutherland, de la cité de

Washington, district de Colombie, États-Unis d'Amérique, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Wyllie Sutherland, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 10 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent quatre-vingt-et-unième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Claire Ruth Rubins Lyons, de la ville de Hampstead, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jack Lyons, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 10 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent quatre-vingt-deuxième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Stanislaw Przybyla, de la cité de Noranda, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Paula Sinelnikova Przybyla, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 10 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent quatre-vingt-troisième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Ian Church Wood, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui annule son mariage avec Sheila Marguerite Loveitt Wood, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui annule ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 10 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent quatre-vingt-quatrième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Marie-Hariette-Claudette Boisvert Beaudry, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph-Roland-Henri Beaudry, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 10 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent quatre-vingt-cinquième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Arthur Edward Parker, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Evelyne Campbell Seivewright Parker, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 10 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent quatre-vingt-sixième rapport, comme il suit:—

1. Relatviement à la pétition de Owen John Lummis, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Ann McNicholl Lummis, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 10 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent quatre-vingt-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Ronald Norman Hogg, de la ville de Roxboro, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Emily Joy Hull Hogg, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 10 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent quatre-vingt-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Roy Walter Williams, de Morin Heights, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jean Elizabeth Salter Williams, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 10 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent quatre-vingt-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Barbara Doris Jennings Fitzgerald, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec James Totten Fitzgerald, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 10 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent quatre-vingt-dixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Christine Nancy Littleton Cohen, de la cité de New York, dans l'État de New York, un des États-Unis d'Amérique, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Abraham Isaac Cohen, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 10 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent quatre-vingt-onzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Czarna Rose Lemkowicz Bialer, autrement connue sous le nom de Czarna Rose Lemkowicz Bealer, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Aaron Bialer, autrement connu sous le nom de Aaron Bealer, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 10 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent quatre-vingt-douzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Kazimierz Romanowski, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Genowefa Bocian Romanowski, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que les rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros trois cent quatre-vingt à trois cent quatre-vingt-douze, les deux précités inclusivement soient pris en considération demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.—

1. Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour étudier les tendances relatives aux besoins en main-d'œuvre et à son utilisation au Canada, et faire rapport, en vue d'évaluer les possibilités d'accroître l'emploi et de maintenir à un haut niveau, et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour faire enquête et rapport sur ce qui suit:

a) l'expansion de l'économie et des autres facteurs agissant sur les possibilités d'emploi, y compris en particulier l'évolution des techniques; et

b) l'accroissement et les caractéristiques des effectifs de la main-d'œuvre canadienne;

2. Que ledit Comité spécial soit composé des honorables sénateurs Blois, Bouffard, Brunt, Buchanan, Burchill, Cameron, Choquette, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Courtemanche, Croll, Emerson, Haig, Higgins, Hnatyshyn, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Lambert, Leonard, MacDonald, Méthot, Monette, Pratt, Reid, Roebuck, Smith (*Queens-Shelburne*), Thorvaldson, Vaillancourt, Wall, White et Wilson (32);

3. Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et à faire rapport de temps à autre.

Après débat,

L'honorable sénateur Horner, propose, appuyé par l'honorable sénateur White, que plus ample débat sur la motion soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hnatyshyn propose, appuyé par l'honorable sénateur Méthot, que le Bill S-30, intitulé: "Loi constituant la société Western Surety Company", soit maintenant lu une deuxième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Hnatyshyn propose, appuyé par l'honorable sénateur Méthot, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde la considération des rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros trois cent soixante-trois à trois cent soixante-dix-neuf, les deux précités inclusivement.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les rapports soient maintenant adoptés.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, que le Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication des renseignements sur les frais de financement", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat,

L'honorable sénateur Macdonald, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Vaillancourt, que plus ample débat sur la motion visant à la deuxième lecture de ce bill soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Wall, appuyé par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

Que le comité permanent de l'Immigration et du travail soit autorisé et reçoive instruction d'examiner le Rapport annuel du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, excluant cette partie du rapport qui concerne la division des Affaires indiennes; et—

Que ce comité, ait le pouvoir d'assigner des personnes et de produire documents et dossiers,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Canada sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir, il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt,—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le jeudi 12 mai 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellation.**

INTERPELLATIONS

Par l'honorable sénateur Reid:

3 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. A la suite de la déclaration de l'honorable ministre de la Justice, lors de sa récente visite du pénitencier de la Colombie-Britannique, dans laquelle il proposait que le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique inaugure un traitement quelconque pour les toxicomanes, a-t-on officiellement fait au gouvernement de la Colombie-Britannique une proposition de ce genre?

2. Dans le cas de l'affirmative, les autorités provinciales de la Colombie-Britannique ont-elles manifesté un intérêt véritable à cet égard ou ont-elles acquiescé à une proposition de traitement, ainsi que l'avait suggéré l'honorable ministre de la Justice?

Pour le vendredi 13 mai 1960.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

11 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Sénat de ce qui suit—

1. Quels Comités spéciaux ont été institués par le Sénat au cours de chacune des dix dernières années, et quel était le but de chacun?
2. Quels étaient les Présidents et les Présidents suppléants desdits comités?

MOTION

Pour le mardi 17 mai 1960.

Par l'honorable sénateur Aseltine:

19 janvier,—La motion suivante—

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.
Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des Communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

ORDRE DU JOUR

Le jeudi 12 mai 1960.

N° 1.

10 mai,—Troisième lecture des bills suivants:

Bill SD-327, intitulé: "Loi pour faire droit à Antoni Kubowicz".

Bill SD-328, intitulé: "Loi pour faire droit à Georg Zechanowitsch".

Bill SD-329, intitulé: "Loi pour faire droit à Sonia Kwas Cada".

Bill SD-330, intitulé: "Loi pour faire droit à Stanislaw Wroblewski".

Bill SD-331, intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Ednah Hiltz Dewey".

Bill SD-332, intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Jarvis Lahaye".

Bill SD-333, intitulé: "Loi pour faire droit à Claire-Marie Marchand McGuinness".

Bill SD-334, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Denise Théberge Duguay".

Bill SD-335, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Rita-Desneiges Trépanier Pelchat".

Bill SD-336, intitulé: "Loi pour faire droit à Darrell Ashley Connor".

Bill SD-337, intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys-Florida Allard Chénier".

Bill SD-338, intitulé: "Loi pour faire droit à Sonia Floomberg Schaffer".

Bill SD-339, intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Marylyn Archibald Warren Wornell".

Bill SD-340, intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Miller Burke".

Bill SD-341, intitulé: "Loi pour faire droit à Jacquelyn Gregory Bradley Walker".

Bill SD-342, intitulé: "Loi pour faire droit à Monica Carolyn Nolan McCullough".

Bill SD-343, intitulé: "Loi pour faire droit à Aimé Albert".

Bill SD-344, intitulé: "Loi pour faire droit à Renee Helen Engel Graham".

Bill SD-345, intitulé: "Loi pour faire droit à Florian Poissant".

Bill SD-346, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Kathleen Potts (Wittingham) Barretta".

Bill SD-347, intitulé: "Loi pour faire droit à George Herbert Bissessar".

—(L'honorable sénateur Roebuck.)

N° 2.

10 mai,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.—

1. Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour étudier les tendances relatives aux besoins en main-d'œuvre et à son utilisation au Canada, et faire

rapport, en vue d'évaluer les possibilités d'accroître l'emploi et de maintenir à un haut niveau, et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour faire enquête et rapport sur ce qui suit:

a) l'expansion de l'économie et des autres facteurs agissant sur les possibilités d'emploi, y compris en particulier l'évolution des techniques; et

b) l'accroissement et les caractéristiques des effectifs de la main-d'œuvre canadienne;

2. Que ledit Comité spécial soit composé des honorables sénateurs Blois, Bouffard, Brunt, Buchanan, Burchill, Cameron, Choquette, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Courtemanche, Croll, Emerson, Haig, Higgins, Hnatyshyn, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Lambert, Leonard, MacDonald, Méthot, Monette, Pratt, Reid, Roebuck, Smith (*Queens-Shelburne*), Thorvaldson, Vaillancourt, Wall, White et Wilson (32);

3. Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et de faire rapport de temps à autre.

—(L'honorable sénateur Horner.)

N° 3.

16 mars,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement".—(L'honorable sénateur Macdonald, C.P.).

N° 4.

10 mai,—Deuxième lecture du Bill S-31, intitulé: "Loi constituant en corporation la Northern Pipe Line Company".—(L'honorable sénateur Hnatyshyn.)

N° 5.

11 mai,—Considération des rapports suivants du comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité:

Cinquième rapport;
Sixième rapport;
Septième rapport;
Huitième rapport.—(L'honorable sénateur Brunt.)

N° 6.

11 mai,—Considération des rapports suivants du comité permanent des Divorces:

Rapport n° 380—*re* pétition de Shirley Grace Edythe Sayers Sutherland, autrement connue sous le nom de Shirley Seguin Sutherland;

Rapport n° 381—*re* pétition de Claire Ruth Rubins Lyons;

Rapport n° 382—*re* pétition de Stanislaw Przybyla;

Rapport n° 383—*re* pétition de Ian Church Wood;

Rapport n° 384—*re* pétition de Marie-Hariette-Claudette Boisvert Beaudry;

Rapport n° 385—*re* pétition de Arthur Edward Parker;

Rapport n° 386—*re* pétition de Owen John Lummis;

Rapport n° 387—*re* pétition de Ronald Norman Hogg;

Rapport n° 388—*re* pétition de Roy Walter Williams;
Rapport n° 389—*re* pétition de Barbara Doris Jennings Fitzgerald;
Rapport n° 390—*re* pétition de Christine Nancy Littleton Cohen;
Rapport n° 391—*re* pétition de Czarna Rose Lemkowicz Bialer, autrement connue sous le nom de Czarna Rose Lemkowicz Bealer;
Rapport n° 392—*re* pétition de Kazimierz Romanowski.

—(L'honorable sénateur Roebuck.)

N° 7.

22 mars,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Wall, appuyé par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

Que le comité permanent de l'Immigration et du travail soit autorisé et reçoive instruction d'examiner le Rapport annuel du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, excluant cette partie du rapport qui concerne la division des Affaires indiennes; et—

Que ce Comité ait le pouvoir d'assigner des personnes, et de produire documents et dossiers.—(L'honorable sénateur White.)

N° 8.

30 mars,—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.—(L'honorable sénateur Higgins.)

Pour le mardi 31 mai 1960.

20 janvier,—Deuxième lecture du Bill S-6, intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Peine capitale)".—(L'honorable sénateur Croll.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 12 mai 1960.	
256–S	Transports et communications	10.30 a.m.
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	11.00 a.m.
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
	Le vendredi 13 mai 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le lundi 16 mai 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mardi 17 mai 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	2.00 p.m.
	Le mercredi 18 mai 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
356–S	Bills d'intérêt privé	10.30 a.m.
	Le jeudi 19 mai 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	11.00 a.m.
	Le vendredi 20 mai 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 44

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 12 mai 1960

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK R. DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Barbour, Basha, Beaubien, Bishop, Blais, Bois, Boucher, Bouffard, Bradley, Brunt, Buchanan, Burchill, Cameron, Choquette, Connolly (Halifax-Nord), Connolly (Ottawa-Ouest), Courtemanche, Crerar, Croll, Dessureault, Drouin, Dupuis, Emerson, Euler, Farquhar, Farris, Fergusson, Gershaw, Gladstone, Golding, Gouin, Grant, Haig, Hayden, Higgins, Hnatyshyn, Hodges, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Isnor, Kinley, Lambert, Lefrançois, Léger, Leonard, Macdonald, MacDonald, McDonald, McGrand, McKeen, McLean, Monette, Paterson, Pouliot, Reid, Robertson, Roebuck, Smith (Kamloops), Stambaugh, Taylor (Norfolk), Taylor (Westmorland), Thorvaldson, Turgeon, Vaillancourt, Veniot, Vien, Wall, White, Wilson, Woodrow.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Aseltine présente au Sénat un Bill S-32, intitulé: "Loi autorisant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent à ou près Ville-Lasalle, dans la province de Québec".

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Monette, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture de ce bill mercredi prochain, le 18 mai 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt—

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à mardi prochain, le 17 mai 1960, à huit heures du soir.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants:

Bill SD-348, intitulé: "Loi pour faire droit à Leslie Robert Stickles".

Bill SD-349, intitulé: "Loi pour faire droit à Philippe Simard".

Bill SD-350, intitulé: "Loi pour faire droit à Estelle Caroline Lohnes Antilla".

Bill SD-351, intitulé: "Loi pour faire droit à Yolande-Marguerite Delorme Houde, autrement connue sous le nom de Yolande-Marguerite Delorme Cyr".

Bill SD-352, intitulé: "Loi pour faire droit à Andrée-Edmonde-Augusta Fontaine Barrière".

Bill SD-353, intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Jean Mott Taylor".

Bill SD-354, intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Van Embden Singer".

Bill SD-355, intitulé: "Loi pour faire droit à Jack Emile Chiarella".

Bill SD-356, intitulé: "Loi pour faire droit à Elaine Louise Robinson Solkin".

Bill SD-357, intitulé: "Loi pour faire droit à Gerald Onie Shannon".

Bill SD-358, intitulé: "Loi pour faire droit à Percival Verna Nathan".

Bill SD-359, intitulé: "Loi pour faire droit à Valerie Elsie Price Perrault".

Bill SD-360, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Edmond Giroux".

Bill SD-361, intitulé: "Loi pour faire droit à Allen Dwight Westover".

Les bills sont lus séparément la première fois.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que les bills soient inscrits à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que les bills suivants soient maintenant lus une troisième fois:

Bill SD-327, intitulé: "Loi pour faire droit à Antoni Kubowicz".

Bill SD-328, intitulé: "Loi pour faire droit à Georg Zechanowitsch".

Bill SD-329, intitulé: "Loi pour faire droit à Sonia Kwas Cada".

Bill SD-330, intitulé: "Loi pour faire droit à Stanislaw Wroblewski".

Bill SD-331, intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Ednah Hiltz Dewey".

Bill SD-332, intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Jarvis Lahaye".

Bill SD-333, intitulé: "Loi pour faire droit à Claire-Marie Marchand McGuinness".

Bill SD-334, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Denise Théberge Duguay".

Bill SD-335, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Rita-Desneiges Trépanier Pelchat".

Bill SD-336, intitulé: "Loi pour faire droit à Darrell Ashley Connor".

Bill SD-337, intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys-Florida Allard Chénier".

Bill SD-338, intitulé: "Loi pour faire droit à Sonia Floomberg Schaffer".

Bill SD-339, intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Marylyn Archibald Warren Wornell".

Bill SD-340, intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Miller Burke".

Bill SD-341, intitulé: "Loi pour faire droit à Jacquelyn Gregory Bradley Walker".

Bill SD-342, intitulé: "Loi pour faire droit à Monica Carolyn Nolan McCullough".

Bill SD-343, intitulé: "Loi pour faire droit à Aimé Albert".

Bill SD-344, intitulé: "Loi pour faire droit à Renee Helen Engel Graham".

Bill SD-345, intitulé: "Loi pour faire droit à Florian Poissant".

Bill SD-346, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Kathleen Potts (Wittingham) Barretta".

Bill SD-347, intitulé: "Loi pour faire droit à George Herbert Bissessar".

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont alors lus séparément la troisième fois, sur division.

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés,
Elle est résolue par l'affirmative, sur division.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.—

1. Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour étudier les tendances relatives aux besoins en main-d'œuvre et à son utilisation au Canada, et faire rapport, en vue d'évaluer les possibilités d'accroître l'emploi et de maintenir à un haut niveau, et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour faire enquête et rapport sur ce qui suit:

a) l'expansion de l'économie et des autres facteurs agissant sur les possibilités d'emploi, y compris en particulier l'évolution des techniques; et

b) l'accroissement et les caractéristiques des effectifs de la main-d'œuvre canadienne;

2. Que ledit Comité spécial soit composé des honorables sénateurs Blois, Bouffard, Brunt, Buchanan, Burchill, Cameron, Choquette, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Courtemanche, Croll, Emerson, Haig, Higgins, Hnatyshyn, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Lambert, Leonard, MacDonald, Méthot, Monette, Pratt, Reid, Roebuck, Smith (*Queens-Shelburne*), Thorvaldson, Vaillancourt, Wall, White et Wilson (32);

3. Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et à faire rapport de temps à autre.

Après débat,

L'honorable sénateur Kinley propose, appuyé par l'honorable sénateur Turgeon, que plus ample débat sur la motion soit ajourné à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement", il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hnatyshyn propose, appuyé par l'honorable sénateur Higgins, que le Bill S-31, intitulé: "Loi constituant en corporation la Northern Pipe Line Company", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Hnatyshyn propose, appuyé par l'honorable sénateur Higgins, que le bill soit déféré au comité permanent des Transports et communications.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde la considération du cinquième rapport du comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Emerson, que le rapport soit approuvé.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde la considération du sixième rapport du comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Aseltine, que le rapport soit maintenant adopté.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde la considération du septième rapport du comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Aseltine, que le rapport soit maintenant adopté.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde la considération du huitième rapport du comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Monette, que le rapport soit maintenant adopté.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde la considération des rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros trois cent quatre-vingt à trois cent quatre-vingt-douze, les deux précités inclusivement.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénatrice Hodges, que les rapports soient maintenant adoptés.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Wall, appuyé par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

Que le comité permanent de l'Immigration et du travail soit autorisé et reçoive instruction d'examiner le Rapport annuel du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, excluant cette partie du rapport qui concerne la division des Affaires indiennes; et—

Que ce comité, ait le pouvoir d'assigner des personnes et de produire documents et dossiers,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron, appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.

Après débat,

L'honorable sénateur Beaubien propose, pour l'honorable sénateur Vaillancourt, appuyé par l'honorable sénateur Connolly (*Ottawa-Ouest*), que plus ample débat sur l'interpellation soit ajourné à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P.,—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

APPENDICE

GROUPE INTERPARLEMENTAIRE CANADA-ÉTATS-UNIS

RÉSOLUTION N° 308 DU SÉNAT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

86e Congrès—2e Session Rés. N° 308 du Sénat.

AU SÉNAT DES ÉTATS-UNIS

Le 25 avril 1960

Résolu, Que le Sénat est d'avis que les échanges de vue qui ont eu lieu la semaine dernière entre vingt-quatre membres du Parlement du Canada et vingt-quatre membres du Congrès des États-Unis ont servi:

1. A solidifier la compréhension fondamentale qui existe entre les gens du Canada et ceux des États-Unis;

2. A fortifier les liens d'amitié qui existent entre ces peuples; et

3. A faire ressortir de nouveau l'unité de but, l'unité de pensée et l'unité d'esprit avec lesquelles le Canada et les États-Unis cherchent à favoriser la paix et la liberté dans le monde.

Il est résolu en outre, que le secrétaire du Sénat transmette la présente résolution aux autorités appropriées du Parlement du Canada.

Certifié conforme

Le secrétaire,
Felton M. Johnston.

EXTRAIT DES ARCHIVES DU CONGRÈS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Délibérations et débats de la deuxième Session du 86e Congrès, tenue à Washington, le jeudi 21 avril 1960—Sénat.

Visite au Sénat américain des Membres du Parlement du Canada qui font partie du Groupe Interparlementaire Canada-États-Unis.

M. AIKEN: Monsieur le Président, la présence au Sénat d'un nombre considérable d'hommes distingués ne signifie pas qu'il y a eu récemment des élections spéciales du Sénat dans vingt-quatre États. Cela signifie plutôt que nous avons l'honneur, de fait, de recevoir vingt-quatre membres du Parlement du Canada.

Monsieur le Président, en ma qualité de président de la délégation du Sénat à la troisième réunion du groupe interparlementaire Canada-États-Unis, je suis très heureux de souhaiter la bienvenue au Sénat aux membres du Sénat et de la Chambre des communes du Parlement du Canada qui ont été délégués à cette troisième réunion et de les présenter à mes collègues ici présents.

C'est une circonstance mémorable. Nous avons déjà reçu des groupes moins nombreux de membres du Parlement du Canada à Washington à l'occasion des réunions préparatoires à la formation du groupe parlementaire actuel. Mais nous sommes heureux aujourd'hui de souhaiter la bienvenue aux vingt-quatre membres de la délégation canadienne.

Je rappelle à mes collègues qu'en juin dernier, à l'occasion de l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent, le Parlement du Canada a reçu vingt-quatre membres du Congrès des États-Unis à Montréal et à Ottawa, en vue d'une réunion très fructueuse du groupe. Non seulement le Parlement du Canada a alors reçu les vingt-quatre membres de notre congrès qui assistaient officiellement à l'ouverture de la voie maritime et aux réunions qui ont eu lieu à Ottawa, mais il a également reçu, et d'une façon royale, environ deux fois plus de membres de notre Congrès,—nous étions environ soixante-dix, je crois, —qui visitaient le Canada à ce moment-là.

Nos réunions ici, aujourd'hui et demain, portent surtout sur trois sujets:

D'abord, sur la collaboration en vue de la défense et le désarmement.

En second lieu, sur les problèmes relatifs aux frontières, tels que l'aménagement du bassin du fleuve Columbia, et d'autres questions relatives aux eaux limitrophes.

Troisièmement, les problèmes d'ordre économique qui sont communs aux deux pays, tels que nos relations avec le marché commun européen.

Samedi et dimanche, le plus grand nombre possible des membres du groupe visiteront la base du commandement stratégique de l'air au Nebraska et le Commandement conjoint Canada-États-Unis de défense aérienne au Colorado.

Les membres de notre propre assemblée législative les accompagneront en aussi grand nombre qu'ils le pourront.

Monsieur le Président, je m'inquiète un peu à la pensée que les membres de notre Sénat et de la Chambre des représentants ne pourront peut-être pas égaler l'hospitalité et la cordialité merveilleuses dont nous avons été l'objet l'été dernier au Canada. Tout ce que je puis dire c'est que nous ferons de notre mieux. Pour ce qui est du beau temps, nous réussissons très bien jusqu'ici; j'espère qu'il se prolongera aussi longtemps que nos visiteurs resteront avec nous.

Je veux maintenant présenter au Sénat les membres de la délégation canadienne:

Tout d'abord, l'honorable Mark R. Drouin, Président du Sénat canadien (*applaudissements*).

L'honorable Roland Michener, Orateur de la Chambre des communes du Canada (*applaudissements*).

Les autres membres du Sénat canadien, qui sont parmi nous, sont:

L'honorable sénateur F. M. Blois (*applaudissements*).

L'honorable sénateur T. D'Arcy Leonard (*applaudissements*).

L'honorable sénateur Sydney J. Smith (*applaudissements*).

L'honorable sénateur Arthur-L. Beaubien (*applaudissements*).

L'honorable W. R. Brunt (*applaudissements*).

Les membres de la Chambre des communes, outre M. l'Orateur Michener, sont:

M. Wm. A. Anderson (*applaudissements*).

M. Armand Dumas (*applaudissements*).

M. G. E. Halpenny (*applaudissements*).

M. Paul Hellyer (*applaudissements*).

M. H. W. Herridge (*applaudissements*).

M. H. M. Horner (*applaudissements*).

M. Alan Macnaughton (*applaudissements*).

M. A. J. McGrath (*applaudissements*).

M. McGrath est le premier représentant de Terre-Neuve à être désigné.

M. H.-J. Michaud (*applaudissements*).
M. L.-J. Pigeon (*applaudissements*).
M. Gabriel Roberge (*applaudissements*).
M. R. D. C. Stewart (*applaudissements*).
M. Reynold Rapp (*applaudissements*).
M. Marcel Bourbonnais (*applaudissements*).
M. Neil Spencer (*applaudissements*).
M. Erik Nielsen (*applaudissements*).

Sauf erreur, le plus notoire des commettants de M. Nielsen est le redoutable Dan McGrew. N'ai-je pas raison? N'est-il pas de votre circonscription? Il est en tout cas des environs, c'est-à-dire du Nord-Ouest.

Enfin M. J. R. Keays (*applaudissements*).

Monsieur le Président, permettez que je me joigne à tous mes collègues pour accueillir ces distingués visiteurs au Sénat.

(Longs applaudissements—Les sénateurs se lèvent.)

M. MANSFIELD: Monsieur le Président, le sénateur du Vermont veut-il me céder la parole?

M. AIKEN: Volontiers.

M. MANSFIELD: Je veux me joindre à mon distingué collègue, le sénateur senior du Vermont (M. Aiken), président de la section du Sénat américain au sein du groupe interparlementaire Canada-États-Unis pour souhaiter la plus cordiale bienvenue aux distingués représentants du Parlement canadien qui nous honorent aujourd'hui de leur présence.

Ce matin, monsieur le Président, nous avions l'honneur d'entendre le secrétaire d'État souhaiter la bienvenue au comité mixte à l'ouverture de la première séance.

Permettez-moi de rendre hommage aux distingués représentants du Parlement du Canada qui honorent notre pays et notre Sénat de leur présence. Nous sommes très heureux et très honorés de les recevoir.

Permettez-moi de dire qu'il y a trop d'années que règne un paradoxe dans les relations entre le peuple des États-Unis et celui du Canada. Il n'a jamais existé entre nous de barrière géographique ni politique de quelque importance. Nous n'avons jamais connu d'obstacle culturel ni linguistique. Au contraire, à tous ces égards fondamentaux, nos deux pays sont des voisins dans toute la force du terme. Malgré tout, notre connaissance mutuelle en tant que peuple, notre connaissance des espoirs humains, des intérêts et des problèmes de chacun, s'est révélée étonnamment restreinte. Bref, nous avons été rapprochés les uns des autres en théorie, mais plutôt éloignés dans la pratique.

Je ne crois pas que les Américains le voulaient ainsi, ni les Canadiens. C'est une de ces choses qui arrivent sans que personne n'en connaisse la cause.

Ce paradoxe arrive peut-être à son terme. Je crois que ceux d'entre nous qui, à titre de représentants, sont plus près des gens de leur région, peuvent beaucoup aider à y mettre fin. Nous le pouvons non seulement en réaffirmant, au cours de ces réunions binationales, notre intimité évidente mais théorique, mais aussi en tentant de faire naître une semblable intimité dans les cas d'espèce.

Une fois de plus, je me joins aux autres pour vous souhaiter une cordiale bienvenue. J'espère que votre séjour parmi nous vous sera agréable et que les délibérations du groupe interparlementaire seront des plus fructueuses.

M. DIRKSEN: Monsieur le Président, le distingué sénateur du Vermont me permettrait-il de dire quelques mots?

M. AIKEN: Il me fait sûrement plaisir de céder la parole au distingué chef de la minorité, étant donné que j'occupe son fauteuil pour l'instant.

M. DIRKSEN: J'appuie entièrement et partage les sentiments exprimés par le chef suppléant de la majorité (M. Mansfield). Je signale à l'intention de nos visiteurs que leur visite nous cause toujours de la joie et du plaisir. Nos traditions sont identiques, nous parlons la même langue, tout cela facilite notre compréhension mutuelle.

Je doute qu'il y ait un paradoxe dans le fait que mon distingué collègue du Montana a signalé, savoir que nous ne nous soyons pas rencontrés plus souvent. Je pense que le fait est dû à la grande confiance que nous avons les uns dans les autres. Il en découle une affection si étroite qu'elle ne requiert aucun autre adjuvant pour demeurer vivace d'année en année et d'une génération à l'autre.

Qu'il fait bon de penser que, tandis que dans d'autres régions du monde les frontières entre les pays sont gardées par des patrouilles et qu'il y règne la consternation et l'angoisse, ici nous n'avons ni patrouille ni obstacle ni empêchement à la frontière qui nous sépare parce que celle-ci est à peu près invisible.

C'est là, à mon sens, rendre témoignage à notre compréhension mutuelle, vous nous comprenez et nous vous comprenons. Aussi ai-je confiance, étant donné notre passé, qu'il en sera toujours de même.

Qu'il me soit donc permis de me joindre à mon distingué collègue du Vermont pour offrir la main en signe d'amitié et pour exprimer l'espoir, conforme aux sentiments exprimés par le chef suppléant de la majorité, que nous serons témoins d'une plus grande harmonie, de rapports plus heureux et plus nombreux, qu'un plus grand nombre de nos gens traverseront la frontière et que plus de vos gens viendront chez nous, de sorte que nous pourrons dire en toute vérité et en fait qu'il existe vraiment une amitié durable, constante entre nous, amitié qui sera éternelle.

Par conséquent, messieurs, je vous souhaite la bienvenue dans cette enceinte parlementaire.

M. KEATING: Monsieur le Président, le distingué sénateur du Vermont me cède-t-il la parole?

M. AIKEN: Je cède la parole au sénateur de New-York.

M. KEATING: Étant un voisin immédiat du Canada, je tiens à faire miens les hommages et le chaleureux accueil que nous offrons à nos frères du Canada.

Je demeure à Rochester (N.-Y.). Depuis nombre d'années, on prétend qu'il est impossible de voir le Canada du port de Rochester mais que, pour une raison ou pour une autre, on peut voir Rochester du littoral canadien. J'ignore pourquoi; nos cousins du Canada ont peut-être meilleure vue. Du moins, c'est ce qu'on raconte.

De toute façon, nous sommes voisins et nous nous visitons souvent les uns les autres. Nous faisons preuve d'un bel esprit de concurrence au yachting et il nous arrive parfois d'y être les perdants.

L'Université de Rochester dont j'ai l'honneur d'être un diplômé, a créé un programme d'études spécial sur le Canada, que vous connaissez peut-être. J'espère que cette expérience nouvelle encouragera d'autres institutions à établir des cours sur le Canada et sur les relations canado-américaines.

La création du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis qui réunit les législateurs de nos deux pays est certes un pas dans la bonne direction, à savoir rapprocher davantage le Canada et les États-Unis. Il n'y a aucun doute que nous avons une quantité de problèmes et des réunions semblables nous fournissent une occasion magnifique d'échanger nos vues sur ces problèmes. Je suis heureux de faire partie de ce groupe.

Enfin, j'aimerais dire à nos amis canadiens que les membres américains du Groupe, dont plusieurs ont siégé à la Chambre des représentants, sont très fiers de notre représentant à Ottawa, l'honorable Richard B. Wigglesworth, qui a déjà siégé avec grande distinction au Congrès américain. D'après ce que m'en ont dit mes amis canadiens, je sais qu'il s'est très bien acquitté de ses fonctions chez eux.

Notre ambassadeur, M. Wigglesworth, comprend vos problèmes et vos aspirations. Il aime les Canadiens. Il sait jusqu'à quel point nos deux pays dépendent l'un de l'autre. Je suis sûr qu'il continuera à nous représenter dignement au Canada. J'espère qu'il sera aussi populaire chez vous qu'il l'a été chez nous.

C'est magnifique de vous avoir parmi nous et j'espère que vous reviendrez bientôt.

M. MORSE: Monsieur le Président, le sénateur me céderait-il la parole?

M. AIKEN: Je cède la parole au sénateur de l'Orégon.

M. MORSE: A titre de membre du comité des relations étrangères du Sénat et de membre du sous-comité des affaires canado-américaines, je désire me joindre aux autres sénateurs et souhaiter la bienvenue à nos collègues canadiens. Je dis "collègues", monsieur le Président, parce que nous travaillons à une œuvre commune qui me semble toujours découler de notre héritage commun.

Je voudrais parler brièvement de notre héritage commun. Le gouvernement du Canada et celui des États-Unis n'ont-ils pas, en effet, hérité le même régime de protection des droits des particuliers, régime auquel nous sommes voués, à savoir le régime de justice anglo-saxon? Je pense au système de gouvernement par le droit lorsque je parle de la protection de la liberté individuelle et du maintien des droits individuels.

Je sais que je n'ai pas à le rappeler à nos amis canadiens, mais, selon moi, nous devons répéter tant et plus, dans un pays comme dans l'autre, que la liberté de l'individu, qui englobe les libertés d'ordre civique, n'existerait pas dans nos pays si nous n'avions hérité le régime de justice anglo-saxon. La jurisprudence des deux pays repose sur de justes méthodes de règlement des différends, sur l'axiome juridique selon lequel les droits juridiques fondamentaux des citoyens de nos deux pays ne sauraient l'emporter sur les droits qui leur sont assurés par la procédure.

Permettez-moi de vous rappeler, à vous qui venez participer avec nous, en collègues, à ces rencontres interparlementaires, que nous avons le devoir de faire prévaloir cette notion de justice dans le reste du monde. N'est-ce pas, en effet, le Commonwealth britannique et les États-Unis qui, avec les autres nations libres du monde, portent à notre époque la responsabilité de plaider et de faire triompher la cause de la paix, grâce à un régime de justice intérieure et à de justes principes de droit international? Je pense que notre époque offre à l'humanité la seule occasion qui lui sera jamais offerte à cet égard. Si notre époque faillit à la tâche, ce sera, selon moi, la fin de la civilisation telle que nous la connaissons. Nous avons le devoir d'étendre à la justice internationale les principes fondamentaux de justice anglo-saxonne.

Nous avons le devoir de nous unir avant qu'il soit trop tard, afin de nous efforcer d'établir un régime de justice internationale fondé sur le droit et régi par des méthodes sanctionnées par un organisme tel que les Nations Unies, en vue du règlement des différends qui menacent la paix mondiale. Si, travaillant de concert, nos deux parlements peuvent faire avancer, ne serait-ce que d'un cran la cause de la justice internationale fondée sur le droit, telle qu'elle devrait exister, nos réunions feront vraiment époque, Nous aurons grandement contribué à la paix dans le monde.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je désire signaler que la coutume, au Sénat, veut que la personne qui occupe le fauteuil présidentiel ne prenne la parole que pour décider d'une question ou pour briser l'égalité des voix. Au cours des sept dernières années, je n'ai eu l'occasion de briser l'égalité des voix qu'en sept circonstances seulement.

Le Règlement permet à celui qui occupe le fauteuil présidentiel de porter la parole, à titre d'exception, lorsqu'il y a des visiteurs distingués au Sénat, comme c'est le cas aujourd'hui.

Je sais bien qu'il y a peu de choses à ajouter aux déclarations éloquentes qui viennent d'être faites des deux côtés de la Chambre, mais j'aimerais signaler que lorsque nous considérons jusqu'à quel point notre pays a été fortuné au cours de son existence, notre progrès économique et la puissance que nous avons atteinte de nos jours, tous les Américains devraient se souvenir de temps à autre comme nous le rappelle aujourd'hui votre visite, que ces grandes réalisations furent possibles en grande partie à cause du fait que nous avons toujours eu, au cours de notre histoire, un voisin amical de l'autre côté de 3,000 milles de nos frontières. Nous avons souvent songé à ce qui serait arrivé si nous n'avions pas eu un voisin amical. Il aurait fallu que les États-Unis et le Canada maintiennent des forces armées le long de leur frontière commune, ce qui nous aurait empêchés d'atteindre le haut niveau économique dont nous jouissons aujourd'hui dans nos deux pays.

Ceci est pour nous une occasion historique. C'est une occasion historique pour le Sénat et pour moi personnellement car cela me permet de porter la parole au Sénat. (*Applaudissements.*)

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mardi 17 mai 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**
7. **Motion.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Reid:

3 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. A la suite de la déclaration de l'honorable ministre de la Justice, lors de sa récente visite du pénitencier de la Colombie-Britannique, dans laquelle il proposait que le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique inaugure un traitement quelconque pour les toxicomanes, a-t-on officiellement fait au gouvernement de la Colombie-Britannique une proposition de ce genre?

2. Dans le cas de l'affirmative, les autorités provinciales de la Colombie-Britannique ont-elles manifesté un intérêt véritable à cet égard ou ont-elles acquiescé à une proposition de traitement, ainsi que l'avait suggéré l'honorable ministre de la Justice?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

11 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Sénat de ce qui suit—

1. Quels Comités spéciaux ont été institués par le Sénat au cours de chacune des dix dernières années, et quel était le but de chacun?
2. Quels étaient les Présidents et les Présidents suppléants desdits comités?

MOTION

Par l'honorable sénateur Aseltine:

19 janvier,—La motion suivante—

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.
Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des Communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

ORDRE DU JOUR

Le mardi 17 mai 1960.

N° 1.

10 mai,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.—

1. Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour étudier les tendances relatives aux besoins en main-d'œuvre et à son utilisation au Canada, et faire rapport, en vue d'évaluer les possibilités d'accroître l'emploi et de maintenir à un haut niveau, et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour faire enquête et rapport sur ce qui suit:

a) l'expansion de l'économie et des autres facteurs agissant sur les possibilités d'emploi, y compris en particulier l'évolution des techniques; et

b) l'accroissement et les caractéristiques des effectifs de la main-d'œuvre canadienne;

2. Que ledit Comité spécial soit composé des honorables sénateurs Blois, Bouffard, Brunt, Buchanan, Burchill, Cameron, Choquette, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Courtemanche, Croll, Emerson, Haig, Higgins, Hnatyshyn, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Lambert, Leonard, MacDonald, Méthot, Monette, Pratt, Reid, Roebuck, Smith (*Queens-Shelburne*), Thorvaldson, Vaillancourt, Wall, White et Wilson (32);

3. Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et de faire rapport de temps à autre.

—(L'honorable sénateur Kinley.)

N° 2.

30 mars,—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.—(L'honorable sénateur Vaillancourt.)

N° 3.

12 mai,—Deuxième lecture des bills suivants:

Bill SD-348, intitulé: "Loi pour faire droit à Leslie Robert Stickles".

Bill SD-349, intitulé: "Loi pour faire droit à Philippe Simard".

Bill SD-350, intitulé: "Loi pour faire droit à Estelle Caroline Lohnes Antilla".

Bill SD-351, intitulé: "Loi pour faire droit à Yolande-Marguerite Delorme Houde, autrement connue sous le nom de Yolande-Marguerite Delorme Cyr".

Bill SD-352, intitulé: "Loi pour faire droit à Andrée-Edmonde-Augusta Fontaine Barrière".

Bill SD-353, intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Jean Mott Taylor".

Bill SD-354, intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Van Embden Singer".

Bill SD-355, intitulé: "Loi pour faire droit à Jack Emile Chiarella".

Bill SD-356, intitulé: "Loi pour faire droit à Elaine Louise Robinson Solkin".

Bill SD-357, intitulé: "Loi pour faire droit à Gerald Onie Shannon".

Bill SD-358, intitulé: "Loi pour faire droit à Percival Verna Nathan".

Bill SD-359, intitulé: "Loi pour faire droit à Valerie Elsie Price Perrault".

Bill SD-360, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Edmond Giroux".

Bill SD-361, intitulé: "Loi pour faire droit à Allen Dwight Westover".

—(L'honorable sénateur Roebuck.)

N° 4.

16 mars,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement".—(L'honorable sénateur Macdonald, C.P.).

N° 5.

22 mars,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Wall, appuyé par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

Que le comité permanent de l'Immigration et du travail soit autorisé et reçoive instruction d'examiner le Rapport annuel du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, excluant cette partie du rapport qui concerne la division des Affaires indiennes; et—

Que ce Comité ait le pouvoir d'assigner des personnes, et de produire documents et dossiers.—(L'honorable sénateur White.)

Pour le mercredi 18 mai 1960.

12 mai,—Deuxième lecture du Bill S-32, intitulé: "Loi autorisant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent à ou près Ville-Lasalle, dans la province de Québec".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

Pour le mardi 31 mai 1960.

20 janvier,—Deuxième lecture du Bill S-6, intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Peine capitale)".—(L'honorable sénateur Croll.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi 13 mai 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
356–S	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m.
	Le lundi 16 mai 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mardi 17 mai 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	2.00 p.m.
	Le mercredi 18 mai 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
256–S	Affaires extérieures	10.00 a.m.
356–S	Bills d'intérêt privé	10.30 a.m.
	Le jeudi 19 mai 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
256–S	Transports et communications	10.30 a.m.
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	11.00 a.m.
	Le vendredi 20 mai 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960
S 44—2

N° 45

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 17 mai 1960

Huit heures du soir.

L'honorable MARK R. DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Barbour,
Basha,
Beaubien,
Blais,
Bois,
Boucher,
Bouffard,
Bradley,
Brunt,
Buchanan,
Choquette,
Connolly (Halifax-Nord),
Connolly (Ottawa-Ouest),
Courtemanche,
Crerar,
Croll,
Davies,
Dessureault,
Drouin,
Euler,
Farquhar,
Farris,
Fergusson,
Fraser,
Gershaw,
Gladstone,
Golding,
Gouin,
Grant,
Haig,
Hayden,
Higgins,
Hnatyshyn,
Hodges,
Horner,
Hugessen,
Inman,
Irvine,
Isnor,
Kinley,
Lambert,
Lefrançois,
Léger,
Macdonald,
MacDonald,
McGrand,
Méthot,
Monette,
Pouliot,
Power,
Pratt,
Reid,
Roebuck,
Smith (Kamloops),
Smith (Queens-Shelburne),
Stambaugh,
Sullivan,
Taylor (Norfolk),
Thorvaldson,
Turgeon,
Vaillancourt,
Veniot,
Vien,
Wall,
White,
Wilson,
Woodrow.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le bill suivant,

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification:

Bill SD-43, intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Brasgold Martz".

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message aux fins de retourner les témoignages, etc., pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition sur lequel est fondé le bill de divorce susmentionné.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet des messages par lesquels elle retourne les bills suivants,

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ces bills, sans modification:

Bill S-18, intitulé: "Loi constituant en corporation l'Adanac General Insurance Company of Canada".

Bill S-22, intitulé: "Loi constituant en corporation la Laurentide Finance Company".

Bill S-23, intitulé: "Loi concernant l'International Loan Company".

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-56, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-57, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la route transcanadienne", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 19 mai 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-61, intitulé: "Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture le mercredi 25 mai 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine dépose sur le Bureau:

Décrets, ordonnances et règlements statutaires, Partie II, 1960, le mercredi 11 mai 1960, en conformité de l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235, S.R. 1952. (Textes anglais et français).

Le premier communiqué et le communiqué final, publiés les 3 et 13 mai 1960, respectivement, par la Conférence des Premiers ministres du Commonwealth, tenue à Londres, Angleterre.

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros trois cent quatre-vingt-treize à quatre cent dix-sept, les deux précités inclusivement, comme il suit:

Le MERCREDI 11 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent quatre-vingt-treizième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Norma Katherine MacDonald McLean, de la cité de Thetford Mines, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Malcolm Edward McLean, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 10 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent quatre-vingt-quatorzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Diane Hawkins Edler, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Peter Edler, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MERCREDI 11 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent quatre-vingt-quinzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Marcel Pouliot, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Pauline Duval Pouliot, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MERCREDI 11 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent quatre-vingt-seizième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Pierre Maxime Alexandre Dufresne, de la cité de Lachine, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Léonie-Marguerite Beluse Dufresne, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande que la demande que comporte cette pétition ne soit pas accordée.

3. Le comité recommande que la preuve produite ne soit ni imprimée ni distribuée, et que la Règle 134 soit suspendue en tant qu'elle se rapporte à la dite impression et à la dite distribution.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent quatre-vingt-dix-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Gisèle Raymond Vallée, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gérald Vallée, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent quatre-vingt-dix-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Madeleine Arbour Gauvreau, de la ville de l'Île-Perrot, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve

son mariage avec Pierre Gauvreau, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent quatre-vingt-dix-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Pierre-Frédéric Bruneau, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Estelle Caron Bruneau, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre centième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Nancy Virginia Webster Canning, de Rexdale, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Murray Alexander Canning, de la ville de Beaconsfield, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent unième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Annie Zilinskas Schneidereit, autrement connue sous le nom de Annie Zilinskas Schneider, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Arthur Scheneidereit, autrement connu sous le nom de Arthur Schneider, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent deuxième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Jean-Paul-Alfred Lebel, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Marguerite-Eva-Jeannette Paquette Lebel, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent troisième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Bernice Ellis Biltis, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Charles Arthur Biltis, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent quatrième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Evagelia Karidi Tsitsos, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George Tsitsos, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent cinquième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Barbara Raphael Salomon, de la ville de Mont-Royal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Richard Arthur Salomon, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 13 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent sixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Earl Elwin Smith, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec France-Andrée Joly Smith.

2. Demande ayant été faite pour obtenir la permission de retirer cette pétition, le comité recommande qu'elle soit accordée en conséquence, et que les taxes parlementaires versées à l'égard de la Règle 140 soient remboursés au pétitionnaire, moins la somme de $25.00, attribuable aux frais occasionnés.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Richard Denis Giblin, de la cité de Montréal, province de Québec, et demeurant temporairement en la cité de Londres, Angleterre, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jane Graham Adams Ramsay Giblin, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Fanny Hussey Baggs, de la ville de St-Jean, province de Terre-Neuve, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George Chesley Baggs, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Lambly Dorothy Audrey Hage Lambert, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph-René-Marcel-Richard Lambert, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent dixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Paul-Émile Raymond, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Fernande Coallier Raymond, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent onzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Doris Mary Luxford Devenish, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alfred Frederick Devenish, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent douzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Beulah Benford Brown Lawrence, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Earle Wesley Lawrence, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent treizième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Kathleen Walsh Cohan, de la cité de St-Laurent, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Francis Cohan, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf l'article 140 concernant le paiement des taxes parlementaires.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise des taxes parlementaires prescrites par l'article 140, moins la somme de $125.00.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent quatorzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Francis Whiting Clark, de la cité de Sherbrooke, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elizabeth Ann Bangs Clark, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent quinzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Gustave Roy, de Île-Bigras, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jeannette Lavigne Roy, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent seizième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Joan Shirley Davies Herscovitch, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Samuel Israel Herscovitch, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MERCREDI 11 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent dix-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Dorothy Nora Alice Hurst Earle, de Ville Laflèche, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Francis Earle, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards, excepté la Règle 140 relative au versement des taxes parlementaires.

2. Le comité recommande que la demande que comporte cette pétition ne soit pas accordée.

3. Le comité recommande que les taxes parlementaires susceptibles d'être versées à l'égard de la Règle 140 soient remboursées.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que les rapports du comité permanent des Divorces, portant les numéros trois cent quatre-vingt-treize à quatre cent dix-sept, les deux précités inclusivement, soient pris en considération demain.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.—

Que le premier communiqué et le communiqué final publiés les 3 et 13 mai 1960, respectivement, par la Conférence des Premiers Ministres du Commonwealth, tenue à Londres, Angleterre, déposés ce jour, soient imprimés en appendice aux Débats du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants:

Bill SD-362, intitulé: "Loi pour faire droit à Shirley Grace Edythe Sayers Sutherland, autrement connue sous le nom de Shirley Seguin Sutherland".

Bill SD-363, intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Ruth Rubins Lyons".

Bill SD-364, intitulé: "Loi pour faire droit à Stanislaw Przybyla".

Bill SD-365, intitulé: "Loi pour faire droit à Ian Church Wood".

Bill SD-366, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Hariette-Claudette Boisvert Beaudry".

Bill SD-367, intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Edward Parker".

Bill SD-368, intitulé: "Loi pour faire droit à Owen John Lummis".

Bill SD-369, intitulé: "Loi pour faire droit à Ronald Norman Hogg".

Bill SD-370, intitulé: "Loi pour faire droit à Roy Walter Williams".

Bill SD-371, intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Doris Jennings Fitzgerald".

Bill SD-372, intitulé: "Loi pour faire droit à Christine Nancy Littleton Cohen".

Bill SD-373, intitulé: "Loi pour faire droit à Czarna Rose Lemkowicz Bialer, autrement connue sous le nom de Czarna Rose Lemkowicz Bealer".

Bill SD-374, intitulé: "Loi pour faire droit à Kazimierz Romanowski".

Les bills sont lus séparément la première fois.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que les bills soient inscrits à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 19 mai 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.—

1. Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour étudier les tendances relatives aux besoins en main-d'œuvre et à son utilisation au Canada, et faire rapport, en vue d'évaluer les possibilités d'accroître l'emploi et de maintenir à un haut niveau, et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour faire enquête et rapport sur ce qui suit:

a) l'expansion de l'économie et des autres facteurs agissant sur les possibilités d'emploi, y compris en particulier l'évolution des techniques; et

b) l'accroissement et les caractéristiques des effectifs de la main-d'œuvre canadienne;

2. Que ledit Comité spécial soit composé des honorables sénateurs Blois, Bouffard, Brunt, Buchanan, Burchill, Cameron, Choquette, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Courtemanche, Croll, Emerson, Haig, Higgins, Hnatyshyn, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Lambert, Leonard, MacDonald, Méthot, Monette, Pratt, Reid, Roebuck, Smith (*Queens-Shelburne*), Thorvaldson, Vaillancourt, Wall, White et Wilson (32);

3. Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête.

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et à faire rapport de temps à autre.

Après débat,

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Bouffard, que plus ample débat sur la motion soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Canada sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir, il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les bills suivants soient maintenant lus une deuxième fois:

Bill SD-348, intitulé: "Loi pour faire droit à Leslie Robert Stickles".

Bill SD-349, intitulé: "Loi pour faire droit à Philippe Simard".

Bill SD-350, intitulé: "Loi pour faire droit à Estelle Caroline Lohnes Antilla".

Bill SD-351, intitulé: "Loi pour faire droit à Yolande-Marguerite Delorme Houde, autrement connue sous le nom de Yolande-Marguerite Delorme Cyr".

Bill SD-352, intitulé: "Loi pour faire droit à Andrée-Edmonde-Augusta Fontaine Barrière".

Bill SD-353, intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Jean Mott Taylor".

Bill SD-354, intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Van Embden Singer".

Bill SD-355, intitulé: "Loi pour faire droit à Jack Emile Chiarella".

Bill SD-356, intitulé: "Loi pour faire droit à Elaine Louise Robinson Solkin".

Bill SD-357, intitulé: "Loi pour faire droit à Gerald Onie Shannon".

Bill SD-358, intitulé: "Loi pour faire droit à Percival Verna Nathan".

Bill SD-359, intitulé: "Loi pour faire droit à Valerie Elsie Price Perrault".

Bill SD-360, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Edmond Giroux".

Bill SD-361, intitulé: "Loi pour faire droit à Allen Dwight Westover".

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont alors lus la deuxième fois, sur division.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les bills soient inscrits à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement", il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Wall, appuyé par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

Que le comité permanent de l'Immigration et du travail soit autorisé et reçoive instruction d'examiner le Rapport annuel du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, excluant cette partie du rapport qui concerne la division des Affaires indiennes; et—

Que ce comité, ait le pouvoir d'assigner des personnes et de produire documents et dossiers,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P.,—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mercredi 18 mai 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**
7. **Motion.**

INTERPELLATIONS

Par l'honorable sénateur Reid:

3 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. A la suite de la déclaration de l'honorable ministre de la Justice, lors de sa récente visite du pénitencier de la Colombie-Britannique, dans laquelle il proposait que le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique inaugure un traitement quelconque pour les toxicomanes, a-t-on officiellement fait au gouvernement de la Colombie-Britannique une proposition de ce genre?

2. Dans le cas de l'affirmative, les autorités provinciales de la Colombie-Britannique ont-elles manifesté un intérêt véritable à cet égard ou ont-elles acquiescé à une proposition de traitement, ainsi que l'avait suggéré l'honorable ministre de la Justice?

Pour le jeudi 19 mai 1960.

L'honorable sénateur Pratt:

17 mai,—Qu'il signalera à l'attention du Sénat le vingtième Congrès des Chambre de commerce de la Fédération du Commonwealth et de l'Empire britannique, récemment tenu à Canberra, Australie, et qu'il proposera, pour étude, les renseignements et suggestions qui surgirent des discussions du Congrès touchant la promotion des relations commerciales à l'intérieur du Commonwealth.

MOTIONS

Pour le jeudi 19 mai 1960.

Par l'honorable sénateur Aseltine:

17 mai,—La motion suivante—

Que le rapport du Conseil des Arts du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1960, déposé devant la Chambre du Sénat le 14 juillet 1959, soit déféré au comité permanent des Finances, dans le but de l'étudier, en conformité de l'article 23 de la Loi sur le Conseil des Arts du Canada.

Pour le mardi 31 mai 1960.

Par l'honorable sénateur Aseltine:

19 janvier,—La motion suivante—

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.
Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 18 mai 1960.

N° 1.

12 mai,—Deuxième lecture du Bill S-32, intitulé: "Loi autorisant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent à ou près Ville-Lasalle, dans la province de Québec".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 2.

17 mai,—Deuxième lecture du Bill C-56, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 3.

17 mai,—Troisième lecture des bills suivants:

Bill SD-348, intitulé: "Loi pour faire droit à Leslie Robert Stickles".

Bill SD-349, intitulé: "Loi pour faire droit à Philippe Simard".

Bill SD-350, intitulé: "Loi pour faire droit à Estelle Caroline Lohnes Antilla".

Bill SD-351, intitulé: "Loi pour faire droit à Yolande-Marguerite Delorme Houde, autrement connue sous le nom de Yolande-Marguerite Delorme Cyr".

Bill SD-352, intitulé: "Loi pour faire droit à Andrée-Edmonde-Augusta Fontaine Barrière".

Bill SD-353, intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Jean Mott Taylor".

Bill SD-354, intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Van Embden Singer".

Bill SD-355, intitulé: "Loi pour faire droit à Jack Emile Chiarella".

Bill SD-356, intitulé: "Loi pour faire droit à Elaine Louise Robinson Solkin".

Bill SD-357, intitulé: "Loi pour faire droit à Gerald Onie Shannon".

Bill SD-358, intitulé: "Loi pour faire droit à Percival Verna Nathan".

Bill SD-359, intitulé: "Loi pour faire droit à Valerie Elsie Price Perrault".

Bill SD-360, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Edmond Giroux".

Bill SD-361, intitulé: "Loi pour faire droit à Allen Dwight Westover".

—(L'honorable sénateur Roebuck.)

N° 4.

10 mai,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.—

1. Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour étudier les tendances relatives aux besoins en main-d'œuvre et à son utilisation au Canada, et faire rapport, en vue d'évaluer les possibilités d'accroître l'emploi et de maintenir à

un haut niveau, et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour faire enquête et rapport sur ce qui suit:

a) l'expansion de l'économie et des autres facteurs agissant sur les possibilités d'emploi, y compris en particulier l'évolution des techniques; et

b) l'accroissement et les caractéristiques des effectifs de la main-d'œuvre canadienne;

2. Que ledit Comité spécial soit composé des honorables sénateurs Blois, Bouffard, Brunt, Buchanan, Burchill, Cameron, Choquette, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Courtemanche, Croll, Emerson, Haig, Higgins, Hnatyshyn, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Lambert, Leonard, MacDonald, Méthot, Monette, Pratt, Reid, Roebuck, Smith (*Queens-Shelburne*), Thorvaldson, Vaillancourt, Wall, White et Wilson (32);

3. Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et de faire rapport de temps à autre.

—(L'honorable sénateur Hayden.)

N° 5.

16 mars,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement".—(L'honorable sénateur Macdonald, C.P.).

N° 6.

22 mars,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Wall, appuyé par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

Que le comité permanent de l'Immigration et du travail soit autorisé et reçoive instruction d'examiner le Rapport annuel du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, excluant cette partie du rapport qui concerne la division des Affaires indiennes; et—

Que ce Comité ait le pouvoir d'assigner des personnes, et de produire documents et dossiers.—(L'honorable sénateur White.)

N° 7.

30 mars,—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.—(L'honorable sénateur Vaillancourt.)

N° 8.

17 mai,—Considération des rapports suivants du comité permanent des Divorces:

Rapport n° 393—*re* pétition de Norma Katherine MacDonald McLean;

Rapport n° 394—*re* pétition de Diane Hawkins Edler;

Rapport n° 395—*re* pétition de Marcel Pouliot;

Rapport n° 396—*re* pétition de Pierre Maxime Alexandre Dufresne;

Rapport n° 397—*re* pétition de Gisèle Raymond Vallée;

Rapport n° 398—*re* pétition de Madeleine Arbour Gauvreau;

Rapport n° 399—*re* pétition de Pierre Frédéric Bruneau;
Rapport n° 400—*re* pétition de Nancy Virginia Webster Canning;
Rapport n° 401—*re* pétition de Annie Zilinskas Schneidereit, autrement connue sous le nom de Annie Zilinskas Schneider;
Rapport n° 402—*re* pétition de Jean Paul Alfred Lebel;
Rapport n° 403—*re* pétition de Bernice Ellis Biltis;
Rapport n° 404—*re* pétition de Evagelia Karidi Tsitsos;
Rapport n° 405—*re* pétition de Barbara Raphael Salomon;
Rapport n° 406—*re* pétition de Earl Elwin Smith;
Rapport n° 407—*re* pétition de Richard Denis Giblin;
Rapport n° 408—*re* pétition de Fanny Hussey Baggs;
Rapport n° 409—*re* pétition de Lambly Dorothy Audrey Hage Lambert;
Rapport n° 410—*re* pétition de Paul Emile Raymond;
Rapport n° 411—*re* pétition de Doris Mary Luxford Devenish;
Rapport n° 412—*re* pétition de Beulah Benford Brown Lawrence;
Rapport n° 413—*re* pétition de Kathleen Walsh Cohan;
Rapport n° 414—*re* pétition de Francis Whiting Clark;
Rapport n° 415—*re* pétition de Gustave Roy;
Rapport n° 416—*re* pétition de Joan Shirley Davies Herscovitch;
Rapport n° 417—*re* pétition de Dorothy Nora Alice Hurst Earle.

(L'honorable sénateur Roebuck.)

Pour le jeudi 19 mai 1960.

N° 1.

17 mai,—Deuxième lecture du Bill C-57, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la route transcanadienne".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 2.

17 mai,—Deuxième lecture des bills suivants:

Bill SD-362, intitulé: "Loi pour faire droit à Shirley Grace Edythe Sayers Sutherland, autrement connue sous le nom de Shirley Seguin Sutherland".

Bill SD-363, intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Ruth Rubins Lyons".

Bill SD-364, intitulé: "Loi pour faire droit à Stanislaw Przybyla".

Bill SD-365, intitulé: "Loi pour faire droit à Ian Church Wood".

Bill SD-366, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Hariette-Claudette Boisvert Beaudry".

Bill SD-367, intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Edward Parker".

Bill SD-368, intitulé: "Loi pour faire droit à Owen John Lummis".

Bill SD-369, intitulé: "Loi pour faire droit à Ronald Norman Hogg".

Bill SD-370, intitulé: "Loi pour faire droit à Roy Walter Williams".

Bill SD-371, intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Doris Jennings Fitzgerald".

Bill SD-372, intitulé: "Loi pour faire droit à Christine Nancy Littleton Cohen".

Bill SD-373, intitulé: "Loi pour faire droit à Czarna Rose Lemkowicz Bialer, autrement connue sous le nom de Czarna Rose Lemkowicz Bealer".

Bill SD-374, intitulé: "Loi pour faire droit à Kazimierz Romanowski".

—(L'honorable sénateur Roebuck.)

Pour le mercredi 25 mai 1960.

17 mai,—Deuxième lecture du Bill C-61, intitulé: "Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

Pour le mardi 31 mai 1960.

20 janvier,—Deuxième lecture du Bill S-6, intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Peine capitale)".—(L'honorable sénateur Croll.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi 18 mai 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
356–S	Bills d'intérêt privé	10.30 a.m.
	Le jeudi 19 mai 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
256–S	Transports et communications	10.30 a.m.
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	11.00 a.m.
	Le vendredi 20 mai 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 46

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 18 mai 1960

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK R. DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Barbour,
Basha,
Beaubien,
Bishop,
Blais,
Blois,
Bois,
Boucher,
Bouffard,
Bradley,
Brunt,
Buchanan,
Choquette,
Connolly (Halifax-Nord),
Connolly (Ottawa-Ouest),
Courtemanche,
Crerar,
Croll,
Davies,
Dessureault,
Drouin,
Dupuis,
Euler,
Farquhar,
Fergusson,
Fraser,
Gershaw,
Gladstone,
Golding,
Gouin,
Grant,
Haig,
Hayden,
Higgins,
Hnatyshyn,
Hodges,
Horner,
Hugessen,
Inman,
Irvine,
Isnor,
Kinley,
Lambert,
Lefrançois,
Léger,
Macdonald,
MacDonald,
McGrand,
Méthot,
Monette,
Pouliot,
Power,
Pratt,
Quinn,
Reid,
Roebuck,
Smith (Kamloops),
Smith (Queens-Shelburne),
Stambaugh,
Sullivan,
Taylor (Norfolk),
Thorvaldson,
Turgeon,
Vaillancourt,
Veniot,
Wall,
White,
Wilson,
Woodrow.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-4, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain, le 24 mai 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-60, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les territoires du Nord-Ouest", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mercredi prochain, le 25 mai 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine dépose sur le Bureau:

Rapport de l'Office des produits agricoles pour l'année terminée le 31 mars 1960, en conformité de l'article 7 de la Loi sur l'Office des produits agricoles, chapitre 4, S.R. 1952. (Textes anglais et français).

Rapport concernant les conventions conclues sous le régime de la Loi sur les ventes coopératives des produits agricoles pour l'année terminée le 31 mars 1960, en conformité de l'article 7 de ladite loi, chapitre 5, S.R. 1952. (Textes anglais et français).

L'honorable sénateur Bouffard, du comité permanent des Bills d'intérêt privé, auquel a été déféré le Bill S-19, intitulé: "Loi constituant en corporation l'Église évangélique luthérienne du Canada", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport, avec les amendements suivants:

1. *Page 1, lignes 20 et 21:* Retrancher les mots "ville de Provost (province d'Alberta)," et y substituer ce qui suit: "cité de Prince-Rupert (province de Colombie-Britannique),"

2. *Page 1, ligne 31:* Retrancher le prénom "Alger" et y substituer "Algar"

3. *Page 2, ligne 6:* Retrancher le prénom "George" et y substituer "Gerhard"

4. *Page 2, ligne 9:* Après le prénom "John", insérer "Michael"

5. *Page 3, ligne 4:* Après le mot "églises,", insérer ce qui suit: "des écoles et"

6. *Page 4, ligne 14:* Retrancher les mots "meubles ou immeubles," et y substituer ce qui suit: "immeubles, meubles ou mixtes,"

7. *Page 5, ligne 12:* Retrancher les mots "meubles ou immeubles" et y substituer ce qui suit: "immeubles, meubles ou mixtes"

8. *Page 5, ligne 26:* Retrancher les mots "meubles ou immeubles," et y substituer ce qui suit: "immeubles, meubles ou mixtes,"

9. *Page 6, ligne 5:* Retrancher les mots "meuble ou immeuble" et y substituer ce qui suit: "immeuble, meuble ou mixte"

10. *Page 6, ligne 26:* Retrancher les mots "conseil d'administration" et y substituer ce qui suit: "bureau des syndics".

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Bouffard propose, appuyé par l'honorable sénateur Barbour, que le rapport soit maintenant adopté.

En amendement,
L'honorable sénateur Hugessen propose, appuyé par l'honorable sénateur Hayden, que le rapport ne soit pas maintenant adopté, mais que le bill soit de nouveau déféré au comité permanent des Bills d'intérêt privé, pour plus ample étude.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion modificative, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros quatre cent dix-huit à quatre cent vingt-deux, les deux précités inclusivement, comme il suit:

Le MARDI 17 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent dix-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Eugena Grandmont Ladouceur, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph-Omer-Gaston Ladouceur, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent dix-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Ivy Helen Gentles Bell Pull, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Douglas Carlyle Pull, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent vingtième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Hervé Vaillancourt, de la ville de St-Léonard-de-Port-Maurice, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jeannine Lemieux Vaillancourt, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent vingt-et-unième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Madeleine Hermine Kelen Endrenyi, de Préville, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Janos Peter Pal Endrenyi, autrement connu sous le nom de John Peter Paul Eden, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent vingt-deuxième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Marie-Jeannine-Andrée Boisclair Lafrance, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph-Philippe-Gaston Lafrance, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que les rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros quatre cent dix-huit à quatre cent vingt-deux, les deux précités inclusivement, soient pris en considération demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-32, intitulé: "Loi autorisant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent à ou près Ville-Lasalle, dans la province de Québec", il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à plus tard ce jour.

Plus tard ce jour:

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Monette propose, appuyé par l'honorable sénateur Méthot, que le Bill S-32, intitulé: "Loi autorisant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent à ou près Ville-Lasalle, dans la province de Québec", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat,
Étant six heures,
Avec la permission du Sénat,
Le débat se continue.

Après plus ample débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Monette propose, appuyé par l'honorable sénateur Méthot, que le bill soit déféré au comité permanent des Transports et communications.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Choquette propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que le Bill S-56, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Monette propose, appuyé par l'honorable sénateur Méthot, que plus ample débat sur la motion visant à la deuxième lecture soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-59, intitulé: 'Loi modifiant la Loi sur le Yukon", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mercredi prochain, le 25 mai 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les bills suivants soient maintenant lus une troisième fois:

Bill SD-348, intitulé: "Loi pour faire droit à Leslie Robert Stickles".

Bill SD-349, intitulé: "Loi pour faire droit à Philippe Simard".

Bill SD-350, intitulé: "Loi pour faire droit à Estelle Caroline Lohnes Antilla".

Bill SD-351, intitulé: "Loi pour faire droit à Yolande-Marguerite Delorme Houde, autrement connue sous le nom de Yolande-Marguerite Delorme Cyr".

Bill SD-352, intitulé: "Loi pour faire droit à Andrée-Edmonde-Augusta Fontaine Barrière".

Bill SD-353, intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Jean Mott Taylor".

Bill SD-354, intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Van Embden Singer".

Bill SD-355, intitulé: "Loi pour faire droit à Jack Emile Chiarella".

Bill SD-356, intitulé: "Loi pour faire droit à Elaine Louise Robinson Solkin".

Bill SD-357, intitulé: "Loi pour faire droit à Gerald Onie Shannon".

Bill SD-358, intitulé: "Loi pour faire droit à Percival Verna Nathan".

Bill SD-359, intitulé: "Loi pour faire droit à Valerie Elsie Price Perrault".

Bill SD-360, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Edmond Giroux".

Bill SD-361, intitulé: "Loi pour faire droit à Allen Dwight Westover".

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont alors lus séparément la troisième fois, sur division.

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés,
Elle est résolue par l'affirmative, sur division.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.—

1. Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour étudier les tendances relatives aux besoins en main-d'œuvre et à son utilisation au Canada, et faire rapport, en vue d'évaluer les possibilités d'accroître l'emploi et de maintenir à un haut niveau, et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour faire enquête et rapport sur ce qui suit:

a) l'expansion de l'économie et des autres facteurs agissant sur les possibilités d'emploi, y compris en particulier l'évolution des techniques; et

b) l'accroissement et les caractéristiques des effectifs de la main-d'œuvre canadienne;

2. Que ledit Comité spécial soit composé des honorables sénateurs Blois, Bouffard, Brunt, Buchanan, Burchill, Cameron, Choquette, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Courtemanche, Croll, Emerson, Haig, Higgins, Hnatyshyn, Horner,

Hugessen, Inman, Irvine, Lambert, Leonard, MacDonald, Méthot, Monette, Pratt, Reid, Roebuck, Smith (*Queens-Shelburne*), Thorvaldson, Vaillancourt, Wall, White et Wilson (32);

3. Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et à faire rapport de temps à autre.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement", il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Wall, appuyé par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):
Que le comité permanent de l'Immigration et du travail soit autorisé et reçoive instruction d'examiner le Rapport annuel du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, excluant cette partie du rapport qui concerne la division des Affaires indiennes; et—
Que ce comité, ait le pouvoir d'assigner des personnes et de produire documents et dossiers,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Canada sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir, il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la prise en considération des rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros trois cent quatre-vingt-treize à quatre cent dix-sept, les deux précités inclusivement, il est—
Ordonné: Qu'ils soient différés à demain.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P.,—
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le jeudi 19 mai 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**
7. **Motion.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Reid:

3 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. A la suite de la déclaration de l'honorable ministre de la Justice, lors de sa récente visite du pénitencier de la Colombie-Britannique, dans laquelle il proposait que le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique inaugure un traitement quelconque pour les toxicomanes, a-t-on officiellement fait au gouvernement de la Colombie-Britannique une proposition de ce genre?

2. Dans le cas de l'affirmative, les autorités provinciales de la Colombie-Britannique ont-elles manifesté un intérêt véritable à cet égard ou ont-elles acquiescé à une proposition de traitement, ainsi que l'avait suggéré l'honorable ministre de la Justice?

N° 2.

L'honorable sénateur Pratt:

17 mai,—Qu'il signalera à l'attention du Sénat le vingtième Congrès des Chambres de commerce de la Fédération du Commonwealth et de l'Empire britannique, récemment tenu à Canberra, Australie, et qu'il proposera, pour étude, les renseignements et suggestions qui surgirent des discussions du Congrès touchant la promotion des relations commerciales à l'intérieur du Commonwealth.

Pour le vendredi 20 mai 1960.

N° 1.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

18, mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Sénat de ce qui suit—

Quels sujets, autres que des bills, ont été soumis aux comités permanents du Sénat pour qu'ils fassent l'objet d'un rapport au cours de chacune des dix dernières années?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

18 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit—

1. Depuis le 1er juillet 1927, quelle a été la pratique suivie conformément à l'article 56 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867), relativement à la transmission des Statuts du Canada par le gouvernement canadien au gouvernement britannique, en d'autres termes, par lequel des ministres du cabinet canadien ces Statuts ont-ils été transmis *chaque année* à l'un des principaux secrétaires d'État britanniques de Sa Majesté, et, le cas échéant, auquel de ceux-ci et à quelles dates l'ont-ils été?

2. Lesdits Statuts étaient-ils reliés en bougran jaune-clair avec titres en lettres noires, ou en veau avec titres en lettres d'or, ainsi que le prévoit l'article 11 du chapitre 230 des Statuts revisés du Canada (1952)?

N° 3.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

18 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit—

1. Les Hauts-Commissaires au Canada, du Royaume-Uni, de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,

d'Australie,
de Ceylan,
du Ghana,
de Malaisie,
de Nouvelle-Zélande et
de l'Union sud-africaine,

sont-ils citoyens canadiens de même que sujets britanniques du fait de leur résidence au Canada, et, dans le cas de l'affirmative, pendant combien de temps le sont-ils?

2. Les Hauts-Commissaires au Canada de l'Inde et du Pakistan, sont-ils citoyens canadiens et sujets britanniques de même que citoyens du Commonwealth, du fait de leur résidence au Canada, et, dans le cas de l'affirmative, pendant combien de temps le sont-ils?

MOTIONS

Par l'honorable sénateur Aseltine:

17 mai,—La motion suivante—

Que le rapport du Conseil des Arts du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1960, déposé devant la Chambre du Sénat le 14 juillet 1959, soit déféré au comité permanent des Finances, dans le but de l'étudier, en conformité de l'article 23 de la Loi sur le Conseil des Arts du Canada.

Pour le vendredi 20 mai 1960.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

18 mai,—Pour copies de tous les arrêtés en conseil adoptés depuis le 1er janvier 1927, concernant la distribution des Statuts, en conformité de l'article 56 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) et du chapitre 230 des Statuts revisés du Canada (1952).

Pour le mardi 31 mai 1960.

Par l'honorable sénateur Aseltine:

19 janvier,—La motion suivante—

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

ORDRE DU JOUR

Le jeudi 19 mai 1960.

N° 1.

18 mai,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Choquette, appuyé par l'honorable sénateur Blois, tendant à la deuxième lecture du Bill C-56, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts".—L'honorable sénateur Monette.)

N° 2.

17 mai,—Deuxième lecture du Bill C-57, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la route transcanadienne".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 3.

17 mai,—Considération des rapports suivants du comité permanent des Divorces:

Rapport n° 393—*re* pétition de Norma Katherine MacDonald McLean;
Rapport n° 394—*re* pétition de Diane Hawkins Edler;
Rapport n° 395—*re* pétition de Marcel Pouliot;
Rapport n° 396—*re* pétition de Pierre Maxime Alexandre Dufresne;
Rapport n° 397—*re* pétition de Gisèle Raymond Vallée;
Rapport n° 398—*re* pétition de Madeleine Arbour Gauvreau;
Rapport n° 399—*re* pétition de Pierre Frédéric Bruneau;
Rapport n° 400—*re* pétition de Nancy Virginia Webster Canning;
Rapport n° 401—*re* pétition de Annie Zilinskas Schneidereit, autrement connue sous le nom de Annie Zilinskas Schneider;
Rapport n° 402—*re* pétition de Jean Paul Alfred Lebel;
Rapport n° 403—*re* pétition de Bernice Ellis Biltis;
Rapport n° 404—*re* pétition de Evagelia Karidi Tsitsos;
Rapport n° 405—*re* pétition de Barbara Raphael Salomon;
Rapport n° 406—*re* pétition de Earl Elwin Smith;
Rapport n° 407—*re* pétition de Richard Denis Giblin;
Rapport n° 408—*re* pétition de Fanny Hussey Baggs;
Rapport n° 409—*re* pétition de Lambly Dorothy Audrey Hage Lambert;
Rapport n° 410—*re* pétition de Paul Emile Raymond;
Rapport n° 411—*re* pétition de Doris Mary Luxford Devenish;
Rapport n° 412—*re* pétition de Beulah Benford Brown Lawrence;
Rapport n° 413—*re* pétition de Kathleen Walsh Cohan;
Rapport n° 414—*re* pétition de Francis Whiting Clark;
Rapport n° 415—*re* pétition de Gustave Roy;
Rapport n° 416—*re* pétition de Joan Shirley Davies Herscovitch;
Rapport n° 417—*re* pétition de Dorothy Nora Alice Hurst Earle.

(L'honorable sénateur Roebuck.)

N° 4.

17 mai,—Deuxième lecture des bills suivants:

Bill SD-362, intitulé: "Loi pour faire droit à Shirley Grace Edythe Sayers Sutherland, autrement connue sous le nom de Shirley Seguin Sutherland".

Bill SD-363, intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Ruth Rubins Lyons".

Bill SD-364, intitulé: "Loi pour faire droit à Stanislaw Przybyla".

Bill SD-365, intitulé: "Loi pour faire droit à Ian Church Wood".

Bill SD-366, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Hariette-Claudette Boisvert Beaudry".

Bill SD-367, intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Edward Parker".

Bill SD-368, intitulé: "Loi pour faire droit à Owen John Lummis".

Bill SD-369, intitulé: "Loi pour faire droit à Ronald Norman Hogg".

Bill SD-370, intitulé: "Loi pour faire droit à Roy Walter Williams".

Bill SD-371, intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Doris Jennings Fitzgerald".

Bill SD-372, intitulé: "Loi pour faire droit à Christine Nancy Littleton Cohen".

Bill SD-373, intitulé: "Loi pour faire droit à Czarna Rose Lemkowicz Bialer, autrement connue sous le nom de Czarna Rose Lemkowicz Bealer".

Bill SD-374, intitulé: "Loi pour faire droit à Kazimierz Romanowski".

—(L'honorable sénateur Roebuck.)

N° 5.

16 mars,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement".—(L'honorable sénateur Macdonald, C.P.).

N° 6.

22 mars,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Wall, appuyé par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

Que le comité permanent de l'Immigration et du travail soit autorisé et reçoive instruction d'examiner le Rapport annuel du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, excluant cette partie du rapport qui concerne la division des Affaires indiennes; et—

Que ce Comité ait le pouvoir d'assigner des personnes, et de produire documents et dossiers.—(L'honorable sénateur White.)

N° 7.

30 mars,—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.—(L'honorable sénateur Vaillancourt.)

N° 8.

18 mai,—Considération des rapports suivants du comité permanent des Divorces:

Rapport n° 418—*re* pétition de Eugena Grandmont Ladouceur;

Rapport n° 419—*re* pétition de Ivy Helen Gentles Bell Pull;

Rapport n° 420—*re* pétition de Hervé Vaillancourt;
Rapport n° 421—*re* pétition de Madeleine Hermine Kelen Endrenyi;
Rapport n° 422—*re* pétition de Marie Jeannine Andrée Boisclair Lafrance.

—(L'honorable sénateur Roebuck.)

Pour le mardi 24 mai 1960.

18 mai,—Deuxième lecture du Bill C-4, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

Pour le mercredi 25 mai 1960.

N° 1.

17 mai,—Deuxième lecture du Bill C-61, intitulé: "Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 2.

18 mai,—Deuxième lecture du Bill C-60, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les territoires du Nord-Ouest".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 3.

18 mai,—Deuxième lecture du Bill C-59, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur le Yukon".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

Pour le mardi 31 mai 1960.

20 janvier,—Deuxième lecture du Bill S-6, intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Peine capitale)".—(L'honorable sénateur Croll.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 19 mai 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
256–S	Transports et communications	10.30 a.m.
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	11.00 a.m.
	Le vendredi 20 mai 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le lundi 23 mai 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mardi 24 mai 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mercredi 25 mai 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
256–S	Banques et commerce	10.30 a.m.
	Le jeudi 26 mai 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	11.00 a.m.
	Le vendredi 27 mai 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 47

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 19 mai 1960

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK R. DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Crerar,	Horner,	Quinn,
Barbour,	Croll,	Hugessen,	Reid,
Basha,	Davies,	Inman,	Roebuck,
Beaubien,	Dessureault,	Irvine,	Smith (Kamloops),
Bishop,	Drouin,	Isnor,	Smith (Queens-Shelburne),
Blais,	Dupuis,	Kinley,	Stambaugh,
Blois,	Farquhar,	Lambert,	Taylor (Norfolk),
Bois,	Fergusson,	Lefrançois,	Turgeon,
Boucher,	Fraser,	Léger,	Veniot,
Bradley,	Gershaw,	Macdonald,	Vien,
Brunt,	Gladstone,	McGrand,	Wall,
Buchanan,	Golding,	McKeen,	White,
Choquette,	Grant,	Méthot,	Wilson,
Connolly (Halifax-Nord),	Haig,	Monette,	Woodrow.
Connolly (Ottawa-Ouest),	Higgins,	Pouliot,	
	Hnatyshyn,	Pratt,	
	Hodges,		

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill S-3, intitulé: "Loi abrogeant certaines lois de Terre-Neuve sur la pêche",

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Aseltine dépose sur le Bureau:

Rapport concernant l'application de la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche pour l'année financière terminée le 31 mars 1960, en vertu de l'article 12 de ladite loi, chapitre 46 des Statuts du Canada de 1955. (Textes anglais et français).

Rapport concernant l'application de la Loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants pour l'année financière terminée le 31 mars 1960, en vertu de l'article 13 de ladite loi, chapitre 278, S.R. 1952. (Textes anglais et français).

Décrets, ordonnances et règlements statutaires, publiés dans la *Gazette du Canada,* Partie II, Index codifié et tableau des modifications, pour la période s'étendant du 1er janvier 1955 au 31 mars 1960. (Textes anglais et français).

Rapport sur les travaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture se rapportant à l'année 1959-1960, en vertu de l'article 3 de la Loi sur l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, chapitre 122, S.R. 1952. (Textes anglais et français).

L'honorable sénateur Hugessen, du comité permanent des Transports et communications, auquel a été déféré le Bill S-31, intitulé: "Loi constituant en corporation la Northern Pipe Line Company", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Hnatyshyn propose, appuyé par l'honorable sénateur Higgins, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hugessen, du comité permanent des Transports et communications, auquel a été déféré le Bill S-24, intitulé: "Loi concernant la Wabush Lake Railway Company Limited et la Compagnie de chemin de fer Arnaud", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, avec les deux amendements suivants:

1. *Page 2, ligne 7:* Retrancher les mots "aux présentes" et y substituer les mots "dans la présente loi".

2. *Page 3:* Après l'article 5 du bill, ajouter comme article 6 ce qui suit:

"6. Rien dans la présente loi ne libère l'une ou l'autre des compagnies de ses obligations contractuelles."

L'honorable sénateur Connolly (*Halifax-Nord*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le rapport soit pris en considération mardi prochain, le 24 mai 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hugessen, du comité permanent des Transports et communications, auquel a été déféré le Bill S-32, intitulé: "Loi autorisant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent à ou près Ville-Lasalle, dans la province de Québec", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Monette propose, appuyé par l'honorable sénateur Méthot, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Plus tard ce jour:

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Macdonald C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Crerar, C.P., que l'Ordre visant à la troisième lecture de ce bill à la prochaine séance du Sénat soit rescindé.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Et alors l'honorable sénateur Monette propose, appuyé par l'honorable sénateur Buchanan, que ce bill soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt—

Que le rapport du Conseil des Arts du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1960, déposé devant la Chambre du Sénat le 14 juillet 1959, soit déféré au comité permanent des Finances, dans le but de l'étudier, en conformité de l'article 23 de la Loi sur le Conseil des Arts du Canada.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Choquette, appuyé par l'honorable sénateur Blois, tendant à la deuxième lecture du Bill C-56, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts".

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Choquette propose, appuyé par l'honorable sénateur Buchanan, que le bill soit maintenant déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Blois propose, appuyé par l'honorable sénateur Buchanan, que le Bill C-57, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la route transcanadienne", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Blois propose, appuyé par l'honorable sénateur Buchanan, que le bill soit déféré au comité permanent des Transports et communications.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde la considération des rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros trois cent quatre-vingt-treize à quatre cent dix-sept, les deux précités inclusivement.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les rapports soient maintenant adoptés.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les bills suivants soient maintenant lus une deuxième fois:

Bill SD-362, intitulé: "Loi pour faire droit à Shirley Grace Edythe Sayers Sutherland, autrement connue sous le nom de Shirley Seguin Sutherland".

Bill SD-363, intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Ruth Rubins Lyons".

Bill SD-364, intitulé: "Loi pour faire droit à Stanislaw Przybyla".

Bill SD-365, intitulé: "Loi pour faire droit à Ian Church Wood".

Bill SD-366, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Hariette-Claudette Boisvert Beaudry".

Bill SD-367, intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Edward Parker".

Bill SD-368, intitulé: "Loi pour faire droit à Owen John Lummis".

Bill SD-369, intitulé: "Loi pour faire droit à Ronald Norman Hogg".

Bill SD-370, intitulé: "Loi pour faire droit à Roy Walter Williams".

Bill SD-371, intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Doris Jennings Fitzgerald".

Bill SD-372, intitulé: "Loi pour faire droit à Christine Nancy Littleton Cohen".

Bill SD-373, intitulé: "Loi pour faire droit à Czarna Rose Lemkowicz Bialer, autrement connue sous le nom de Czarna Rose Lemkowicz Bealer".

Bill SD-374, intitulé: "Loi pour faire droit à Kazimierz Romanowski".

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont lus séparément la deuxième fois, sur division.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les bills soient inscrits à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement", il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Wall, appuyé par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

Que le comité permanent de l'Immigration et du travail soit autorisé et reçoive instruction d'examiner le Rapport annuel du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, excluant cette partie du rapport qui concerne la division des Affaires indiennes; et—

Que ce comité, ait le pouvoir d'assigner des persons et de produire documents et dossiers,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Canada sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appro-

priées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir, il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde la considération des rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros quatre cent dix-huit à quatre cent vingt-deux, les deux précités inclusivement.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les rapports soient maintenant adoptés.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,
Le Sénat se reporte à la rubrique "Avis de motions".

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Monette—

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à mardi prochain, le 24 mai 1960, à huit heures du soir.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur White,—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mardi 24 mai 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**
7. **Motion.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

L'honorable sénateur Pratt:

17 mai,—Qu'il signalera à l'attention du Sénat le vingtième Congrès des Chambres de commerce de la Fédération du Commonwealth et de l'Empire britannique, récemment tenu à Canberra, Australie, et qu'il proposera, pour étude, les renseignements et suggestions qui surgirent des discussions du Congrès touchant la promotion des relations commerciales à l'intérieur du Commonwealth.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

18, mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Sénat de ce qui suit—

Quels sujets, autres que des bills, ont été soumis aux comités permanents du Sénat pour qu'ils fassent l'objet d'un rapport au cours de chacune des dix dernières années?

N° 3.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

18 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit—

1. Depuis le 1er juillet 1927, quelle a été la pratique suivie conformément à l'article 56 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867), relativement à la transmission des Statuts du Canada par le gouvernement canadien au gouvernement britannique, en d'autres termes, par lequel des ministres du cabinet canadien ces Statuts ont-ils été transmis *chaque année* à l'un des principaux secrétaires d'État britanniques de Sa Majesté, et, le cas échéant, auquel de ceux-ci et à quelles dates l'ont-ils été?

2. Lesdits Statuts étaient-ils reliés en bougran jaune-clair avec titres en lettres noires, ou en veau avec titres en lettres d'or, ainsi que le prévoit l'article 11 du chapitre 230 des Statuts revisés du Canada (1952)?

N° 4.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

18 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit—

1. Les Hauts-Commissaires au Canada, du Royaume-Uni, de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
d'Australie,
de Ceylan,
du Ghana,
de Malaisie,
de Nouvelle-Zélande et
de l'Union sud-africaine,
sont-ils citoyens canadiens de même que sujets britanniques du fait de leur résidence au Canada, et, dans le cas de l'affirmative, pendant combien de temps le sont-ils?

2. Les Hauts-Commissaires au Canada de l'Inde et du Pakistan, sont-ils citoyens canadiens et sujets britanniques de même que citoyens du Commonwealth, du fait de leur résidence au Canada, et, dans le cas de l'affirmative, pendant combien de temps le sont-ils?

MOTIONS

Par l'honorable sénateur Pouliot:

18 mai,—Pour copies de tous les arrêtés en conseil adoptés depuis le 1er janvier 1927, concernant la distribution des Statuts, en conformité de l'article 56 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) et du chapitre 230 des Statuts revisés du Canada (1952).

Pour le mardi 31 mai 1960.

Par l'honorable sénateur Aseltine:

19 janvier,—La motion suivante—

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.
Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

ORDRE DU JOUR

Le mardi 24 mai 1960.

N° 1.

19 mai,—Troisième lecture du Bill S-31, intitulé: "Loi constituant en corporation la Northern Pipe Line Company".

N° 2.

19 mai,—Troisième lecture des bills suivants:

Bill SD-362, intitulé: "Loi pour faire droit à Shirley Grace Edythe Sayers Sutherland, autrement connue sous le nom de Shirley Seguin Sutherland".

Bill SD-363, intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Ruth Rubins Lyons".

Bill SD-364, intitulé: "Loi pour faire droit à Stanislaw Przybyla".

Bill SD-365, intitulé: "Loi pour faire droit à Ian Church Wood".

Bill SD-366, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Hariette-Claudette Boisvert Beaudry".

Bill SD-367, intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Edward Parker".

Bill SD-368, intitulé: "Loi pour faire droit à Owen John Lummis".

Bill SD-369, intitulé: "Loi pour faire droit à Ronald Norman Hogg".

Bill SD-370, intitulé: "Loi pour faire droit à Roy Walter Williams".

Bill SD-371, intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Doris Jennings Fitzgerald".

Bill SD-372, intitulé: "Loi pour faire droit à Christine Nancy Littleton Cohen".

Bill SD-373, intitulé: "Loi pour faire droit à Czarna Rose Lemkowicz Bialer, autrement connue sous le nom de Czarna Rose Lemkowicz Bealer".

Bill SD-374, intitulé: "Loi pour faire droit à Kazimierz Romanowski".

—(L'honorable sénateur Roebuck.)

N° 3.

18 mai,—Deuxième lecture du Bill C-4, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 4.

19 mai,—Considération du rapport du comité permanent des Transports et communications à l'égard du Bill S-24, intitulé: "Loi concernant la Wabush Lake Railway Company Limited et la Compagnie de chemin de fer Arnaud".—(L'honorable sénateur Connolly (Halifax-Nord).

N° 5.

16 mars,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement".—(L'honorable sénateur Macdonald, C.P.).

N° 6.

22 mars,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Wall, appuyé par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

Que le comité permanent de l'Immigration et du travail soit autorisé et reçoive instruction d'examiner le Rapport annuel du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, excluant cette partie du rapport qui concerne la division des Affaires indiennes; et—

Que ce Comité ait le pouvoir d'assigner des personnes, et de produire documents et dossiers.—(L'honorable sénateur White.)

N° 7.

30 mars,—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.—(L'honorable sénateur Vaillancourt.)

Pour le mercredi 25 mai 1960.

N° 1.

17 mai,—Deuxième lecture du Bill C-61, intitulé: "Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 2.

18 mai,—Deuxième lecture du Bill C-60, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les territoires du Nord-Ouest".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 3.

18 mai,—Deuxième lecture du Bill C-59, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur le Yukon".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

Pour le mardi 31 mai 1960.

20 janvier,—Deuxième lecture du Bill S-6, intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Peine capitale)".—(L'honorable sénateur Croll.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi 20 mai 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le lundi 23 mai 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mardi 24 mai 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mercredi 25 mai 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
256–S	Banques et Commerce	10.30 a.m.
	Le jeudi 26 mai 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	11.00 a.m.
	Le vendredi 27 mai 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 48

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 24 mai 1960

Huit heures du soir.

L'honorable MARK R. DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Barbour,
Basha,
Beaubien,
Blois,
Bois,
Boucher,
Bouffard,
Bradley,
Brunt,
Burchill,
Choquette,
Comeau,
Connolly (Halifax-Nord),
Connolly (Ottawa-Ouest),
Crerar,
Croll,
Dessureault,
Drouin,
Dupuis,
Euler,
Fergusson,
Gershaw,
Golding,
Gouin,
Grant,
Haig,
Hayden,
Higgins,
Hodges,
Horner,
Hugessen,
Inman,
Irvine,
Lambert,
Lefrançois,
Léger,
Leonard,
Macdonald,
MacDonald,
McDonald,
McGrand,
McLean,
Méthot,
Monette,
Paterson,
Pouliot,
Pratt,
Reid,
Robertson,
Roebuck,
Savoie,
Smith (Kamloops),
Smith (Queens-Shelburne),
Stambaugh,
Taylor (Norfolk),
Turgeon,
Vaillancourt,
Veniot,
Vien,
Wall,
White,
Wilson,
Woodrow.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet des messages par lesquels elle retourne les bills suivants,

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ces bills, sans modification:

Bill SD-46, intitulé: "Loi pour faire droit à Glafira Milczyn Sohn, autrement connue sous le nom de Vera Milczyn Sohn".

Bill SD-47, intitulé: 'Loi pour faire droit à Militza Anich Racette".

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message aux fins de retourner les témoignages, etc., pris devant le comité permanent des Divorces, auquel ont été renvoyées les pétitions sur lesquelles sont fondés les bills de divorces susmentionnés.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-62, intitulé: "Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1961", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le Greffier du Sénat dépose sur le Bureau les dix-neuvième et vingtième rapports, respectivement, de l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé, comme il suit:

Le MARDI 24 mai 1960.

En conformité de la Règle 111, article 2 du Règlement du Sénat, l'Examinateur des Pétitions pour Bills d'intérêt privé a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport—

Votre Examinateur a régulièrement étudié la pétition suivante, et il constate que les prescriptions de la Règle 107 ont été observées à tous importants égards, savoir:

De John Noel Thompson Bulman et Milton Carman Holden, de la cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba, et d'autres personnes de ladite province, demandant d'être constituées en une corporation portant nom "The Wawanesa Mutual Life Insurance Company".

Respectueusement soumis.

H. ARMSTRONG,
Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé.

Le MARDI 24 mai 1960.

En conformité de la Règle 111, article 3 du Règlement du Sénat, l'Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé a l'honneur de présenter son vingtième rapport—

Votre Examinateur a régulièrement étudié la pétition suivante, et il constate que les prescriptions de la Règle 107 ont été observées à tous importants égards, savoir:

De The Wawanesa Mutual Insurance Company, demandant l'adoption d'une loi qui autorisera la Compagnie à faire des placements dans un fonds de garantie, ou à contribuer à un fonds de grantie, d'une compagnie d'assurance-vie mutuelle qui demande d'être constituée en corporation au Canada sous le nom de "Wawanesa Mutual Life Insurance Company".

Respectueusement soumis.

H. ARMSTRONG,
Examinateur des pétitions pour Bills d'intérêt privé.

L'honorable sénatrice Irvine présente au Sénat un Bill S-33, intitulé: "Loi constituant en corporation La Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie Wawanesa".

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénatrice Irvine propose, appuyée par l'honorable sénateur Paterson, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 26 mai 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénatrice Irvine présente au Sénat un Bill S-34, intitulé: "Loi concernant la *Wawanesa Mutual Insurance Company*".

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénatrice Irvine propose, appuyée par l'honorable sénateur Paterson, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 26 mai 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros quatre cent vingt-trois à quatre cent trente-trois, les deux précités inclusivement, comme il suit:

Le VENDREDI 20 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent vingt-troisième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Peter Eric Bray, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hazel Treloar Bray, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 17 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent vingt-quatrième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Gérard Lafond, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui annule son mariage avec Jeanne Grenier Lafond, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui annule ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 23 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent vingt-cinquième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Jessie Davis Hill, de la cité de Verdun, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Kenneth Hill, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 23 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent vingt-sixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Grace Ruth Goldenberg Goldberg, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Benjamin Goldberg, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 23 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent vingt-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Elsie Mae Freake Vardy, de la ville de Lewisporte, province de Terre-Neuve, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Melvin George Vardy, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 23 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent vingt-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Gisèle Fortin St-Laurent, de la ville de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec René St-Laurent, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 23 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent vingt-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Pauline Anne Elizabeth Cunliffe Hebb, de la cité de Exeter, Angleterre, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Donald Lawrence Hebb, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 23 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent trentième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Mary Violet Maloney Elm, de la cité de Westmount, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edward Elm, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 23 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent trente-et-unième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Gilles Jacques, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Madeleine Champagne Jacques, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 23 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent trente-deuxième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Bernice May Snow Oss, de la cité de Verdun, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Patrick Oss, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 23 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent trente-troisième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Guy Grenier, de la ville de Mont-Royal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Pauline Galipeau Grenier, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que les rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros quatre cent vingt-trois à quatre cent trente-trois, les deux précités inclusivement soient pris en considération demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants:

Bill SD-375, intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Katherine MacDonald McLean".

Bill SD-376, intitulé: "Loi pour faire droit à Diane Hawkins Edler".

Bill SD-377, intitulé: "Loi pour faire droit à Marcel Pouliot".

Bill SD-378, intitulé: "Loi pour faire droit à Gisèle Raymond Vallée".

Bill SD-379, intitulé: "Loi pour faire droit à Madeleine Arbour Gauvreau".

Bill SD-380, intitulé: "Loi pour faire droit à Pierre-Frédéric Bruneau".

Bill SD-381, intitulé: "Loi pour faire droit à Nancy Virginia Webster Canning".

Bill SD-382, intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Zilinskas Schneidereit, autrement connue sous le nom de Annie Zilinskas Schneider".

Bill SD-383, intitulé: "Loi pour faire droit à Jean-Paul-Alfred Lebel".

Bill SD-384, intitulé: "Loi pour faire droit à Bernice Ellis Biltis.

Bill SD-385, intitulé: "Loi pour faire droit à Evagelia Karidi Tsitsos".

Bill SD-386, intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Raphael Salomon".

Bill SD-387, intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Denis Giblin".

Bill SD-388, intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Hussey Baggs".

Bill SD-389, intitulé: "Loi pour faire droit à Lambly Dorothy Audrey Hage Lambert".

Bill SD-390, intitulé: "Loi pour faire droit à Paul-Emile Raymond".

Bill SD-391, intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Mary Luxford Devenish".

Bill SD-392, intitulé: "Loi pour faire droit à Beulah Benford Brown Lawrence".

Bill SD-393, intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Walsh Cohan".

Bill SD-394, intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Whiting Clark".

Bill SD-395, intitulé: "Loi pour faire droit à Gustave Roy".

Bill SD-396, intitulé: "Loi pour faire droit à Joan Shirley Davies Herscovitch".

Bill SD-397, intitulé: "Loi pour faire droit à Eugena Grandmont Ladouceur".

Bill SD-398, intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy Helen Gentles Bell Pull".

Bill SD-399, intitulé: "Loi pour faire droit à Hervé Vaillancourt".

Bill SD-400, intitulé: "Loi pour faire droit à Madeleine Hermine Kelen Endrenyi".

Bill SD-401, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Jeannine-Andrée Boisclair Lafrance".

Les bills sont lus séparément la première fois.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que les bills soient inscrits à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 26 mai 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Pratt signale à l'attention du Sénat le vingtième Congrès des Chambres de commerce de la Fédération du Commonwealth et de l'Empire britannique, récemment tenu à Canberra, Australie, et qu'il proposera, pour étude, les renseignements et suggestions qui surgirent des discussions du Congrès touchant la promotion des relations commerciales à l'intérieur du Commonwealth.

Débat.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Higgins propose, pour l'honorable sénateur Hnatyshyn, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que le Bill S-31, intitulé: "Loi constituant en corporation la Northern Pipe Line Company", soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les bills suivants soient maintenant lus une troisième fois:

Bill SD-362, intitulé: "Loi pour faire droit à Shirley Grace Edythe Sayers Sutherland, autrement connue sous le nom de Shirley Seguin Sutherland".

Bill SD-363, intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Ruth Rubins Lyons".

Bill SD-364, intitulé: "Loi pour faire droit à Stanislaw Przybyla".

Bill SD-365, intitulé: "Loi pour faire droit à Ian Church Wood".

Bill SD-366, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Hariette-Claudette Boisvert Beaudry".

Bill SD-367, intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Edward Parker".

Bill SD-368, intitulé: "Loi pour faire droit à Owen John Lummis".

Bill SD-369, intitulé: "Loi pour faire droit à Ronald Norman Hogg".

Bill SD-370, intitulé: "Loi pour faire droit à Roy Walter Williams".

Bill SD-371, intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Doris Jennings Fitzgerald".

Bill SD-372, intitulé: "Loi pour faire droit à Christine Nancy Littleton Cohen".

Bill SD-373, intitulé: "Loi pour faire droit à Czarna Rose Lemkowicz Bialer, autrement connue sous le nom de Czarna Rose Lemkowicz Bealer".

Bill SD-374, intitulé: "Loi pour faire droit à Kazimierz Romanowski".

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont alors lus séparément la troisième fois, sur division.

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés,
Elle est résolue par l'affirmative, sur division.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Méthot propose, appuyé par l'honorable sénateur Monette, que le Bill C-4, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Méthot propose, appuyé par l'honorable sénateur Monette, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la considération du rapport du comité permanent des Transports et communications à l'égard du Bill S-24, intitulé: "Loi concernant la Wabush Lake Railway Company Limited et la Compagnie de chemin de fer Arnaud", il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à une période ultérieure de la présente séance.

Plus tard ce jour:

Suivant l'Ordre du jour le Sénat aborde la considération du rapport du comité permanent des Transports et communications à l'égard du Bill S-24, intitulé: "Loi concernant la Wabush Lake Railway Company Limited et la Compagnie de chemin de fer Arnaud".

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Aseltine, que le rapport soit maintenant adopté.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Aseltine, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement".

Après débat,

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Monette, que plus ample débat sur la motion soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Wall, appuyé par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

Que le comité permanent de l'Immigration et du travail soit autorisé et reçoive instruction d'examiner le Rapport annuel du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, excluant cette partie du rapport qui concerne la division des Affaires indiennes; et—

Que ce comité, ait le pouvoir d'assigner des personnes et de produire documents et dossiers,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Canada sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir, il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt,—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mercredi 25 mai 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**
7. **Motion.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

18, mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Sénat de ce qui suit—

Quels sujets, autres que des bills, ont été soumis aux comités permanents du Sénat pour qu'ils fassent l'objet d'un rapport au cours de chacune des dix dernières années?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

18 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit—

1. Depuis le 1er juillet 1927, quelle a été la pratique suivie conformément à l'article 56 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867), relativement à la transmission des Statuts du Canada par le gouvernement canadien au gouvernement britannique, en d'autres termes, par lequel des ministres du cabinet canadien ces Statuts ont-ils été transmis *chaque année* à l'un des principaux secrétaires d'État britanniques de Sa Majesté, et, le cas échéant, auquel de ceux-ci et à quelles dates l'ont-ils été?

2. Lesdits Statuts étaient-ils reliés en bougran jaune-clair avec titres en lettres noires, ou en veau avec titres en lettres d'or, ainsi que le prévoit l'article 11 du chapitre 230 des Statuts revisés du Canada (1952)?

N° 3.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

18 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit—

1. Les Hauts-Commissaires au Canada, du Royaume-Uni, de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,

d'Australie,

de Ceylan,
du Ghana,
de Malaisie,
de Nouvelle-Zélande et
de l'Union sud-africaine,
sont-ils citoyens canadiens de même que sujets britanniques du fait de leur résidence au Canada, et, dans le cas de l'affirmative, pendant combien de temps le sont-ils?

2. Les Hauts-Commissaires au Canada de l'Inde et du Pakistan, sont-ils citoyens canadiens et sujets britanniques de même que citoyens du Commonwealth, du fait de leur résidence au Canada, et, dans le cas de l'affirmative, pendant combien de temps le sont-ils?

N° 4.

Par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

24 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Quelle a été la valeur des contrats de production de défense, accordés au cours de chacune des années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959, à des personnes ou des compagnies en Nouvelle-Écosse, concernant
   a) des aéronefs (fabrication, entretien et transformation)?
   b) de l'outillage électronique (fabrication, entretien et transformation)?
   c) des navires (construction, entretien et transformation)?
   d) d'autres genres de construction, d'ouvrages et d'achats?

2. Quelle a été la valeur globale des contrats accordés à chaque personne ou compagnie en Nouvelle-Écosse pour *a*), *b*) et *c*) ci-dessus pendant les années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959?

N° 5.

Par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

24 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

Quelle a été la dépense globale du ministère de la Défense nationale au cours de chacune des années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959 en Nouvelle-Écosse concernant
   a) les traitements et salaires du personnel civil?
   b) la solde et les allocations du personnel militaire?

N° 6.

Par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

24 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Quelle a été la valeur annuelle des produits primaires en Nouvelle-Écosse pour les années 1957, 1958, 1959, concernant
   (i) les prises de poisson?
   (ii) les opérations agricoles (revenu brut)?
   (iii) l'exploitation forestière
      a) bois scié?
      b) production globale de pâte de bois?

N° 7.

Par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

24 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

Combien de personnes ont réclamé des prestations d'assurance-chômage à la date la plus rapprochée du 30 avril, dans chacune des provinces de l'Atlantique, au cours des années 1957, 1958, 1959, 1960?

MOTIONS

Par l'honorable sénateur Pouliot:

18 mai,—Pour copies de tous les arrêtés en conseil adoptés depuis le 1er janvier 1927, concernant la distribution des Statuts, en conformité de l'article 56 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) et du chapitre 230 des Statuts revisés du Canada (1952).

Pour le mardi 31 mai 1960.

Par l'honorable sénateur Aseltine:

19 janvier,—La motion suivante—

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.
Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 25 mai 1960.

N° 1.

24 mai,—Troisième lecture du Bill C-62, intitulé: "Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année expirant le 31 mars 1961".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 2.

24 mai,—Troisième lecture du Bill S-24, intitulé: "Loi concernant la Wabush Lake Railway Company Limited et la Compagnie de chemin de fer Arnaud".—(L'honorable sénateur Brunt.)

N° 3.

Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement".—(L'honorable sénateur Brunt.)

N° 4.

17 mai,—Deuxième lecture du Bill C-61, intitulé: "Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 5.

18 mai,—Deuxième lecture du Bill C-60, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les territoires du Nord-Ouest".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

No. 6.

18 mai,—Deuxième lecture du Bill C-59, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur le Yukon".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 7.

24 mai,—Considération des rapports suivants du comité permanent des Divorces:

Rapport n° 423—*re* pétition de Peter Eric Bray;
Rapport n° 424—*re* pétition de Gérard Lafond;
Rapport n° 425—*re* pétition de Jessie Davis Hill;
Rapport n° 426—*re* pétition de Grace Ruth Goldenberg Goldberg;
Rapport n° 427—*re* pétition de Elsie Mae Freake Vardy;
Rapport n° 428—*re* pétition de Gisèle Fortin St-Laurent;
Rapport n° 429—*re* pétition de Pauline Anne Elizabeth Cunliffe Hebb;
Rapport n° 430—*re* pétition de Mary Violet Maloney Elm;
Rapport n° 431—*re* pétition de Gilles Jacques;
Rapport n° 432—*re* pétition de Bernice May Snow Oss;
Rapport n° 433—*re* pétition de Guy Grenier.

—(L'honorable sénateur Roebuck.)

N° 8.

22 mars,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Wall, appuyé par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

Que le comité permanent de l'Immigration et du travail soit autorisé et reçoive instruction d'examiner le Rapport annuel du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, excluant cette partie du rapport qui concerne la division des Affaires indiennes; et—

Que ce Comité ait le pouvoir d'assigner des personnes, et de produire documents et dossiers.—(L'honorable sénateur White.)

N° 9.

30 mars,—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.—(L'honorable sénateur Vaillancourt.)

Pour le jeudi 26 mai 1960.

N° 1.

24 mai,—Deuxième lecture du Bill S-33, intitulé: "Loi constituant en corporation La Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie Wawanesa".—(L'honorable sénatrice Irvine.)

N° 2.

24 mai,—Deuxième lecture du Bill S-34, intitulé: "Loi concernant la *Wawanesa Mutual Insurance Company*".—(L'honorable sénatrice Irvine.)

N° 3.

24 mai,—Deuxième lecture des bills suivants:

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants:

Bill SD-375, intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Katherine MacDonald McLean".

Bill SD-376, intitulé: "Loi pour faire droit à Diane Hawkins Edler".

Bill SD-377, intitulé: "Loi pour faire droit à Marcel Pouliot".

Bill SD-378, intitulé: "Loi pour faire droit à Gisèle Raymond Vallée".

Bill SD-379, intitulé: "Loi pour faire droit à Madeleine Arbour Gauvreau".

Bill SD-380, intitulé: "Loi pour faire droit à Pierre-Frédéric Bruneau".

Bill SD-381, intitulé: "Loi pour faire droit à Nancy Virginia Webster Canning".

Bill SD-382, intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Zilinskas Schneidereit, autrement connue sous le nom de Annie Zilinskas Schneider".

Bill SD-383, intitulé: "Loi pour faire droit à Jean-Paul-Alfred Lebel".

Bill SD-384, intitulé: "Loi pour faire droit à Bernice Ellis Biltis.

Bill SD-385, intitulé: "Loi pour faire droit à Evagelia Karidi Tsitsos".

Bill SD-386, intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Raphael Salomon".

Bill SD-387, intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Denis Giblin".

Bill SD-388, intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Hussey Baggs".

Bill SD-389, intitulé: "Loi pour faire droit à Lambly Dorothy Audrey Hage Lambert".

Bill SD-390, intitulé: "Loi pour faire droit à Paul-Emile Raymond".

Bill SD-391, intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Mary Luxford Devenish".

Bill SD-392, intitulé: "Loi pour faire droit à Beulah Benford Brown Lawrence".

Bill SD-393, intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Walsh Cohan".

Bill SD-394, intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Whiting Clark".

Bill SD-395, intitulé: "Loi pour faire droit à Gustave Roy".

Bill SD-396, intitulé: "Loi pour faire droit à Joan Shirley Davies Herscovitch".

Bill SD-397, intitulé: "Loi pour faire droit à Eugena Grandmont Ladouceur".

Bill SD-398, intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy Helen Gentles Bell Pull".

Bill SD-399, intitulé: "Loi pour faire droit à Hervé Vaillancourt".

Bill SD-400, intitulé: "Loi pour faire droit à Madeleine Hermine Kelen Endrenyi".

Bill SD-401, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Jeannine-Andrée Boisclair Lafrance".

(L'honorable sénateur Roebuck.)

Pour le mardi 31 mai 1960.

20 janvier,—Deuxième lecture du Bill S-6, intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Peine capitale)".—(L'honorable sénateur Croll.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi 25 mai 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
256–S	Banques et commerce	10.30 a.m.
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation de la main-d'œuvre	2.00 p.m.
	Le jeudi 26 mai 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	11.00 a.m.
	Le vendredi 27 mai 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 49

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 25 mai 1960

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK R. DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Barbour,
Basha,
Beaubien,
Bishop,
Blais,
Blois,
Bois,
Boucher,
Bouffard,
Bradley,
Brunt,
Buchanan,
Burchill,
Choquette,
Comeau,
Connolly (Halifax-Nord),
Connolly (Ottawa-Ouest),
Crerar,
Croll,
Dessureault,
Drouin,
Dupuis,
Euler,
Fergusson,
Gershaw,
Gladstone,
Golding,
Gouin,
Grant,
Haig,
Hayden,
Higgins,
Hodges,
Horner,
Hugessen,
Inman,
Irvine,
Lambert,
Lefrançois,
Léger,
Leonard,
Macdonald,
MacDonald,
McDonald,
McGrand,
McLean,
Méthot,
Monette,
Paterson,
Pouliot,
Pratt,
Reid,
Robertson,
Roebuck,
Savoie,
Smith (Kamloops),
Smith (Queens-Shelburne),
Stambaugh,
Taylor (Norfolk),
Thorvaldson,
Turgeon,
Vaillancourt,
Veniot,
Vien,
Wall,
White,
Wilson,
Woodrow.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-4, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Méthot propose, appuyé par l'honorable sénateur Monette, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill S-30, intitulé: "Loi constituant la société Western Surety Company", raporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Aseltine propose, pour l'honorable sénateur Hnatyshyn, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-56, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Choquette propose, appuyé par l'honorable sénateur Higgins, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le Bill C-62, intitulé: "Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année expirant le 31 mars 1961", soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le Bill S-24, intitulé: "Loi concernant la Wabush Lake Railway Company Limited et la Compagnie de chemin de fer Arnaud", soit maintenant lu une troisième fois.

Après débat,
En amendement,
L'honorable sénateur Vien, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Lambert, que l'article 6 du bill soit modifié par l'adjonction, à la fin dudit article, des mots suivants:
"nonobstant la *Loi sur les chemins de fer* ou toute autre loi"

Après débat,
L'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que plus ample débat sur la motion modificative soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement".

Après débat,
L'honorable sénateur Connolly (*Ottawa-Ouest*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien, que plus ample débat sur la motion soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-61, intitulé: "Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer", il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-60, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les territoires du Nord-Ouest", il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à mardi prochain, le 31 mai 1960.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-59, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur le Yukon", il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à mardi prochain, le 31 mai 1960.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde la considération des rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros quatre cent vingt-trois à quatre cent trente-trois, les deux précités inclusivement.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les rapports soient maintenant adoptés.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Wall, appuyé par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

Que le comité permanent de l'Immigration et du travail soit autorisé et reçoive instruction d'examiner le Rapport annuel du ministère de la Citoyenneté et de l'immigration, excluant cette partie du rapport qui concerne la division des Affaires indiennes; et—

Que le Comité ait le pouvoir d'assigner des personnes et de produire documents et dossiers.

Après débat, et—
Avec la permission du Sénat,
La motion est retirée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron, appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.

Après débat,
L'honorable sénateur Crerar, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Bouffard, que plus ample débat sur l'interpellation soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt,—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le jeudi 26 mai 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**
7. **Motion.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

18 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Sénat de ce qui suit—

Quels sujets, autres que des bills, ont été soumis aux comités permanents du Sénat pour qu'ils fassent l'objet d'un rapport au cours de chacune des dix dernières années?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

18 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit—

1. Depuis le 1er juillet 1927, quelle a été la pratique suivie conformément à l'article 56 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867), relativement à la transmission des Statuts du Canada par le gouvernement canadien au gouvernement britannique, en d'autres termes, par lequel des ministres du cabinet canadien ces Statuts ont-ils été transmis *chaque année* à l'un des principaux secrétaires d'État britanniques de Sa Majesté, et, le cas échéant, auquel de ceux-ci et à quelles dates l'ont-ils été?

2. Lesdits Statuts étaient-ils reliés en bougran jaune-clair avec titres en lettres noires, ou en veau avec titres en lettres d'or, ainsi que le prévoit l'article 11 du chapitre 230 des Statuts revisés du Canada (1952)?

N° 3.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

18 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit—

1. Les Hauts-Commissaires au Canada, du Royaume-Uni, de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,

d'Australie,

de Ceylan,
du Ghana,
de Malaisie,
de Nouvelle-Zélande et
de l'Union sud-africaine,

sont-ils citoyens canadiens de même que sujets britanniques du fait de leur résidence au Canada, et, dans le cas de l'affirmative, pendant combien de temps le sont-ils?

2. Les Hauts-Commissaires au Canada de l'Inde et du Pakistan, sont-ils citoyens canadiens et sujets britanniques de même que citoyens du Commonwealth, du fait de leur résidence au Canada, et, dans le cas de l'affirmative, pendant combien de temps le sont-ils?

N° 4.

Par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

24 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Quelle a été la valeur des contrats de production de défense, accordés au cours de chacune des années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959, à des personnes ou des compagnies en Nouvelle-Écosse, concernant

a) des aéronefs (fabrication, entretien et transformation);
b) de l'outillage électronique (fabrication, entretien et transformation);
c) des navires (construction, entretien et transformation);
d) d'autres genres de construction, d'ouvrages et d'achats?

2. Quelle a été la valeur globale des contrats accordés à chaque personne ou compagnie en Nouvelle-Écosse pour *a*), *b*) et *c*) ci-dessus pendant les années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959?

N° 5.

Par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

24 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

Quelle a été la dépense globale du ministère de la Défense nationale au cours de chacune des années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959 en Nouvelle-Écosse concernant

a) les traitements et salaires du personnel civil;
b) la solde et les allocations du personnel militaire?

N° 6.

Par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

24 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Quelle a été la valeur annuelle des produits primaires en Nouvelle-Écosse pour les années 1957, 1958, 1959, concernant

(i) les prises de poisson;
(ii) les opérations agricoles (revenu brut);
(iii) l'exploitation forestière
a) bois scié;
b) production globale de pâte de bois?

N° 7.

Par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

24 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

Combien de personnes ont réclamé des prestations d'assurance-chômage à la date la plus rapprochée du 30 avril, dans chacune des provinces de l'Atlantique, au cours des années 1957, 1958, 1959, 1960?

MOTIONS

Par l'honorable sénateur Pouliot:

18 mai,—Pour copies de tous les arrêtés en conseil adoptés depuis le 1er janvier 1927, concernant la distribution des Statuts, en conformité de l'article 56 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) et du chapitre 230 des Statuts revisés du Canada (1952).

Pour le mardi 31 mai 1960.

N° 1.

Par l'honorable sénateur Aseltine:

19 janvier,—La motion suivante—

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Bouffard:

25 mai,—La motion suivante:

Que le Sénat recommande avec instance au gouvernement d'étudier le versement, aux universités de la province de Québec, des octrois ou subventions, se chiffrant par plus de 8 millions de dollars, votés par le gouvernement du Canada à ces universités en 1952-1953, 1953-1954, 1954-1955 et 1955-1956.

ORDRE DU JOUR

Le jeudi 26 mai 1960.

N° 1.

25 mai,—Troisième lecture du Bill C-4, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation".—(L'honorable sénateur Méthot.)

N° 2.

25 mai,—Troisième lecture du Bill S-30, intitulé: "Loi constituant la société *Western Surety Company*".—(L'honorable sénateur Hnatyshyn.)

N° 3.

25 mai,—Troisième lecture du Bill C-56, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts".—(L'honorable sénateur Choquette.)

N° 4.

Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement".—(L'honorable sénateur Connelly (*Ottawa-Ouest*).)

N° 5.

30 mars,—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.—(L'honorable sénateur Crerar, C.P.)

No. 6.

25 mai,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Vien, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Lambert, tendant à modifier l'article 6 du Bill S-24, intitulé: "Loi concernant la Wabush Lake Railway Company Limited et la Compagnie de chemin de fer Arnaud".—(L'honorable sénateur White.)

N° 7.

17 mai,—Deuxième lecture du Bill C-61, intitulé: "Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 8.

24 mai,—Deuxième lecture du Bill S-33, intitulé: "Loi constituant en corporation La Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie Wawanesa".—(L'honorable sénatrice Irvine.)

N° 9.

24 mai,—Deuxième lecture du Bill S-34, intitulé: "Loi concernant la *Wawanesa Mutual Insurance Company*".—(L'honorable sénatrice Irvine.)

N° 10.

24 mai,—Deuxième lecture des bills suivants:

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants:

Bill SD-375, intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Katherine MacDonald McLean".

Bill SD-376, intitulé: "Loi pour faire droit à Diane Hawkins Edler".

Bill SD-377, intitulé: "Loi pour faire droit à Marcel Pouliot".

Bill SD-378, intitulé: "Loi pour faire droit à Gisèle Raymond Vallée".

Bill SD-379, intitulé: "Loi pour faire droit à Madeleine Arbour Gauvreau".

Bill SD-380, intitulé: "Loi pour faire droit à Pierre-Frédéric Bruneau".

Bill SD-381, intitulé: "Loi pour faire droit à Nancy Virginia Webster Canning".

Bill SD-382, intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Zilinskas Schneidereit, autrement connue sous le nom de Annie Zilinskas Schneider".

Bill SD-383, intitulé: "Loi pour faire droit à Jean-Paul-Alfred Lebel".

Bill SD-384, intitulé: "Loi pour faire droit à Bernice Ellis Biltis.

Bill SD-385, intitulé: "Loi pour faire droit à Evagelia Karidi Tsitsos".

Bill SD-386, intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Raphael Salomon".

Bill SD-387, intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Denis Giblin".

Bill SD-388, intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Hussey Baggs".

Bill SD-389, intitulé: "Loi pour faire droit à Lambly Dorothy Audrey Hage Lambert".

Bill SD-390, intitulé: "Loi pour faire droit à Paul-Emile Raymond".

Bill SD-391, intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Mary Luxford Devenish".

Bill SD-392, intitulé: "Loi pour faire droit à Beulah Benford Brown Lawrence".

Bill SD-393, intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Walsh Cohan".

Bill SD-394, intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Whiting Clark".

Bill SD-395, intitulé: "Loi pour faire droit à Gustave Roy".

Bill SD-396, intitulé: "Loi pour faire droit à Joan Shirley Davies Herscovitch".

Bill SD-397, intitulé: "Loi pour faire droit à Eugena Grandmont Ladouceur".

Bill SD-398, intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy Helen Gentles Bell Pull".

Bill SD-399, intitulé: "Loi pour faire droit à Hervé Vaillancourt".

Bill SD-400, intitulé: "Loi pour faire droit à Madeleine Hermine Kelen Endrenyi".

Bill SD-401, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Jeannine-Andrée Boisclair Lafrance".

(L'honorable sénateur Roebuck.)

Pour le mardi 31 mai 1960.

N° 1.

20 janvier,—Deuxième lecture du Bill S-6, intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Peine capitale)".—(L'honorable sénateur Croll.)

N° 2.

18 mai,—Deuxième lecture du Bill C-60, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les territoires du Nord-Ouest".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 3.

18 mai,—Deuxième lecture du Bill C-59, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur le Yukon".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 26 mai 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
256–S	Banques et commerce	11.30 a.m.
	Le vendredi 27 mai 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le lundi 30 mai 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mardi 31 mai 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mercredi 1er juin 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
256–S	Relations extérieures	10.00 a.m.
256–S	Banques et commerce	11.00 a.m.
	Le jeudi 2 juin 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
256–S	Transports et communications	10.30 a.m.
	Le vendredi 3 juin 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 50

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 26 mai 1960

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK R. DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Barbour, Basha, Beaubien, Bishop, Blais, Blois, Bois, Boucher, Bouffard, Bradley, Brunt, Buchanan, Burchill, Choquette, Comeau, Connolly (Halifax-Nord), Connolly (Ottawa-Ouest), Crerar, Croll, Dessureault, Drouin, Dupuis, Euler, Fergusson, Gershaw, Golding, Gouin, Grant, Haig, Higgins, Hodges, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Lambert, Lefrançois, Léger, Leonard, Macdonald, MacDonald, McDonald, McGrand, McLean, Monette, Paterson, Pouliot, Pratt, Quinn, Reid, Robertson, Roebuck, Savoie, Smith (Kamloops), Smith (Queens-Shelburne), Stambaugh, Taylor (Norfolk), Thorvaldson, Turgeon, Vaillancourt, Veniot, Vien, Wall, Wilson.

PRIÈRES.

L'honorable Président dépose le rapport des deuxième et troisième réunions du Groupe Interparlementaire Canada-États-Unis, portant la date du 24 mai 1960.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.—
Que le rapport des deuxième et troisième réunions du Groupe Interparlementaire Canada-États-Unis, déposé au cours de la présente séance, soit imprimé en Appendice aux Débats du Sénat de ce jour.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill S-27, intitulé: "Loi régissant et réglementant la vente des aliments du bétail",

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Aseltine dépose sur le Bureau:
Exemplaire de l'accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la province de la Saskatchewan concernant l'aménagement de "Chemins d'accès aux ressources", conclu le 11 mars 1960.

Ordonnances du Territoire du Yukon, adoptées par le Conseil du Yukon, première session, 1960.

Ordonnance générale de la Cour suprême du Canada pourvoyant à des modifications aux Règles de la Cour suprême qui entreront en vigueur le 2 juillet 1960, en vertu de l'article 103 de la Loi sur la Cour suprême, étant le chapitre 259, S.R. 1952. (Textes anglais et français).

L'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*), au nom du Président du Comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur les tendances relatives aux besoins de main-d'œuvre et à l'utilisation de celle-ci au Canada, présente ci-après son premier rapport.

Le JEUDI 26 mai 1960.

Le Comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur les tendances relatives aux besoins de main-d'œuvre et à l'utilisation de celle-ci au Canada, présente ci-après son premier rapport:
Votre Comité recommande:
1. Que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.
2. Qu'il soit autorisé à faire imprimer 1,500 exemplaires en anglais et 400 exemplaires en français de ses délibérations au jour le jour.

Le tout respectueusement soumis.

Le Président,
LÉON MÉTHOT.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Wall, que le rapport soit maintenant adopté.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hugessen, Président suppléant du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill S-29, intitulé: "Loi constituant en corporation l'Allstate Insurance Company of Canada", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Hugessen propose, pour l'honorable sénateur Brunt, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture mardi prochain, le 31 mai 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros quatre cent trente-quatre à quatre cent quarante-huit, les deux précités inclusivement, comme il suit:

Le MARDI 24 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent trente-quatrième rapport, comme il suit:—
1. Relativement à la pétition de Margaret Mary Ryan Girvan Hollett, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Walter Sydney Allan Hollett, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 24 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent trente-cinquième rapport, comme il suit:—
1. Relativement à la pétition de Caroline Petryshyn Was, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jozef (Joseph) Was, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 24 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent trente-sixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Rhonda Lee Petersen Butt, de Ville-Lasalle, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gerald Thomas Butt, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 24 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent trente-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Alexandra Protonotarios Kingsland, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Aaron Kingsland, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 24 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent trente-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Frances Theresa Smith MacDonald, de la cité de Verdun, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Duncan MacGregor MacDonald, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 24 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent trente-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Anna Soltysik Slawinski, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jerzy Slawinski, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 24 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent quarantième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Wera Podkopaewa Kraska, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marian Kraska, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 24 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent quarante-et-unième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Dimitri Bernec, de Ville-Lasalle, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Maria Moskaluk Bernec, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande que la demande que comporte cette pétition ne soit pas accordée.

3. Le comité recommande que la preuve produite ne soit ni imprimée ni distribuée, et que la Règle 134 soit suspendue en ce qu'elle a trait à ladite impression, et que la Règle 135 soit aussi suspendue en ce qu'elle a trait à ladite impression et à ladite distribution.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 24 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent quarante-deuxième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Ronald Mugford, de la cité de Verdun, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage

avec Georgina Burgess Mugford, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 24 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent quarante-troisième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Ida Denis Matte, de la cité de St-Jean, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Léopold-Omer Matte, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 24 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent quarante-quatrième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Sterling Norman Woods, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elinor Margaret Hastie Woods, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 24 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent quarante-cinquième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Mary Wolloch Vineberg, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jack Vineberg, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 24 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent quarante-sixième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Lotte Wilhelmine Schwitzer Hornig, de Ville-Lasalle, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Franz Johann Hornig, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 24 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent quarante-septième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Margaret Clare Haigh Marshall, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec David John Marshall, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 24 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent quarante-huitième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Claire Syrek Stolovitz, de la cité d'Outremont, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Arie Stolovitz, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que les rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros quatre cent trente-quatre à quatre cent quarante-huit, les deux précités inclusivement, soient pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à mardi prochain, le 31 mai 1960, à huit heures du soir.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Plus tard ce jour.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux "Avis de motions".

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P., que la motion précédente visant à un ajournement du Sénat à mardi prochain, le 31 mai 1960, à huit heures du soir, soit rescindée.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec permission,
Le Sénat aborde l'Ordre n° 6 à l'Ordre du jour.

Suivant l'Ordre du jour le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Vien, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Lambert, tendant à modifier l'article 6 du Bill S-24, intitulé: "Loi concernant la Wabush Lake Railway Company Limited et la Compagnie de chemin de fer Arnaud".

Après débat,
L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que plus ample débat sur la motion soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Choquette propose, pour l'honorable sénateur Méthot, appuyé par l'honorable sénateur Buchanan, que le Bill C-4, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation", soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Higgins propose, pour l'honorable sénateur Hnatyshyn, appuyé par l'honorable sénateur Buchanan, que le Bill S-30, intitulé: "Loi constituant la société Western Surety Company", soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Choquette propose, appuyé par l'honorable sénateur Buchanan, que le Bill C-56, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts", soit maintenant lu une troisième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement", il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Canada sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir, il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-61, intitulé: "Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer", il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénatrice Irvine propose, appuyée par l'honorable sénateur Blois, que le Bill S-33, intitulé: "Loi constituant en corporation La Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie Wawanesa", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénatrice Irvine propose, appuyée par l'honorable sénateur Blois, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénatrice Irvine propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que le Bill S-34, intitulé: "Loi concernant la *Wawanesa Mutual Insurance Company*", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénatrice Irvine propose, appuyée par l'honorable sénateur Blois, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Golding propose, pour l'honorable Président du comité permanent des Divorces, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les bills suivants soient maintenant lus une deuxième fois:

Bill SD-375, intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Katherine MacDonald McLean".

Bill SD-376, intitulé: "Loi pour faire droit à Diane Hawkins Edler".

Bill SD-377, intitulé: "Loi pour faire droit à Marcel Pouliot".

Bill SD-378, intitulé: "Loi pour faire droit à Gisèle Raymond Vallée".

Bill SD-379, intitulé: "Loi pour faire droit à Madeleine Arbour Gauvreau".

Bill SD-380, intitulé: "Loi pour faire droit à Pierre-Frédéric Bruneau".

Bill SD-381, intitulé: "Loi pour faire droit à Nancy Virginia Webster Canning".

Bill SD-382, intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Zilinskas Schneidereit, autrement connue sous le nom de Annie Zilinskas Schneider".

Bill SD-383, intitulé: "Loi pour faire droit à Jean-Paul-Alfred Lebel".

Bill SD-384, intitulé: "Loi pour faire droit à Bernice Ellis Biltis.

Bill SD-385, intitulé: "Loi pour faire droit à Evagelia Karidi Tsitsos".

Bill SD-386, intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Raphael Salomon".

Bill SD-387, intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Denis Giblin".

Bill SD-388, intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Hussey Baggs".

Bill SD-389, intitulé: "Loi pour faire droit à Lambly Dorothy Audrey Hage Lambert".

Bill SD-390, intitulé: "Loi pour faire droit à Paul-Emile Raymond".

Bill SD-391, intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Mary Luxford Devenish".

Bill SD-392, intitulé: "Loi pour faire droit à Beulah Benford Brown Lawrence".

Bill SD-393, intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Walsh Cohan".

Bill SD-394, intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Whiting Clark".

Bill SD-395, intitulé: "Loi pour faire droit à Gustave Roy".

Bill SD-396, intitulé: "Loi pour faire droit à Joan Shirley Davies Herscovitch".

Bill SD-397, intitulé: "Loi pour faire droit à Eugena Grandmont Ladouceur".

Bill SD-398, intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy Helen Gentles Bell Pull".

Bill SD-399, intitulé: "Loi pour faire droit à Hervé Vaillancourt".

Bill SD-400, intitulé: "Loi pour faire droit à Madeleine Hermine Kelen Endrenyi".

Bill SD-401, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Jeannine-Andrée Boisclair Lafrance".

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont lus séparément la deuxième fois, sur division.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les bills soient inscrits à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, elle est—
Résolue par l'affirmative. 5.35 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 5.50 p.m.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P.,—
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le vendredi 27 mai 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**
7. **Motion.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

18 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit—

1. Depuis le 1er juillet 1927, quelle a été la pratique suivie conformément à l'article 56 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867), relativement à la transmission des Statuts du Canada par le gouvernement canadien au gouvernement britannique, en d'autres termes, par lequel des ministres du cabinet canadien ces Statuts ont-ils été transmis *chaque année* à l'un des principaux secrétaires d'État britanniques de Sa Majesté, et, le cas échéant, auquel de ceux-ci et à quelles dates l'ont-ils été?

2. Lesdits Statuts étaient-ils reliés en bougran jaune-clair avec titres en lettres noires, ou en veau avec titres en lettres d'or, ainsi que le prévoit l'article 11 du chapitre 230 des Statuts revisés du Canada (1952)?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

18 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit—

1. Les Hauts-Commissaires au Canada, du Royaume-Uni, de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
d'Australie,
de Ceylan,
du Ghana,
de Malaisie,
de Nouvelle-Zélande et
de l'Union sud-africaine,
sont-ils citoyens canadiens de même que sujets britanniques du fait de leur résidence au Canada, et, dans le cas de l'affirmative, pendant combien de temps le sont-ils?

2. Les Hauts-Commissaires au Canada de l'Inde et du Pakistan, sont-ils citoyens canadiens et sujets britanniques de même que citoyens du Commonwealth, du fait de leur résidence au Canada, et, dans le cas de l'affirmative, pendant combien de temps le sont-ils?

N° 3.

Par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

24 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Quelle a été la valeur des contrats de production de défense, accordés au cours de chacune des années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959, à des personnes ou des compagnies en Nouvelle-Écosse, concernant

a) des aéronefs (fabrication, entretien et transformation);
b) de l'outillage électronique (fabrication, entretien et transformation);
c) des navires (construction, entretien et transformation);
d) d'autres genres de construction, d'ouvrages et d'achats?

2. Quelle a été la valeur globale des contrats accordés à chaque personne ou compagnie en Nouvelle-Écosse pour *a*), *b*) et *c*) ci-dessus pendant les années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959?

N° 4.

Par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

24 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

Quelle a été la dépense globale du ministère de la Défense nationale au cours de chacune des années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959 en Nouvelle-Écosse concernant

a) les traitements et salaires du personnel civil;
b) la solde et les allocations du personnel militaire?

N° 5.

Par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

24 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Quelle a été la valeur annuelle des produits primaires en Nouvelle-Écosse pour les années 1957, 1958, 1959, concernant

(i) les prises de poisson;
(ii) les opérations agricoles (revenu brut);
(iii) l'exploitation forestière
a) bois scié;
b) production globale de pâte de bois?

N° 6.

Par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

24 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

Combien de personnes ont réclamé des prestations d'assurance-chômage à la date la plus rapprochée du 30 avril, dans chacune des provinces de l'Atlantique, au cours des années 1957, 1958, 1959, 1960?

MOTIONS

Par l'honorable sénateur Pouliot:

18 mai,—Pour copies de tous les arrêtés en conseil adoptés depuis le 1er janvier 1927, concernant la distribution des Statuts, en conformité de l'article 56 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) et du chapitre 230 des Statuts revisés du Canada (1952).

Pour le mardi 31 mai 1960.

N° 1.

Par l'honorable sénateur Aseltine:

19 janvier,—La motion suivante—

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Bouffard:

25 mai,—La motion suivante:

Que le Sénat recommande avec instance au gouvernement d'étudier le versement, aux universités de la province de Québec, des octrois ou subventions, se chiffrant par plus de 8 millions de dollars, votés par le gouvernement du Canada à ces universités en 1952-1953, 1953-1954, 1954-1955 et 1955-1956.

ORDRE DU JOUR

Le vendredi 27 mai 1960.

N° 1.

26 mai,—Troisième lecture des bills suivants:

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants:

Bill SD-375, intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Katherine MacDonald McLean".

Bill SD-376, intitulé: "Loi pour faire droit à Diane Hawkins Edler".

Bill SD-377, intitulé: "Loi pour faire droit à Marcel Pouliot".

Bill SD-378, intitulé: "Loi pour faire droit à Gisèle Raymond Vallée".

Bill SD-379, intitulé: "Loi pour faire droit à Madeleine Arbour Gauvreau".

Bill SD-380, intitulé: "Loi pour faire droit à Pierre-Frédéric Bruneau".

Bill SD-381, intitulé: "Loi pour faire droit à Nancy Virginia Webster Canning".

Bill SD-382, intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Zilinskas Schneidereit, autrement connue sous le nom de Annie Zilinskas Schneider".

Bill SD-383, intitulé: "Loi pour faire droit à Jean-Paul-Alfred Lebel".

Bill SD-384, intitulé: "Loi pour faire droit à Bernice Ellis Biltis.

Bill SD-385, intitulé: "Loi pour faire droit à Evagelia Karidi Tsitsos".

Bill SD-386, intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Raphael Salomon".

Bill SD-387, intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Denis Giblin".

Bill SD-388, intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Hussey Baggs".

Bill SD-389, intitulé: "Loi pour faire droit à Lambly Dorothy Audrey Hage Lambert".

Bill SD-390, intitulé: "Loi pour faire droit à Paul-Emile Raymond".

Bill SD-391, intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Mary Luxford Devenish".

Bill SD-392, intitulé: "Loi pour faire droit à Beulah Benford Brown Lawrence".

Bill SD-393, intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Walsh Cohan".

Bill SD-394, intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Whiting Clark".

Bill SD-395, intitulé: "Loi pour faire droit à Gustave Roy".

Bill SD-396, intitulé: "Loi pour faire droit à Joan Shirley Davies Herscovitch".

Bill SD-397, intitulé: "Loi pour faire droit à Eugena Grandmont Ladouceur".

Bill SD-398, intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy Helen Gentles Bell Pull".

Bill SD-399, intitulé: "Loi pour faire droit à Hervé Vaillancourt".

Bill SD-400, intitulé: "Loi pour faire droit à Madeleine Hermine Kelen Endrenyi".

Bill SD-401, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Jeannine-Andrée Boisclair Lafrance".

(L'honorable sénateur Roebuck.)

N° 2.

25 mai,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Vien, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Lambert, tendant à modifier l'article 6 du Bill S-24, intitulé: "Loi concernant la Wabush Lake Railway Company Limited et la Compagnie de chemin de fer Arnaud".—(L'honorable sénateur White.)

N° 3.

Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement".—(L'honorable sénateur Connelly (*Ottawa-Ouest*).)

N° 4.

30 mars,—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.—(L'honorable sénateur Crerar, C.P.)

N° 5.

17 mai,—Deuxième lecture du Bill C-61, intitulé: "Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

No. 6.

26 mai,—Considération des rapports suivants du comité permanent des Divorces:

Rapport n° 434—*re* pétition de Margaret Mary Ryan Girvan Hollett;
Rapport n° 435—*re* pétition de Caroline Petryshyn Was;
Rapport n° 436—*re* pétition de Rhonda Lee Petersen Butt;
Rapport n° 437—*re* pétition de Alexandre Protonotarios Kingsland;
Rapport n° 438—*re* pétition de Frances Theresa Smith MacDonald;
Rapport n° 439—*re* pétition de Anna Soltysik Slawinski;
Rapport n° 440—*re* pétition de Wera Podkopaewa Kraska;
Rapport n° 441—*re* pétition de Dimitri Bernec;
Rapport n° 442—*re* pétition de Ronald Mugford;
Rapport n° 443—*re* pétition de Ida Denis Matte;
Rapport n° 444—*re* pétition de Sterling Norman Woods;
Rapport n° 445—*re* pétition de Mary Wolloch Vineberg;
Rapport n° 446—*re* pétition de Lotte Wilhelmine Schwitzer Hornig;
Rapport n° 447—*re* pétition de Margaret Clare Haigh Marshall;
Rapport n° 448—*re* pétition de Claire Syrek Stolovitz.

—(L'honorable sénateur Roebuck.)

Pour le mardi 31 mai 1960.

N° 1.

26 mai,—Troisième lecture du Bill S-29, intitulé: "Loi constituant en corporation l'Allstate Insurance Company of Canada".—(L'honorable sénateur Brunt.)

N° 2.

20 janvier,—Deuxième lecture du Bill S-6, intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Peine capitale)".—(L'honorable sénateur Croll.)

N° 3.

18 mai,—Deuxième lecture du Bill C-60, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les territoires du Nord-Ouest".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 4.

18 mai,—Deuxième lecture du Bill C-59, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur le Yukon".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi 27 mai 1960.	
356–S	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m.
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le lundi 30 mai 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mardi 31 mai 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mercredi 1er juin 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
256–S	Relations extérieures	10.00 a.m.
256–S	Banques et commerce	11.00 a.m.
	Le jeudi 2 juin 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
256–S	Transports et communications	10.30 a.m.
	Le vendredi 3 juin 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 51

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le vendredi 27 mai 1960

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK R. DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Barbour, Basha, Beaubien, Bishop, Blais, Blois, Bois, Boucher, Bouffard, Bradley, Buchanan, Burchill, Choquette, Comeau, Connolly (Halifax-Nord), Connolly (Ottawa-Ouest), Crerar, Croll, Dessureault, Drouin, Dupuis, Euler, Fergusson, Gershaw, Golding, Gouin, Grant, Haig, Higgins, Hodges, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Lambert, Lefrançois, Léger, Leonard, Macdonald, MacDonald, McDonald, McGrand, McLean, Monette, Paterson, Pouliot, Pratt, Quinn, Reid, Robertson, Roebuck, Savoie, Smith (Kamloops), Smith (Queens-Shelburne), Stambaugh, Taylor (Norfolk), Thorvaldson, Turgeon, Vaillancourt, Veniot, Vien, Wall, Wilson.

PRIÈRES.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

La communication est alors lue par le Président, ainsi qu'il suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 27 mai 1960.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Robert Taschereau, Juge de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 27 mai, à 3.45 p.m., afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

E. JOLY de LOTBINIÈRE,
Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

L'honorable
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le Bureau.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner,—

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à mardi prochain, le 31 mai 1960, à huit heures du soir.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les bills suivants soient maintenant adoptés:

Bill SD-375, intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Katherine MacDonald McLean".

Bill SD-376, intitulé: "Loi pour faire droit à Diane Hawkins Edler".

Bill SD-377, intitulé: "Loi pour faire droit à Marcel Pouliot".

Bill SD-378, intitulé: "Loi pour faire droit à Gisèle Raymond Vallée".

Bill SD-379, intitulé: "Loi pour faire droit à Madeleine Arbour Gauvreau".

Bill SD-380, intitulé: "Loi pour faire droit à Pierre-Frédéric Bruneau".

Bill SD-381, intitulé: "Loi pour faire droit à Nancy Virginia Webster Canning".

Bill SD-382, intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Zilinskas Schneidereit, autrement connue sous le nom de Annie Zilinskas Schneider".

Bill SD-383, intitulé: "Loi pour faire droit à Jean-Paul-Alfred Lebel".

Bill SD-384, intitulé: "Loi pour faire droit à Bernice Ellis Biltis.

Bill SD-385, intitulé: "Loi pour faire droit à Evagelia Karidi Tsitsos".

Bill SD-386, intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Raphael Salomon".

Bill SD-387, intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Denis Giblin".

Bill SD-388, intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Hussey Baggs".

Bill SD-389, intitulé: "Loi pour faire droit à Lambly Dorothy Audrey Hage Lambert".

Bill SD-390, intitulé: "Loi pour faire droit à Paul-Emile Raymond".

Bill SD-391, intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Mary Luxford Devenish".

Bill SD-392, intitulé: "Loi pour faire droit à Beulah Benford Brown Lawrence".

Bill SD-393, intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Walsh Cohan".

Bill SD-394, intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Whiting Clark".

Bill SD-395, intitulé: "Loi pour faire droit à Gustave Roy".

Bill SD-396, intitulé: "Loi pour faire droit à Joan Shirley Davies Herscovitch".

Bill SD-397, intitulé: "Loi pour faire droit à Eugena Grandmont Ladouceur".

Bill SD-398, intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy Helen Gentles Bell Pull".

Bill SD-399, intitulé: "Loi pour faire droit à Hervé Vaillancourt".

Bill SD-400, intitulé: "Loi pour faire droit à Madeleine Hermine Kelen Endrenyi".

Bill SD-401, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Jeannine-Andrée Boisclair Lafrance".

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont alors lus séparément la troisième fois, sur division.

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés,
Elle est résolue par l'affirmative, sur division.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Vien, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Lambert, tendant à modifier l'article 6 du Bill S-24, intitulé: "Loi concernant la Wabush Lake Railway Company, Limited et la Compagnie de chemin de fer Arnaud", il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la

deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement".

Après débat,

L'honorable sénateur Connolly (*Ottawa-Ouest*) propose, apuyé par l'honorable sénateur Beaubien, que plus ample débat sur la motion soit ajourné à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Canada sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir, il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à mercredi prochain, le 1er juin 1960.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-61, intitulé: "Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer", il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde la considération des rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros quatre cent trente-quatre à quatre cent quarante-huit, les deux précités inclusivement.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que les rapports soient maintenant adoptés.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, elle est—

Résolue par l'affirmative. 3.25 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 3.40 p.m.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, l'honorable Robert Taschereau, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

"C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat."

La Chambre des communes étant venue,

L'honorable Président du Sénat dit—

Honorables membres du Sénat:

Membres de la Chambre des Communes:

J'ai l'honneur de vous informer qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de faire émettre des lettres patentes sous son seing manuel et son sceau d'armes, nommant l'honorable Robert Taschereau, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, pour être son suppléant et remplir au nom de Son Excellence tous les devoirs qui lui incombent durant le bon plaisir de Son Excellence.

Lesdites lettres patentes sont alors lues par le Greffier du Sénat, comme il suit:

GEORGE-P. VANIER
(L.S.)

CANADA

Par Son Excellence le major-général George-Philias Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service Distingué, à qui ont été décernées la Croix Militaire et la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

A L'HONORABLE ROBERT TASCHEREAU, Juge puîné de la Cour suprême du Canada.

SALUT:

SACHEZ QUE, étant assuré de votre loyauté, fidélité et habileté, Je, le major-général George-Philias Vanier, Gouverneur général du Canada, en vertu et en conformité des pouvoirs et de l'autorité qui m'ont été conférés par la Commission de Sa Majesté la Reine Elisabeth II, sous le Grand Sceau du Canada, en date du 1er août 1959, me constituant et me nommant Gouverneur général du Canada, vous nomme, constitue et désigne, dit ROBERT TASCHEREAU, pour être mon député au Canada, et pour exercer en cette qualité, sous réserve de toutes restrictions ou instructions exprimées ou données, à l'occasion, par Sa Majesté, tous les pouvoirs, fonctions et attributions qui me sont conférés et que je puis exercer de droit en ma qualité de Gouverneur général, sauf et excepté le pouvoir de dissoudre le Parlement du Canada.

VOUS AUREZ la possession, l'exercice et la jouissance de ladite charge de Député de moi-même, Gouverneur général du Canada, comme il est dit ci-dessus, ainsi que tous les pouvoirs, fonctions et attributions attachés à ladite charge qui vous est confiée, dit ROBERT TASCHEREAU, et ce durant mon bon plaisir.

POURVU que la nomination de mondit Député ne préjudicie pas à l'exercice de ces pouvoirs, fonctions et attributions par moi-même, dit major-général George-Philias Vanier, en personne.

ET POURVU que vous, dit ROBERT TASCHEREAU, obéissiez pendant toute la durée de ladite charge, à tous les ordres et instructions que vous recevrez, quand il y a lieu, de moi-même.

DONNÉ sous mon seing et sceau d'armes, à Ottawa, ce vingt-troisième jour de septembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-neuf et en la huitième année du règne de Sa Majesté.

PAR ORDRE,

Le Sous-Secrétaire d'État suppléant,
A. ALEX CATTANACH.

Ordonné: Que lesdites lettres patentes soient inscrites aux Journaux.

Le Greffier adjoint lit alors les titres des bills à sanctionner, comme il suit:

Loi pour faire droit à Marie-Rita Dubé Hould.

Loi pour faire droit à Stella Jean Margaret Newman Lamartine.

Loi pour faire droit à Margaret Estelle Eleanor Evans Lanese.

Loi pour faire droit à Jean Brasgold Martz.

Loi pour faire droit à Glafira Milczyn Sohn, autrement connue sous le nom de Vera Milczyn Sohn.

Loi pour faire droit à Militza Anich Racette.

Loi constituant la société "Canada Uni, Compagnie d'assurance".

Loi concernant la Montreal Life Insurance Company (Compagnie d'Assurance-Vie de Montréal).

Loi constituant en corporation la Compagnie canadienne de Réassurance (Canadian Reassurance Company).

Loi constituant en corporation la "Munich Reinsurance Company of Canada".

Loi constituant en corporation Le Collège de Médecine générale du Canada (The College of General Practice of Canada).

Loi constituant en corporation la "Matador Pipe Line Company, Ltd.".

Loi concernant l'"Association Sanitaire Nationale".

Loi concernant la "British Columbia Telephone Company".

Loi concernant l'Eastern Telephone and Telegraph Company.

Loi constituant en corporation l'Adanac General Insurance Company of Canada.

Loi constituant en corporation la "Laurentide, Compagnie de Finance".

Loi concernant l'International Loan Company.

Loi abrogeant certaines lois de Terre-Neuve sur la pêche.

Loi régissant et réglementant la vente des aliments du bétail.

Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation.

Loi modifiant la Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

"Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills."

L'honorable Président de la Chambre des communes adresse alors la parole à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, comme il suit:

"Qu'il plaise à Votre Honneur:

Les Communes du Canada ont voté des subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public:

Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1961.

Je demande humblement à Votre Honneur de bien vouloir sanctionner ce bill".

Le Greffier adjoint du Sénat ayant donné lecture de ce bill,

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ce bill a reçu la sanction royale:

"Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills."

Les Communes se retirent.

Après quoi il a plu à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Monette—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mardi 31 mai 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**
7. **Motions.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

18 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit—

1. Depuis le 1er juillet 1927, quelle a été la pratique suivie conformément à l'article 56 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867), relativement à la transmission des Statuts du Canada par le gouvernement canadien au gouvernement britannique, en d'autres termes, par lequel des ministres du cabinet canadien ces Statuts ont-ils été transmis *chaque année* à l'un des principaux secrétaires d'État britanniques de Sa Majesté, et, le cas échéant, auquel de ceux-ci et à quelles dates l'ont-ils été?

2. Lesdits Statuts étaient-ils reliés en bougran jaune-clair avec titres en lettres noires, ou en veau avec titres en lettres d'or, ainsi que le prévoit l'article 11 du chapitre 230 des Statuts revisés du Canada (1952)?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

24 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Quelle a été la valeur des contrats de production de défense, accordés au cours de chacune des années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959, à des personnes ou des compagnies en Nouvelle-Écosse, concernant

   a) des aéronefs (fabrication, entretien et transformation);
   b) de l'outillage électronique (fabrication, entretien et transformation);
   c) des navires (construction, entretien et transformation);
   d) d'autres genres de construction, d'ouvrages et d'achats?

2. Quelle a été la valeur globale des contrats accordés à chaque personne ou compagnie en Nouvelle-Écosse pour *a*), *b*) et c) ci-dessus pendant les années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959?

N° 3.

Par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

24 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

Quelle a été la dépense globale du ministère de la Défense nationale au cours de chacune des années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959 en Nouvelle-Écosse concernant

a) les traitements et salaires du personnel civil;

b) la solde et les allocations du personnel militaire?

N° 4.

Par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

24 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

Combien de personnes ont réclamé des prestations d'assurance-chômage à la date la plus rapprochée du 30 avril, dans chacune des provinces de l'Atlantique, au cours des années 1957, 1958, 1959, 1960?

MOTIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Aseltine:

19 janvier,—La motion suivante—

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

18 mai,—Pour copies de tous les arrêtés en conseil adoptés depuis le 1er janvier 1927, concernant la distribution des Statuts, en conformité de l'article 56 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) et du chapitre 230 des Statuts revisés du Canada (1952).

N° 3.

Par l'honorable sénateur Bouffard:

25 mai,—La motion suivante:

Que le Sénat recommande avec instance au gouvernement d'étudier le versement, aux universités de la province de Québec, des octrois ou subventions, se chiffrant par plus de 8 millions de dollars, votés par le gouvernement du Canada à ces universités en 1952-1953, 1953-1954, 1954-1955 et 1955-1956.

ORDRE DU JOUR

Le mardi 31 mai 1960.

N° 1.

26 mai,—Troisième lecture du Bill S-29, intitulé: "Loi constituant en corporation l'Allstate Insurance Company of Canada".—(L'honorable sénateur Brunt.)

N° 2.

20 janvier,—Deuxième lecture du Bill S-6, intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Peine capitale)".—(L'honorable sénateur Croll.)

N° 3.

Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement".—(L'honorable sénateur Connelly (*Ottawa-Ouest*).)

N° 4.

18 mai,—Deuxième lecture du Bill C-60, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les territoires du Nord-Ouest".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 5.

18 mai,—Deuxième lecture du Bill C-59, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur le Yukon".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 6.

17 mai,—Deuxième lecture du Bill C-61, intitulé: "Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 7.

25 mai,—Reprise du débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Vien, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Lambert, tendant à modifier l'article 6 du Bill S-24, intitulé: "Loi concernant la Wabush Lake Railway Company Limited et la Compagnie de chemin de fer Arnaud".—(L'honorable sénateur White.)

Pour le mercredi 1er juin 1960.

30 mars,—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.—(L'honorable sénateur Crerar, C.P.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le lundi 30 mai 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mardi 31 mai 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mercredi 1er juin 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
256–S	Relations extérieures	10.00 a.m.
256–S	Banques et commerce	11.00 a.m.
	Le jeudi 2 juin 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
256–S	Transports et communications	10.30 a.m.
	Le vendredi 3 juin 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 52

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 31 mai 1960

Huit heures du soir.

L'honorable MARK R. DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Barbour, Basha, Beaubien, Blais, Bois, Boucher, Bouffard, Bradley, Brunt, Buchanan, Choquette, Comeau, Connolly (Ottawa-Ouest), Courtemanche, Croll, Dessureault, Drouin, Dupuis, Euler, Farquhar, Fergusson, Gershaw, Golding, Gouin, Grant, Haig, Higgins, Hodges, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Isnor, Lambert, Lefrançois, Léger, Leonard, Macdonald, MacDonald, McDonald, McGrand, McLean, Méthot, Paterson, Pouliot, Power, Pratt, Reid, Robertson, Roebuck, Savoie, Smith (Kamloops), Smith (Queens-Shelburne), Stambaugh, Sullivan, Taylor (Norfolk), Thorvaldson, Turgeon, Vaillancourt, Vien, Wall, White, Wilson.

PRIÈRES.

L'honorable Président informe le Sénat de la présence dans la galerie d'un visiteur distingué en la personne de l'honorable sénateur Sir Walter Cooper, ministre du Rapatriement, Australie.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le bill suivant,

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification:

Bill SD-48, intitulé: "Loi pour faire droit à Joan Emily Wills Meehan.

L'honorable sénateur Aseltine dépose sur le Bureau:

Décrets, ordonnances et règlements statutaires, publiés dans la *Gazette du Canada* Partie II, 1960, le mercredi 25 mai 1960, en conformité de l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235, S.R. 1952. (Textes anglais et français).

Rapport sur les opérations effectuées en application de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles pour l'année terminée le 31 décembre 1959, en conformité de l'article 13 de ladite loi, étant le chapitre 110, S.R. 1952. (Textes anglais et français).

Rapport de l'Auditeur général sur la vérification des comptes et états financiers de la Commission nationale des champs de bataille pour l'année financière terminée le 31 mars 1960, tel que requis par l'article 12, Statuts de 1908.

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros quatre cent quarante-neuf à quatre cent soixante-trois, les deux précités inclusivement, comme il suit:

Le VENDREDI 27 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent quarante-neuvième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Lucien Dubuc, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Ange Dagenais Dubuc, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 27 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent cinquantième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Aina Maria Leinonen Knudson, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Paul Edmund Knudson, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 27 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent cinquante-et-unième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Mildred May Ghenender Greenspon, de la cité de Mont-Royal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Martin Greenspon, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 30 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent cinquante-deuxième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Gordon Lang Chessbrough, de la cité de Westmount, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marjorie Mary Alice Johnston Chessbrough, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 30 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent cinquante-troisième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Charles-Guy Comeau, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jacqueline Duchaine Comeau, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 30 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent cinquante-quatrième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Frida Rosen-Deutcher Falovitch, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Falovitch, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 30 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent cinquante-cinquième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Elizabeth Giliaeff Jahn, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Erich Jahn, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 30 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent cinquante-sixième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Myrna Ada Webber Neiman, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Michael Neiman, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 30 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent cinquante-septième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Ellery Gordon Duncan, de la cité d'Outremont, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Anne Edens Duncan, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 30 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent cinquante-huitième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Sarah Wolman Rothman, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Simon Rothman, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 30 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent cinquante-neuvième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Dragan Baljak, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Danica Marinkovic Baljak, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 30 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent soixantième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Glenda Ruth Warren Meades, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Horace Alfred Meades, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 30 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent soixante-et-unième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Robert Hugh Parker, de la ville de Mont-Royal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Rosanna-Irène-Jeannine Charbonneau Parker, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 30 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent soixante-deuxième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Catherine Hetty Dawson Gilbert Cathcart, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Donald Robert Cathcart, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 30 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent soixante-troisième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Sheila Alexandra Anderson Williams, de la cité de Ville-Lasalle, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Williams, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que les rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros quatre cent quarante-neuf à quatre cent soixante-trois, les deux précités inclusivement, soient pris en considération demain.

Après débat, et—

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants:

Bill SD-402, intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Eric Bray".

Bill SD-403, intitulé: "Loi pour faire droit à Gérard Lafond".

Bill SD-404, intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Davis Hill".

Bill SD-405, intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Ruth Goldenberg Goldberg".

Bill SD-406, intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Mae Freake Vardy".

Bill SD-407, intitulé: "Loi pour faire droit à Gisèle Fortin St-Laurent".

Bill SD-408, intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Anne Elizabeth Cunliffe Hebb".

Bill SD-409, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Violet Maloney Elm".

Bill SD-410, intitulé: "Loi pour faire droit à Gilles Jacques".

Bill SD-411, intitulé: "Loi pour faire droit à Bernice May Snow Oss".

Bill SD-412, intitulé: "Loi pour faire droit à Guy Grenier".

Bill SD-413, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Mary Ryan Girvan Hollett".

Bill SD-414, intitulé: "Loi pour faire droit à Caroline Petryshyn Was".

Bill SD-415, intitulé: "Loi pour faire droit à Rhonda Lee Petersen Butt".

Bill SD-416, intitulé: "Loi pour faire droit à Alexandra Protonotarios Kingsland".

Bill SD-417, intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Theresa Smith MacDonald".

Bill SD-418, intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Soltysik Slawinski".

Bill SD-419, intitulé: "Loi pour faire droit à Wera Podkopaewa Kraska".

Bill SD-420, intitulé: "Loi pour faire droit à Ronald Mugford".

Bill SD-421, intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Denis Matte".

Bill SD-422, intitulé: "Loi pour faire droit à Sterling Norman Woods".

Bill SD-423, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Wolloch Vineberg".

Bill SD-424, intitulé: "Loi pour faire droit à Lotte Wilhelmine Schwitzer Hornig".

Bill SD-425, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Clare Haigh Marshall".

Bill SD-426, intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Syrek Stolovitz".

Les bills sont lus séparément la première fois.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que les bills soient inscrits à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture le jeudi 2 juin 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le Bill S-29, intitulé: "Loi constituant en corporation l'Allstate Insurance Company of Canada", soit maintenant lu une troisième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Euler, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Vaillancourt, que plus ample débat sur la motion tendant à la troisième lecture de ce bill soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-6, intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Peine capitale)", il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à mardi le 21 juin 1960.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement".

Après débat,
L'honorable sénateur Wall propose, appuyé par l'honorable sénateur Blais, que plus ample débat sur la motion soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-60, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les territoires du Nord-Ouest", il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-59, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur le Yukon", il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-61, intitulé: "Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer", il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Vien, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Lambert, tendant à modifier l'article 6 du Bill S-24, intitulé: "Loi concernant la Wabush Lake Railway Company Limited et la Compagnie de chemin de fer Arnaud".

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion,

Le Sénat se divise, et les noms étant appelés, ils sont inscrits ainsi qu'il suit:

POUR

Les honorables sénateurs

Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Dessureault,
Dupuis,
Fergusson,
Isnor,
Lefrançois,
Leonard,
Macdonald,
Reid,
Robertson,
Vien,
Wall.—12.

CONTRE

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Basha,
Bouffard,
Brunt,
Buchanan,
Choquette,
Courtemanche,
Croll,
Gershaw,
Gouin,
Haig,
Higgins,
Hugessen,
Irvine,
MacDonald,
McDonald,
Méthot,
Pouliot,
Pratt,
Roebuck,
Smith (*Kamloops*),
Smith (*Queens-Shelburne*),
Stambaugh,
Sullivan,
Taylor (*Norfolk*),
Thorvaldson,
Vaillancourt,
White.—28.

Elle est en conséquence résolue par la négative.

Étant alors posée la question sur la motion de l'honorable sénateur Brunt, appuyé par l'honorable sénateur Horner, tendant à la troisième lecture de ce bill,

Elle est résolue par l'affirmative, sur division.

Le bill est alors lu la troisième fois, sur division.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt,—
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mercredi 1er juin 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**
7. **Motion.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

18 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit—

1. Depuis le 1er juillet 1927, quelle a été la pratique suivie conformément à l'article 56 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867), relativement à la transmission des Statuts du Canada par le gouvernement canadien au gouvernement britannique, en d'autres termes, par lequel des ministres du cabinet canadien ces Statuts ont-ils été transmis *chaque année* à l'un des principaux secrétaires d'État britanniques de Sa Majesté, et, le cas échéant, auquel de ceux-ci et à quelles dates l'ont-ils été?

2. Lesdits Statuts étaient-ils reliés en bougran jaune-clair avec titres en lettres noires, ou en veau avec titres en lettres d'or, ainsi que le prévoit l'article 11 du chapitre 230 des Statuts revisés du Canada (1952)?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

24 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Quelle a été la valeur des contrats de production de défense, accordés au cours de chacune des années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959, à des personnes ou des compagnies en Nouvelle-Écosse, concernant

   a) des aéronefs (fabrication, entretien et transformation);
   b) de l'outillage électronique (fabrication, entretien et transformation);
   c) des navires (construction, entretien et transformation);
   d) d'autres genres de construction, d'ouvrages et d'achats?

2. Quelle a été la valeur globale des contrats accordés à chaque personne ou compagnie en Nouvelle-Écosse pour *a*), *b*) et *c*) ci-dessus pendant les années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959?

N° 3.

Par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

24 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

Quelle a été la dépense globale du ministère de la Défense nationale au cours de chacune des années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959 en Nouvelle-Écosse concernant

a) les traitements et salaires du personnel civil;

b) la solde et les allocations du personnel militaire?

Pour le mardi 7 juin 1960.

Par l'honorable sénateur Golding:

31 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Quel montant la personne qui s'est avouée codéfenderesse dans des causes de divorces a-t-elle reçu pour s'être présentée à une entrevue lors de l'émission "Close-Up", jeudi soir dernier, le 26 mai?

2. Est-ce là le genre de programme auquel on peut s'attendre de la Société Radio-Canada, qui doit s'efforcer d'encourager l'épanouissement, dans ce pays, d'une culture nationale, raffinée et vraiment distinctive, et dont les Canadiens en général ont cru bénéficier grâce à la radio et à la télévision?

MOTIONS

Par l'honorable sénateur Pouliot:

18 mai,—Pour copies de tous les arrêtés en conseil adoptés depuis le 1er janvier 1927, concernant la distribution des Statuts, en conformité de l'article 56 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) et du chapitre 230 des Statuts revisés du Canada (1952).

Pour le mardi 14 juin 1960.

N° 1.

Par l'honorable sénateur Aseltine:

19 janvier,—La motion suivante—

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

Pour le jeudi 23 juin 1960.

Par l'honorable sénateur Bouffard:

25 mai,—La motion suivante:

Que le Sénat recommande avec instance au gouvernement d'étudier le versement, aux universités de la province de Québec, des octrois ou subventions, se chiffrant par plus de 8 millions de dollars, votés par le gouvernement du Canada à ces universités en 1952-1953, 1953-1954, 1954-1955 et 1955-1956.

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 1er juin 1960.

N° 1.

18 mai,—Deuxième lecture du Bill C-60, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les territoires du Nord-Ouest".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 2.

18 mai,—Deuxième lecture du Bill C-59, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur le Yukon".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 3.

Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement".—(L'honorable sénateur Wall.)

N° 4.

31 mai,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Brunt, appuyé par l'honorable sénateur Horner, tendant à la troisième lecture du Bill S-29, intitulé: "Loi constituant en corporation l'Allstate Insurance Company of Canada".—(L'honorable sénateur Euler, C.P.).

N° 5.

30 mars,—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.—(L'honorable sénateur Crerar, C.P.)

N° 6.

17 mai,—Deuxième lecture du Bill C-61, intitulé: "Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 7.

31 mai,—Considération des rapports suivants du comité permanent des Divorces:

Rapport n° 449—*re* pétition de Lucien Dubuc;
Rapport n° 450—*re* pétition de Aina Maria Leinonen Knudson;
Rapport n° 451—*re* pétition de Mildred May Ghenender Greenspon;
Rapport n° 452—*re* pétition de Gordon Lang Chessbrough;
Rapport n° 453—*re* pétition de Charles Guy Comeau;
Rapport n° 454—*re* pétition de Frida Rosen-Deutcher Falovitch;
Rapport n° 455—*re* pétition de Elizabeth Giliaeff Jahn;

Rapport n° 456—*re* pétition de Myrna Ada Webber Neiman;
Rapport n° 457—*re* pétition de Ellery Gordon Duncan;
Rapport n° 458—*re* pétition de Sarah Wolman Rothman;
Rapport n° 459—*re* pétition de Dragan Baljak;
Rapport n° 460—*re* pétition de Glenda Ruth Warren Meades;
Rapport n° 461—*re* pétition de Robert Hugh Parker;
Rapport n° 462—*re* pétition de Catherine Hetty Dawson Gilbert Cathcart;
Rapport n° 463—*re* pétition de Sheila Alexandra Anderson Williams.

—(L'honorable sénateur Roebuck.)

Pour le jeudi 2 juin 1960.

31 mai,—Deuxième lecture des bills suivants:

Bill SD-402, intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Eric Bray".

Bill SD-403, intitulé: "Loi pour faire droit à Gérard Lafond".

Bill SD-404, intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Davis Hill".

Bill SD-405, intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Ruth Goldenberg Goldberg".

Bill SD-406, intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Mae Freake Vardy".

Bill SD-407, intitulé: "Loi pour faire droit à Gisèle Fortin St-Laurent".

Bill SD-408, intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Anne Elizabeth Cunliffe Hebb".

Bill SD-409, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Violet Maloney Elm".

Bill SD-410, intitulé: "Loi pour faire droit à Gilles Jacques".

Bill SD-411, intitulé: "Loi pour faire droit à Bernice May Snow Oss".

Bill SD-412, intitulé: "Loi pour faire droit à Guy Grenier".

Bill SD-413, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Mary Ryan Girvan Hollett".

Bill SD-414, intitulé: "Loi pour faire droit à Caroline Petryshyn Was".

Bill SD-415, intitulé: "Loi pour faire droit à Rhonda Lee Petersen Butt".

Bill SD-416, intitulé: "Loi pour faire droit à Alexandra Protonotarios Kingsland".

Bill SD-417, intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Theresa Smith MacDonald".

Bill SD-418, intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Soltysik Slawinski".

Bill SD-419, intitulé: "Loi pour faire droit à Wera Podkopaewa Kraska".

Bill SD-420, intitulé: "Loi pour faire droit à Ronald Mugford".

Bill SD-421, intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Denis Matte".

Bill SD-422, intitulé: "Loi pour faire droit à Sterling Norman Woods".

Bill SD-423, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Wolloch Vineberg".

Bill SD-424, intitulé: "Loi pour faire droit à Lotte Wilhelmine Schwitzer Hornig".

Bill SD-425, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Clare Haigh Marshall".

Bill SD-426, intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Syrek Stolovitz".

—(L'honorable sénateur Roebuck.)

Pour le mardi 21 juin 1960.

20 janvier,—Deuxième lecture du Bill S-6, intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Peine capitale)".—(L'honorable sénateur Croll.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi 1er juin 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
256–S	Relations extérieures	10.00 a.m.
256–S	Banques et commerce	11.00 a.m.
	Le jeudi 2 juin 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
256–S	Transports et communications	10.30 a.m.
	Le vendredi 3 juin 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 53

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 1er juin 1960

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK R. DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Barbour, Basha, Beaubien, Bishop, Blais, Bois, Boucher, Bradley, Brunt, Buchanan, Campbell, Choquette, Comeau, Connolly (Ottawa-Ouest), Courtemanche, Croll, Dessureault, Drouin, Dupuis, Euler, Farquhar, Fergusson, Gershaw, Golding, Gouin, Grant, Haig, Hayden, Higgins, Hodges, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Isnor, Lambert, Lefrançois, Léger, Leonard, Macdonald, MacDonald, McDonald, McGrand, McLean, Méthot, Paterson, Petten, Pouliot, Power, Pratt, Reid, Robertson, Roebuck, Savoie, Smith (Kamloops), Smith (Queens-Shelburne), Stambaugh, Sullivan, Taylor (Norfolk), Thorvaldson, Tremblay, Turgeon, Vaillancourt, Vien, Wall, White, Wilson.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros quatre cent soixante-quatre à quatre cent soixante-dix-huit, les deux précités inclusivement, comme il suit:

Le MARDI 31 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent soixante-quatrième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Georges Justin Goeury, de ville Mont-Royal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Pierina Buizza Goeury, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 31 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent soixante-cinquième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Gabrielle Labranche Bisaillon, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Rosaire Bisaillon, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 31 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent soixante-sixième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Maurice-Joseph Martel, de la cité de Verdun, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jean Mary Murrell Martel, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 31 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent soixante-septième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Ula Geraldine Taylor Gauthier, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve

son mariage avec Joseph-Maurice Gauthier, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 31 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent soixante-huitième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Margaret Veronica Stacey Abraham, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Philip Abraham, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 31 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent soixante-neuvième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Colette Bauer Landau, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Paul Landau, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 31 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent soixante-dixième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Margot Buerling Zich, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Otto Zich, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 31 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent soixante et onzième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Barbara Helen Watson Coones, de la cité de Verdun, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mervin Gordon Coones, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 31 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent soixante-douzième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Bertha Jacqueline Alice Sweetinburgh Glynne-Percy, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Eric Glynne-Percy, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 31 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent soixante-treizième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Alphonse Taghon, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Louise-Jeannine-Laurence-Denise-Vitaline Lambreghts Taghon, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 31 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent soixante-quatorzième rapport, comme il suit:

1. Relativement à la pétition de Dorothy Eileen Harrison Comeau, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph-René Comeau, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Demande ayant été faite pour permission de retirer cette pétition, le comité recommande qu'elle soit accordée en conséquence, et que les taxes parlementaires versées en vertu de la Règle 140 soient remboursées à la pétitionnaire, moins la somme de $25.00, applicable aux frais occasionnés.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 31 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent soixante-quinzième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Paul Morency, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Laurette Gendron Morency, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 31 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent soixante-seizième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Mary Jean Frances Collins Park, de la cité de St-Lambert, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ronald John Park, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 31 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent soixante-dix-septième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Martine-Simonne-Georgette Krettly Lefebvre, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui annule son mariage avec Pierre-Joseph-Euclide Lefebvre, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui annule ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 31 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent soixante-dix-huitième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Elizabeth Davis Reed, de la ville de Tiverton, dans l'État du Rhode-Island, l'un des États-Unis d'Amérique, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Leonard Reed, de la cité de Pointe-Claire, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que les rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros quatre cent soixante-quatre à quatre cent soixante-dix-huit, les deux précités inclusivement, soient pris en considération demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill S-33, intitulé: "Loi constituant en corporation La Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie Wawanesa", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénatrice Irvine propose, appuyée par l'honorable sénateur Sullivan, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill S-34, intitulé: "Loi concernant la *Wawanesa Mutual Insurance Company*", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénatrice Irvine propose, appuyée par l'honorable sénateur Sullivan, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-60, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les territoires du Nord-Ouest", il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le Bill C-59, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur le Yukon", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec permission,
Le Sénat aborde l'article nº 4 de l'Ordre du jour.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Brunt, appuyé par l'honorable sénateur Horner, tendant à la troisième lecture du Bill S-29, intitulé: "Loi constituant en corporation l'Allstate Insurance Company of Canada".

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement".

Après débat,
L'honorable sénateur Haig, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénatrice Irvine, que plus ample débat sur la motion soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Canada sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir, il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-61, intitulé: "Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer", il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde la considération des rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros quatre cent quarante-neuf à quatre cent soixante-trois, les deux précités inclusivement.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les rapports soient maintenant adoptés.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P.,—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le jeudi 2 juin 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**
7. **Motion.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

18 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit—

1. Depuis le 1er juillet 1927, quelle a été la pratique suivie conformément à l'article 56 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867), relativement à la transmission des Statuts du Canada par le gouvernement canadien au gouvernement britannique, en d'autres termes, par lequel des ministres du cabinet canadien ces Statuts ont-ils été transmis *chaque année* à l'un des principaux secrétaires d'État britanniques de Sa Majesté, et, le cas échéant, auquel de ceux-ci et à quelles dates l'ont-ils été?

2. Lesdits Statuts étaient-ils reliés en bougran jaune-clair avec titres en lettres noires, ou en veau avec titres en lettres d'or, ainsi que le prévoit l'article 11 du chapitre 230 des Statuts revisés du Canada (1952)?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

24 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Quelle a été la valeur des contrats de production de défense, accordés au cours de chacune des années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959, à des personnes ou des compagnies en Nouvelle-Écosse, concernant

a) des aéronefs (fabrication, entretien et transformation);
b) de l'outillage électronique (fabrication, entretien et transformation);
c) des navires (construction, entretien et transformation);
d) d'autres genres de construction, d'ouvrages et d'achats?

2. Quelle a été la valeur globale des contrats accordés à chaque personne ou compagnie en Nouvelle-Écosse pour *a*), *b*) et *c*) ci-dessus pendant les années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959?

N° 3.

Par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

24 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

Quelle a été la dépense globale du ministère de la Défense nationale au cours de chacune des années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959 en Nouvelle-Écosse concernant

a) les traitements et salaires du personnel civil;

b) la solde et les allocations du personnel militaire?

Pour le vendredi 3 juin 1960.

N° 1.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra du Gouvernement—

Chaque année depuis 1947, combien de demandes de passeports ont été faites au Canada par des

(*a*) sujets britanniques;

(*b*) citoyens canadiens;

(*c*) citoyens du Commonwealth?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra du Gouvernement—

1. Y a-t-il des catégories de sujets britanniques qui demeurent actuellement en Canada et qui ne sont ni citoyens canadiens ni citoyens du Commonwealth?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont-elles?

N° 3.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra du Gouvernement—

Quel est le montant de chacune des bourses pour ressortissants étrangers énumérées dans les catégories 8*a* et 8*b* du Deuxième Rapport Annuel du Conseil des Arts du Canada?

Quel est l'objet particulier de chacune de ces bourses?

N° 4.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. En outre des Hauts Commissaires, y a-t-il d'autres sujets britanniques résidant au Canada qui n'en sont pas des citoyens?

2. Dans le cas de l'affirmative, qui sont-ils et pourquoi ne sont-ils pas citoyens du Canada?

3. Jouissent-ils tous des mêmes pouvoirs publics que ceux des citoyens du Canada?

4. Dans le cas de l'affirmative, sous l'empire de quelle autorité?

5. Existe-t-il une différence quelconque entre les droits publics que possèdent au Canada

(*a*) les sujets britanniques,

(*b*) les sujets canadiens, et

(*c*) les sujets du Commonwealth?

6. Dans le cas de l'affirmative, quelle est-elle?

7. Sinon, pourquoi?

Pour le mardi 7 juin 1960.

Par l'honorable sénateur Golding:

31 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Quel montant la personne qui s'est avouée codéfenderesse dans des causes de divorces a-t-elle reçu pour s'être présentée à une entrevue lors de l'émission "Close-Up", jeudi soir dernier, le 26 mai?

2. Est-ce là le genre de programme auquel on peut s'attendre de la Société Radio-Canada, qui doit s'efforcer d'encourager l'épanouissement, dans ce pays, d'une culture nationale, raffinée et vraiment distinctive, et dont les Canadiens en général ont cru bénéficier grâce à la radio et à la télévision?

MOTIONS

Par l'honorable sénateur Pouliot:

18 mai,—Pour copies de tous les arrêtés en conseil adoptés depuis le 1er janvier 1927, concernant la distribution des Statuts, en conformité de l'article 56 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) et du chapitre 230 des Statuts revisés du Canada (1952).

Pour le mardi 14 juin 1960.

No 1.

Par l'honorable sénateur Aseltine:

19 janvier,—La motion suivante—

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

Pour le jeudi 23 juin 1960.

Par l'honorable sénateur Bouffard:

25 mai,—La motion suivante:

Que le Sénat recommande avec instance au gouvernement d'étudier le versement, aux universités de la province de Québec, des octrois ou subventions, se chiffrant par plus de 8 millions de dollars, votés par le gouvernement du Canada à ces universités en 1952-1953, 1953-1954, 1954-1955 et 1955-1956.

ORDRE DU JOUR

Le jeudi 2 juin 1960.

No 1.

1er juin,—Troisième lecture du Bill S-33, intitulé: "Loi constituant en corporation La Compagnie d'Assurance-Vie Mutuelle Wawanesa".—(L'honorable sénatrice Irvine.)

No 2.

1er juin,—Troisième lecture du Bill S-34, intitulé: "Loi concernant la *Wawanesa Mutual Insurance Company*".—(L'honorable sénatrice Irvine.)

No 3.

18 mai,—Deuxième lecture du Bill C-60, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les territoires du Nord-Ouest".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

No 4.

Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement".—(L'honorable sénateur Haig, C.P.)

No 5.

31 mai,—Deuxième lecture des bills suivants:

Bill SD-402, intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Eric Bray".

Bill SD-403, intitulé: "Loi pour faire droit à Gérard Lafond".

Bill SD-404, intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Davis Hill".

Bill SD-405, intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Ruth Goldenberg Goldberg".

Bill SD-406, intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Mae Freake Vardy".

Bill SD-407, intitulé: "Loi pour faire droit à Gisèle Fortin St-Laurent".

Bill SD-408, intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Anne Elizabeth Cunliffe Hebb".

Bill SD-409, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Violet Maloney Elm".

Bill SD-410, intitulé: "Loi pour faire droit à Gilles Jacques".

Bill SD-411, intitulé: "Loi pour faire droit à Bernice May Snow Oss".

Bill SD-412, intitulé: "Loi pour faire droit à Guy Grenier".

Bill SD-413, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Mary Ryan Girvan Hollett".

Bill SD-414, intitulé: "Loi pour faire droit à Caroline Petryshyn Was".

Bill SD-415, intitulé: "Loi pour faire droit à Rhonda Lee Petersen Butt".

Bill SD-416, intitulé: "Loi pour faire droit à Alexandra Protonotarios Kingsland".

Bill SD-417, intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Theresa Smith MacDonald".

Bill SD-418, intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Soltysik Slawinski".

Bill SD-419, intitulé: "Loi pour faire droit à Wera Podkopaewa Kraska".

Bill SD-420, intitulé: "Loi pour faire droit à Ronald Mugford".

Bill SD-421, intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Denis Matte".

Bill SD-422, intitulé: "Loi pour faire droit à Sterling Norman Woods".

Bill SD-423, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Wolloch Vineberg".

Bill SD-424, intitulé: "Loi pour faire droit à Lotte Wilhelmine Schwitzer Hornig".

Bill SD-425, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Clare Haigh Marshall".

Bill SD-426, intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Syrek Stolovitz".

—(L'honorable sénateur Roebuck.)

N° 6.

30 mars,—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.—(L'honorable sénateur Crerar, C.P.)

N° 7.

17 mai,—Deuxième lecture du Bill C-61, intitulé: "Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 8.

1er juin—Considération des rapports suivants du comité permanent des Divorces:

Rapport n° 464—*re* pétition de Georges-Justin Goeury;

Rapport n° 465—*re* pétition de Gabrielle Labranche Bisaillon;

Rapport n° 466—*re* pétition de Maurice-Joseph Martel;

Rapport n° 467—*re* pétition de Ula Geraldine Taylor Gauthier;

Rapport n° 468—*re* pétition de Margaret Veronica Stacey Abraham;

Rapport n° 469—*re* pétition de Colette Bauer Landau;

Rapport n° 470—*re* pétition de Margot Buerling Zich;

Rapport n° 471—*re* pétition de Barbara Helen Watson Coones;

Rapport n 472—*re* pétition de Bertha Jacqueline Alice Sweetinburgh Glynne-Percy;

Rapport n° 473—*re* pétition de Alphonse Taghon;

Rapport n° 474—*re* pétition de Dorothy Eileen Harrison Comeau;

Rapport n° 475—*re* pétition de Paul Morency;

Rapport n° 476—*re* pétition de Mary Jean Frances Collins Park;

Rapport n° 477—*re* pétition de Martine-Simonne-Georgette Krettly Lefebvre;

Rapport n° 478—*re* pétition de Elizabeth Davis Reed.

—(L'honorable sénateur Roebuck.)

Pour le mardi 21 juin 1960.

20 janvier,—Deuxième lecture du Bill S-6, intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Peine capitale)".—(L'honorable sénateur Croll.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 2 juin 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
256–S	Transports et communications	10.30 a.m.
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	11.00 a.m.
	Le vendredi 3 juin 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mardi 7 juin 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mercredi 8 juin 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
	Le jeudi 9 juin 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
256–S	Finances	10.00 a.m.
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	11.00 a.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 54

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 2 juin 1960

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK R. DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Barbour,
Basha,
Beaubien,
Bishop,
Blais,
Bois,
Boucher,
Bouffard,
Bradley,
Brunt,
Buchanan,
Campbell,
Choquette,
Comeau,
Connolly (Ottawa-Ouest),
Courtemanche,
Croll,
Dessureault,
Drouin,
Dupuis,
Euler,
Farquhar,
Fergusson,
Gershaw,
Gladstone,
Golding,
Grant,
Haig,
Higgins,
Hodges,
Horner,
Hugessen,
Inman,
Irvine,
Isnor,
Lambert,
Lefrançois,
Léger,
Leonard,
Macdonald,
MacDonald,
McDonald,
McGrand,
McLean,
Méthot,
Paterson,
Petten,
Pouliot,
Power,
Pratt,
Reid,
Robertson,
Roebuck,
Savoie,
Smith (Kamloops),
Smith (Queens-Shelburne),
Stambaugh,
Taylor (Norfolk),
Thorvaldson,
Tremblay,
Turgeon,
Vaillancourt,
Wall,
White,
Wilson.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Aseltine dépose sur le Bureau:

Exemplaire des dépenses estimatives et du Budget de la Commission des champs de bataille nationaux pour l'année expirant le 31 mars 1961, tels qu'approuvés par arrêté ministériel C.P. 1960-502, du 13 avril 1960, tel que requis par l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 12, Statuts du Canada de 1951. (Texte anglais).

L'honorable sénateur Hugessen, du comité permanent des Transports et communications, auquel a été déféré le Bill C-57, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la route transcanadienne", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Aseltine propose, pour l'honorable sénateur Blois, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à mardi prochain, le 7 juin 1960, à huit heures du soir.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénatrice Irvine propose, appuyée par l'honorable sénateur Courtemanche, que le Bill S-33, intitulé: "Loi constituant en corporation La Compagnie d'Assurance-vie Mutuelle Wawanesa", soit maintenant lu une troisième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénatrice Irvine propose, appuyée par l'honorable sénateur Paterson, que le Bill S-34, intitulé: "Loi concernant la *Wawanesa Mutual Life Insurance Company*", soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Aseltine, que le Bill C-60, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les territoires du Nord-Ouest", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Aseltine, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement", il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les bills suivants soient maintenant lus une deuxième fois:

Bill SD-402, intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Eric Bray".

Bill SD-403, intitulé: "Loi pour faire droit à Gérard Lafond".

Bill SD-404, intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Davis Hill".

Bill SD-405, intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Ruth Goldenberg Goldberg".

Bill SD-406, intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Mae Freake Vardy".

Bill SD-407, intitulé: "Loi pour faire droit à Gisèle Fortin St-Laurent".

Bill SD-408, intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Anne Elizabeth Cunliffe Hebb".

Bill SD-409, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Violet Maloney Elm".

Bill SD-410, intitulé: "Loi pour faire droit à Gilles Jacques".

Bill SD-411, intitulé: "Loi pour faire droit à Bernice May Snow Oss".

Bill SD-412, intitulé: "Loi pour faire droit à Guy Grenier".

Bill SD-413, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Mary Ryan Girvan Hollett".

Bill SD-414, intitulé: "Loi pour faire droit à Caroline Petryshyn Was".

Bill SD-415, intitulé: "Loi pour faire droit à Rhonda Lee Petersen Butt".

Bill SD-416, intitulé: "Loi pour faire droit à Alexandra Protonotarios Kingsland".

Bill SD-417, intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Theresa Smith MacDonald".

Bill SD-418, intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Soltysik Slawinski".

Bill SD-419, intitulé: "Loi pour faire droit à Wera Podkopaewa Kraska".

Bill SD-420, intitulé: "Loi pour faire droit à Ronald Mugford".

Bill SD-421, intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Denis Matte".

Bill SD-422, intitulé: "Loi pour faire droit à Sterling Norman Woods".

Bill SD-423, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Wolloch Vineberg".

Bill SD-424, intitulé: "Loi pour faire droit à Lotte Wilhelmine Schwitzer Hornig".

Bill SD-425, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Clare Haigh Marshall".

Bill SD-426, intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Syrek Stolovitz".

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont lus séparément la deuxième fois, sur division.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les bills soient inscrits à l'Ordre du jour pour une troisième lecture mardi prochain, le 7 juin 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Canada sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir, il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-61, intitulé: "Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer", il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde la considération des rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros quatre cent soixante-quatre à quatre cent soixante-dix-huit, les deux précités inclusivement.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Golding, que les rapports soient maintenant adoptés.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur White,—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mardi 7 juin 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**
7. **Motion.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

18 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit—

1. Depuis le 1er juillet 1927, quelle a été la pratique suivie conformément à l'article 56 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867), relativement à la transmission des Statuts du Canada par le gouvernement canadien au gouvernement britannique, en d'autres termes, par lequel des ministres du cabinet canadien ces Statuts ont-ils été transmis *chaque année* à l'un des principaux secrétaires d'État britanniques de Sa Majesté, et, le cas échéant, auquel de ceux-ci et à quelles dates l'ont-ils été?

2. Lesdits Statuts étaient-ils reliés en bougran jaune-clair avec titres en lettres noires, ou en veau avec titres en lettres d'or, ainsi que le prévoit l'article 11 du chapitre 230 des Statuts revisés du Canada (1952)?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

24 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Quelle a été la valeur des contrats de production de défense, accordés au cours de chacune des années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959, à des personnes ou des compagnies en Nouvelle-Écosse, concernant
   a) des aéronefs (fabrication, entretien et transformation);
   b) de l'outillage électronique (fabrication, entretien et transformation);
   c) des navires (construction, entretien et transformation);
   d) d'autres genres de construction, d'ouvrages et d'achats?

2. Quelle a été la valeur globale des contrats accordés à chaque personne ou compagnie en Nouvelle-Écosse pour a), b) et c) ci-dessus pendant les années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959?

N° 3.

Par l'honorable sénateur Golding:

31 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Quel montant la personne qui s'est avouée codéfenderesse dans des causes de divorces a-t-elle reçu pour s'être présentée à une entrevue lors de l'émission "Close-Up", jeudi soir dernier, le 26 mai?

2. Est-ce là le genre de programme auquel on peut s'attendre de la Société Radio-Canada, qui doit s'efforcer d'encourager l'épanouissement, dans ce pays, d'une culture nationale, raffinée et vraiment distinctive, et dont les Canadiens en général ont cru bénéficier grâce à la radio et à la télévision?

N° 4.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra du Gouvernement—

Chaque année depuis 1947, combien de demandes de passeports ont été faites au Canada par des

(*a*) sujets britanniques;

(*b*) citoyens canadiens;

(*c*) citoyens du Commonwealth?

N° 5.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra du Gouvernement—

1. Y a-t-il des catégories de sujets britanniques qui demeurent actuellement en Canada et qui ne sont ni citoyens canadiens ni citoyens du Commonwealth?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont-elles?

N° 6.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra du Gouvernement—

Quel est le montant de chacune des bourses pour ressortissants étrangers énumérées dans les catégories 8*a* et 8*b* du Deuxième Rapport Annuel du Conseil des Arts du Canada?

Quel est l'objet particulier de chacune de ces bourses?

N° 7.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. En outre des Hauts Commissaires, y a-t-il d'autres sujets britanniques résidant au Canada qui n'en sont pas des citoyens?

2. Dans le cas de l'affirmative, qui sont-ils et pourquoi ne sont-ils pas citoyens du Canada?

3. Jouissent-ils tous des mêmes pouvoirs publics que ceux des citoyens du Canada?

4. Dans le cas de l'affirmative, sous l'empire de quelle autorité?

5. Existe-t-il une différence quelconque entre les droits publics que possèdent au Canada

(*a*) les sujets britanniques,

(*b*) les sujets canadiens, et

(*c*) les sujets du Commonwealth?

6. Dans le cas de l'affirmative, quelle est-elle?

7. Sinon, pourquoi?

Pour le mercredi 8 juin 1960.

Par l'honorable sénateur Robertson, C.P.:

2 juin,—Qu'il signalera à l'attention du Sénat ce qui suit:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 milions d'habitants, nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes.

MOTIONS

Par l'honorable sénateur Pouliot:

18 mai,—Pour copies de tous les arrêtés en conseil adoptés depuis le 1er janvier 1927, concernant la distribution des Statuts, en conformité de l'article 56 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) et du chapitre 230 des Statuts revisés du Canada (1952).

Pour le mardi 14 juin 1960.

N° 1.

Par l'honorable sénateur Aseltine:

19 janvier,—La motion suivante—

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

Pour le jeudi 23 juin 1960.

Par l'honorable sénateur Bouffard:

25 mai,—La motion suivante:

Que le Sénat recommande avec instance au gouvernement d'étudier le versement, aux universités de la province de Québec, des octrois ou subventions, se chiffrant par plus de 8 millions de dollars, votés par le gouvernement du Canada à ces universités en 1952-1953, 1953-1954, 1954-1955 et 1955-1956.

ORDRE DU JOUR

Le jeudi 7 juin 1960.

N° 1.

2 juin,—Troisième lecture du Bill C-57, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la route transcanadienne".—(L'honorable sénateur Blois.)

N° 2.

2 juin,—Troisième lecture des bills suivants:

Bill SD-402, intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Eric Bray".

Bill SD-403, intitulé: "Loi pour faire droit à Gérard Lafond".

Bill SD-404, intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Davis Hill".

Bill SD-405, intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Ruth Goldenberg Goldberg".

Bill SD-406, intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Mae Freake Vardy".

Bill SD-407, intitulé: "Loi pour faire droit à Gisèle Fortin St-Laurent".

Bill SD-408, intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Anne Elizabeth Cunliffe Hebb".

Bill SD-409, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Violet Maloney Elm".

Bill SD-410, intitulé: "Loi pour faire droit à Gilles Jacques".

Bill SD-411, intitulé: "Loi pour faire droit à Bernice May Snow Oss".

Bill SD-412, intitulé: "Loi pour faire droit à Guy Grenier".

Bill SD-413, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Mary Ryan Girvan Hollett".

Bill SD-414, intitulé: "Loi pour faire droit à Caroline Petryshyn Was".

Bill SD-415, intitulé: "Loi pour faire droit à Rhonda Lee Petersen Butt".

Bill SD-416, intitulé: "Loi pour faire droit à Alexandra Protonotarios Kingsland".

Bill SD-417, intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Theresa Smith MacDonald".

Bill SD-418, intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Soltysik Slawinski".

Bill SD-419, intitulé: "Loi pour faire droit à Wera Podkopaewa Kraska".

Bill SD-420, intitulé: "Loi pour faire droit à Ronald Mugford".

Bill SD-421, intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Denis Matte".

Bill SD-422, intitulé: "Loi pour faire droit à Sterling Norman Woods".

Bill SD-423, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Wolloch Vineberg".

Bill SD-424, intitulé: "Loi pour faire droit à Lotte Wilhelmine Schwitzer Hornig".

Bill SD-425, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Clare Haigh Marshall".

Bill SD-426, intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Syrek Stolovitz".

—(L'honorable sénateur Roebuck.)

N° 3.

Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement".—(L'honorable sénateur Haig, C.P.)

N° 4.

30 mars,—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.—(L'honorable sénateur Crerar, C.P.)

N° 5.

17 mai,—Deuxième lecture du Bill C-61, intitulé: "Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

Pour le mardi 21 juin 1960.

20 janvier,—Deuxième lecture du Bill S-6, intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Peine capitale)".—(L'honorable sénateur Croll.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi 3 juin 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mardi 7 juin 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mercredi 8 juin 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
256–S	Banques et commerce	10.30 a.m.
	Le jeudi 9 juin 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
256–S	Finances	10.00 a.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 55

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 7 juin 1960

Huit heures du soir.

L'honorable MARK R. DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Barbour, Basha, Beaubien, Blais, Bois, Bradley, Brunt, Buchanan, Burchill, Campbell, Choquette, Comeau, Connolly (Ottawa-Ouest), Courtemanche, Crerar, Croll, Dessureault, Drouin, Dupuis, Euler, Fergusson, Gershaw, Gladstone, Golding, Gouin, Grant, Haig, Higgins, Hnatyshyn, Hodges, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Kinley, Lambert, Lefrançois, Léger, Leonard, Macdonald, MacDonald, McGrand, McLean, Méthot, Paterson, Petten, Pouliot, Power, Raymond, Reid, Robertson, Roebuck, Savoie, Smith (Kamloops), Stambaugh, Sullivan, Taylor (Norfolk), Taylor (Westmorland), Thorvaldson, Turgeon, Vaillancourt, Veniot, Vien, Wall, White, Wilson.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet des messages par lesquels elle retourne les bills suivants,

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ces bills, sans modification:

Bill S-4, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Commissaires du port de Windsor".

Bill S-5, intitulé: "Loi constituant en corporation les Commissaires du port d'Oshawa".

Bill S-10, intitulé: "Loi constituant en corporation les Commissaires du port de Nanaïmo".

Bill S-28, intitulé: "Loi concernant un accord entre le Canada et l'Australie".

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-63, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénatrice Irvine, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 9 juin 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-67, intitulé: "Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1961", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill.

L'honorable sénateur Aseltine dépose sur le Bureau:

Nouveau Budget supplémentaire (I) pour l'année financière expirant le 31 mars 1961.

Exemplaire du Budget d'établissement de la Commission d'énergie du Nord canadien pour l'année expirant le 31 mars 1961, en conformité de l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R., 1952, ainsi que copie de l'arrêté ministériel C.P. 1960-593, en date du 3 mai 1960, approuvant ledit budget. (Texte anglais).

Rapport sur le rétablissement agricole des Prairies et les opérations s'y rattachant, pour l'année terminée le 31 mars 1959, en conformité de l'article 12 de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, chapitre 214, S.R. 1952. (Texte anglais).

Copie du communiqué émis à l'issue de la rencontre entre le Premier ministre du Canada et le Président des États-Unis, tenue à Washington (district de Columbia) les 3 et 4 juin 1960. (Textes anglais et français).

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.—

Que le communiqué émis à l'issue de la rencontre entre le Premier ministre du Canada et le Président des États-Unis d'Amérique, tenue à Washington les 3 et 4 juin 1960, déposé au cours de la présente séance, soit imprimé en appendice aux Débats du Sénat de ce jour.

Après débat, et—

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros quatre cent soixante-dix-neuvième à quatre cent quatre-vingt-douzième, les deux précités inclusivement, comme il suit:

Le VENDREDI 3 juin 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent soixant-dix-neuvième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Raymond Faucher, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Suzanne Vincent Faucher, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 3 juin 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent quatre-vingtième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Alexander Bleziotis, de ville St-Michel, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Vassie (Bessie) Salamendras Bleziotis, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 7 juin 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent quatre-vingt et unième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Ralph Gatis, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Yvette-Esther Lefebvre Gatis, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 7 juin 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent quatre-vingt-deuxième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Diana Elizabeth Wilson Ronalds, de Ste-Adèle, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Charles Corbett Ronalds, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 7 juin 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent quatre-vingt-troisième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Parthenope Eftichidou Economou, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Panagiotis Economou, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 7 juin 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent quatre-vingt-quatrième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de John Edward Anderson, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Murielle Latour Anderson, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 7 juin 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent quatre-vingt-cinquième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Claire Viger Marcil, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gérald-Léon Marcil, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 7 juin 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent quatre-vingt-sixième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Denise-Claire Lescarbeau Sarroino, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Rudolph Sarroino, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 7 juin 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent quatre-vingt-septième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Carolyn Louise Atwood Leslie, de la cité de Milwaukee, dans l'État du Wisconsin, un des États-Unis d'Amérique, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Wilson Leslie, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 7 juin 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent quatre-vingt-huitième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Sophia Kaloutsky Kachur, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Rudolph Kachur, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 7 juin 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent quatre-vingt-neuvième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Rosaire-Armand Falardeau, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Rita Courville Falardeau, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 7 juin 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent quatre-vingt-dixième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Philippa Osler Day, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Brigham Grosvenor Day, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 7 juin 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent quatre-vingt-onzième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Mary Rebecca Pittman Lawrence, de la cité de St-Jean, province de Terre-Neuve, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George Henry Robertson Lawrence, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le VENDREDI 3 juin 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent quatre-vingt-douzième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Frances Cohen Salsky, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marvin Salsky, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que les rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros quatre cent soixante-dix-neuf à quatre cent quatre-vingt-douze, les deux précités inclusivement, soient maintenant adoptés.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants:

Bill SD-427, intitulé: "Loi pour faire droit à Lucien Dubuc".

Bill SD-428, intitulé: "Loi pour faire droit à Aino Maria Leinonen Knudson".

Bill SD-429, intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred May Ghenender Greenspon".

Bill SD-430, intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Lang Cheesbrough".

Bill SD-431, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Guy Comeau".

Bill SD-432, intitulé: "Loi pour faire droit à Frida Rosen-Deutcher Falovitch".

Bill SD-433, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Giliaeff Jahn".

Bill SD-434, intitulé: "Loi pour faire droit à Myrna Ada Webber Neiman".

Bill SD-435, intitulé: "Loi pour faire droit à Ellery Gordon Duncan".

Bill SD-436, intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Wolman Rothman".

Bill SD-437, intitulé: "Loi pour faire droit à Dragan Baljak".

Bill SD-438, intitulé: "Loi pour faire droit à Glenda Ruth Warren Meades".

Bill SD-439, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Hugh Parker".

Bill SD-440, intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Hetty Dawson Gilbert Cathcart".

Bill SD-441, intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Alexandra Anderson Williams".

Bill SD-442, intitulé: "Loi pour faire droit à Georges-Justin Goeury".

Bill SD-443, intitulé: "Loi pour faire droit à Gabrielle Labranche Bisaillon".

Bill SD-444, intitulé: "Loi pour faire droit à Maurice-Joseph Martel".

Bill SD-445, intitulé: "Loi pour faire droit à Geraldine Taylor Gauthier".

Bill SD-446, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Veronica Stacey Abraham".

Bill SD-447, intitulé: "Loi pour faire droit à Colette Bauer Landau".

Bill SD-448, intitulé: "Loi pour faire droit à Margot Buerling Zich".

Bill SD-449, intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Helen Watson Coones".

Bill SD-450, intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Jacqueline Alice Sweetinburgh Glynne-Percy".

Bill SD-451, intitulé: "Loi pour faire droit à Alphonse Taghon".

Bill SD-452, intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Morency".

Bill SD-453, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jean Frances Collins Park".

Bill SD-454, intitulé: "Loi pour faire droit à Martine Simonne Georgette Krettly Lefebvre".

Bill SD-455, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Davis Reed".

Les bills sont lus séparément la première fois.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que les bills soient inscrits à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 9 juin 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Des félicitations sont adressées à l'honorable sénatrice Wilson à l'occasion du titre de Docteur honoraire en droit qui lui fut conféré par le Collège Gallaudet.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Aseltine propose, pour l'honorable sénateur Blois, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le Bill C-57, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la route transcanadienne", soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que les bills suivants soient maintenant lus une troisième fois:

Bill SD-402, intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Eric Bray".

Bill SD-403, intitulé: "Loi pour faire droit à Gérard Lafond".

Bill SD-404, intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Davis Hill".

Bill SD-405, intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Ruth Goldenberg Goldberg".

Bill SD-406, intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Mae Freake Vardy".

Bill SD-407, intitulé: "Loi pour faire droit à Gisèle Fortin St-Laurent".

Bill SD-408, intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Anne Elizabeth Cunliffe Hebb".

Bill SD-409, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Violet Maloney Elm".

Bill SD-410, intitulé: "Loi pour faire droit à Gilles Jacques".

Bill SD-411, intitulé: "Loi pour faire droit à Bernice May Snow Oss".

Bill SD-412, intitulé: "Loi pour faire droit à Guy Grenier".

Bill SD-413, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Mary Ryan Girvan Hollett".

Bill SD-414, intitulé: "Loi pour faire droit à Caroline Petryshyn Was".

Bill SD-415, intitulé: "Loi pour faire droit à Rhonda Lee Petersen Butt".

Bill SD-416, intitulé: "Loi pour faire droit à Alexandra Protonotarios Kingsland".

Bill SD-417, intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Theresa Smith MacDonald".

Bill SD-418, intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Soltysik Slawinski".

Bill SD-419, intitulé: "Loi pour faire droit à Wera Podkopaewa Kraska".

Bill SD-420, intitulé: "Loi pour faire droit à Ronald Mugford".

Bill SD-421, intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Denis Matte".

Bill SD-422, intitulé: "Loi pour faire droit à Sterling Norman Woods".

Bill SD-423, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Wolloch Vineberg".

Bill SD-424, intitulé: "Loi pour faire droit à Lotte Wilhelmine Schwitzer Hornig".

Bill SD-425, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Clare Haigh Marshall".

Bill SD-426, intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Syrek Stolovitz".

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont alors lus séparément la troisième fois, sur division.

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés,
Elle est résolue par l'affirmative, sur division.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement".

Après débat,
L'honorable sénateur Vaillancourt propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P., que plus ample débat sur la motion soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Canada sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir, il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à mercredi, le 15 juin 1960.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-61, intitulé: "Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer", il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner,—
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mercredi 8 juin 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**
7. **Motion.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

18 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit—

1. Depuis le 1er juillet 1927, quelle a été la pratique suivie conformément à l'article 56 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867), relativement à la transmission des Statuts du Canada par le gouvernement canadien au gouvernement britannique, en d'autres termes, par lequel des ministres du cabinet canadien ces Statuts ont-ils été transmis *chaque année* à l'un des principaux secrétaires d'État britanniques de Sa Majesté, et, le cas échéant, auquel de ceux-ci et à quelles dates l'ont-ils été?

2. Lesdits Statuts étaient-ils reliés en bougran jaune-clair avec titres en lettres noires, ou en veau avec titres en lettres d'or, ainsi que le prévoit l'article 11 du chapitre 230 des Statuts revisés du Canada (1952)?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

24 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Quelle a été la valeur des contrats de production de défense, accordés au cours de chacune des années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959, à des personnes ou des compagnies en Nouvelle-Écosse, concernant

   a) des aéronefs (fabrication, entretien et transformation);
   b) de l'outillage électronique (fabrication, entretien et transformation);
   c) des navires (construction, entretien et transformation);
   d) d'autres genres de construction, d'ouvrages et d'achats?

2. Quelle a été la valeur globale des contrats accordés à chaque personne ou compagnie en Nouvelle-Écosse pour *a*), *b*) et *c*) ci-dessus pendant les années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959?

N° 3.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra du Gouvernement—

Chaque année depuis 1947, combien de demandes de passeports ont été faites au Canada par des

(*a*) sujets britanniques;

(*b*) citoyens canadiens;

(*c*) citoyens du Commonwealth?

N° 4.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra du Gouvernement—

1. Y a-t-il des catégories de sujets britanniques qui demeurent actuellement en Canada et qui ne sont ni citoyens canadiens ni citoyens du Commonwealth?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont-elles?

N° 5.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra du Gouvernement—

Quel est le montant de chacune des bourses pour ressortissants étrangers énumérées dans les catégories 8*a* et 8*b* du Deuxième Rapport Annuel du Conseil des Arts du Canada?

Quel est l'objet particulier de chacune de ces bourses?

N° 6.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. En outre des Hauts Commissaires, y a-t-il d'autres sujets britanniques résidant au Canada qui n'en sont pas des citoyens?

2. Dans le cas de l'affirmative, qui sont-ils et pourquoi ne sont-ils pas citoyens du Canada?

3. Jouissent-ils tous des mêmes pouvoirs publics que ceux des citoyens du Canada?

4. Dans le cas de l'affirmative, sous l'empire de quelle autorité?

5. Existe-t-il une différence quelconque entre les droits publics que possèdent au Canada

(*a*) les sujets britanniques,

(*b*) les sujets canadiens, et

(*c*) les sujets du Commonwealth?

6. Dans le cas de l'affirmative, quelle est-elle?

7. Sinon, pourquoi?

N° 7.

Par l'honorable sénateur Robertson, C.P.:

2 juin,—Qu'il signalera à l'attention du Sénat ce qui suit:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 milions d'habitants, nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes.

MOTIONS

Par l'honorable sénateur Pouliot:

18 mai,—Pour copies de tous les arrêtés en conseil adoptés depuis le 1er janvier 1927, concernant la distribution des Statuts, en conformité de l'article 56 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) et du chapitre 230 des Statuts revisés du Canada (1952).

Pour le mardi 14 juin 1960.

Par l'honorable sénateur Aseltine:

19 janvier,—La motion suivante—

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.
Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

Pour le jeudi 23 juin 1960.

Par l'honorable sénateur Bouffard:

25 mai,—La motion suivante:

Que le Sénat recommande avec instance au gouvernement d'étudier le versement, aux universités de la province de Québec, des octrois ou subventions, se chiffrant par plus de 8 millions de dollars, votés par le gouvernement du Canada à ces universités en 1952-1953, 1953-1954, 1954-1955 et 1955-1956.

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 8 juin 1960.

N° 1.

Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement".—(L'honorable sénateur Vaillancourt.)

N° 2.

17 mai,—Deuxième lecture du Bill C-61, intitulé: "Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 3.

7 juin,—Considération des rapports suivants du comité permanent des Divorces:

Rapport n° 479—*re* pétition de Raymond Faucher;
Rapport n° 480—*re* pétition de Alexander Bleziotis;
Rapport n° 481—*re* pétition de Ralph Gatis;
Rapport n° 482—*re* pétition de Diana Elizabeth Wilson Ronalds;
Rapport n° 483—*re* pétition de Parthenope Eftichidou Economou;
Rapport n° 484—*re* pétition de John Edward Anderson;
Rapport n° 485—*re* pétition de Claire Viger Marcil;
Rapport n° 486—*re* pétition de Denise Claire Lescarbeau Sarroino;
Rapport n° 487—*re* pétition de Carolyn Louise Atwood Leslie;
Rapport n° 488—*re* pétition de Sophia Kaloutsky Kachur;
Rapport n° 489—*re* pétition de Rosaire Armand Falardeau;
Rapport n° 490—*re* pétition de Philippa Osler Day;
Rapport n° 491—*re* pétition de Mary Rebecca Pittman Lawrence;
Rapport n° 492—*re* pétition de Frances Cohen Salsky.

—(L'honorable sénateur Roebuck.)

Pour le jeudi 9 juin 1960.

N° 1.

7 juin,—Deuxième lecture du Bill C-63, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 2.

7 juin,—Deuxième lecture des bills suivants:

Bill SD-427, intitulé: "Loi pour faire droit à Lucien Dubuc".

Bill SD-428, intitulé: "Loi pour faire droit à Aino Maria Leinonen Knudson".

Bill SD-429, intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred May Ghenender Greenspon".

Bill SD-430, intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Lang Cheesbrough".

Bill SD-431, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Guy Comeau".

Bill SD-432, intitulé: "Loi pour faire droit à Frida Rosen-Deutcher Falovitch".

Bill SD-433, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Giliaeff Jahn".

Bill SD-434, intitulé: "Loi pour faire droit à Myrna Ada Webber Neiman".

Bill SD-435, intitulé: "Loi pour faire droit à Ellery Gordon Duncan".

Bill SD-436, intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Wolman Rothman".

Bill SD-437, intitulé: "Loi pour faire droit à Dragan Baljak".

Bill SD-438, intitulé: "Loi pour faire droit à Glenda Ruth Warren Meades".

Bill SD-439, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Hugh Parker".

Bill SD-440, intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Hetty Dawson Gilbert Cathcart".

Bill SD-441, intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Alexandra Anderson Williams".

Bill SD-442, intitulé: "Loi pour faire droit à Georges-Justin Goeury".

Bill SD-443, intitulé: "Loi pour faire droit à Gabrielle Labranche Bisaillon".

Bill SD-444, intitulé: "Loi pour faire droit à Maurice-Joseph Martel".

Bill SD-445, intitulé: "Loi pour faire droit à Geraldine Taylor Gauthier".

Bill SD-446, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Veronica Stacey Abraham".

Bill SD-447, intitulé: "Loi pour faire droit à Colette Bauer Landau".

Bill SD-448, intitulé: "Loi pour faire droit à Margot Buerling Zich".

Bill SD-449, intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Helen Watson Coones".

Bill SD-450, intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Jacqueline Alice Sweetinburgh Glynne-Percy".

Bill SD-451, intitulé: "Loi pour faire droit à Alphonse Taghon".

Bill SD-452, intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Morency".

Bill SD-453, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jean Frances Collins Park".

Bill SD-454, intitulé: "Loi pour faire droit à Martine Simonne Georgette Krettly Lefebvre".

Bill SD-455, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Davis Reed".

—(L'honorable sénateur Roebuck.)

Pour le mercredi 15 juin 1960.

30 mars,—Reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.—(L'honorable sénateur Crerar, C.P.)

Pour le mardi 21 juin 1960.

20 janvier,—Deuxième lecture du Bill S-6, intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Peine capitale)".—(L'honorable sénateur Croll.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi 8 juin 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
256–S	Banques et commerce	10.30 a.m.
	Le jeudi 9 juin 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
256–S	Finances	10.00 a.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 56

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 8 juin 1960

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK R. DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Crerar,	Inman,	Reid,
Barbour,	Croll,	Irvine,	Robertson,
Basha,	Dessureault,	Kinley,	Roebuck,
Beaubien,	Drouin,	Lambert,	Savoie,
Bishop,	Dupuis,	Lefrançois,	Smith
Blais,	Euler,	Léger,	(Kamloops),
Blois,	Fergusson,	Leonard,	Stambaugh,
Bois,	Gershaw,	Macdonald,	Taylor (Norfolk),
Bradley,	Gladstone,	MacDonald,	Taylor
Brunt,	Golding,	McGrand,	(Westmorland),
Buchanan,	Gouin,	McLean,	Thorvaldson,
Burchill,	Grant,	Méthot,	Turgeon,
Campbell,	Haig,	Paterson,	Vaillancourt,
Choquette,	Higgins,	Petten,	Veniot,
Comeau,	Hnatyshyn,	Pouliot,	Vien,
Connolly	Hodges,	Power,	Wall,
(Ottawa-Ouest),	Horner,	Raymond,	White.
Courtemanche,	Hugessen,		

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le bill suivant,

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification:

Bill SD-51, intitulé: "Loi pour faire droit à Vivian Phyllis Steine Skolnik".

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message aux fins de retourner les témoignages, etc., pris devant le comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition sur laquelle est fondé le bill de divorce susmentionné.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message aux fins de retourner les témoignages, etc., pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été déférée la pétition sur laquelle le Bill SD-48, intitulé: "Loi pour faire droit à Joan Emily Wills Meehan" fut fondé.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill S-2, intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1957 sur un accord entre le Canada et les Pays-Bas en matière d'impôt sur le revenu",

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Aseltine dépose sur le Bureau:

Autre budget supplémentaire (2) pour l'année financière terminée le 31 mars 1961.

L'honorable sénateur Hugessen, Président suppléant, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-59, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur le Yukon", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Thorvaldson, que ce bill soit maintenant lu une troisième fois.

Après débat, et—

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Hugessen, Président suppléant, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-60, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les territoires du Nord-Ouest", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Thorvaldson, que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.
Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P.—

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à demain à deux heures et demie de l'après-midi.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.—

Que le très honorable Robert G. Menzies, Premier ministre de l'Australie, soit invité à prendre place sur le parquet de la Chambre du Sénat pendant la sanction royale qui aura lieu demain.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Robertson, C.P., signale à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants, nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes.

Après débat,

L'honorable sénateur Lambert propose, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, que plus ample débat sur l'interpellation soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement".

Après débat,

L'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, que plus ample débat sur la motion soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-61, intitulé: "Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer", il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde la considération des rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros quatre cent soixante-dix-neuf à quatre cent quatre-vingt-douze, les deux précités inclusivement.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les rapports soient maintenant adoptés.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P.,—
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le jeudi 9 juin 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**
7. **Motion.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

24 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Quelle a été la valeur des contrats de production de défense, accordés au cours de chacune des années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959, à des personnes ou des compagnies en Nouvelle-Écosse, concernant

a) des aéronefs (fabrication, entretien et transformation);
b) de l'outillage électronique (fabrication, entretien et transformation);
c) des navires (construction, entretien et transformation);
d) d'autres genres de construction, d'ouvrages et d'achats?

2. Quelle a été la valeur globale des contrats accordés à chaque personne ou compagnie en Nouvelle-Écosse pour *a*), *b*) et *c*) ci-dessus pendant les années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra du Gouvernement—

Chaque année depuis 1947, combien de demandes de passeports ont été faites au Canada par des

(*a*) sujets britanniques;
(*b*) citoyens canadiens;
(*c*) citoyens du Commonwealth?

N° 3.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra du Gouvernement—

1. Y a-t-il des catégories de sujets britanniques qui demeurent actuellement en Canada et qui ne sont ni citoyens canadiens ni citoyens du Commonwealth?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont-elles?

N° 4.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra du Gouvernement—

Quel est le montant de chacune des bourses pour ressortissants étrangers énumérées dans les catégories 8*a* et 8*b* du Deuxième Rapport Annuel du Conseil des Arts du Canada?

Quel est l'objet particulier de chacune de ces bourses?

N° 5.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. En outre des Hauts Commissaires, y a-t-il d'autres sujets britanniques résidant au Canada qui n'en sont pas des citoyens?
2. Dans le cas de l'affirmative, qui sont-ils et pourquoi ne sont-ils pas citoyens du Canada?
3. Jouissent-ils tous des mêmes pouvoirs publics que ceux des citoyens du Canada?
4. Dans le cas de l'affirmative, sous l'empire de quelle autorité?
5. Existe-t-il une différence quelconque entre les droits publics que possèdent au Canada
   (*a*) les sujets britanniques,
   (*b*) les sujets canadiens, et
   (*c*) les sujets du Commonwealth?
6. Dans le cas de l'affirmative, quelle est-elle?
7. Sinon, pourquoi?

MOTIONS

Par l'honorable sénateur Pouliot:

18 mai,—Pour copies de tous les arrêtés en conseil adoptés depuis le 1er janvier 1927, concernant la distribution des Statuts, en conformité de l'article 56 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) et du chapitre 230 des Statuts revisés du Canada (1952).

Pour le mardi 14 juin 1960.

Par l'honorable sénateur Aseltine:

19 janvier,—La motion suivante—

> Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:
>
> A Sa Très Excellente Majesté la Reine.
> Très Gracieuse Souveraine,
>
> Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

Pour le jeudi 23 juin 1960.

Par l'honorable sénateur Bouffard:

25 mai,—La motion suivante:

Que le Sénat recommande avec instance au gouvernement d'étudier le versement, aux universités de la province de Québec, des octrois ou subventions, se chiffrant par plus de 8 millions de dollars, votés par le gouvernement du Canada à ces universités en 1952-1953, 1953-1954, 1954-1955 et 1955-1956.

ORDRE DU JOUR

Le jeudi 9 juin 1960.

N° 1.

Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement".—(L'honorable sénateur Croll.)

N° 2.

17 mai,—Deuxième lecture du Bill C-61, intitulé: "Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 3.

8 juin,—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

   a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

   b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 milions d'habitants, nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes.—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 4.

7 juin,—Deuxième lecture du Bill C-63, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 5.

7 juin,—Deuxième lecture des bills suivants:

Bill SD-427, intitulé: "Loi pour faire droit à Lucien Dubuc".

Bill SD-428, intitulé: "Loi pour faire droit à Aino Maria Leinonen Knudson".

Bill SD-429, intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred May Ghenender Greenspon".

Bill SD-430, intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Lang Cheesbrough".

Bill SD-431, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Guy Comeau".

Bill SD-432, intitulé: "Loi pour faire droit à Frida Rosen-Deutcher Falovitch".

Bill SD-433, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Giliaeff Jahn".

Bill SD-434, intitulé: "Loi pour faire droit à Myrna Ada Webber Neiman".

Bill SD-435, intitulé: "Loi pour faire droit à Ellery Gordon Duncan".

Bill SD-436, intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Wolman Rothman".

Bill SD-437, intitulé: "Loi pour faire droit à Dragan Baljak".

Bill SD-438, intitulé: "Loi pour faire droit à Glenda Ruth Warren Meades".

Bill SD-439, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Hugh Parker".

Bill SD-440, intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Hetty Dawson Gilbert Cathcart".

Bill SD-441, intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Alexandra Anderson Williams".

Bill SD-442, intitulé: "Loi pour faire droit à Georges-Justin Goeury".

Bill SD-443, intitulé: "Loi pour faire droit à Gabrielle Labranche Bisaillon".

Bill SD-444, intitulé: "Loi pour faire droit à Maurice-Joseph Martel".

Bill SD-445, intitulé: "Loi pour faire droit à Geraldine Taylor Gauthier".

Bill SD-446, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Veronica Stacey Abraham".

Bill SD-447, intitulé: "Loi pour faire droit à Colette Bauer Landau".

Bill SD-448, intitulé: "Loi pour faire droit à Margot Buerling Zich".

Bill SD-449, intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Helen Watson Coones".

Bill SD-450, intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Jacqueline Alice Sweetinburgh Glynne-Percy".

Bill SD-451, intitulé: "Loi pour faire droit à Alphonse Taghon".

Bill SD-452, intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Morency".

Bill SD-453, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jean Frances Collins Park".

Bill SD-454, intitulé: "Loi pour faire droit à Martine Simonne Georgette Krettly Lefebvre".

Bill SD-455, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Davis Reed".

—(L'honorable sénateur Roebuck.)

Pour le mercredi 15 juin 1960.

30 mars,—Reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.—(L'honorable sénateur Crerar, C.P.)

Pour le mardi 21 juin 1960.

20 janvier,—Deuxième lecture du Bill S-6, intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Peine capitale)".—(L'honorable sénateur Croll.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 9 juin 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
256–S	Finances	10.00 a.m.
356–S	Comité spécial du Sénat sur les besoins et l'utilisation de la main-d'œuvre	11.00 a.m.
	Le mardi 14 juin 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mercredi 15 juin 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
	Le jeudi 16 juin 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 57

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 9 juin 1960

Deux heures et demie de l'après-midi.

L'honorable MARK R. DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Courtemanche,	Hugessen,	Reid,
Barbour,	Crerar,	Inman,	Robertson,
Basha,	Croll,	Irvine,	Roebuck,
Beaubien,	Dessureault,	Isnor,	Savoie,
Bishop,	Drouin,	Kinley,	Smith
Blais,	Euler,	Lambert,	(Kamloops),
Blois,	Fergusson,	Lefrançois,	Stambaugh,
Bois,	Gershaw,	Léger,	Taylor (Norfolk),
Bradley,	Gladstone,	Leonard,	Taylor
Brunt,	Golding,	Macdonald,	(Westmorland),
Buchanan,	Gouin,	MacDonald,	Thorvaldson,
Burchill,	Grant,	McGrand,	Turgeon,
Campbell,	Haig,	McLean,	Vaillancourt,
Choquette,	Higgins,	Méthot,	Veniot,
Comeau,	Hnatyshyn,	Paterson,	Wall,
Connolly	Hodges,	Petten,	White,
(Ottawa-Ouest),	Horner,	Power,	Wilson.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message dans les termes suivants:

Le MERCREDI 8 juin 1960.

Ordonné: Qu'un message soit transmis au Sénat afin d'informer Leurs Honneurs que le nom de M. Wratten soit substitué à celui de M. Fraser sur la liste des députés désignés pour faire partie du comité mixte sur les Affaires indiennes.

ATTESTÉ.

Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le Bureau.

L'honorable sénateur Leonard, Président suppléant, du comité permanent des Finances, présente le rapport suivant.

Le JEUDI 9 juin 1960.

Le comité permanent des Finances, auquel a été déféré le Rapport du Conseil des Arts du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1959, fait rapport ainsi qu'il suit:

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses délibérations au jour le jour.

Le tout respectueusement soumis.

T. D. LEONARD,
Président suppléant.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Leonard propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith (*Kamloops*) que le rapport soit maintenant adopté.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à mardi prochain, le 14 juin 1960, à huit heures du soir.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement", il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-61, intitulé: "Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer", il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à une période ultérieure de la présente séance.

Plus tard, ce jour:

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-61, intitulé: "Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer", il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants, nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Gladstone, que le Bill C-63, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat,

L'honorable sénateur Reid propose, appuyé par l'honorable sénateur Robertson, C.P., que plus ample débat sur la motion visant à la deuxième lecture de ce bill soit ajourné à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Gershaw propose, pour le Président du comité permanent des Divorces, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que les bills suivants soient maintenant lus la deuxième fois:

Bill SD-427, intitulé: "Loi pour faire droit à Lucien Dubuc".

Bill SD-428, intitulé: "Loi pour faire droit à Aino Maria Leinonen Knudson".

Bill SD-429, intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred May Ghenender Greenspon".

Bill SD-430, intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Lang Cheesbrough".

Bill SD-431, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Guy Comeau".

Bill SD-432, intitulé: "Loi pour faire droit à Frida Rosen-Deutcher Falovitch".

Bill SD-433, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Giliaeff Jahn".

Bill SD-434, intitulé: "Loi pour faire droit à Myrna Ada Webber Neiman".

Bill SD-435, intitulé: "Loi pour faire droit à Ellery Gordon Duncan".

Bill SD-436, intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Wolman Rothman".

Bill SD-437, intitulé: "Loi pour faire droit à Dragan Baljak".

Bill SD-438, intitulé: "Loi pour faire droit à Glenda Ruth Warren Meades".

Bill SD-439, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Hugh Parker".

Bill SD-440, intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Hetty Dawson Gilbert Cathcart".

Bill SD-441, intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Alexandra Anderson Williams".

Bill SD-442, intitulé: "Loi pour faire droit à Georges-Justin Goeury".

Bill SD-443, intitulé: "Loi pour faire droit à Gabrielle Labranche Bisaillon".

Bill SD-444, intitulé: "Loi pour faire droit à Maurice-Joseph Martel".

Bill SD-445, intitulé: "Loi pour faire droit à Geraldine Taylor Gauthier".

Bill SD-446, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Veronica Stacey Abraham".

Bill SD-447, intitulé: "Loi pour faire droit à Colette Bauer Landau".

Bill SD-448, intitulé: "Loi pour faire droit à Margot Buerling Zich".

Bill SD-449, intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Helen Watson Coones".

Bill SD-450, intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Jacqueline Alice Sweetinburgh Glynne-Percy".

Bill SD-451, intitulé: "Loi pour faire droit à Alphonse Taghon".

Bill SD-452, intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Morency".

Bill SD-453, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jean Frances Collins Park".

Bill SD-454, intitulé: "Loi pour faire droit à Martine Simonne Georgette Krettly Lefebvre".

Bill SD-455, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Davis Reed".

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont lus séparément la deuxième fois, sur division.

L'honorable sénateur Gershaw propose, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que les bills soient inscrits à l'Ordre du jour pour une troisième lecture mardi prochain, le 14 juin 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire du Gouverneur général.

La communication est alors lue par le Président, comme il suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 9 juin 1960.

Monsieur,
J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la Chambre du Sénat, jeudi le 9 juin 1960, à 5.00 p.m., afin de donner la sanction royale à quelques Bills.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

E. JOLY de LOTBINIÈRE,
Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

L'honorable
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le Bureau.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour reprendre sa séance au son de la cloche, approximativement à quatre heures et quart, elle est—
Résolue par l'affirmative. 3.35 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 4.15 p.m.

L'honorable Président informe le Sénat de la présence dans l'antichambre du Sénat du Premier Ministre de l'Australie, le très honorable Robert G. Menzies. Le Premier Ministre est alors escorté par le Gentilhomme de la Verge Noire au parquet du Sénat, présenté au Président, qui l'invite à prendre place à sa droite.

Le Premier Ministre est bienvenu, au nom des honorables sénateurs, par le Leader du Gouvernement, l'honorable sénateur Aseltine, et par le Leader de l'Opposition, l'honorable sénateur Macdonald, C.P. Le Premier Ministre répond brièvement aux souhaits de bienvenue.

L'honorable Président exprime au Premier Ministre de l'Australie l'appréciation de l'honneur de sa visite au Sénat et aussi à l'égard de ses gracieuses remarques aux honorables sénateurs.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

"C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat."

La Chambre des communes étant venue,

Le Greffier adjoint lit alors les titres des bills à sanctionner, comme il suit:

Loi concernant un accord commercial entre le Canada et l'Australie.

Loi modifiant la Loi sur les Commissaires du port de Windsor.

Loi constituant en corporation les Commissaires du port d'Oshawa.

Loi constituant en corporation les Commissaires du port de Nanaïmo.

Loi modifiant la Loi sur la route transcanadienne.

Loi modifiant la Loi de 1957 sur un accord entre le Canada et les Pays-Bas en matière d'impôt sur le revenu.

Loi modifiant la Loi sur le Yukon.

Loi modifiant la Loi sur les territoires du Nord-Ouest.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills."

L'honorable Président de la Chambre des communes adresse alors la parole à Son Excellence le Gouverneur général, comme il suit:

"Qu'il plaise à Votre Excellence:

Les Communes du Canada ont voté des subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public:

Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant:

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1961.

Je demande humblement à Votre Excellence de bien vouloir sanctionner ce bill".

Le Greffier adjoint du Sénat ayant donné lecture de ce bill,

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ce bill a reçu la sanction royale:

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills."

Les Communes se retirent.

Après quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner,—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mardi 14 juin 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**
7. **Motions.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

24 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Quelle a été la valeur des contrats de production de défense, accordés au cours de chacune des années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959, à des personnes ou des compagnies en Nouvelle-Écosse, concernant

a) des aéronefs (fabrication, entretien et transformation);
b) de l'outillage électronique (fabrication, entretien et transformation);
c) des navires (construction, entretien et transformation);
d) d'autres genres de construction, d'ouvrages et d'achats?

2. Quelle a été la valeur globale des contrats accordés à chaque personne ou compagnie en Nouvelle-Écosse pour *a*), *b*) et *c*) ci-dessus pendant les années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra du Gouvernement—

Chaque année depuis 1947, combien de demandes de passeports ont été faites au Canada par des

(*a*) sujets britanniques;
(*b*) citoyens canadiens;
(*c*) citoyens du Commonwealth?

N° 3.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra du Gouvernement—

1. Y a-t-il des catégories de sujets britanniques qui demeurent actuellement en Canada et qui ne sont ni citoyens canadiens ni citoyens du Commonwealth?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont-elles?

N° 4.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra du Gouvernement—

Quel est le montant de chacune des bourses pour ressortissants étrangers énumérées dans les catégories 8*a* et 8*b* du Deuxième Rapport Annuel du Conseil des Arts du Canada?

Quel est l'objet particulier de chacune de ces bourses?

N° 5.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. En outre des Hauts Commissaires, y a-t-il d'autres sujets britanniques résidant au Canada qui n'en sont pas des citoyens?

2. Dans le cas de l'affirmative, qui sont-ils et pourquoi ne sont-ils pas citoyens du Canada?

3. Jouissent-ils tous des mêmes pouvoirs publics que ceux des citoyens du Canada?

4. Dans le cas de l'affirmative, sous l'empire de quelle autorité?

5. Existe-t-il une différence quelconque entre les droits publics que possèdent au Canada

(*a*) les sujets britanniques,

(*b*) les sujets canadiens, et

(*c*) les sujets du Commonwealth?

6. Dans le cas de l'affirmative, quelle est-elle?

7. Sinon, pourquoi?

N° 6.

Par l'honorable sénateur Golding:

9 juin,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Si en aucun temps dans le passé, Radio-Canada a fourni une échelle des traitements versés à ceux qui ont pris part à ses programmes? Dans le cas de l'affirmative, quand?

2. Le nom ou les noms de ceux qui sont responsables des programmes de Radio-Canada sur le "Close-Up", les soirs du 26 mai 1960 et du 2 juin 1960?

MOTIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Aseltine:

19 janvier,—La motion suivante—

> Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:
>
> A Sa Très Excellente Majesté la Reine.
> Très Gracieuse Souveraine,
>
> Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

18 mai,—Pour copies de tous les arrêtés en conseil adoptés depuis le 1er janvier 1927, concernant la distribution des Statuts, en conformité de l'article 56 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) et du chapitre 230 des Statuts revisés du Canada (1952).

Pour le jeudi 23 juin 1960.

Par l'honorable sénateur Bouffard:

25 mai,—La motion suivante:

Que le Sénat recommande avec instance au gouvernement d'étudier le versement, aux universités de la province de Québec, des octrois ou subventions, se chiffrant par plus de 8 millions de dollars, votés par le gouvernement du Canada à ces universités en 1952-1953, 1953-1954, 1954-1955 et 1955-1956.

ORDRE DU JOUR

Le mardi 14 juin 1960.

N° 1.

9 juin,—Troisième lecture des bills suivants:

Bill SD-427, intitulé: "Loi pour faire droit à Lucien Dubuc".

Bill SD-428, intitulé: "Loi pour faire droit à Aino Maria Leinonen Knudson".

Bill SD-429, intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred May Ghenender Greenspon".

Bill SD-430, intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Lang Cheesbrough".

Bill SD-431, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Guy Comeau".

Bill SD-432, intitulé: "Loi pour faire droit à Frida Rosen-Deutcher Falovitch".

Bill SD-433, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Giliaeff Jahn".

Bill SD-434, intitulé: "Loi pour faire droit à Myrna Ada Webber Neiman".

Bill SD-435, intitulé: "Loi pour faire droit à Ellery Gordon Duncan".

Bill SD-436, intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Wolman Rothman".

Bill SD-437, intitulé: "Loi pour faire droit à Dragan Baljak".

Bill SD-438, intitulé: "Loi pour faire droit à Glenda Ruth Warren Meades".

Bill SD-439, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Hugh Parker".

Bill SD-440, intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Hetty Dawson Gilbert Cathcart".

Bill SD-441, intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Alexandra Anderson Williams".

Bill SD-442, intitulé: "Loi pour faire droit à Georges-Justin Goeury".

Bill SD-443, intitulé: "Loi pour faire droit à Gabrielle Labranche Bisaillon".

Bill SD-444, intitulé: "Loi pour faire droit à Maurice-Joseph Martel".

Bill SD-445, intitulé: "Loi pour faire droit à Geraldine Taylor Gauthier".

Bill SD-446, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Veronica Stacey Abraham".

Bill SD-447, intitulé: "Loi pour faire droit à Colette Bauer Landau".

Bill SD-448, intitulé: "Loi pour faire droit à Margot Buerling Zich".

Bill SD-449, intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Helen Watson Coones".

Bill SD-450, intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Jacqueline Alice Sweetinburgh Glynne-Percy".

Bill SD-451, intitulé: "Loi pour faire droit à Alphonse Taghon".

Bill SD-452, intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Morency".

Bill SD-453, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jean Frances Collins Park".

Bill SD-454, intitulé: "Loi pour faire droit à Martine Simonne Georgette Krettly Lefebvre".

Bill SD-455, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Davis Reed".

—(L'honorable sénateur Roebuck.)

N° 2.

9 juin,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Irvine, appuyé par l'honorable sénateur Gladstone, visant à la deuxième lecture du Bill C-63, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse".—(L'honorable sénateur Reid.)

N° 3.

Reprise du débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement".—(L'honorable sénateur Croll.)

N° 4.

17 mai,—Deuxième lecture du Bill C-61, intitulé: "Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 5.

8 juin,—Reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

   a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

   b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants, nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes.—(L'honorable sénateur Lambert.)

Pour le mercredi 15 juin 1960.

30 mars,—Reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.—(L'honorable sénateur Crerar, C.P.)

Pour le mardi 21 juin 1960.

20 janvier,—Deuxième lecture du Bill S-6, intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Peine capitale)".—(L'honorable sénateur Croll.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi 14 juin 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le jeudi 16 juin 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
356–S	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	11.00 a.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 58

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 14 juin 1960

Huit heures du soir.

L'honorable LIONEL CHOQUETTE, Président *pro tem.*

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Barbour, Basha, Beaubien, Blois, Bois, Boucher, Bouffard, Bradley, Brunt, Buchanan, Burchill, Choquette, Comeau, Connolly (Halifax-Nord), Connolly (Ottawa-Ouest), Courtemanche, Crerar, Croll, Dessureault, Dupuis, Euler, Farquhar, Fergusson, Gladstone, Golding, Gouin, Grant, Haig, Higgins, Hnatyshyn, Horner, Inman, Irvine, Isnor, Kinley, Lambert, Lefrançois, Léger, Leonard, Macdonald, MacDonald, McDonald, McGrand, McKeen, McLean, Pearson, Pouliot, Power, Reid, Roebuck, Smith (Queens-Shelburne), Stambaugh, Sullivan, Taylor (Westmorland), Thorvaldson, Turgeon, Vaillancourt, Veniot, Wall, White, Wilson, Woodrow.

Le Greffier à la Table informe le Sénat que l'honorable Président est absent pour cause inévitable.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.—

Que durant l'absence de l'honorable Président, l'honorable sénateur Choquette préside le Sénat.

Étant posée à ce propos la question d'agrément, le Greffier déclare qu'elle est résolue par l'affirmative.

Et alors l'honorable sénateur Choquette prend le fauteuil.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill suivant,

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification.

Bill SD-30, intitulé: "Loi pour faire droit à Erwin Thomas Steppan".

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message aux fins de retourner les témoignages, etc., pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été déférée la pétition sur laquelle est fondé le bill de divorce susmentionné.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill S-31, intitulé: "Loi constituant en corporation la Northern Pipe Line Company",

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message dans les termes suivants:

Le VENDREDI 10 juin 1960.

Ordonné: Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. Fane a été substitué à celui de M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria) sur la liste des députés désignés pour faire partie du comité mixte sur les Affaires indiennes.

ATTESTÉ.

Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND

Ordonné: Que le message soit déposé sur le Bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-65, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit inscrit pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 16 juin 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-69, intitulé: "Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada, depuis le 1er janvier 1960 jusqu'au 30 juin 1961, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 16 juin 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-73, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain le 16 juin 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-74, intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 16 juin 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable Président *pro tem* présente au Sénat un rapport de la Commission du service civil.

COMMISSION DU SERVICE CIVIL
OTTAWA

Le 10 juin 1960.

Aux honorables Membres du Sénat:

La Commission du service civil a l'honneur de présenter le rapport suivant:

Les procès-verbaux du Conseil du trésor n°s 562066 du 28 mars 1960 et 564488 du 12 mai 1960, dont des exemplaires sont annexés aux présentes, autorisent des revisions de traitement pour un certain nombre de catégories générales d'emplois dans le Service civil, avec effet à compter du 1er avril 1960 et du 1er mai 1960, respectivement.

En vertu des dispositions des articles 62 et 11 de la Loi sur le Service civil, et en conformité du programme et des dispositions prévues aux procès-verbaux susmentionnés du Conseil du trésor, il est recommandé que les revisions des catégories générales d'emplois dans le Service civil s'appliquent aux emplois de même catégorie au Sénat.

Respectueusement soumis,

Original signé par
MARK R. DROUIN,
Président du Sénat.

Original signé par
SAM HUGHES,
Président.
RUTH E. ADDISON,
Commissaire.
PAUL PELLETIER,
Commissaire.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le rapport de la Commission du service civil soit déféré au comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité, pour étude et rapport.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine dépose sur le Bureau:

Exemplaire du dixième rapport intérimaire de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Viet-Nam, pour la période allant du 1er février 1959 au 31 janvier 1960.

Rapport de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce, sous le régime de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, présenté le 16 mai 1960, concernant l'opération de l'assurance-automobile au Canada, en vertu de l'article 42 de ladite loi, chapitre 314, S.R. 1952. (Texte anglais).

Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la *Gazette du Canada,* Partie II, 1960, le mercredi 8 juin 1960, en conformité de l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235, S.R. 1952. (Textes anglais et français).

Copies des discours prononcés par le très honorable John G. Diefenbaker, Premier Ministre du Canada; l'honorable Ellen L. Fairclough, Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration; Son Honneur John Keiller Mackay, Lieutenant-gouverneur de l'Ontario; l'honorable Mark R. Drouin, Président du Sénat; et l'honorable Cairine R. Wilson, à l'occasion du dévoilement du portrait de marbre de l'honorable Cairine R. Wilson, la première femme nommée au Sénat du Canada, cérémonie qui eut lieu dans l'antichambre du Sénat, le 10 juin 1960.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.:

Que les discours prononcés par le très honorable John G. Diefenbaker, Premier Ministre du Canada; l'honorable Ellen L. Fairclough, Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration; Son Honneur John Keiller Mackay, Lieutenant-gouverneur de l'Ontario; l'honorable Mark R. Drouin, Président du Sénat; et l'honorable Cairine R. Wilson, la première femme nommée au Sénat du Canada, cérémonie qui eut lieu dans l'antichambre du Sénat, le 10 juin 1960, dont copies ont été déposées ce jour, soient imprimés en appendice aux Débats du Sénat de la présente séance.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine présente au Sénat un Bill S-35, intitulé: "Loi concernant la Commission de la frontière internationale".

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 16 juin 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt—

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui il demeurera ajourné jusqu'à demain à trois heures et demie de l'après-midi.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants:

Bill SD-456, intitulé: "Loi pour faire droit à Raymond Faucher".

Bill SD-457, intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Bleziotis".

Bill SD-458, intitulé: "Loi pour faire droit à Ralph Gatis".

Bill SD-459, intitulé: "Loi pour faire droit à Diana Elizabeth Wilson Ronalds".

Bill SD-460, intitulé: "Loi pour faire droit à Parthenope Eftichidou Economou".

Bill SD-461, intitulé: "Loi pour faire droit à John Edward Anderson".

Bill SD-462, intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Viger Marcil".

Bill SD-463, intitulé: "Loi pour faire droit à Denise Claire Lescarbeau Sarroino".

Bill SD-464, intitulé: "Loi pour faire droit à Carolyn Louise Atwood Leslie".

Bill SD-465, intitulé: "Loi pour faire droit à Sophia Kaloutsky Kachur".

Bill SD-466, intitulé: "Loi pour faire droit à Rosaire Armand Falardeau".

Bill SD-467, intitulé: "Loi pour faire droit à Philippe Osler Day".

Bill SD-468, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Rebecca Pittman Lawrence".

Bill SD-469, intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Cohen Salsky".

Les bills sont lus séparément la première fois.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que les bills soient inscrits à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 16 juin 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénatrice Fergusson, que les bills suivants soient maintenant lus une troisième fois.

Bill SD-427, intitulé: "Loi pour faire droit à Lucien Dubuc".

Bill SD-428, intitulé: "Loi pour faire droit à Aino Maria Leinonen Knudson".

Bill SD-429, intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred May Ghenender Greenspon".

Bill SD-430, intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Lang Cheesbrough".

Bill SD-431, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Guy Comeau".

Bill SD-432, intitulé: "Loi pour faire droit à Frida Rosen-Deutcher Falovitch".

Bill SD-433, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Giliaeff Jahn".

Bill SD-434, intitulé: "Loi pour faire droit à Myrna Ada Webber Neiman".

Bill SD-435, intitulé: "Loi pour faire droit à Ellery Gordon Duncan".

Bill SD-436, intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Wolman Rothman".

Bill SD-437, intitulé: "Loi pour faire droit à Dragan Baljak".

Bill SD-438, intitulé: "Loi pour faire droit à Glenda Ruth Warren Meades".

Bill SD-439, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Hugh Parker".

Bill SD-440, intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Hetty Dawson Gilbert Cathcart".

Bill SD-441, intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Alexandra Anderson Williams".

Bill SD-442, intitulé: "Loi pour faire droit à Georges-Justin Goeury".

Bill SD-443, intitulé: "Loi pour faire droit à Gabrielle Labranche Bisaillon".

Bill SD-444, intitulé: "Loi pour faire droit à Maurice-Joseph Martel".

Bill SD-445, intitulé: "Loi pour faire droit à Geraldine Taylor Gauthier".

Bill SD-446, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Veronica Stacey Abraham".

Bill SD-447, intitulé: "Loi pour faire droit à Colette Bauer Landau".

Bill SD-448, intitulé: "Loi pour faire droit à Margot Buerling Zich".

Bill SD-449, intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Helen Watson Coones".

Bill SD-450, intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Jacqueline Alice Sweetinburgh Glynne-Percy".

Bill SD-451, intitulé: "Loi pour faire droit à Alphonse Taghon".

Bill SD-452, intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Morency".

Bill SD-453, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jean Frances Collins Park".

Bill SD-454, intitulé: "Loi pour faire droit à Martine Simonne Georgette Krettly Lefebvre".

Bill SD-455, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Davis Reed".

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont alors lus séparément la troisième fois, sur division.

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés,
Elle est résolue par l'affirmative, sur division.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénatrice Irvine, appuyée par l'honorable sénateur Gladstone, visant à la deuxième lecture du Bill C-63, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse".

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénatrice Irvine propose, appuyée par l'honorable sénateur MacDonald, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement", il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-61, intitulé: "Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer", il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat—

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants, nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt,—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mercredi 15 juin 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

24 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Quelle a été la valeur des contrats de production de défense, accordés au cours de chacune des années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959, à des personnes ou des compagnies en Nouvelle-Écosse, concernant

a) des aéronefs (fabrication, entretien et transformation);
b) de l'outillage électronique (fabrication, entretien et transformation);
c) des navires (construction, entretien et transformation);
d) d'autres genres de construction, d'ouvrages et d'achats?

2. Quelle a été la valeur globale des contrats accordés à chaque personne ou compagnie en Nouvelle-Écosse pour *a*), *b*) et *c*) ci-dessus pendant les années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra du Gouvernement—

1. Y a-t-il des catégories de sujets britanniques qui demeurent actuellement en Canada et qui ne sont ni citoyens canadiens ni citoyens du Commonwealth?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont-elles?

N° 3.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra du Gouvernement—

Quel est le montant de chacune des bourses pour ressortissants étrangers énumérées dans les catégories 8*a* et 8*b* du Deuxième Rapport Annuel du Conseil des Arts du Canada?

Quel est l'objet particulier de chacune de ces bourses?

N° 4.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. En outre des Hauts Commissaires, y a-t-il d'autres sujets britanniques résidant au Canada qui n'en sont pas des citoyens?

2. Dans le cas de l'affirmative, qui sont-ils et pourquoi ne sont-ils pas citoyens du Canada?

3. Jouissent-ils tous des mêmes pouvoirs publics que ceux des citoyens du Canada?

4. Dans le cas de l'affirmative, sous l'empire de quelle autorité?

5. Existe-t-il une différence quelconque entre les droits publics que possèdent au Canada

(*a*) les sujets britanniques,

(*b*) les sujets canadiens, et

(*c*) les sujets du Commonwealth?

6. Dans le cas de l'affirmative, quelle est-elle?

7. Sinon, pourquoi?

N° 5.

Par l'honorable sénateur Golding:

9 juin,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Si en aucun temps dans le passé, Radio-Canada a fourni une échelle des traitements versés à ceux qui ont pris part à ses programmes? Dans le cas de l'affirmative, quand?

2. Le nom ou les noms de ceux qui sont responsables des programmes de Radio-Canada sur le "Close-Up", les soirs du 26 mai 1960 et du 2 juin 1960?

MOTIONS

Pour le mardi 21 juin 1960.

Par l'honorable sénateur Aseltine:

19 janvier,—La motion suivante—

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

Pour le jeudi 23 juin 1960.

Par l'honorable sénateur Bouffard:

25 mai,—La motion suivante:

Que le Sénat recommande avec instance au gouvernement d'étudier le versement, aux universités de la province de Québec, des octrois ou subventions, se chiffrant par plus de 8 millions de dollars, votés par le gouvernement du Canada à ces universités en 1952-1953, 1953-1954, 1954-1955 et 1955-1956.

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 15 juin 1960.

N° 1.

Reprise du débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement".—(L'honorable sénateur Croll.)

N° 2.

30 mars,—Reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.—(L'honorable sénateur Crerar, C.P.)

N° 3.

17 mai,—Deuxième lecture du Bill C-61, intitulé: "Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 4.

8 juin,—Reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,
   a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et
   b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants, nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes.—(L'honorable sénateur Lambert.)

Pour le jeudi 16 juin 1960.

N° 1.

14 juin,—Deuxième lecture du Bill C-65, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 2.

14 juin,—Deuxième lecture du Bill C-69, intitulé: "Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada, depuis le 1er janvier 1960 jusqu'au 30 juin 1961, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 3.

14 juin,—Deuxième lecture du Bill C-73, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 4.

14 juin,—Deuxième lecture du Bill C-74, intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 5.

14 juin,—Deuxième lecture du Bill S-35, intitulé: 'Loi concernant la Commission de la frontière internationale".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 6.

14 juin,—Deuxième lecture des bills suivants:

Bill SD-456, intitulé: "Loi pour faire droit à Raymond Faucher".

Bill SD-457, intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Bleziotis".

Bill SD-458, intitulé: "Loi pour faire droit à Ralph Gatis".

Bill SD-459, intitulé: "Loi pour faire droit à Diana Elizabeth Wilson Ronalds".

Bill SD-460, intitulé: "Loi pour faire droit à Parthenope Eftichidou Economou".

Bill SD-461, intitulé: "Loi pour faire droit à John Edward Anderson".

Bill SD-462, intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Viger Marcil".

Bill SD-463, intitulé: "Loi pour faire droit à Denise Claire Lescarbeau Sarroino".

Bill SD-464, intitulé: "Loi pour faire droit à Carolyn Louise Atwood Leslie".

Bill SD-465, intitulé: "Loi pour faire droit à Sophia Kaloutsky Kachur".

Bill SD-466, intitulé: "Loi pour faire droit à Rosaire Armand Falardeau".

Bill SD-467, intitulé: "Loi pour faire droit à Philippe Osler Day".

Bill SD-468, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Rebecca Pittman Lawrence".

Bill SD-469, intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Cohen Salsky".

—(L'honorable sénateur Roebuck.)

Pour le mardi 21 juin 1960.

20 janvier,—Deuxième lecture du Bill S-6, intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Peine capitale)".—(L'honorable sénateur Croll.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 16 juin 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes.....	9.30 a.m. et 3.30 p.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 59

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 15 juin 1960

Trois heures et demie de l'après-midi.

L'honorable MARK R. DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Barbour, Basha, Beaubien, Bishop, Blois, Bois, Boucher, Bouffard, Bradette, Bradley, Brunt, Buchanan, Burchill, Choquette, Comeau, Connolly (Halifax-Nord), Connolly (Ottawa-Ouest), Courtemanche, Crerar, Croll, Dessureault, Drouin, Dupuis, Euler, Farquhar, Fergusson, Gladstone, Golding, Gouin, Grant, Haig, Hayden, Higgins, Hnatyshyn, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Isnor, Kinley, Lambert, Lefrançois, Léger, Leonard, Macdonald, MacDonald, McDonald, McGrand, McKeen, McLean, Pearson, Pouliot, Reid, Roebuck, Smith (Kamloops), Smith (Queens-Shelburne), Stambaugh, Taylor (Westmorland), Thorvaldson, Turgeon, Vaillancourt, Veniot, Wall, White, Wilson, Woodrow.

PRIÈRES.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement", il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Canada sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir, il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le Bill C-61, intitulé: "Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat,

L'honorable sénateur Vaillancourt propose, pour l'honorable sénateur Macdonald, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Hugessen, que plus ample débat sur la motion visant à la deuxième lecture de ce bill soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes,

Après débat,

L'honorable sénateur Wall propose, appuyé par l'honorable sénateur Taylor (*Westmorland*), que plus ample débat sur l'interpellation soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénatrice Irvine,—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le jeudi 16 juin 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

24 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Quelle a été la valeur des contrats de production de défense, accordés au cours de chacune des années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959, à des personnes ou des compagnies en Nouvelle-Écosse, concernant
   a) des aéronefs (fabrication, entretien et transformation);
   b) de l'outillage électronique (fabrication, entretien et transformation);
   c) des navires (construction, entretien et transformation);
   d) d'autres genres de construction, d'ouvrages et d'achats?

2. Quelle a été la valeur globale des contrats accordés à chaque personne ou compagnie en Nouvelle-Écosse pour *a*), *b*) et *c*) ci-dessus pendant les années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra du Gouvernement—

1. Y a-t-il des catégories de sujets britanniques qui demeurent actuellement en Canada et qui ne sont ni citoyens canadiens ni citoyens du Commonwealth?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont-elles?

N° 3.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra du Gouvernement—

Quel est le montant de chacune des bourses pour ressortissants étrangers énumérées dans les catégories 8*a* et 8*b* du Deuxième Rapport Annuel du Conseil des Arts du Canada?

Quel est l'objet particulier de chacune de ces bourses?

N° 4.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. En outre des Hauts Commissaires, y a-t-il d'autres sujets britanniques résidant au Canada qui n'en sont pas des citoyens?

2. Dans le cas de l'affirmative, qui sont-ils et pourquoi ne sont-ils pas citoyens du Canada?

3. Jouissent-ils tous des mêmes pouvoirs publics que ceux des citoyens du Canada?

4. Dans le cas de l'affirmative, sous l'empire de quelle autorité?

5. Existe-t-il une différence quelconque entre les droits publics que possèdent au Canada

(*a*) les sujets britanniques,

(*b*) les sujets canadiens, et

(*c*) les sujets du Commonwealth?

6. Dans le cas de l'affirmative, quelle est-elle?

7. Sinon, pourquoi?

N° 5.

Par l'honorable sénateur Golding:

9 juin,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Si en aucun temps dans le passé, Radio-Canada a fourni une échelle des traitements versés à ceux qui ont pris part à ses programmes? Dans le cas de l'affirmative, quand?

2. Le nom ou les noms de ceux qui sont responsables des programmes de Radio-Canada sur le "Close-Up", les soirs du 26 mai 1960 et du 2 juin 1960?

MOTIONS

Pour le mardi 21 juin 1960.

Par l'honorable sénateur Aseltine:

19 janvier,—La motion suivante—

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

Pour le jeudi 23 juin 1960.

Par l'honorable sénateur Bouffard:

25 mai,—La motion suivante:

Que le Sénat recommande avec instance au gouvernement d'étudier le versement, aux universités de la province de Québec, des octrois ou subventions, se chiffrant par plus de 8 millions de dollars, votés par le gouvernement du Canada à ces universités en 1952-1953, 1953-1954, 1954-1955 et 1955-1956.

ORDRE DU JOUR

Le jeudi 16 juin 1960.

N° 1.

14 juin,—Deuxième lecture du Bill C-65, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 2.

14 juin,—Deuxième lecture du Bill C-69, intitulé: "Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada, depuis le 1er janvier 1960 jusqu'au 30 juin 1961, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 3.

14 juin,—Deuxième lecture du Bill C-73, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 4.

14 juin,—Deuxième lecture du Bill C-74, intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 5.

14 juin,—Deuxième lecture du Bill S-35, intitulé: 'Loi concernant la Commission de la frontière internationale".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 6.

15 juin,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, visant à la deuxième lecture du Bill C-61, intitulé: "Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer".—(L'honorable sénateur Macdonald, C.P.)

N° 7.

8 juin,—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants, nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes.—(L'honorable sénateur Wall.)

N° 8.

14 juin,—Deuxième lecture des bills suivants:

Bill SD-456, intitulé: "Loi pour faire droit à Raymond Faucher".

Bill SD-457, intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Bleziotis".

Bill SD-458, intitulé: "Loi pour faire droit à Ralph Gatis".

Bill SD-459, intitulé: "Loi pour faire droit à Diana Elizabeth Wilson Ronalds".

Bill SD-460, intitulé: "Loi pour faire droit à Parthenope Eftichidou Economou".

Bill SD-461, intitulé: "Loi pour faire droit à John Edward Anderson".

Bill SD-462, intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Viger Marcil".

Bill SD-463, intitulé: "Loi pour faire droit à Denise Claire Lescarbeau Sarroino".

Bill SD-464, intitulé: "Loi pour faire droit à Carolyn Louise Atwood Leslie".

Bill SD-465, intitulé: "Loi pour faire droit à Sophia Kaloutsky Kachur".

Bill SD-466, intitulé: "Loi pour faire droit à Rosaire Armand Falardeau".

Bill SD-467, intitulé: "Loi pour faire droit à Philippe Osler Day".

Bill SD-468, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Rebecca Pittman Lawrence".

Bill SD-469, intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Cohen Salsky".

—(L'honorable sénateur Roebuck.)

N° 9.

Reprise du débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement".—(L'honorable sénateur Croll.)

N° 10.

30 mars,—Reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.—(L'honorable sénateur Crerar, C.P.)

Pour le mardi 21 juin 1960.

20 janvier,—Deuxième lecture du Bill S-6, intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Peine capitale)".—(L'honorable sénateur Croll.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 16 juin 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
256–S	Banques et commerce	10.00 a.m.
356–S	Comité spécial du Sénat sur les besoins et l'utilisation de la main-d'œuvre	10.30 a.m.
	Le mercredi 22 juin 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
	Le jeudi 23 juin 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 60

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 16 juin 1960

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK R. DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Barbour,
Basha,
Beaubien,
Bishop,
Blais,
Blois,
Bois,
Boucher,
Bouffard,
Bradette,
Bradley,
Brunt,
Burchill,
Choquette,
Comeau,
Connolly (Halifax-Nord),
Connolly (Ottawa-Ouest),
Courtemanche,
Crerar,
Croll,
Dessureault,
Drouin,
Dupuis,
Farquhar,
Fergusson,
Gladstone,
Golding,
Gouin,
Grant,
Haig,
Hayden,
Higgins,
Hnatyshyn,
Horner,
Hugessen,
Inman,
Irvine,
Isnor,
Lambert,
Lefrançois,
Léger,
Leonard,
MacDonald,
McDonald,
McGrand,
McKeen,
Pearson,
Pouliot,
Reid,
Roebuck,
Smith (Kamloops),
Smith (Queens-Shelburne),
Stambaugh,
Taylor (Westmorland),
Thorvaldson,
Turgeon,
Vaillancourt,
Wall,
White,
Wilson,
Woodrow.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-71, intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mercredi prochain, le 22 juin 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine dépose sur le Bureau:
Échange de correspondance entre le Gouvernement du Canada et les Gouvernements provinciaux, comprenant les résolutions adoptées par le Conseil législatif et l'Assemblée législative de Québec, concernant la modification à l'article 99 de l'*Acte de l'Amérique du Nord Britannique, 1867*. (Textes anglais et français).

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Hugessen:

Que l'Échange de correspondance entre le Gouvernement du Canada et les Gouvernements provinciaux, comprenant les résolutions adoptées par le Conseil législatif et l'Assemblée législative de Québec, concernant la modification de l'article 99 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, déposée ce jour, soit imprimée en appendice aux Procès-verbaux du Sénat de la présente séance, et forme partie intégrante des archives de cette Chambre.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

(*Voir: Appendice A aux Procès-verbaux du Sénat de ce jour*).

L'honorable sénateur Beaubien, pour le Président du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-63, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénatrice Irvine propose, appuyée par l'honorable sénateur Courtemanche, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt:

Qu'un Tableau montrant les taux des droits établis par le Bill C-74, intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes", et les taux correspondants en vigueur antérieurs au Budget de 1960, soit imprimé, sous forme d'appendice, aux Procès-verbaux du Sénat de ce jour, et forme partie intégrante des archives de cette Chambre.

Après débat, et—

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

(*Voir: Appendice B aux Procès-verbaux du Sénat de ce jour*).

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt—

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à mardi prochain, le 21 juin 1960, à huit heures du soir.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Hnatyshyn, que le Bill C-65, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat,

L'honorable sénateur Beaubien propose, pour l'honorable sénateur Hayden, appuyé par l'honorable sénateur McKeen, que plus ample débat sur la motion portant deuxième lecture de ce bill soit ajourné à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le Bill C-69, intitulé: "Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada, depuis le 1er janvier 1960 au 30 juin 1961, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le bill soit déféré au comité permanent des Transports et communications.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-73, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise", il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-74, intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes", il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Blois propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que le Bill S-35, intitulé: "Loi concernant la Commission de la frontière internationale", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat,

L'honorable sénateur Lambert propose, appuyé par l'honorable sénatrice Wilson, que plus ample débat sur la motion portant deuxième lecture de ce bill soit ajourné à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-61, intitulé: "Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer", il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat—

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Golding propose, pour le Président du comité permanent des Divorces, appuyé par l'honorable sénatrice Irvine, que les bills suivants soient maintenant lus une deuxième fois:

Bill SD-456, intitulé: "Loi pour faire droit à Raymond Faucher".

Bill SD-457, intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Bleziotis".

Bill SD-458, intitulé: "Loi pour faire droit à Ralph Gatis".

Bill SD-459, intitulé: "Loi pour faire droit à Diana Elizabeth Wilson Ronalds".

Bill SD-460, intitulé: "Loi pour faire droit à Parthenope Eftichidou Economou".

Bill SD-461, intitulé: "Loi pour faire droit à John Edward Anderson".

Bill SD-462, intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Viger Marcil".

Bill SD-463, intitulé: "Loi pour faire droit à Denise Claire Lescarbeau Sarroino".

Bill SD-464, intitulé: "Loi pour faire droit à Carolyn Louise Atwood Leslie".

Bill SD-465, intitulé: "Loi pour faire droit à Sophia Kaloutsky Kachur".

Bill SD-466, intitulé: "Loi pour faire droit à Rosaire Armand Falardeau".

Bill SD-467, intitulé: "Loi pour faire droit à Philippe Osler Day".

Bill SD-468, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Rebecca Pittman Lawrence".

Bill SD-469, intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Cohen Salsky".

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont lus séparément la deuxième fois, sur division.

L'honorable sénateur Golding propose, appuyé par l'honorable sénatrice Irvine, que les bills soient inscrits à l'Ordre du jour pour une troisième lecture mardi prochain, le 21 juin 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement", il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Canada sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir, il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson,—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

APPENDICE A

ÉCHANGE DE CORRESPONDANCE

entre

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

et

LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

comprenant

LES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL LÉGISLATIF ET L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

Concernant la modification de l'article 99 de L'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, 1867.

ALBERTA

Ottawa, le 7 octobre 1959

L'honorable E. C. Manning,
Procureur général de l'Alberta,
Edmonton (Alb.).

Cher monsieur Manning,

J'accuse réception et vous remercie de la lettre datée du 17 septembre 1959 et signée par l'honorable A. J. Hooke, procureur général intérimaire, au sujet de la mise à la retraite obligatoire des juges des cours provinciales.

Je suis très heureux de constater que votre province consent à ce qu'on demande au Parlement du Royaume-Uni de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en vue de la mise à la retraite obligatoire des juges des cours supérieures et des cours de district et de comté, dans chaque province, dès qu'ils atteignent l'âge de 75 ans.

Agréez l'assurance de ma haute considération.

Original signé par
E. D. FULTON

Ottawa, le 22 septembre 1959

L'honorable A. J. Hooke,
Procureur général intérimaire de l'Alberta,
Edmonton (Alb.).

Cher monsieur,

En l'absence du ministre, j'accuse réception et vous remercie de votre lettre du 17 septembre 1959 au sujet de la mise à la retraite obligatoire des juges des cours provinciales.

Votre lettre sera portée à l'attention du ministre dès son retour.

Agréez l'assurance de ma haute considération.

(signature) MARC LALONDE
Adjoint spécial

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE D'ALBERTA

Cabinet du procureur général

Edmonton, Alberta, le 17 septembre 1959

Cher monsieur Fulton,

En l'absence de l'honorable procureur général, j'accuse réception de votre lettre du 19 août dernier au sujet de la mise à la retraite obligatoire des juges des cours provinciales.

Notre province consent à ce qu'on demande au Parlement du Royaume-Uni de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de façon à rendre

obligatoire, à l'âge de 75 ans, la mise à la retraite des juges des cours supérieures et des cours de district et de comté dans chaque province.

Agréez l'assurance de ma haute considération.

Original signé par
A. J. HOOKE

L'honorable E. D. Fulton, Q.C.,
Ministre de la Justice et Procureur général du Canada,
Ottawa, Canada.

Ottawa, le 19 août 1959

L'honorable E. C. Manning,
Procureur général de l'Alberta,
Edmonton (Alb.).

Cher monsieur Manning,

On nous a maintes fois demandé, ces dernières années, de prendre les mesures nécessaires pour assurer la mise à la retraite obligatoire des juges des cours provinciales.

Comme l'article 99 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) stipule que les juges des cours supérieures resteront en fonctions tant qu'ils n'auront pas démérité, il faudrait modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour établir une disposition assurant la mise à la retraite obligatoire des juges de telles cours. Une disposition de la loi des juges (S.R.C. 1952, c. 159, art. 26), prévoit que les juges des cours de comté et de district seront mis à la retraite dès qu'ils auront atteint l'âge de 75 ans. Toutefois, il semble exister un doute sérieux quant à la constitutionnalité de cette disposition; aussi semblerait-il préférable que toute disposition de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique visant la mise à la retraite obligatoire des juges de cours supérieures s'applique également aux juges de cours de comté et de district.

J'ai donc été autorisé à demander aux gouvernements des provinces de consentir à ce qu'une requête soit présentée par le gouvernement du Canada en vue d'obtenir que le Parlement du Royaume-Uni modifie l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, de façon que cette loi stipule la mise à la retraite obligatoire des juges des cours supérieures et des cours de district et de comté, dans chacune des provinces, dès qu'ils atteignent l'âge de 75 ans.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'informer si votre gouvernement approuve cette proposition.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Original signé par
E. D. FULTON

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Ottawa, le 6 novembre 1959

L'honorable R. W. Bonner, Q.C.,
Procureur général de la Colombie-Britannique,
Victoria (C.-B.).

Cher monsieur Bonner,

Je vous remercie de votre lettre du 4 novembre dernier.

Je suis heureux d'apprendre que votre gouvernement consent à ce que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique soit modifié de façon à prévoir la mise à la retraite obligatoire des juges à l'âge de 75 ans.

Agréez l'assurance de ma haute considération.

Original signé par
E. D. FULTON

PROCUREUR GÉNÉRAL

Victoria, le 4 novembre 1959

L'honorable E. D. Fulton, Q.C.,
Ministre de la Justice et Procureur général du Canada,
Ottawa (Ont.).

Cher monsieur Fulton,

En réponse à votre lettre du 7 octobre au sujet de la retraite obligatoire des juges à l'âge de 75 ans, je vous informe que le gouvernement de ma province est disposé à approuver une modification de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique dans ce sens.

Non seulement j'appuie sans réserve cette proposition, mais j'irai jusqu'à proposer que, s'il est impossible d'obtenir le consentement unanime des dix provinces, cet Acte devienne applicable à ces provinces qui ont formulé leur approbation de la législation par leur conseil exécutif.

Agréez l'assurance de ma haute considération.

(signature) R. W. BONNER
Procureur général

PROCUREUR GÉNÉRAL
PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Victoria, le 19 octobre 1959

L'honorable E. D. Fulton,
Ministre de la Justice et Procureur général du Canada,
Ottawa (Ont.).

Cher monsieur Fulton,

Je regrette l'apparent retard que je mets à accuser réception et à répondre à votre lettre du 19 août.

Une étude d'une modification d'ordre constitutionnel a été entreprise, que je veux soumettre à notre conseil exécutif.

Dès qu'une décision sera prise à ce sujet, je m'empresserai de vous en informer.

Agréez l'assurance de ma haute considération.

(signature) R. W. BONNER
Procureur général

Ottawa, le 7 octobre 1959

L'honorable R. W. Bonner, Q.C.,
Procureur général de la Colombie-Britannique,
Victoria (C.-B.).

Cher monsieur Bonner,

Je vous rappelle la lettre que je vous adressais le 19 août dernier et dont voici le texte:

"On nous a maintes fois demandé ces dernières années de prendre les mesures nécessaires pour assurer la mise à la retraire obligatoire des juges des cours provinciales.

"Comme l'article 99 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) stipule que les juges des cours supérieures resteront en fonctions tant qu'ils n'auront pas démérité, il faudrait modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour établir une disposition assurant la mise à la retraite obligatoire des juges de telles cours. Une disposition de la loi des juges (S.R.C. 1952, c. 159, art. 26), prévoit que les juges des cours de comté et de district seront mis à la retraite dès qu'ils auront atteint l'âge de 75 ans. Toutefois, il semble exister un doute sérieux quant à la constitutionnalité de cette disposition; aussi semblerait-il préférable que toute disposition de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique visant la mise à la retraite obligatoire des juges de cours supérieures s'applique également aux juges de cours de comté et de district.

"J'ai donc été autorisé à demander aux gouvernements des provinces de consentir à ce qu'une requête soit présentée par le gouvernement du Canada en vue d'obtenir que le Parlement du Royaume-Uni modifie l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, de façon que cette loi stipule la mise à la retraite obligatoire des juges des cours supérieures et des cours de district et de comté, dans chacune des provinces, dès qu'ils atteignent l'âge de 75 ans.

"Je vous saurais gré de bien vouloir m'informer si votre gouvernement approuve cette proposition."

Je vous saurais gré de me dire si vous croyez être en mesure d'y répondre prochainement.

Agréez l'assurance de ma haute considération.

Original signé par
E. D. FULTON

Ottawa, le 19 août 1959

L'honorable R. W. Bonner, Q.C.,
Procureur général de la Colombie-Britannique,
Victoria (C.-B.).

Cher monsieur Bonner,

On nous a maintes fois demandé ces dernières années de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la mise à la retraite obligatoire des juges des cours provinciales.

Comme l'article 99 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) stipule que les juges des cours supérieures resteront en fonctions tant qu'ils n'auront pas démérité, il faudrait modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour établir une disposition assurant la mise à la retraite obligatoire des juges de telles cours. Une disposition de la loi des juges (S.R.C. 1952, c. 159, art. 26), prévoit que les juges des cours de comté et de district seront mis à la retraite dès qu'ils auront atteint l'âge de 75 ans. Toutefois, il semble exister un doute sérieux quant à la constitutionnalité de cette disposition; aussi semblerait-il préférable que toute disposition de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique visant la mise à la retraite obligatoire des juges de cours supérieures s'applique également aux juges de cours de comté et de district.

J'ai donc été autorisé à demander aux gouvernements des provinces de consentir à ce qu'une requête soit présentée par le gouvernement du Canada en vue d'obtenir que le Parlement du Royaume-Uni modifie l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, de façon que cette loi stipule la mise à la retraite obligatoire des juges des cours supérieures et des cours de district et de comté, dans chacune des provinces, dès qu'ils atteignent l'âge de 75 ans.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'informer si votre gouvernement approuve cette proposition.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Original signé par
E. D. FULTON

ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

Ottawa, le 5 novembre 1959

L'honorable R. R. Bell, Q.C.,
Procureur général de l'Île du Prince-Édouard,
Charlottetown (Î. P.-É.).

Cher monsieur Bell,

Je vous remercie de votre lettre du 23 octobre au sujet de la mise à la retraite obligatoire des juges.

Je suis heureux de constater que votre province consent à ce que des dispositions soient prises prévoyant la mise à la retraite obligatoire des juges dès qu'ils atteignent l'âge de 75 ans.

Agréez l'assurance de ma haute considération.

Original signé par
E. D. FULTON

Charlottetown, le 23 octobre 1959

L'honorable E. D. Fulton, Q.C., M.P.,
Ministre de la Justice,
Chambre des communes, Ottawa, Canada.

Cher monsieur Fulton,

J'ai bien reçu votre lettre du 7 octobre concernant la mise à la retraite obligatoire des juges, dans chaque province, à l'âge de 75 ans.

Cette question a été soumise hier à notre gouvernement, qui approuve ce projet de mettre les juges de la cour supérieure et des cours de comté de cette province à leur retraite à l'âge de 75 ans.

Agréez l'assurance de ma haute considération.

(signature) R. R. BELL
Procureur général

Ottawa, le 7 octobre 1959

L'honorable R. R. Bell, Q.C.,
Procureur et Avocat général de
l'Île du Prince-Édouard,
Charlottetown (Î. P.-É.).

Cher monsieur Bell,

Je vous adresse ci-joint copie d'une lettre, datée du 19 août, que j'écrivais à M. Matheson quand il était Procureur et Avocat général de l'Île du Prince-Édouard, au sujet de la mise à la retraite obligatoire des juges des cours provinciales.

Au cas où cette lettre n'aurait pas encore été soumise à votre attention, je vous adresse personnellement cette copie afin que vous puissiez prendre les mesures nécessaires pour obtenir la décision de votre gouvernement au sujet de la proposition dont il y est question.

Agréez l'assurance de ma haute considération.

Original signé par
E. D. FULTON

Ottawa, le 19 août 1959

L'honorable A. W. Matheson, Q.C.,
Procureur et Avocat général de
l'Île du Prince-Édouard,
Charlottetown (Î. P.-É.).

Cher monsieur Matheson,

On nous a maintes fois demandé, ces dernières années, de prendre les mesures nécessaires pour assurer la mise à la retraite obligatoire des juges des cours provinciales.

Comme l'article 99 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) stipule que les juges des cours supérieures resteront en fonctions tant qu'ils n'auront pas démérité, il faudrait modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour établir une disposition assurant la mise à la retraite obligatoire des juges de telles cours. Une disposition de la loi des juges (S.R.C. 1952, c. 159, art. 26), prévoit que les juges des cours de comté et de district seront mis à la retraite dès qu'ils auront atteint l'âge de 75 ans. Toutefois, il semble exister un doute sérieux quant à la constitutionnalité de cette disposition; aussi semblerait-il préférable que toute disposition de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique visant la mise à la retraite obligatoire des juges de cours supérieures s'applique également aux juges de cours de comté et de district.

J'ai donc été autorisé à demander aux gouvernements des provinces de consentir à ce qu'une requête soit présentée par le gouvernement du Canada en vue d'obtenir que le Parlement du Royaume-Uni modifie l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, de façon que cette loi stipule la mise à la retraite obligatoire des juges des cours supérieures et des cours de district et de comté, dans chacune des provinces, dès qu'ils atteignent l'âge de 75 ans.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'informer si votre gouvernement approuve cette proposition.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Original signé par
E. D. FULTON

MANITOBA

Ottawa, le 5 novembre 1959

L'honorable Sterling R. Lyon,
Procureur général du Manitoba,
Winnipeg (Man.).

Cher monsieur Lyon,

Je m'excuse de ne pas avoir accusé réception avant aujourd'hui de votre lettre du 30 septembre au sujet de la mise à la retraite des juges.

Je suis très heureux d'apprendre que votre province approuve la proposition du gouvernement du Canada qui veut demander au Parlement du Royaume-Uni de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en vue d'y prévoir la mise à la retraite obligatoire des juges dès qu'ils atteignent l'âge de 75 ans.

Agréez l'assurance de ma haute considération.

Original signé par
E. D. FULTON

Winnipeg, le 30 septembre 1959

L'honorable E. D. Fulton,
Ministre de la Justice et
Procureur général du Canada,
Ottawa (Ont.).

Cher monsieur Fulton,

J'accuse réception de votre lettre du 19 août 1959, reçue à mon bureau le 9 septembre 1959, concernant l'adoption de dispositions pour la mise à la retraite obligatoire des juges des cours provinciales à l'âge de 75 ans.

Le gouvernement du Manitoba m'a autorisé à vous informer qu'il approuve la proposition du gouvernement du Canada qui veut demander au Parlement du Royaume-Uni de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de façon à y prévoir la mise à la retraite obligatoire des juges des cours supérieures et des cours de district et de comté, dans chaque province, dès qu'ils atteignent l'âge de 75 ans.

J'espère que nous serons avisés, en temps propice, des progrès accomplis dans la réalisation de ce projet.

Agréez l'assurance de ma haute considération.

(signature) STERLING R. LYON
Procureur général

Winnipeg, le 10 septembre 1959

L'honorable E. D. Fulton,
Ministre de la Justice et
Procureur général du Canada,
Ottawa (Ont.).

Cher monsieur,

En l'absence du ministre, j'accuse réception de votre lettre récente au sujet de la mise à la retraite obligatoire des juges des cours provinciales.

Nous attendons M. Lyon dans quelques jours et cette correspondance lui sera soumise dès son retour.

Agréez l'assurance de ma haute considération.

(signature) FLORENCE SMITH
Secrétaire du
Procureur général du Manitoba

Ottawa, le 19 août 1959

L'honorable S. R. Lyon,
Procureur général du Manitoba,
Winnipeg (Man.).

Cher monsieur Lyon,

On nous a maintes fois demandé, ces dernières années, de prendre les mesures nécessaires pour assurer la mise à la retraite obligatoire des juges des cours provinciales.

Comme l'article 99 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) stipule que les juges des cours supérieures resteront en fonctions tant qu'ils n'auront pas démérité, il faudrait modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour établir une disposition assurant la mise à la retraite obligatoire des juges de telles cours. Une disposition de la loi des juges (S.R.C. 1952, c. 159, art. 26), prévoit que les juges des cours de comté et de district seront mis à la retraite dès qu'ils auront atteint l'âge de 75 ans. Toutefois, il semble exister un doute sérieux quant à la constitutionnalité de cette disposition; aussi semblerait-il préférable que toute disposition de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique visant la mise à la retraite obligatoire des juges de cours supérieures s'applique également aux juges de cours de comté et de district.

J'ai donc été autorisé à demander aux gouvernements des provinces de consentir à ce qu'une requête soit présentée par le gouvernement du Canada en vue d'obtenir que le Parlement du Royaume-Uni modifie l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, de façon que cette loi stipule la mise à la retraite obligatoire des juges des cours supérieures et des cours de district et de comté, dans chacune des provinces, dès qu'ils atteignent l'âge de 75 ans.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'informer si votre gouvernement approuve cette proposition.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Original signé par
E. D. FULTON

NOUVEAU-BRUNSWICK

Ottawa, le 7 octobre 1959

L'honorable R. G. L. Fairweather,
Procureur général du Nouveau-Brunswick,
Fredericton (N.-B.).

Cher monsieur Fairweather,

Je vous remercie de votre lettre du 17 septembre 1959 au sujet de la mise à la retraite obligatoire des juges des cours provinciales.

Je suis très heureux de constater que votre province consent à ce qu'on demande au Parlement du Royaume-Uni de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique afin de rendre obligatoire, à l'âge de 75 ans, la mise à la retraite des juges des cours supérieures et des cours de district et de comté, dans chaque province.

Agréez l'assurance de ma haute considération.

Original signé par
E. D. FULTON

Ottawa, le 22 septembre 1959

L'honorable R. G. L. Fairweather,
Procureur général du Nouveau-Brunswick,
Fredericton (N.-B.).

Cher monsieur,

En l'absence du ministre, j'accuse réception et vous remercie de votre lettre du 17 septembre 1959 au sujet de la mise à la retraite obligatoire des juges des cours provinciales.

Votre lettre sera portée à l'attention du ministre dès son retour.

Agréez l'assurance de ma haute considération.

(signature) MARC LALONDE
Adjoint spécial

Fredericton, le 17 septembre 1959

L'honorable E. Davie Fulton, Q.C.,
Ministre de la Justice et
Procureur général du Canada,
Ottawa (Ont.).

Cher monsieur Fulton,

Je vous remercie de votre lettre du 19 août 1959 au sujet d'une modification d'ordre constitutionnel prévoyant la mise à la retraite obligatoire des juges des cours provinciales.

Je suis autorisé à vous informer que le gouvernement du Nouveau-Brunswick consent à ce que le gouvernement du Canada demande que soit modifié l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en vue de rendre obligatoire la mise à la retraite des juges.

Agréez l'assurance de ma haute considération.

(signature) R. G. L. FAIRWEATHER
Procureur général

Ottawa, le 19 août 1959

L'honorable R. G. L. Fairweather,
Procureur général du Nouveau-Brunswick,
Fredericton (N.-B.).

Cher monsieur Fairweather,

On nous a maintes fois demandé ces dernières années, de prendre les mesures nécessaires pour assurer la mise à la retraite obligatoire des juges des cours provinciales.

Comme l'article 99 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) stipule que les juges des cours supérieures resteront en fonctions tant qu'ils n'auront pas démérité, il faudrait modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour établir une disposition assurant la mise à la retraite obligatoire des juges de telles cours. Une disposition de la loi des juges (S.R.C. 1952, c. 159, art. 26), prévoit que les juges des cours de comté et de district seront mis à la retraite dès qu'ils auront atteint l'âge de 75 ans. Toutefois, il semble exister un doute sérieux quant à la constitutionnalité de cette disposition; aussi semblerait-il préférable que toute disposition de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique visant la mise à la retraite obligatoire des juges de cours supérieures s'applique également aux juges de cours de comté et de district.

J'ai donc été autorisé à demander aux gouvernements des provinces de consentir à ce qu'une requête soit présentée par le gouvernement du Canada en vue d'obtenir que le Parlement du Royaume-Uni modifie l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, de façon que cette loi stipule la mise à la retraite obligatoire des juges des cours supérieures et des cours de district et de comté, dans chacune des provinces, dès qu'ils atteignent l'âge de 75 ans.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'informer si votre gouvernement approuve cette proposition.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Original signé par
E. D. FULTON

NOUVELLE-ÉCOSSE

Ottawa, le 7 octobre 1959

L'honorable Richard A. Donahoe,
Procureur général de la Nouvelle-Écosse,
Halifax (N.-É.).

Cher monsieur,

Je vous remercie de votre lettre du 17 septembre 1959 au sujet de la mise à la retraite obligatoire des juges des cours provinciales.

Je suis très heureux de constater que votre province consent à ce qu'on demande au Parlement du Royaume-Uni de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, de façon que cette loi stipule la mise à la retraite obligatoire des juges des cours supérieures et des cours de district et de comté, dans chacune des provinces, dès qu'ils atteignent l'âge de 75 ans.

Agréez l'assurance de ma haute considération.

Original signé par
E. D. FULTON

Ottawa, le 28 septembre 1959

L'honorable Richard A. Donahoe,
Procureur général de la Nouvelle-Écosse,
Halifax (N.-É.).

Cher monsieur,

En l'absence du ministre, j'accuse réception et vous remercie de votre lettre du 17 septembre 1959, concernant la retraite obligatoire des juges des cours provinciales.

Votre lettre sera portée à l'attention du ministre dès son retour.

Agréez l'assurance de ma haute considération.

(signature) MARC LALONDE
Adjoint spécial

PROCUREUR GÉNÉRAL
NOUVELLE-ÉCOSSE

Halifax, le 24 septembre 1959

L'honorable E. D. Fulton,
Ministre de la Justice et
Procureur général du Canada,
Ottawa (Canada).

Cher monsieur Fulton,

Je suis heureux de vous faire part que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse consent à ce que des mesures soient prises, ainsi que vous le proposez, pour modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en vue de prévoir la retraite obligatoire des juges de la Cour suprême des provinces.

Nous sommes aussi d'avis que si l'on demande une telle modification, il serait peut-être sage, afin qu'il n'y ait plus de doute, d'inclure les juges de cours de comté et de district.

Agréez l'assurance de ma haute considération.

(signature) RICHARD A. DONAHOE

Ottawa, le 19 août 1959

L'honorable R. A. Donahoe, Q.C.,
Procureur général de la Nouvelle-Écosse,
Halifax (N.-É.).

Cher monsieur Donahoe,

On nous a maintes fois demandé ces dernières années de prendre les mesures nécessaires pour assurer la mise à la retraite obligatoire des juges des cours provinciales.

Comme l'article 99 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) stipule que les juges des cours supérieures resteront en fonctions tant qu'ils n'auront pas démérité, il faudrait modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour établir une disposition assurant la mise à la retraite obligatoire des juges de telles cours. Une disposition de la loi des juges (S.R.C. 1952, c. 159, art. 26), prévoit que les juges des cours de comté et de district seront mis à la retraite dès qu'ils auront atteint l'âge de 75 ans. Toutefois, il semble exister un doute sérieux quant à la constitutionnalité de cette disposition; aussi semblerait-il préférable que toute disposition de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique visant la mise à la retraite obligatoire des juges de cours supérieures s'applique également aux juges de cours de comté et de district.

J'ai donc été autorisé à demander aux gouvernements des provinces de consentir à ce qu'une requête soit présentée par le gouvernement du Canada en vue d'obtenir que le Parlement du Royaume-Uni modifie l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, de façon que cette loi stipule la mise à la retraite obligatoire des juges des cours supérieures et des cours de district et de comté, dans chacune des provinces, dès qu'ils atteignent l'âge de 75 ans.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'informer si votre gouvernement approuve cette proposition.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Original signé par
E. D. FULTON

ONTARIO

Ottawa, le 7 octobre 1959

L'honorable A. Kelso Roberts, Q.C.,
Procureur général de l'Ontario,
Toronto, Ontario

Cher monsieur Roberts,

Je vous remercie de votre lettre du 1er octobre 1959 au sujet de la mise à la retraite obligatoire des juges des cours provinciales.

Je suis très heureux de constater que votre province consent à ce qu'on demande au Parlement du Royaume-Uni de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de façon à prévoir la mise à la retraite obligatoire, dans toutes les provinces, des juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté, dès qu'ils atteignent l'âge de 75 ans.

Agréez l'assurance de ma haute considération.

Original signé par
E. D. FULTON

Ottawa, le 6 octobre 1959

L'honorable A. Kelso Roberts, Q.C.,
Procureur général de l'Ontario,
Toronto, Ontario

Monsieur,

En l'absence du ministre, j'accuse réception et vous remercie de votre lettre du 1er octobre 1959 au sujet de la mise à la retraite obligatoire des juges des cours provinciales.

Votre lettre sera portée à l'attention du ministre dès son retour.

Agréez l'assurance de ma haute considération.

(signature) MARC LALONDE
Adjoint spécial

Toronto, Ontario, le 1er octobre 1959

Cher monsieur Fulton,

Je tiens à vous faire savoir, à la suite de votre lettre du 19 août au sujet de la mise à la retraite obligatoire des juges des cours provinciales, que cette question a été étudiée par le Cabinet.

Je suis heureux de vous informer que le gouvernement de l'Ontario veut bien, ainsi que vous le proposez, que le gouvernement du Canada demande au Parlement du Royaume-Uni de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, de façon que cette loi stipule la mise à la retraite obligatoire des juges des cours supérieures et des cours de district et de comté, dans chacune des provinces, dès qu'ils atteignent l'âge de 75 ans.

Agréez l'assurance de ma haute considération.

A. KELSO ROBERTS

L'honorable E. Davie Fulton, Q.C.,
Ministre de la Justice et Procureur général du Canada,
Ottawa 4, Canada

Ottawa, le 19 août 1959

L'honorable A. Kelso Roberts, Q.C.,
Procureur général d'Ontario,
Toronto (Ont.).

Cher monsieur Roberts,

On nous a maintes fois demandé, ces dernières années, de prendre les mesures nécessaires pour assurer la mise à la retraite obligatoire des juges des cours provinciales.

Comme l'article 99 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) stipule que les juges des cours supérieures resteront en fonctions tant qu'ils n'auront pas démérité, il faudrait modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour établir une disposition assurant la mise à la retraite obligatoire des juges de telles cours. Une disposition de la loi des juges (S.R.C. 1952, c. 159, art. 26), prévoit que les juges des cours de comté et de district seront mis à la retraite dès qu'ils auront atteint l'âge de 75 ans. Toutefois, il semble exister un doute sérieux quant à la constitutionnalité de cette disposition; aussi semblerait-il préférable que toute disposition de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique visant la mise à la retraite obligatoire des juges de cours supérieures s'applique également aux juges de cours de comté et de district.

J'ai donc été autorisé à demander aux gouvernements des provinces de consentir à ce qu'une requête soit présentée par le gouvernement du Canada en vue d'obtenir que le Parlement du Royaume-Uni modifie l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, de façon que cette loi stipule la mise à la retraite obligatoire des juges des cours supérieures et des cours de district et de comté, dans chacune des provinces, dès qu'ils atteignent l'âge de 75 ans.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'informer si votre gouvernement approuve cette proposition.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Original signé par
E. D. FULTON

QUÉBEC

Ottawa, Canada, le 20 janvier 1960

L'honorable Antoine Rivard, Q.C.,
Procureur général de Québec,
Québec (P.Q.).

Cher monsieur Rivard,

Pour faire suite à votre lettre du 19 octobre dernier concernant le projet de modification de la constitution relatif à la mise à la retraite obligatoire des juges ainsi qu'à ma réponse du 5 novembre dernier, je vous envoie maintenant ci-joint un exemplaire du projet de résolution qui a été inscrit au *Feuilleton* de la Chambre des communes à cet égard. Je vous le transmets en ce moment au cas où la chose pourrait vous intéresser, vu la résolution que vous vous proposez de présenter à l'Assemblée législative.

Nous aimerions être informés le plus tôt possible de l'approbation de l'Assemblée législative, afin que nous puissions alors débattre la question au Parlement.

Agréez, cher monsieur Rivard, l'assurance de ma haute considération.

Original signé par
E. D. FULTON

Ottawa, le 5 novembre 1959

L'honorable Antoine Rivard, Q.C.,
Procureur général de Québec,
Québec (P.Q.).

Cher monsieur Rivard,

Je vous remercie de vos lettres des 16 et 19 octobre touchant la mise à la retraite obligatoire des juges de cours provinciales.

Je constate avec plaisir que votre gouvernement a l'intention de demander à l'Assemblée législative de Québec de voter une adresse exprimant son approbation d'une modification à l'Acte de l'Amérique du Nord prévoyant la mise à la retraite obligatoire des juges de cours supérieures dès qu'ils atteignent l'âge de soixante-quinze ans.

Veuillez agréer, cher monsieur Rivard, l'assurance de ma haute considération.

Original signé par
E. D. FULTON

Québec, le 19 octobre 1959

L'honorable Davie Fulton,
Ministre de la Justice,
Édifice du Parlement,
Ottawa (Ont.).

Cher monsieur Fulton,

J'ai une rectification à apporter à la lettre que je vous ai adressée le 16 octobre, relativement à l'approbation par Québec de la modification à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique prévoyant la mise à la retraite obligatoire des juges des cours supérieures et des cours de district et de comté de chacune des provinces dès l'âge de 75 ans.

Comme vous le souligniez dans votre lettre du 19 août 1959, adressée à feu l'honorable M. Duplessis, la modification, pour ce qui est de la province de Québec, n'intéresse que les juges de cours supérieures et de la cour du Banc du Roi, puisque les juges de cours de comté ou de district n'y sont pas nommés par le gouvernement fédéral.

Je vous ai écrit le 16 octobre pour vous faire savoir qu'à mon avis, l'Assemblée législative de la province de Québec devrait accorder l'approbation demandée et qu'au début de la prochaine session de la législature de Québec un projet de loi serait présenté portant approbation de cette modification. J'ajoutais qu'aussitôt que la mesure aurait été adoptée par la Législature et qu'elle aurait reçu la sanction du lieutenant-gouverneur de la Province, je vous en informerais.

Je ne crois pas que l'approbation demandée devrait revêtir la forme d'un projet de loi. Le gouvernement invitera plutôt la Législature de Québec, qui se compose, comme vous le savez de l'Assemblée législative et du Conseil législatif, à voter une adresse exprimant son approbation de la modification en question. Je vous signale en outre que la session du Parlement de Québec s'ouvrira le 18 novembre.

Agréez, cher monsieur Fulton, l'assurance de mes sentiments distingués.

ANTOINE RIVARD
Procureur général et
Ministre des transports et communications

Québec, le 16 octobre 1959

L'honorable Davie Fulton,
Ministre de la Justice,
Édifice du Parlement,
Ottawa (Ont.).

Cher monsieur Fulton,

J'accuse réception de votre lettre du 17 octobre me transmettant copie d'une lettre datée du 19 août, que vous aviez adressée à feu M. Maurice-L. Duplessis, alors Procureur général de Québec, au sujet de la proposition relative à la mise à la retraite obligatoire des juges des cours provinciales. Je me souviens que vous m'avez téléphoné à cet égard au moment où vous écriviez cette lettre à M. Duplessis.

J'estime, comme vous, que pour assurer la mise à la retraite obligatoire des juges des cours supérieures, il faudrait modifier l'article 99 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Vous me demandez de vous faire part de l'approbation du gouvernement de la province de Québec à l'égard de cette proposition, afin qu'une requête puisse être adressée par le gouvernement du Canada au Parlement du Royaume-Uni, en vue d'obtenir une modification à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour assurer la mise à la retraite obligatoire des juges des cours supérieures et des cours de district et de comté, dans chacune des provinces, dès qu'ils atteignent l'âge de 75 ans.

A mon avis, une telle approbation doit être donnée par la législature de la province de Québec. Je dois donc vous informer qu'au début de la prochaine session de la législature de Québec, un projet de loi sera présenté portant approbation d'une telle modification. Dès que cette mesure aura été adoptée par la législature et qu'elle aura reçu la sanction du lieutenant-gouverneur de la province, je vous en informerai.

Agréez, cher monsieur Fulton, l'assurance de mes sentiments distingués.

ANTOINE RIVARD
Procureur général et
Ministre des transports et communications

Ottawa, le 7 octobre 1959

L'honorable Antoine Rivard, Q.C.,
Procureur général de Québec,
Québec (P.Q.).

Cher monsieur Rivard,

Je vous envoie ci-joint copie d'une lettre que j'écrivais le 19 août dernier à feu l'honorable Maurice-L. Duplessis, Q.C., alors Procureur général de Québec, au sujet d'une proposition relative à la mise à la retraite obligatoire des juges des cours provinciales.

Vu les événements pénibles qui se sont produits depuis lors, j'ai cru qu'il vous serait peut-être utile de recevoir copie de cette lettre.

Agréez, cher monsieur Rivard, l'assurance de ma haute considération.

Original signé par
E. D. FULTON

Je vous rappelle que je vous ai téléphoné à ce sujet au moment où j'ai écrit la lettre originale.

Salutations amicales. DF

Ottawa, le 19 août 1959

L'honorable Maurice-L. Duplessis, Q.C.,
Procureur général de la province de Québec,
Québec, P.Q.

Cher monsieur Duplessis,

On nous a maintes fois demandé, ces dernières années, de prendre les mesures nécessaires pour assurer la mise à la retraite obligatoire des juges des cours provinciales.

Comme l'article 99 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) stipule que les juges des cours supérieures resteront en fonctions tant qu'ils n'auront pas démérité, il faudrait modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour établir une disposition assurant la mise à la retraite obligatoire des juges de telles cours. Une disposition de la loi des juges (S.R.C. 1952, c. 159, art. 26), prévoit que les juges des cours de comté et de district seront mis à la retraite dès qu'ils auront atteint l'âge de 75 ans. Toutefois, il semble exister un doute sérieux quant à la constitutionnalité de cette disposition; aussi semblerait-il préférable que toute disposition de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique visant la mise à la retraite obligatoire des juges de cours supérieures s'applique également aux juges de cours de comté et de district.

J'ai donc été autorisé à demander aux gouvernements des provinces de consentir à ce qu'une requête soit présentée par le gouvernement du Canada en vue d'obtenir que le Parlement du Royaume-Uni modifie l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, de façon que cette loi stipule la mise à la retraite obligatoire des juges des cours supérieures et des cours de district et de comté, dans chacune des provinces, dès qu'ils atteignent l'âge de 75 ans.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'informer si votre gouvernement approuve cette proposition.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Original signé par
E. D. FULTON

SASKATCHEWAN

Ottawa, le 5 novembre 1959

L'honorable R. A. Walker, Q.C.,
Procureur général de la Saskatchewan,
Regina (Saskatchewan).

Monsieur,

Veuillez bien m'excuser de n'avoir pas répondu plus tôt à votre lettre du 11 septembre au sujet de l'âge de retraite des juges.

Je suis très heureux de constater que votre province consent à ce qu'une requête soit présentée par le gouvernement du Canada en vue d'obtenir que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique soit modifié de façon que cette loi stipule la mise à la retraite obligatoire des juges à l'âge de 75 ans.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Original signé par
E. D. FULTON

Regina (Saskatchewan), le 11 septembre 1959

L'honorable E. D. Fulton,
Ministre de la Justice,
Ottawa (Ontario).

Monsieur,

Objet: Age de retraite des juges

La Saskatchewan consent à ce qu'une requête soit présentée par le gouvernement du Canada en vue d'obtenir que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique soit modifié de façon que cette loi stipule la mise à la retraite obligatoire des juges à l'âge de 75 ans.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma haute considération.

R. A. WALKER
Procureur général

Ottawa, le 19 août 1959

L'honorable R. A. Walker, Q.C.,
Procureur général de la Saskatchewan,
Regina (Saskatchewan).

Monsieur,

Objet: Age de retraite des juges

Pour faire suite à votre lettre du 22 juin dernier et à ma réponse du 20 juillet, je dois vous dire que j'ai maintenant reçu l'autorisation de demander aux gouvernements provinciaux de consentir à ce qu'une requête soit présentée par le gouvernement du Canada au gouvernement du Royaume-Uni en vue d'obtenir que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique soit modifiée de façon que cette loi stipule la mise à la retraite obligatoire des juges des cours supérieures et des cours de district et de comté de chaque province dès qu'ils atteignent l'âge de 75 ans.

Comme l'article 99 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) stipule que les juges des cours supérieures resteront en fonctions tant qu'ils n'auront pas démérité, il faudrait modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour établir une disposition assurant la mise à la retraite obligatoire des juges de telles cours. Une disposition de la loi des juges (SRC. 1952, c. 159, art. 26), prévoit que les juges des cours de comté et de district seront mis à la retraite dès qu'ils auront atteint l'âge de 75 ans. Toutefois, il semble exister un doute sérieux quant à la constitutionnalité de cette disposition; aussi semblerait-il préférable que toute disposition de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique visant la mise à la retraite obligatoire des juges de cours supérieures s'applique également aux juges de cours de comté et de district.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'informer si votre gouvernement approuve cette proposition.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Original signé par
E. D. FULTON

Ottawa, le 20 juillet 1959

L'honorable R. A. Walker, Q.C.,
Procureur général de la Saskatchewan,
Regina (Saskatchewan).

Monsieur,

Objet: Age de retraite des juges

J'ai bien reçu votre lettre du 22 juin dernier rédigée en ces termes:

"On a porté à l'attention du gouvernement de cette province que la question de la mise à la retraite des juges de la cour du banc de la reine et de la cour d'appel avait été soulevée à la Chambre des communes le 9 juin 1959. Vous auriez alors indiqué que pour obtenir une modification de la constitution autorisant la mise à la retraite des juges des cours supérieures à l'âge de 75 ans une entente devrait intervenir avec les provinces. Le gouvernement de la Saskatchewan a examiné la question de la modification à obtenir en vue de la mise à la retraite des juges des cours supérieures à l'âge de 75 ans.

"Notre gouvernement est d'avis qu'il préférerait la mise à la retraite de tous les juges provinciaux, y compris les juges des cours de district, à l'âge de 70 ans plutôt que 75 ans, mais il approuverait volontiers une modification de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de façon que cette loi stipule la mise à la retraite des juges des cours supérieures à l'âge de 75 ans, si le gouvernement fédéral et les autres provinces n'approuvent pas une modification portant leur mise à la retraite à l'âge de 70 ans.

"Notre province propose que la question de l'âge de retraite des juges soit soumise à chacune des provinces en vue de déterminer si elles approuveraient des dispositions établissant la mise à la retraite de tous les juges provinciaux à l'âge de 70 ans."

Veuillez bien m'excuser du retard que j'ai mis à répondre à votre lettre. Vous comprendrez, j'en suis sûr, que les fonctions officielles que m'ont imposées la visite royale et les derniers jours de la session m'ont à peu près empêché de m'occuper de ma correspondance.

Nous nous occupons activement au ministère de la Justice de la question de la mise à la retraite des juges; j'espère pouvoir sous peu présenter des propositions à mes collègues à ce sujet.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Original signé par
E. D. FULTON

Regina, le 22 juin 1959

L'honorable E. D. Fulton,
Ministre de la Justice,
Ministère de la Justice,
Ottawa (Ontario).

Monsieur,

Objet: Age de retraite des juges

On a porté à l'attention du gouvernement de cette province que la question de la mise à la retraite des juges de la cour du banc de la reine et de la cour d'appel avait été soulevée à la Chambre des communes le 9 juin 1959. Vous auriez alors indiqué que pour obtenir une modification de la constitution autorisant la mise à la retraite des juges des cours supérieures à l'âge de 75 ans une entente devrait intervenir avec les provinces. Le gouvernement de la Saskatchewan a examiné la question de la modification à obtenir en vue de la mise à la retraite des juges des cours supérieures à l'âge de 75 ans.

Notre gouvernement est d'avis qu'il préférerait la mise à la retraite de tous les juges provinciaux, y compris les juges des cours de district, à l'âge de 70 ans plutôt que 75 ans, mais il approuverait volontiers une modification de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de façon que cette loi stipule la mise à la retraite des juges des cours supérieures à l'âge de 75 ans, si le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces n'approuvent pas une modification portant leur mise à la retraite à l'âge de 70 ans.

Notre province propose que la question de l'âge de retraite soit soumise à chacune des provinces en vue de déterminer si elles approuveraient des dispositions établissant la mise à la retraite de tous les juges provinciaux à l'âge de 70 ans.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma haute considération.

(signature) R. A. WALKER

TERRE-NEUVE

Ottawa, le 5 novembre 1959

L'honorable L. R. Curtis, Q.C.,
Procureur général de Terre-Neuve,
Saint-Jean (T.-N.).

Cher monsieur Curtis,

Je vous remercie de votre lettre du 14 octobre relative à la retraite obligatoire des juges des cours provinciales.

Je suis très heureux de constater que votre gouvernement approuve la proposition du gouvernement canadien qui veut demander que soit modifié l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en vue d'y ajouter une disposition prévoyant la mise à la retraite obligatoire des juges dès qu'ils atteignent l'âge de 75 ans.

Veuillez agréer l'assurance de ma haute considération.

Original signé par
E. D. FULTON

Le 14 octobre 1959

Cher monsieur Fulton,

Votre lettre du 19 août a été reçue à mon bureau le 10 septembre, alors que j'étais en route vers Vancouver; de là le délai de ma réponse.

Le gouvernement de Terre-Neuve ne s'oppose pas à ce que le gouvernement du Canada demande au Parlement du Royaume-Uni de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de façon à prévoir la mise à la retraite des juges des cours supérieures et des cours de comté et de district, dans chaque province, dès qu'ils atteignent l'âge de 75 ans.

Agréez l'assurance de mes meilleurs sentiments.

(signé) LESLIE L. CURTIS
Procureur général de Terre-Neuve

L'honorable E. D. Fulton, Q.C.,
Ministre de la Justice et
Procureur général du Canada,
Ottawa.

Ottawa, le 8 octobre 1959

L'honorable L. R. Curtis, Q.C.,
Procureur général de Terre-Neuve,
Saint-Jean (T.-N.).

Cher monsieur Curtis,

Je vous rappelle la lettre que je vous adressais le 19 août dernier et dont voici le texte:

> "On nous a maintes fois demandé, ces dernières années, de prendre les mesures nécessaires pour assurer la mise à la retraite obligatoire des juges des cours provinciales.

"Comme l'article 99 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) stipule que les juges des cours supérieures resteront en fonctions tant qu'ils n'auront pas démérité, il faudrait modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour établir une disposition assurant la mise à la retraite obligatoire des juges de telles cours. Une disposition de la loi des juges (SRC. 1952, c. 159, art. 26), prévoit que les juges des cours de comté et de district seront mis à la retraite dès qu'ils auront atteint l'âge de 75 ans. Toutefois, il semble exister un doute sérieux quant à la constitutionnalité de cette disposition; aussi semblerait-il préférable que toute disposition de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique visant la mise à la retraite obligatoire des juges de cours supérieures s'applique également aux juges de cours de comté et de district.

"J'ai donc été autorisé à demander aux gouvernements des provinces de consentir à ce qu'une requête soit présentée par le gouvernement du Canada en vue d'obtenir que le Parlement du Royaume-Uni modifie l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, de façon que cette loi stipule la mise à la retraite obligatoire des juges des cours supérieures et des cours de district et de comté, dans chacune des provinces, dès qu'ils atteignent l'âge de 75 ans.

"Je vous saurais gré de bien vouloir m'informer si votre gouvernement approuve cette proposition."

Je vous saurais gré de me dire si vous êtes en mesure d'y répondre bientôt.

Agréez l'assurance de ma haute considération.

Original signé par
E. D. FULTON

Ottawa, le 19 août 1959

L'honorable L. R. Curtis, Q.C.,
Procureur général de Terre-Neuve,
Saint-Jean (Terre-Neuve).

Cher monsieur Curtis,

On nous a maintes fois demandé, ces dernières années, de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la mise à la retraite obligatoire des juges des cours provinciales.

Comme l'article 99 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) stipule que les juges des cours supérieures resteront en fonctions tant qu'ils n'auront pas démérité, il faudrait modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour établir une disposition assurant la mise à la retraite obligatoire des juges de telles cours. Une disposition de la loi des juges (SRC. 1952, c. 159, art. 26), prévoit que les juges des cours de comté et de district seront mis à la retraite dès qu'ils auront atteint l'âge de 75 ans. Toutefois, il semble exister un doute sérieux quant à la constitutionnalité de cette disposition; aussi semblerait-il préférable que toute disposition de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique visant la mise à la retraite obligatoire des juges de cours supérieures s'applique également aux juges de cours de comté et de district.

J'ai donc été autorisé à demander aux gouvernements des provinces de consentir à ce qu'une requête soit présentée par le gouvernement du Canada en vue d'obtenir que le Parlement du Royaume-Uni modifie l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, de façon que cette loi stipule la mise à la retraite obligatoire des juges des cours supérieures et des cours de district et de comté, dans chacune des provinces, dès qu'ils atteignent l'âge de 75 ans.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'informer si votre gouvernement approuve cette proposition.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Original signé par
E. D. FULTON

CABINET DU PROCUREUR GÉNÉRAL
PROVINCE DE QUÉBEC

Québec, le 26 janvier 1960

L'honorable Dave Fulton, Q.C.,
Ministre de la Justice,
Édifices du Parlement,
Ottawa (Ont.).

Monsieur le ministre,

J'accuse réception de votre lettre du 20 janvier, ainsi que d'une copie du projet de résolution qui a été inscrit au *Feuilleton* de la Chambre des communes au sujet de la modification projetée à la constitution, visant la retraite obligatoire des juges.

Le jeudi 21 janvier, l'Assemblé législative a adopté à l'unanimité une motion qui se lit ainsi qu'il suit:

"Attendu que le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de son ministre de la Justice et Procureur général, l'honorable Dave Fulton, a exprimé le désir d'obtenir des gouvernements de chacune des provinces du Canada l'autorisation de demander qu'un amendement soit apporté par le Parlement du Royaume-Uni à la Loi 1867 concernant l'Amérique du Nord britannique, en vue de rendre obligatoire, dans chaque province, la retraite des juges des cours supérieures qui ont atteint l'âge de soixante-quinze ans;

Attendu que cette chambre est d'opinion d'agréer cette demande:

Le Gouvernement de la province de Québec consent à ce que le Gouvernement du Canada s'adresse au Parlement du Royaume-Uni pour le prier d'amender l'article 99 de la Loi de 1867 concernant l'Amérique du Nord britannique (30-31 Victoria, chapitre 2) en vue de rendre obligatoire, dans chaque province, la retraite des juges des cours supérieures qui ont atteint l'âge de soixante-quinze ans;

Cette chambre prie respectueusement les honorables membres du Conseil législatif de bien vouloir l'informer si la requête du Gouvernement du Canada telle que ci-dessus formulée leur agrée, pour que l'expression de leur consentement soit transmise avec celle de l'Assemblée législative au Gouvernement du Canada.

Que le greffier porte ce message au Conseil législatif."

On m'apprend que le Conseil législatif adoptera cette motion cette semaine.

Nous avons donné instructions au greffier de l'Assemblée législative de vous envoyer sans tarder une copie attestée de ces délibérations.

Je demeure, monsieur le ministre,

Votre bien dévoué,

Le Procureur général de la province,
(signature) ANTOINE RIVARD.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
PROVINCE DE QUÉBEC

Québec, le 29 janvier 1960

L'honorable Dave Fulton,
Ministre de la Justice et Procureur général,
Chambre des communes,
Ottawa.

Monsieur,

Sur une motion présentée par l'honorable Antoine Rivard, Procureur général, l'Assemblée législative de Québec a, le 22 janvier 1960, adopté à l'unanimité une résolution agréant la demande faite par le Gouvernement du Canada en vue d'obtenir l'autorisation de s'adresser au Parlement du Royaume-Uni pour le prier d'amender l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, de façon à rendre obligatoire, dans chaque province, la retraite des juges des cours supérieures à l'âge de soixante-quinze ans.

L'Assemblée législative, en même temps, a prié le Conseil législatif de bien vouloir l'informer si la demande précitée leur agrée, pour que l'expression de leur consentement soit transmise avec celle de l'Assemblée législative au Gouvernement du Canada.

L'Assemblée législative a reçu hier, le 28 janvier 1960, le message du Conseil législatif l'informant qu'il acquiesçait à la demande du Gouvernement du Canada et conformément aux instructions que j'ai reçues de l'Assemblée législative et de l'honorable Antoine Rivard, Procureur général, je m'empresse de vous transmettre ci-joint un exemplaire de chacune des résolutions qu'ont adoptées ces deux Chambres.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma haute considération.

(signature) ANTOINE LEMIEUX
Greffier de l'Assemblée législative

CONSEIL LÉGISLATIF

Le 28 janvier 1960

Résolu,—Qu'un message soit transmis à l'Assemblée législative l'informant que le Conseil législatif consent à ce que le Gouvernement du Canada s'adresse au Parlement du Royaume-Uni pour le prier d'amender l'article 99 de la Loi de 1867 concernant l'Amérique du Nord britannique (30-31 Victoria, chapitre 2) en vue de rendre obligatoire, dans chaque province, la retraite des juges des cours supérieures qui ont atteint l'âge de soixante-quinze ans;

Que le Conseil législatif se joigne à l'Assemblée législative dans l'expression de ce consentement.

Que le greffier porte ce message à l'Assemblée législative.

Attestée:

(signature) R. A. BENOÎT
Greffier du Conseil législatif

Pour copie conforme:

(signature) ANTOINE LEMIEUX
Greffier de l'Assemblée législative

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Le 22 janvier 1960

Résolu que:

Attendu que le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de son ministre de la Justice et Procureur général, l'honorable Dave Fulton, a exprimé le désir d'obtenir des gouvernements de chacune des provinces du Canada l'autorisation de demander qu'un amendement soit apporté par le Parlement du Royaume-Uni à la Loi de 1867 concernant l'Amérique du Nord britannique en vue de rendre obligatoire, dans chaque province, la retraite des juges des cours supérieures qui ont atteint l'âge de soixante-quinze ans;

Attendu que cette chambre est d'opinion d'agréer cette demande:

L'Assemblée législative de la province de Québec consent à ce que le Gouvernement du Canada s'adresse au Parlement du Royaume-Uni pour le prier d'amender l'article 99 de la Loi de 1867 concernant l'Amérique du Nord britannique (30-31 Victoria, chapitre 2) en vue de rendre obligatoire, dans chaque province, la retraite des juges des cours supérieures qui ont atteint l'âge de soixante-quinze ans;

Cette chambre prie respectueusement les honorables membres du Conseil législatif de bien vouloir l'informer si la requête du Gouvernement du Canada telle que ci-dessus formulée leur agrée, pour que l'expression de leur consentement soit transmise avec celle de l'Assemblée législative au Gouvernement du Canada.

Que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Attestée:

(signature) ANTOINE LEMIEUX
Greffier de l'Assemblée législative

Ottawa, le 2 février 1960

L'honorable Antoine Rivard, C.R.,
Procureur général de Québec,
Québec (P.Q.).

Cher monsieur Rivard,

Je vous remercie de votre lettre du 26 janvier dernier, m'informant, d'une part, que l'Assemblée législative a adopté à l'unanimité une motion acquiesçant à la modification qu'on se propose d'apporter à la constitution en vue de rendre obligatoire la retraite des juges et, d'autre part, que le Conseil législatif a été saisi de la question. Je viens de recevoir une lettre du greffier de l'Assemblée législative qui est ainsi conçue:

"Sur une motion présentée par l'honorable Antoine Rivard, Procureur général, l'Assemblée législative de Québec a, le 22 janvier 1960, adopté à l'unanimité une résolution agréant la demande faite par le Gouvernement du Canada en vue d'obtenir l'autorisation de s'adresser au Parlement du Royaume-Uni pour le prier d'amender l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, de façon à rendre obligatoire, dans chaque province, la retraite des juges des cours supérieures à l'âge de soixante-quinze ans.

L'Assemblée législative, en même temps, a prié le Conseil législatif de bien vouloir l'informer si la demande précitée leur agrée, pour que l'expression de leur consentement soit transmise avec celle de l'Assemblée législative au Gouvernement du Canada.

L'Assemblée législative a reçu hier, le 28 janvier 1960, le message du Conseil législatif l'informant qu'il acquiesçait à la demande du Gouvernement du Canada et, conformément aux instructions que j'ai reçues de l'Assemblée législative et de l'honorable Antoine Rivard, Procureur général, je m'empresse de vous transmettre ci-joint un exemplaire de chacune des résolutions qu'ont adoptées ces deux Chambres."

J'ai également reçu des copies certifiées conformes des résolutions qui ont été adoptées par l'Assemblée législative et par le Conseil législatif.

Je vous suis très reconnaissant de votre collaboration en la matière.

Je vous prie de vous reporter à ma lettre du 27 janvier dernier où j'énumérais les lettres que nous avions déjà échangées à ce propos et où je vous demandais de me faire savoir si vous voyiez quelque objection à ce que ces documents soient produits en réponse à la requête qu'un membre de l'opposition a formulée à la Chambre des communes. Je vous saurais gré de bien vouloir considérer la demande dont il est question dans ma lettre du 27 janvier comme visant la lettre que vous m'avez adressée le 26 janvier, celle que le greffier de l'Assemblée législative m'a adressée le 29 janvier, ainsi que la présente lettre et celles qui sont énumérées dans ma lettre du 27 janvier.

Veuillez agréer, cher monsieur Rivard, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le ministre de la Justice,
E. D. FULTON

APPENDICE B.

TARIF DE LA DOUANE CANADIENNE

Tableau montrant les taux des droits établis par le Bill C–74, intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes", et les taux correspondants en vigueur antérieurs au Budget de 1960.

LISTE A.

PARTIE 1.

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent bill: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
66b	*Bretzels*	En franchise	15 p.c.	30 p.c.	En franchise	20 p.c.	30 p.c.
142	*b*) N.d.: (iii) *Non écôté, lorsqu'il est importé par les fabricants de cigares pour être employé comme capes à la fabrication de cigares dans leurs propres fabriques*....*la livre*	10c.	10c.	40c.	12½c.	12½c.	40c.
160	Parfums à l'alcool:						
	a) En bouteilles ou flacons ne contenant pas plus de quatre onces chacun	20 p.c.	20 p.c.	90 p.c.	22½ p.c.	22½ p.c.	90 p.c.
187e	*Film négatif sensible, de seize millimètres de largeur, pour prises de vues cinématographiques*	En franchise	15 p.c.	30 p.c.	En franchise	20 p.c.	30 p.c.
199m	*Tissus de papier, en treillis, d'au moins neuf pieds de largeur, devant servir à la fabrication de tapis de pieds*	15 p.c.	22½ p.c.	35 p.c.	17½ p.c.	25 p.c.	35 p.c.
225c	*Cérosine*	En franchise	En franchise	10 p.c.	5 p.c.	7½ p.c.	10 p.c.
236	Pansements, antiseptiques ou aseptiques, y compris coton hydrophile, charpie, laine d'agneau, étoupe, jute, filasse, importés séparément ou les uns avec les autres, mais non cousus ni autrement fabriqués; ceintures et bandages de prothèse et suspensoirs de toute sorte; serviettes hygiéniques et bandes abdominales	10 p.c.	20 p.c.	35 p.c.	10 p.c.	20 p.c.	35 p.c.

LISTE A.—*Suite*

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent bill: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
343	Étain, en blocs, saumons, barres ou sous forme granulée	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	5 p.c. En franchise	5 p.c. En franchise
347e	*Manganèse métal électrolytique pour alliage*	En franchise	5 p.c.	20 p.c.	En franchise 15 p.c.	15 p.c. 20 p.c.	20 p.c. 25 p.c.
410o	*(iii) Étais, flandres et cadres pour le soutènement des toits et des parois latérales des galeries, y compris les buttes flexibles et les piles, devant servir dans les chantiers souterrains; pièces de ce qui précède*	En franchise	12½ p.c.	35 p.c.	10 p.c.	22½ p.c.	35 p.c.
414*a*	Pièces de dactylotypes	En franchise	7½ p.c.	25 p.c.	En franchise	15 p.c.	25 p.c.
414*e*	Pièces de machines à additionner	En franchise	10 p.c.	25 p.c.	En franchise 10 p.c.	12½ p.c. 22½ p.c.	25 p.c. 35 p.c.
463a	Cinématographes, lampes à arc pour la cinématographie, projecteurs pour cinéma ou théâtre, machines à donner des effets de lumière, cinématographes portatifs, avec ou sans mécanisme de sonorisation; redresseurs ou générateurs électriques devant servir avec des cinématographes; pièces de tout ce qui précède, à l'exclusion des ampoules électriques, lampes ou lampes excitatrices	En franchise	15 p.c.	35 p.c.	En franchise	15 p.c.	35 p.c.
463c	*Écrans pour diapositives de projection ou films cinématographiques*	En franchise	10 p.c.	35 p.c.	En franchise	15 p.c.	35 p.c.
465a	*Signaux ou indicateurs autres qu'en papier avec source lumineuse activée par radio-élément*	7½	17½ p.c.	30 p.c.	10 p.c.	20 p.c.	30 p.c.
465b	*Étalons lumineux activés par radio-éléments et servant à l'étalonnage*	10 p.c.	15 p.c.	25 p.c.	15 p.c.	20 p.c.	25 p.c.
505f	*Bois de pitchpin du sud, non ouvré plus que plané sur deux faces, devant servir à la fabrication de planchers pour camions automobiles*	En franchise	En franchise	25 p.c.	10 p.c.	10 p.c.	25 p.c.

520a	Coton brut et linters non ouvrés après égrenage.....	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
520b	*Fibres de coton, n.d., et rubans de carde, entièrement de coton*	5 p.c.	10 p.c.	12½ p.c.	En franchise 5 p.c.	10 p.c. 10 p.c.	12½ p.c. 12½ p.c.
521	*Filés et mèches, y compris le fil, la corde et la ficelle, pur coton:*						
	(1) Simples.....	12½ p.c.	17½ p.c.	22½ p.c.	12½ p.c. 12½ p.c. En franchise	15 p.c. et 3c. la livre 15 p.c. 20 p.c.	22½ p.c. et 4c. la livre 22½ p.c. 25 p.c.
	(2) De numéro 40 ou plus fins, lorsqu'ils sont importés par les fabricants de filés mercerisés pour servir à la fabrication de filés de coton mercerisés.....	En franchise	15 p.c.	20 p.c.	En franchise	15 p.c.	15 p.c.
	(3) Lorsqu'ils sont importés par les fabricants pour servir à la fabrication du fil à coudre de coton ou pour travaux au crochet, de tricotage, de reprisage ou de broderie;						
	a) Simples.....	En franchise	10 p.c.	15 p.c.	7½ p.c. En franchise	15 p.c. 10 p.c.	20 p.c. 15 p.c.
	b) Retors ou câblés.....	5 p.c.	10 p.c.	20 p.c.	5 p.c.	10 p.c.	20 p.c.
	(4) De numéro 70 ou plus fins, lorsqu'ils sont importés par les fabricants pour servir à la fabrication de dentelle sur métiers Levers.....	En franchise	En franchise	25 p.c.	En franchise	En franchise	25 p.c.
	(5) Autres, n.d......	15 p.c.	20 p.c.	30 p.c.	15 p.c.	17½ p.c. et 3c. la livre	25 p.c. et 4c. la livre
522	Tissus pur coton:				15 p.c.	20 p.c.	25 p.c. et 4c. la livre
	(1) Écrus, non mercerisés, ni colorés, n.d.....	15 p.c.	20 p.c.	30 p.c.	15 p.c. Divers	15 p.c. et 3c. la livre Divers	25 p.c. et 4c. la livre Divers
	(2) Blanchis ou mercerisés, non colorés, n.d.....	17½ p.c.	22½ p.c.	30 p.c.	17½ p.c. Divers	17½ p.c. et 3c. la livre Divers	27½ p.c. et 4c la livre Divers
	(3) Colorés, n.d......	17½ p.c.	22½ p.c.	35 p.c.	17½ p.c. Divers	17½ p.c. et 3c. la livre Divers	32½ p.c. et 4c. la livre Divers
	(4) Composés de filés de nº 100 au moins, y compris tous lesdits tissus dont les fils de chaîne et de trame sont en moyenne de nº 100 au moins.....	En franchise	25 p.c.	35 p.c.	En franchise	27½ p.c.	32½ p.c. et 4c. la livre

LISTE A.—*Suite*

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent bill: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
522 (suite)	(*5*) *Veloutés*	10 p.c.	25 p.c.	35 p.c.	15 p.c.	22½ p.c. et 3½c. la livre	32½ p.c. et 4c. la livre
					5 p.c.	25 p.c. et 3½c. la livre	32½ p.c. et 4c. la livre
	(*6*) Devant servir à la fabrication de voiles de bateaux ou de vaisseaux	En franchise	20 p.c.	30 p.c.	En franchise	20 p.c. et 3½c. la livre	25 p.c. et 4c. la livre
	(*7*) Blanchis, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de mouchoirs pour servir à la fabrication de mouchoirs entièrement de coton	En franchise	20 p.c.	27½ p.c.	En franchise	22½ p.c.	27½ p.c.
	(*8*) *Pesant au plus 7½ livres par 100 yards (verges) carrés, écrus et non colorés*	En franchise	En franchise	30 p.c.	En franchise	En franchise	25 p.c. et 4c. la livre
					15 p.c.	15 p.c. et 3c. la livre	25 p.c. et 4c. la livre
	(*9*) Non colorés, devant servir à la fabrication de rubans de machines à écrire, *de calculatrices ou d'autres machines de bureaux*	En franchise	12½ p.c.	15 p.c.	En franchise	12½ p.c.	15 p.c.
					Divers	Divers	Divers
523a	Vêtements et autres articles faits de tissus pur coton; tous produits textiles manufacturés, entièrement ou partiellement ouvrés, dont la fibre constituante est uniquement le coton, n.d.	25 p.c.	25 p.c.	35 p.c.	25 p.c.	25 p.c.	35 p.c. et 4c. la livre
					22½ p.c.	22½ p.c.	35 p.c. et 4c. la livre
					Divers	Divers	Divers
523b	Mouchoirs entièrement de coton	12½ p.c.	27½ p.c.	35 p.c.	12½ p.c.	27½ p.c.	35 p.c. et 4c. la livre

524	Tissus à larges mailles, dont le coton constitue la totalité ou la plus grande partie du poids et qui sont importés pour servir à la fabrication de sacs à fruits ou à légumes	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
530a	Laine et *blousse*, dont la préparation ne dépasse pas le dessuintage ou le carbonisage	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
530b	*Rubans, en totalité ou en partie de laine, ne contenant pas de fibres artificielles ou synthétiques ou de fibres de verre* ..... *la livre*	En franchise	10c.	15c.	En franchise	10c.	15c.
530c	*Poil et blousse de poil; rubans, contenant 50 pour cent ou plus, en poids, de poil; crin de cheval simplement immergé ou teint*	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise En franchise	En franchise En franchise	15c. la livre En franchise
530d	Poil, frisé ou teint, n.d	12½ p.c.	15 p.c.	20 p.c.	12½ p.c.	15 p.c.	20 p.c.
531a	*Mèches et filés contenant 50 pour cent ou plus, en poids, de poil* ..... *et, la livre*	En franchise	10 p.c.	20 p.c. 17½c.	7½ p.c. 5c. Divers	12½ p.c. 15c. Divers	20 p.c. 17½c. Divers
531b	*Mèches et filés, en tout ou en partie de laine ou en partie de poil, n.d* ..... *et, la livre*	7½ p.c. 7c.	12½ p.c. 17c.	22½ p.c. 22½c.	7½ p.c. 5c.	12½ p.c. 15c.	20 p.c. 17½c.
531c	*Mèches et filés, en tout ou en partie de laine ou de poil, en écheveaux ou pelotes mesurés* ..... *et, la livre*	7½ p.c. 10c.	12½ p.c. 20c.	22½ p.c. 22½c.	7½ p.c. 5c.	12½ p.c. 15c.	22½ p.c. 22½c.
531d	Filés de chaîne et de trame, faits d'après le procédé de la laine peignée, entièrement composés de laine ou en partie de laine ou de poil, importés par des fabricants pour servir dans leurs propres fabriques à la fabrication de tissus dont la majeure partie, quant au poids, est de laine ou de poil, et qui ne dépassent pas six onces par yard (verge) carré, lorsqu'ils sont écrus ou incomplètement ouvrés, d'après les règlements établis par le Ministre ..... et, la livre	En franchise	15 p.c. 15c.	20 p.c. 17½c.	En franchise	15 p.c. 15c.	20 p.c. 17½c.
532d	Tissus composés, en tout ou en majeure partie, quant au poids, de filés de laine ou de poil, ne pesant pas plus de quatre onces par yard (verge) carré, et importés écrus ou incomplètement ouvrés afin d'être teints ou finis au Canada ..... et, la livre	En franchise	20 p.c. 15c.	30 p.c. 20c.	En franchise	20 p.c. 15c.	30 p.c. 20c.

LISTE A.—*Suite*

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent bill: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
532e	Tissus composés entièrement ou partiellement de filés de laine et importés en pièces de longueur d'au moins cinq yards (verges) chacune pour servir exclusivement à la fabrication de cravates, d'écharpes ou de cache-nez, *mais à l'exclusion des tissus devant servir de doublure intermédiaire*.....	En franchise	15 p.c.	40 p.c.	En franchise	15 p.c.	40 p.c.
	et, la livre			40 p.c.			40 p.c.
	Dans les cas où ces tissus ne pèsent pas plus de neuf onces le yard carré, le droit total imposable ne doit pas dépasser.....la livre	.....	$1.10	.....	.....	$1.10	.....
550	Cocons de vers à soie.....	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
551a	*Filés et mèches, entièrement de soie, dégommés ou non:*						
	(1) Non obtenus par moulinage ou filage.....	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
	(2) Non ouvrés au delà du moulinage ou du filage.....	En franchise	7½ p.c.	10 p.c.	10 p.c.	12½ p.c.	15 p.c.
	(3) N.d., y compris fils, cordes ou ficelles.....	12½ p.c.	20 p.c.	25 p.c.	En franchise 12½ p.c.	7½ p.c. 20 p.c.	10 p.c. 25 p.c.
551b	*Filés et mèches de soie et de fibres végétales*.....	12½ p.c.	20 p.c.	25 p.c.	12½ p.c.	20 p.c.	25 p.c.
532a	*Tissus comprenant plus de 50 p. 100, en poids, de soie, et ne contenant ni laine ni poil*.....	12½ p.c.	22½ p.c.	45 p.c.	17½ p.c.	25 p.c. et 5c. le yard (verge) courant	45 p.c. et 10c. le yard (verge) courant
					Divers	Divers	Divers
552b	*Tissus de soie et de fibres végétales, n.d*.....	12½ p.c.	22½ p.c.	45 p.c.	17½ p.c.	25 p.c. et 5c. le yard (verge) courant	25 p.c. et 5c. le yard (verge) courant

553	*Les articles suivants dont la soie constitue plus de 50 p. 100, en poids, de la matière textile qui les compose:*						
	(1) Mouchoirs faits de tissus	20 p.c.	22½ p.c.	45 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.	45 p.c. et 7c. la livre
	(2) Foulards, écharpes ou cache-nez faits en tissus	20 p.c.	22½ p.c.	45 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.	45 p.c. et 7c. la livre
	(3) Vêtements et articles faits de tissus et tous produits textiles entièrement ou partiellement ouvrés	27½ p.c.	30 p.c.	45 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.	45 p.c. et 7c. la livre
559a	*Chiffons et déchets, nettoyés, dépoussiérés, battus, épluchés, déchiquetés ou non, impropres à tout usage sans autre ouvraison; ouvrages en matières textiles usagés ou déchets de filés neufs ou de tissus neufs, importés aux fins de désagrégation ou pour la fabrication de torchons; à l'exclusion des coupons*	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise 7½ p.c.	En franchise 10 p.c.	En franchise 12½ p.c.
559b	*Déchets de tissus neufs, n.d., à l'exclusion des coupons*	7½ p.c.	10 p.c.	20 p.c.	7½ p.c. En franchise	10 p.c. 7½ p.c.	12½ p.c. 10 p.c.
559c	*Effilochures provenant de fils ou de tissus désagrégés par la machine de système Garnett, entièrement de laine ou de poil et de la couleur naturelle de la toison ou du poil*	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
559d	*Effilochures provenant de fils ou de tissus désagrégés par la machine de système Garnett, n.d*	7½ p.c.	10 p.c.	20 p.c.	7½ p.c.	10 p.c.	12½ p.c.
559e	*Boutons, noeuds ou jarres*	En franchise	En franchise	En fracnhise	Divers	Divers	Divers
559f	*Chiffons de nettoyage, lavés, taillés ou non; chiffons de nettoyage pour machines, ou bourre ouzrée mécaniquement pour garnir les boîtes de graissage*	7½ p.c.	10 p.c.	20 p.c.	7½ p.c.	10 p.c.	12½ p.c.
560a	*Fibres artificielles ou synthétiques ou fibres de verre ne dépassant pas 12 pouces de longueur*	5 p.c.	12½ p.c.	15 p.c.	En franchise	7½ p.c.	10 p.c.
560b	*Rubans entièrement ou partiellement de fibres artificielles ou synthétiques ou de fibres de verre*	5 p.c.	12½ p.c.	15 p.c.	En franchise	7½ p.c.	10 p.c.

LISTE A.—*Suite*

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent bill		
					Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
560c	*Fibres artificielles ou synthétiques continues ou fibres de verre continues importées pour être coupées en longueurs d'au plus 12 pouces et pour servir à la fabrication de filés ou de floc*	5 p.c.	12½ p.c.	15 p.c.	En franchise	7½ p.c.	10 p.c.
560d	*Fibres artificielles ou synthétiques ne dépassant pas 12 pouces de longueur et devant servir à la fabrication de tapis de pieds*	2½ p.c.	10 p.c.	15 p.c.	En franchise	7½ p.c.	10 p.c.
560e	*Fibres artificielles ou synthétiques continues importées pour servir à la fabrication de bouts de cigarettes à filtre*	5 p.c.	12½ p.c.	15 p.c.	5 p.c.	12½ p.c.	35 p.c. mais pas moins de 25c. la livre
561a	Filés et mèches entièrement de fibres artificielles ou synthétiques continues ou discontinues ou de fibres de verre continues ou discontinues, simples, non colorés, comprenant au plus sept spires au pouce mais au moins, la livre	20 p.c.	22½ p.c. 22 c.	35 p.c. 28c.	20 p.c. 5 p.c.	22½ p.c. mais pas moins de 22c. la livre 22½ p.c. mais pas moins de 22c. la livre	35 p.c. mais pas moins de 28c. la livre 35 p.c. mais pas moins de 28c. la livre
561b	Filés et mèches, en tout ou en partie de fibres artificielles ou synthétiques continues ou discontinues ou de fibres de verre continues ou discontinues, y compris fils, cordes ou ficelles, ne contenant ni laine ni poil mais au moins, la livre	22½ p.c.	22½ p.c. 22c.	35 p.c. 28c.	22½ p.c. 7½ p.c.	22½ p.c. mais pas moins de 22c. la livre 22½ p.c. mais pas moins de 22c. la livre	35 p.c. mais pas moins de 28c. la livre 35 p.c. mais pas moins de 28c. la livre
561c	Filés entièrement de fibres artificielles ou synthétiques continues ou discontinues, simples, non colorés, comprenant au plus sept spires au pouce et devant être utilisés dans la fabrication de la toile de corde pour pneus mais au moins, la livre	7½ p.c.	12½ p.c. 11c.	35 p.c. 28c.	7½ p.c.	12½ p.c. 11c.	35 p.c. 28c.

561d	*Filés et mèches, y compris fils, cordes ou ficelles, en tout ou en partie de fibres artificielles ou synthétiques continues ou discontinues, ne contenant ni soie ni laine ni poil, et devant servir à la fabrication de tissus pour courroies de transport ou de transmission contenant du caoutchouc....*	12½ p.c.	22½ p.c.	35 p.c.	Divers	Divers	Divers
561e	*Filés et mèches faits de poil combiné avec des fibres artificielles ou synthétiques continues ou discontinues et devant servir à la fabrication de la doublure pour tailleurs et, la livre*	En franchise	7½ p.c. 10c.	20 p.c. 17½c.	En franchise	7½ p.c. 10c.	20 p.c. 17½c.
562a	Tissus en totalité ou en partie de fibres artificielles ou synthétiques continues ou discontinues ou de fibres de verre continues ou discontinues, ne contenant pas de laine ni de poil, non compris les tissus dont la soie constitue plus de 50 p. 100 du poids..... et, la livre	22½ p.c.	30 p.c. 20c.	45 p.c. 40c.	22½ p.c. Divers	25 p.c. 30c. Divers	45 p.c. 40c. Divers
	Les tissus comprenant cinq pour cent ou moins, en poids, de fibres artificielles ou synthétiques continues ou discontinues ou de fibres de verre continues ou discontinues ne sont pas frappés de droits sous le régime de la présente position, mais sont imposables comme s'ils étaient composés uniquement des autres matières constituantes.....						
562b	Tissus veloutés, en tout ou en partie de fibres artificelles ou synthétiques continues ou discontinues ou de fibres de verre continues ou discontinues, ne contenant pas de laine ni de poil.....	20 p.c.	30 p.c.	45 p.c.	17½ p.c.	25 p.c.	35 p.c.
562c	*Tissus bordés de gaze, d'au moins 40 pouces de largeur, composes de fibres artificielles ou synthétiques continues ou discontinues et importés à l'état non fini par des fabricants de rubans métallins pour servir exclusivement à la fabrication de ces rubans.....*	En franchise	5 p.c.	45 p.c.	En franchise	5 p.c.	45 p.c.
562d	Tissus servant à la couverture des parapluies, et des parasols, imprégnés ou non, avec ou sans bords ourlés, en longueurs d'au moins 10 yards (verges), devant servir à la fabrication de parapluies et de parasols ayant des baleines d'au plus 27 pouces.....	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	20 p.c.
562e	Tissus faits entièrement ou partiellement de soie ou de fibres artificielles ou synthétiques continues ou discontinues et importés en longueurs d'au moins cinq yards (verges) par des fabricants de cravates pour servir à la fabrication de cravates, *mais à l'exclusion des tissus devant servir de doublure intermédiaire.*	15 p.c.	15 p.c.	45 p.c.	15 p.c. Divers	15 p.c. Divers	45 p.c. et 40c. la livre Divers

LISTE A.—*Suite*

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent bill		
					Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
562f	*Toile de corde pour pneus, composée en tout ou en majeure partie, quant au poids, de fibres artificielles ou synthétiques continues ou discontinues, ne contenant pas de soie ni de laine, et devant servir à la fabrication de bandages pneumatiques, n.d.*	7½ p.c.	7½ p.c.	45 p.c.	7½ p.c.	7½ p.c.	45 p.c.
	et, la livre		7½ p.c.	40c.		7½c.	40c.
562g	Toile de corde pour pneus, composée en tout ou en majeure partie, quant au poids, de fibres artificielles ou synthétiques continues ou discontinues, ne contenant pas de soie ni de laine, enduite d'une composition de caoutchouc, et importée par des fabricants de pneus en caoutchouc pour être incorporée aux bandages pneumatiques dans leurs propres fabriques..	En franchise	15 p.c.	45 p.c.	En franchise	15 p.c.	25 p.c. et 4c. la livre
562h	Tissus entièrement ou partiellement de fibres artificielles ou synthétiques continues ou discontinues, ne contenant ni soie ni laine ni poil, enduits ou imprégnés ou non, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de courroies de transport ou de transmission contenant du caoutchouc pour servir à la fabrication de ces courroies	15 p.c.	27½ p.c.	45 p.c.	22½ p.c.	25 p.c. et 30c. la livre	45 p.c. et 40c. la livre
563	Vêtements et articles faits de tissus, et tous produits textiles, entièrement ou partiellement ouvrés, dont les fibres artificielles ou synthétiques continues ou discontinues ou les fibres de verre continues ou discontinues constituent 50 p. 100 ou plus, en poids, de la matière textile qui les compose, et ne contenant ni laine ni poil	20 p.c.	27½ p.c.	50 p.c.	20 p.c.	27½ p.c.	50 p.c. et 7c. la livre
563a	Vêtements et articles faits de tissus, et tous produits textiles, entièrement ou partiellement ouvrés, n.d., dont la matière dominante en valeur est la soie ou les fibres textiles synthétiques continues ou discontinues	20 p.c.	27½ p.c.	50 p.c.	Divers 20 p.c.	Divers 27½ p.c.	Divers 50 p.c. et 7 c. la livre

564	Vêtements sacerdotaux, châles de prière, franges de châles de prière et sacs à châles de prière.....	10 p.c.	10 p.c.	20 p.c.	10 p.c.	10 p.c.	20 p.c.
565	*Sarees en n'importe quelle matière*.....	20 p.c.	22½ p.c.	50 p.c.	20 p.c.	22½ p.c.	45 p.c. et 7c. la livre
573	Toiles cirées émaillées, pour voitures, tablettes et tables, et nattes ou tapis de pieds, en liège.....	15 p.c.	27½ p.c.	35 p.c. 4c.	15 p.c.	27½ p.c.	35 p.c. et 4c. la livre
573a	*Linoléum: couvre-parquets à support de feutre ne comprenant pas les matières dans lesquelles sont incorporées des feuilles de résines synthétiques ou de matière plastique cellulosique*..... et, *la livre*	15 p.c.	25 p.c.	35 p.c. 4c.	15 p.c.	27½ p.c.	35 p.c. et 4c. la livre
586	Anthracite; *criblures et poussiers d'anthracite*.....*la tonne*	En franchise	En franchise	50c.	En franchise 35c. la tonne	En franchise 50c. la tonne	50c. la tonne 75c. la tonne
624*a*	(5)*Trains électriques d'enfants, transformateurs, pièces et accessoires de ces jouets*.....	5 p.c.	20 p.c.	40 p.c.	Divers	Divers	Divers
663*f*	Sels minéraux iodés, destinés à l'alimentation des animaux.....	En franchise	10 p.c.	25 p.c.	En franchise	15 p.c.	25 p.c.

PARTIE II

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent bill: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
532a	Tissus composés en tout ou en partie de filés de laine ou de poil, n.d.....	20 p.c.	27½ p.c.	40 p.c.	20 p.c.	27½ p.c.	40 p.c.
	et, la livre	20c.	38c.	40c.	20c.	38c.	40c.
	Le droit total imposable ne doit pas dépasser.....la livre	60c.	.....	.....	60c.	.....	.....
532b	Tissus composés en tout ou en partie de filés de laine ou de poil et pesant au moins douze onces le yard carré..	20 p.c.	27½ p.c.	40 p.c.	20 p.c.	27½ p.c.	40 p.c.
	et, la livre	15c.	33c.	40c.	15c.	33c.	40c.
	Le droit total imposable ne doit pas dépasser..la livre	55c.	.....	.....	55c.	.....	.....

LISTE A.—*Suite*

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent bill: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
532c	Tissus composés en tout ou en majeure partie, quant au poids, de filés de laine ou de poil et ne pesant pas plus de neuf onces le yard carré, n.d.	20 p.c.	27½ p.c.	40 p.c.	20 p.c.	27½ p.c.	40 p.c.
	et, la livre	20c.	38c.	40c.	20c.	38c.	40c.
	Le droit total imposable ne doit pas dépasser... la livre	60c.	$1.10	.....	60c.	$1.10	.....
538a	Fils de coton entièrement recouverts d'un double rang de lames métalliques, à brin unique seulement, quand ils sont importés par les fabricants pour servir exclusivement à la fabrication de conducteurs d'électricité dans leurs propres fabriques	10 p.c.	10 p.c.	25 p.c.	10 p.c.	10 p.c.	25 p.c.
	et, la livre	.....	.....	4c.	.....	.....	4c.
538b	Dentelles et broderies, entièrement de coton en couleur, importées pour servir, aux fabricants exclusivement, à la fabrication de vêtements dans leurs propres fabriques	7½ p.c.	15 p.c.	30 p.c.	7½ p.c.	15 p.c.	30 p.c.
	et, la livre			4c.			4c.
538c	Tissus tricotés entièrement de coton, en pièce, importés par les fabricants de chaussures en caoutchouc pour pour servir exclusivement, dans leurs propres fabriques, à la fabrication de ces articles	10 p.c.	20 p.c.	25 p.c.	10 p.c.	20 p.c.	25 p.c.
538d	Tissus pur coton, enduits ou imprégnés, n.d.	20 p.c.	25 p.c.	35 p.c.	20 p.c.	25 p.c.	35 p.c.
	et, la livre			4c.			4c.
538e	Feutre foulé, de toute sorte, en pièces, ne contenant aucun tissu, aucun tricot, ni aucune autre matière tissée ou tricotée	12½ p.c.	17½ p.c.	25 p.c.	12½ p.c.	12½ p.c.	25 p.c.
	et, la livre	.....	12½c.	20c.	.....	12½c.	20c.
538f	Feutres à attelles, devant servir à la fabrication d'attelles pressées, aux fins médicinales	En franchise	10 p.c.	25 p.c.	En franchise	10 p.c.	25 p.c.

538g	Couvertures non compris les couvertures d'automobiles, les couvertures utilisées sur les paquebots, ni les articles similaires: ou les *couvertures entièrement de coton:*						
	(*1*) Couvertures entièrement ou partiellement de laine ou de poil	20 p.c. et, la livre 5c.	25 p.c. 20c.	35 p.c. 30c.	20 p.c. 5c.	25 p.c. 20c.	35 p.c. 30c.
	(2) Couvertures, n.d.	20 p.c. et, la livre 5c.	25 p.c. 20c.	35 p.c. 30c.	20 p.c. 5c.	25 p.c. 20c.	35 p.c. 30c.
538h	Blanchets de stéréotypeurs et de fondeurs typographes et blanchets et lainages pour blanchets utilisés pour les presses à imprimer, d'une classe ou d'une espèce non fabriquée au Canada	En franchise	5 p.c.	10 p.c.	En franchise	5 p.c.	10 p.c.
538i	Tissus enduits ou imprégnés, n.d.:						
	(1) Composés en tout ou en partie de soie	27½ p.c.	30 p.c.	45 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.	45 p.c.
	(2) Composés en tout ou en partie de fibres textiles artificielles ou synthétiques continues ou discontinues, mais ne renfermant pas de soie	30 p.c.	35 p.c.	50 p.c.	30 p.c.	35 p.c.	50 p.c.
538j	Tissus n'excédant pas douze pouces de largeur, généralement appelés "rubans", veloutés ou non, entièrement ou partiellement de soie mais ne contenant pas de laine	22½ p.c.	25 p.c.	35 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.	35 p.c.
538k	Tissus n'ayant pas plus de douze pouces de largeur, généralement désignés sous le nom de "rubans", veloutés ou non, fabriqués, partiellement ou totalement, en fibres textiles artificielles ou synthétiques continues ou discontinues, mais ne contenant ni soie, ni laine	22½ p.c.	25 p.c.	35 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.	35 p.c.
538m	Broderies, dentelles, galons, cordons, chenilles, guipures, franges et glands, qu'ils contiennent des paillettes ou non, filets, tulles, n.d.	17½ p.c.	22½ p.c.	35 p.c.	17½ p.c.	22½ p.c.	35 p.c.
538n	Cordes nattées ou tressées, non élastiques, tubulaires ou pleines, n'ayant pas plus d'un pouce de circonférence, composées en tout ou en grande partie, en poids, de fibres végétales	15 p.c.	30 p.c.	35 p.c.	15 p.c.	30 p.c.	35 p.c.
538p	Tissus contenant des dessins figurés, ne dépassant pas douze pouces de largeur, dentelle, broderie, emblèmes et médaillons, devant servir à la fabrication de vêtements sacerdotaux	10 p.c.	10 p.c.	20 p.c.	10 p.c.	10 p.c.	20 p.c.

LISTE A.—*Suite*

PARTIE III

Numéros	——	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent bill		
					Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
90*e*	*Pommes de terre cuites d'avance, sans autre addition qu'un agent de conservation, en poudre, flocons ou granules*....	17½ p.c.	17½ p.c.	25 p.c.	En franchise	En franchise	2¾c. la livre
124*b*	calmar, *poulpe et seiche*.....	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise 12½ p.c.	En franchise 17½ p.c.	En franchise 25 p.c.
180*a*	Photographies, négatifs et films exposés, utilisés seulement dans les reportages photographiques.....	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
237*a*	Oxyde de deutérium ou eau lourde; uranium sous forme de gueuses, de lingots, de billettes ou de barres..... *A compter du 1er juillet 1962*	En franchise En franchise	En franchise 15 p.c.	25 p.c. 25 p.c.	En franchise En franchise	En franchise 15 p.c. (A compter du 1er juillet 1960)	25 p.c. 25 p.c.
399*a*	Tuyaux ou tubes, de fer ou d'acier, vulgairement appelés "tubes pétrole" et consistant en tubages ou cuvelages et en accessoires ou raccords pour ceux-ci; tiges de pompage régulières, petites tiges de pompage, tiges polies ou glacées et leurs raccords; *trépans pour sismographe, ayant de trois pouces et demi à quatre pouces et trois quarts inclusivement;* tous les articles qui précèdent lorsqu'ils sont employés pour les puits de gaz naturel ou de pétrole.....	5 p.c.	10 p.c.	20 p.c.	5 p.c. En franchise	10 p.c. En franchise	20 p.c. En franchise
403	Fil d'acier:						
	c) Évalué à deux cents et trois quarts au moins la livre et devant servir à la fabrication de câbles métalliques.....	En franchise	5 p.c.	7½ p.c.	En franchise 10 p.c.	5 p.c. 20 p.c.	7½ p.c. 20 p.c.

409e	(1) Pulvérisateurs et saupoudroirs mécaniques et leurs accessoires, y compris les pulvérisateurs à main, pour usage agricole ou horticole; appareils pour la destruction des bêtes de proie par la décharge de cartouches chargées d'éléments toxiques et cartouches chargées d'éléments toxiques pour lesdits appareils; appareils explosifs automatiques pour épouvanter les oiseaux; appareils spécialement étudiés pour la stérilisation des bulbes; appareils d'essai à pression pour déterminer la maturité des fruits; serpettes; sécateurs; instruments à écorner les bestiaux; *aimants pour usage vétérinaire;* pièces des articles qui précèdent...	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise 15 p.c.	En franchise 22½ p.c.	En franchise 30 p.c.
437b	Autorails ou unités automotrices *diesel* et leurs châssis, devant servir aux chemins de fer en vue du transport des voyageurs, des bagages, de la poste ou des messageries, et leurs pièces.....	En franchise	En franchise	35 p.c.	En franchise	En franchise	35 p.c.
438f	Pièces, n.d., plaquées ou non, finies ou non, pour automobiles, véhicules automobiles, électrobus, voitures pour la lutte contre les incendies, ambulances et corbillards, ou châssis énumérés dans les numéros tarifaires 424 et 438*a*, y compris les moteurs, mais non les coussinets à billes ou à rouleaux, les appareils récepteurs, les pièces en zinc, moulées sous pression, les accumulateurs, les pièces de bois, les pneus et les chambres à air, ou les pièces dont la matière dominante en valeur est le caoutchouc.....	En franchise	25 p.c.	35 p.c.	En franchise	25 p.c.	35 p.c.
438g	Garnitures de freins et d'embrayages, ayant des fils métalliques ou non, *pour automobiles, véhicules automobiles, électrobus, voitures pour la lutte contre les incendies, ambulances et corbillards, ou chassis énumérés dans les numéros tarifaires 424 et 438a:*						
	(*1*) Faites *entièrement ou partiellement* en amiante brut provenant du Commonwealth britannique....	En franchise	25 p.c.	35 p.c.	En franchise	25 p.c.	35 p.c.
	(*2*) Faites *entièrement ou partiellement* en amiante brut, n.d.....	15 p.c.	25 p.c.	35 p.c.	15 p.c.	25 p.c.	35 p.c.
438h	Motocyclettes ou sidecars de motocyclettes et pièces de ce qui précède.....	En franchise	17½ p.c.	30 p.c.	En franchise	17½ p.c.	30 p.c.

LISTE A.—*Fin*

Numéros	——	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent bill: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
440*m*	Aéronefs, à l'exclusion des moteurs, suivant les règlements que peut établir le Ministre:						
	1. De modèles ou grosseurs non fabriqués au Canada.	En franchise	En franchise	27½ p.c.	En franchise	En franchise	27½ p.c.
	A compter du 1er juillet 1962	En franchise	15 p.c.	27½ p.c.	En franchise	15 p.c.	27½ p.c.
						(A compter du 1er juillet 1960)	
	2. De modèles et grosseurs fabriqués au Canada.....	En franchise	15 p.c.	27½ p.c.	En franchise	15 p.c.	27½ p.c.
440*n*	Moteurs d'aéronefs, importés pour être installés sur des aéronefs:						
	1. De modèles ou grosseurs non fabriqués au Canada.	En franchise	En franchise	27½ p.c.	En franchise	En franchise	27½ p.c.
	A compter du 1er juillet 1962	En franchise	15 p.c.	27½ p.c.	En franchise	15 p.c.	27½ p.c.
						(A compter du 1er juillet 1960)	
	2. De modèles et grosseurs fabriqués au Canada.....	En franchise	15 p.c.	27½ p.c.	En franchise	15 p.c.	27½ p.c.

LISTE B.

Numéro	Produits	Sujets à drawback	Partie du droit (à l'exclusion du droit spécial ou anti-dumping) payable à titre de drawback
1013	Matières	Lorsqu'elles sont employées à la fabrication d'articles désignés au numéro tarifaire 236.....	50 p.c.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mardi 21 juin 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**
7. **Motion.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

24 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Quelle a été la valeur des contrats de production de défense, accordés au cours de chacune des années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959, à des personnes ou des compagnies en Nouvelle-Écosse, concernant
   a) des aéronefs (fabrication, entretien et transformation);
   b) de l'outillage électronique (fabrication, entretien et transformation);
   c) des navires (construction, entretien et transformation);
   d) d'autres genres de construction, d'ouvrages et d'achats?

2. Quelle a été la valeur globale des contrats accordés à chaque personne ou compagnie en Nouvelle-Écosse pour *a*), *b*) et c) ci-dessus pendant les années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra du Gouvernement—

1. Y a-t-il des catégories de sujets britanniques qui demeurent actuellement en Canada et qui ne sont ni citoyens canadiens ni citoyens du Commonwealth?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont-elles?

N° 3.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra du Gouvernement—

Quel est le montant de chacune des bourses pour ressortissants étrangers énumérées dans les catégories 8*a* et 8*b* du Deuxième Rapport Annuel du Conseil des Arts du Canada?

Quel est l'objet particulier de chacune de ces bourses?

N° 4.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. En outre des Hauts Commissaires, y a-t-il d'autres sujets britanniques résidant au Canada qui n'en sont pas des citoyens?

2. Dans le cas de l'affirmative, qui sont-ils et pourquoi ne sont-ils pas citoyens du Canada?

3. Jouissent-ils tous des mêmes pouvoirs publics que ceux des citoyens du Canada?

4. Dans le cas de l'affirmative, sous l'empire de quelle autorité?

5. Existe-t-il une différence quelconque entre les droits publics que possèdent au Canada

(*a*) les sujets britanniques,

(*b*) les sujets canadiens, et

(*c*) les sujets du Commonwealth?

6. Dans le cas de l'affirmative, quelle est-elle?

7. Sinon, pourquoi?

N° 5.

Par l'honorable sénateur Golding:

9 juin,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Si en aucun temps dans le passé, Radio-Canada a fourni une échelle des traitements versés à ceux qui ont pris part à ses programmes? Dans le cas de l'affirmative, quand?

2. Le nom ou les noms de ceux qui sont responsables des programmes de Radio-Canada sur le "Close-Up", les soirs du 26 mai 1960 et du 2 juin 1960?

MOTIONS

Par l'honorable sénateur Aseltine:

19 janvier,—La motion suivante—

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

Pour le jeudi 23 juin 1960.

Par l'honorable sénateur Bouffard:

25 mai,—La motion suivante:

Que le Sénat recommande avec instance au gouvernement d'étudier le versement, aux universités de la province de Québec, des octrois ou subventions, se chiffrant par plus de 8 millions de dollars, votés par le gouvernement du Canada à ces universités en 1952-1953, 1953-1954, 1954-1955 et 1955-1956.

ORDRE DU JOUR

Le mardi 21 juin 1960.

N° 1.

16 juin,—Troisième lecture des bills suivants:

Bill SD-456, intitulé: "Loi pour faire droit à Raymond Faucher".

Bill SD-457, intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Bleziotis".

Bill SD-458, intitulé: "Loi pour faire droit à Ralph Gatis".

Bill SD-459, intitulé: "Loi pour faire droit à Diana Elizabeth Wilson Ronalds".

Bill SD-460, intitulé: "Loi pour faire droit à Parthenope Eftichidou Economou".

Bill SD-461, intitulé: "Loi pour faire droit à John Edward Anderson".

Bill SD-462, intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Viger Marcil".

Bill SD-463, intitulé: "Loi pour faire droit à Denise Claire Lescarbeau Sarroino".

Bill SD-464, intitulé: "Loi pour faire droit à Carolyn Louise Atwood Leslie".

Bill SD-465, intitulé: "Loi pour faire droit à Sophia Kaloutsky Kachur".

Bill SD-466, intitulé: "Loi pour faire droit à Rosaire Armand Falardeau".

Bill SD-467, intitulé: "Loi pour faire droit à Philippe Osler Day".

Bill SD-468, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Rebecca Pittman Lawrence".

Bill SD-469, intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Cohen Salsky".

—(L'honorable sénateur Roebuck.)

N° 2.

16 juin,—Troisième lecture du Bill C-63, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse".—(L'honorable sénatrice Irvine.)

N° 3.

16 juin,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Thorvaldson, appuyé par l'honorable sénateur Hnatyshyn, portant deuxième lecture du Bill C-65, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès".—(L'honorable sénateur Hayden.)

N° 4.

16 juin,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Blois, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, portant deuxième lecture du Bill S-35, intitulé: "Loi concernant la Commission de la frontière internationale".—(L'honorable sénateur Lambert.)

N° 5.

20 janvier,—Deuxième lecture du Bill S-6, intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Peine capitale)".—(L'honorable sénateur Croll.)

N° 6.

Reprise du débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement".—(L'honorable sénateur Croll.)

N° 7.

30 mars,—Reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.—(L'honorable sénateur Crerar, C.P.)

N° 8.

8 juin,—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

   a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

   b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants, nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes.—(L'honorable sénateur Wall.)

N° 9.

14 juin,—Deuxième lecture du Bill C-73, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 10.

14 juin,—Deuxième lecture du Bill C-74, intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 11.

15 juin,—Reprise du débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, visant à la deuxième lecture du Bill C-61, intitulé: "Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer".—(L'honorable sénateur Macdonald, C.P.)

Pour le mercredi 22 juin 1960.

16 juin,—Deuxième lecture du Bill C-71, intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi 17 juin 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m.
	Le mercredi 22 juin 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
256–S	Transports et communications	10.30 a.m.
	Le jeudi 23 juin 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 61

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 21 juin 1960

Huit heures du soir.

L'honorable MARK R. DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Basha,
Beaubien,
Blais,
Blois,
Boucher,
Bradette,
Bradley,
Brunt,
Buchanan,
Burchill,
Choquette,
Comeau,
Connolly (Halifax-Nord),
Connolly (Ottawa-Ouest),
Courtemanche,
Crerar,
Croll,
Dessureault,
Drouin,
Dupuis,
Euler,
Fergusson,
Gershaw,
Gladstone,
Golding,
Gouin,
Grant,
Haig,
Hayden,
Higgins,
Horner,
Hugessen,
Inman,
Irvine,
Isnor,
Kinley,
Lambert,
Léger,
Leonard,
Macdonald,
MacDonald,
McDonald,
McGrand,
Paterson,
Pearson,
Reid,
Roebuck,
Savoie,
Smith (Kamloops),
Smith (Queens-Shelburne),
Stambaugh,
Sullivan,
Taylor (Norfolk),
Thorvaldson,
Turgeon,
Veniot,
Wall,
White,
Wilson,
Woodrow.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet des messages par lesquels elle retourne les bills suivants,

Et informe le Sénat qu'elle a approuvé ces bills, sans modification:

Bill S-29, intitulé: "Loi constituant en corporation l'Allstate Insurance Company of Canada".

Bill S-30, intitulé: "Loi constituant la société Western Surety Company".

Bill S-33, intitulé: "Loi constituant en corporation La Compagnie Mutuelle d'Assurance-vie Wawanesa".

Bill S-34, intitulé: "Loi concernant la Wawanesa Mutual Insurance Company".

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-70, intitulé: "Loi concernant l'Association internationale de développement", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 23 juin 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine dépose sur le Bureau:

Rapport concernant l'examen actuariel de la situation du Compte de pension de retraite dans le Fonds du revenu consolidé pour la période de cinq ans close le 31 décembre 1957, en conformité de la Partie 1 de la Loi sur la pension du service public, article 33 du chapitre 47 des Statuts du Canada de 1952-1953 (telle que modifiée).

Rapport concernant l'examen actuariel de la situation du Compte de prestations de décès des forces régulières dans le Fonds du revenu consolidé pour la période de cinq ans close le 31 décembre 1955, en conformité de la Partie II de la Loi sur la pension du service public, article 48 du chapitre 64 des Statuts du Canada de 1953-1954.

Rapport concernant l'examen actuariel de la situation du Compte de prestations de décès du service public dans le Fonds du revenu consolidé pour la période de cinq ans close le 31 décembre 1957, article 48 du chapitre 64 des Statuts du Canada de 1953-1954.

État concernant l'application de la Loi sur l'assurance du service civil pour l'année close le 31 mars 1960, en conformité de l'article 21(2) de ladite loi, étant le chapitre 49, S.R. 1952.

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros quatre cent quatre-vingt-treize à cinq cent dix, les deux précités inclusivement, comme il suit:

Le MARDI 14 juin 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent quatre-vingt-treizième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Shirley Edith Rich Henry, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Henry, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 14 juin 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent quatre-vingt-quatorzième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Hélène Lépine Greig, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Arthur Greig, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 14 juin 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent quatre-vingt-quinzième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Marion Adelaide Smith Bérubé, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert-Joseph Bérubé, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 14 juin 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent quatre-vingt-seizième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Sheila Ethel Mitchell Martin, de la cité de Verdun, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Melvin Frederick Proper Martin, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 14 juin 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent quatre-vingt-dix-septième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Margaret Hunt Tibbo, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Lloyd Tibbo, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 14 juin 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent quatre-vingt-dix-huitième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Simone Laramée Desroches, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Donat Desroches, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 14 juin 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quatre cent quatre-vingt-dix-neuvième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Ethel Bannister Thomas, de la cité de Corner Brook, province de Terre-Neuve, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Basil Ludwig Thomas, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 14 juin 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son cinq centième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Leo Antonio Gianfrancesco, de la cité de Verdun, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lottie Elizabeth Mountain Gianfrancesco, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 14 juin 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son cinq cent unième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Mary Spelton Humphries, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Martin Humphries, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 14 juin 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son cinq cent deuxième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Lise DesRosiers Eccles, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Eccles, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 14 juin 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son cinq cent troisième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Nicola Salvatore Veri, de la cité de Lachine, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Anna Licchesi Veri, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 14 juin 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son cinq cent quatrième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Noreen Elizabeth Cassidy Pineo, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Rupert Lorimer Pineo, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 14 juin 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son cinq cent cinquième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Marie-Thérèse Barolet Cayer, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Armand Cayer, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 14 juin 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son cinq cent sixième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Iris Nellie Armstrong Wedge, de Knowlton, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Garnet Glen Wedge, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 14 juin 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son cinq cent septième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Lucien Carbonneau, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Pierrette Coallier Carbonneau, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 14 juin 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son cinq cent huitième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Peter Borbely, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui annule son mariage avec Charlotte Vida Borbely, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui annule ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 14 juin 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son cinq cent neuvième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Joseph-Pierre-Claude Aubin, de la cité de St-Lambert, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Elmire-Anne Bruchesi Aubin, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 14 juin 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son cinq cent dixième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Vladimir Ignatjev, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Olga Parn Ignatjev, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que les rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros quatre cent quatre-vingt-treize à cinq cent dix, les deux précités inclusivement, soient pris en consideration demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P.:

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.
Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

Après débat,

L'honorable sénateur Macdonald, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Hugessen, que plus ample débat sur la motion soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les bills suivants soient maintenant lus une troisième fois:

Bill SD-456, intitulé: "Loi pour faire droit à Raymond Faucher".

Bill SD-457, intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Bleziotis".

Bill SD-458, intitulé: "Loi pour faire droit à Ralph Gatis".

Bill SD-459, intitulé: "Loi pour faire droit à Diana Elizabeth Wilson Ronalds".

Bill SD-460, intitulé: "Loi pour faire droit à Parthenope Eftichidou Economou".

Bill SD-461, intitulé: "Loi pour faire droit à John Edward Anderson".

Bill SD-462, intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Viger Marcil".

Bill SD-463, intitulé: "Loi pour faire droit à Denise Claire Lescarbeau Sarroino".

Bill SD-464, intitulé: "Loi pour faire droit à Carolyn Louise Atwood Leslie".

Bill SD-465, intitulé: "Loi pour faire droit à Sophia Kaloutsky Kachur".

Bill SD-466, intitulé: "Loi pour faire droit à Rosaire Armand Falardeau".

Bill SD-467, intitulé: "Loi pour faire droit à Philippe Osler Day".

Bill SD-468, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Rebecca Pittman Lawrence".

Bill SD-469, intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Cohen Salsky".

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont alors lus séparément la troisième fois, sur division.

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés,

Elle est résolue par l'affirmative, sur division.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposés devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénatrice Irvine propose, appuyée par l'honorable sénateur MacDonald, que le Bill C-63, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse", soit maintenant lu une troisième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois, sur division.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Thorvaldson, appuyé par l'honorable sénateur Hnatyshyn, visant à la deuxième lecture du Bill C-65, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès".

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur White propose, pour l'honorable sénateur Thorvaldson, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Blois, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, visant à la deuxième lecture du Bill S-35, intitulé: "Loi concernant la Commission de la frontière internationale".

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Blois propose, appuyé par l'honorable sénateur Buchanan, que le bill soit déféré au comité permanent des Relations extérieures du Canada.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-6, intitulé: "Loi modifiant la Loi du Code criminel (Peine capitale)",

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, que l'Ordre visant à la deuxième lecture du Bill S-6, intitulé: "Loi modifiant la Loi du Code criminel (Peine capitale), soit cancelé et le bill retiré.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement", il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Canada sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir, il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes,

Après débat,

L'honorable sénateur Gershaw propose, appuyé par l'honorable sénateur Leonard, que plus ample débat sur l'interpellation soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-73, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise", il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-74, intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes", il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, visant à la deuxième lecture du Bill C-61, intitulé: "Loi modifiant la Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi des chemins de fer", il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur White,—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mercredi 22 juin 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

24 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Quelle a été la valeur des contrats de production de défense, accordés au cours de chacune des années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959, à des personnes ou des compagnies en Nouvelle-Écosse, concernant
   a) des aéronefs (fabrication, entretien et transformation);
   b) de l'outillage électronique (fabrication, entretien et transformation);
   c) des navires (construction, entretien et transformation);
   d) d'autres genres de construction, d'ouvrages et d'achats?

2. Quelle a été la valeur globale des contrats accordés à chaque personne ou compagnie en Nouvelle-Écosse pour *a*), *b*) et *c*) ci-dessus pendant les années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra du Gouvernement—

Quel est le montant de chacune des bourses pour ressortissants étrangers énumérées dans les catégories 8*a* et 8*b* du Deuxième Rapport Annuel du Conseil des Arts du Canada?

Quel est l'objet particulier de chacune de ces bourses?

N° 3.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. En outre des Hauts Commissaires, y a-t-il d'autres sujets britanniques résidant au Canada qui n'en sont pas des citoyens?

2. Dans le cas de l'affirmative, qui sont-ils et pourquoi ne sont-ils pas citoyens du Canada?

3. Jouissent-ils tous des mêmes pouvoirs publics que ceux des citoyens du Canada?

4. Dans le cas de l'affirmative, sous l'empire de quelle autorité?

5. Existe-t-il une différence quelconque entre les droits publics que possèdent au Canada

(*a*) les sujets britanniques,

(*b*) les sujets canadiens, et

(*c*) les sujets du Commonwealth?

6. Dans le cas de l'affirmative, quelle est-elle?

7. Sinon, pourquoi?

N° 4.

Par l'honorable sénateur Golding:

9 juin,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Si en aucun temps dans le passé, Radio-Canada a fourni une échelle des traitements versés à ceux qui ont pris part à ses programmes? Dans le cas de l'affirmative, quand?

2. Le nom ou les noms de ceux qui sont responsables des programmes de Radio-Canada sur le "Close-Up", les soirs du 26 mai 1960 et du 2 juin 1960?

MOTIONS

Pour le jeudi 23 juin 1960.

Par l'honorable sénateur Bouffard:

25 mai,—La motion suivante:

Que le Sénat recommande avec instance au gouvernement d'étudier le versement, aux universités de la province de Québec, des octrois ou subventions, se chiffrant par plus de 8 millions de dollars, votés par le gouvernement du Canada à ces universités en 1952-1953, 1953-1954, 1954-1955 et 1955-1956.

Pour le mardi 28 juin 1960.

Par l'honorable sénateur Aseltine:

21 juin,—Qu'il importe que les Chambres du Parlement approuvent la ratification par le Canada du Protocole, signé à Moscou le 18 avril 1960, renouvelant l'Accord commercial entre le Canada et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, conclu à Ottawa, le 29 février 1956, et que cette Chambre l'approuve.

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 22 juin 1960

N° 1.

14 juin,—Deuxième lecture du Bill C-73, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 2.

14 juin,—Deuxième lecture du Bill C-74, intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 3.

16 juin,—Deuxième lecture du Bill C-71, intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 4.

8 juin,—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

   a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

   b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants, nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes.—(L'honorable sénateur Gershaw.)

N° 5.

21 juin,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P.:

> Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.
Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

—(L'honorable sénateur Macdonald, C.P.)

N° 6.

21 juin,—Considération des rapports suivants du comité permanent des Divorces:

Rapport n° 493—*re* pétition de Shirley Edith Rich Henry;
Rapport n° 494—*re* pétition de Hélène Lépine Greig;
Rapport n° 495—*re* pétition de Marion Adelaide Smith Bérubé;
Rapport n° 496—*re* pétition de Sheila Ethel Mitchell Martin;
Rapport n° 497—*re* pétition de Margaret Hunt Tibbo;
Rapport n° 498—*re* pétition de Simone Laramée Desroches;
Rapport n° 499—*re* pétition de Ethel Bannister Thomas;
Rapport n° 500—*re* pétition de Leo Antonio Gianfrancesco;
Rapport n° 501—*re* pétition de Mary Spalton Humphries;

Rapport n° 502—*re* pétition de Lise DesRosiers Eccles;
Rapport n° 503—*re* pétition de Nicola Salvatore Veri;
Rapport n° 504—*re* pétition de Noreen Elizabeth Cassidy Pineo;
Rapport n° 505—*re* pétition de Marie-Thérèse Barolet Cayer;
Rapport n° 506—*re* pétition de Iris Nellie Armstrong Wedge;
Rapport n° 507—*re* pétition de Lucien Carbonneau;
Rapport n° 508—*re* pétition de Peter Borbely;
Rapport n° 509—*re* pétition de Joseph-Pierre-Claude Aubin;
Rapport n° 510—*re* pétition de Vladimir Ignatjev.

—(L'honorable sénateur Roebuck.)

N° 7.

Reprise du débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement".—(L'honorable sénateur Croll.)

N° 8.

30 mars,—Reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.—(L'honorable sénateur Crerar, C.P.)

N° 9.

15 juin,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, visant à la deuxième lecture du Bill C-61, intitulé: "Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer".—(L'honorable sénateur Macdonald, C.P.)

Pour le jeudi 23 juin 1960.

21 juin,—Deuxième lecture du Bill C-70, intitulé: "Loi concernant l'Association internationale de développement".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi 22 juin 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
256–S	Transports et communications	10.30 a.m.
	Le jeudi 23 juin 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
356–S	Relations extérieures du Canada	10.30 a.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 62

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 22 juin 1960

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable ARTHUR M. PEARSON, Président *pro tem.*

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Connolly (Ottawa-Ouest),	Horner,	Roebuck,
Basha,	Courtemanche,	Hugessen,	Savoie,
Beaubien,	Crerar,	Inman,	Smith (Kamloops),
Bishop,	Croll,	Irvine,	Smith (Queens-Shelburne),
Blais,	Dupuis,	Isnor,	Stambaugh,
Blois,	Euler,	Kinley,	Sullivan,
Boucher,	Fergusson,	Lambert,	Taylor (Norfolk),
Bradette,	Fournier,	Léger,	Thorvaldson,
Bradley,	Gershaw,	Leonard,	Turgeon,
Brunt,	Gladstone,	Macdonald,	Veniot,
Buchanan,	Golding,	MacDonald,	Wall,
Burchill,	Grant,	McDonald,	White,
Choquette,	Haig,	McGrand,	Wilson,
Comeau,	Hayden,	Paterson,	Woodrow.
Connolly (Halifax-Nord),	Higgins,	Pearson,	
		Reid,	

Le Greffier à la Table informe le Sénat que l'honorable Président est absent pour cause inévitable.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.—

Que durant l'absence de l'honorable Président, l'honorable sénateur Pearson préside le Sénat.

Étant posée à ce propos la question d'agrément, le Greffier déclare qu'elle est résolue par l'affirmative.

Et alors l'honorable sénateur Pearson prend le fauteuil.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le bill suivant,

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification:

Bill SD-54, intitulé: "Loi pour faire droit à George William Douglas Edmonds".

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message aux fins de retourner les témoignages etc. pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été déférée la pétition sur laquelle est fondé le bill de divorce susmentionné.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill S-32, intitulé: "Loi autorisant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent à ou près Ville-Lasalle, dans la province de Québec",

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-64, intitulé: "Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain, le 28 juin 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-68, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain, le 28 juin 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-72, intitulé: "Loi concernant la construction par la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada de certaines installations ferroviaires terminus en la cité de Toronto et dans son voisinage", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain, le 28 juin 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hayden, Président suppléant, du comité permanent des Transports et communications, présente le rapport suivant.

Le MERCREDI 22 juin 1960.

Le comité permanent des Transports et communications, auquel a été déféré le Bill C-69, intitulé: "Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada, depuis le 1er janvier 1960 jusqu'au 30 juin 1961, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada", présente le rapport suivant:

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de leurs délibérations à l'égard dudit bill.

Le tout respectueusement soumis.

SALTER A. HAYDEN,
Président suppléant.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Hugessen, que le rapport soit maintenant adopté.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hayden, Président suppléant, du comité permanent des Transports et communications, auquel a été déféré le Bill C-69, intitulé: "Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada, depuis le 1er janvier 1960 jusqu'au 30 juin 1961, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de

certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada" rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain, le 28 juin 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur White que le Bill C-73, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur White, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Choquette propose, appuyé par l'honorable sénateur Buchanan, que le Bill C-74, intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Choquette propose, appuyé par l'honorable sénateur Buchanan, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-71, intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants", il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes,

Après débat,

L'honorable sénateur Hugessen propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P., que plus ample débat sur l'interpellation soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P.

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde la considération des rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros quatre cent quatre-vingt-treize à cinq cent dix, les deux précités inclusivement,

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que les rapports soient maintenant adoptés.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement", il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Canada sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir, il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, visant à la deuxième lecture du Bill C-61, intitulé: "Loi modifiant la Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi des chemins de fer", il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Buchanan,—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le jeudi 23 juin 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

24 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Quelle a été la valeur des contrats de production de défense, accordés au cours de chacune des années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959, à des personnes ou des compagnies en Nouvelle-Écosse, concernant
   a) des aéronefs (fabrication, entretien et transformation);
   b) de l'outillage électronique (fabrication, entretien et transformation);
   c) des navires (construction, entretien et transformation);
   d) d'autres genres de construction, d'ouvrages et d'achats?

2. Quelle a été la valeur globale des contrats accordés à chaque personne ou compagnie en Nouvelle-Écosse pour *a*), *b*) et *c*) ci-dessus pendant les années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra du Gouvernement—

Quel est le montant de chacune des bourses pour ressortissants étrangers énumérées dans les catégories 8*a* et 8*b* du Deuxième Rapport Annuel du Conseil des Arts du Canada?

Quel est l'objet particulier de chacune de ces bourses?

N° 3.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. En outre des Hauts Commissaires, y a-t-il d'autres sujets britanniques résidant au Canada qui n'en sont pas des citoyens?

2. Dans le cas de l'affirmative, qui sont-ils et pourquoi ne sont-ils pas citoyens du Canada?

3. Jouissent-ils tous des mêmes pouvoirs publics que ceux des citoyens du Canada?

4. Dans le cas de l'affirmative, sous l'empire de quelle autorité?

5. Existe-t-il une différence quelconque entre les droits publics que possèdent au Canada

(*a*) les sujets britanniques,

(*b*) les sujets canadiens, et

(*c*) les sujets du Commonwealth?

6. Dans le cas de l'affirmative, quelle est-elle?

7. Sinon, pourquoi?

N° 4.

Par l'honorable sénateur Golding:

9 juin,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Si en aucun temps dans le passé, Radio-Canada a fourni une échelle des traitements versés à ceux qui ont pris part à ses programmes? Dans le cas de l'affirmative, quand?

2. Le nom ou les noms de ceux qui sont responsables des programmes de Radio-Canada sur le "Close-Up", les soirs du 26 mai 1960 et du 2 juin 1960?

Pour le mardi 28 juin 1960.

Par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.

Pour l'honorable sénateur Bouffard:

22 juin,—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'anomalie et la distinction injuste que l'on maintient à l'encontre des universités de la province de Québec par suite de la péremption des octrois votés, mais non versés, à ces universités durant les années 1952-1953, 1953-1954, 1954-1955 et 1955-1956, lesquels se chiffrent par environ $9,000,000.

MOTIONS

Pour le mardi 28 juin 1960.

Par l'honorable sénateur Aseltine:

21 juin,—Qu'il importe que les Chambres du Parlement approuvent la ratification par le Canada du Protocole, signé à Moscou le 18 avril 1960, renouvelant l'Accord commercial entre le Canada et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, conclu à Ottawa, le 29 février 1956, et que cette Chambre l'approuve.

ORDRE DU JOUR

Le jeudi 23 juin 1960

N° 1.

8 juin,—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants, nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes.—(L'honorable sénateur Hugessen.)

N° 2.

21 juin,—Deuxième lecture du Bill C-70, intitulé: "Loi concernant l'Association internationale de développement".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 3.

Reprise du débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement".—(L'honorable sénateur Croll.)

N° 4.

30 mars,—Reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.—(L'honorable sénateur Crerar, C.P.)

N° 5.

15 juin,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, visant à la deuxième lecture du Bill C-61, intitulé: "Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer".—(L'honorable sénateur Macdonald, C.P.)

N° 6.

16 juin,—Deuxième lecture du Bill C-71, intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 7.

21 juin,—Reprise du débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P.:

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

—(L'honorable sénateur Macdonald, C.P.)

Pour le mardi 28 juin 1960.

N° 1.

22 juin,—Troisième lecture du Bill C-69, intitulé: "Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada, depuis le 1er janvier 1960 jusqu'au 30 juin 1961, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada".—(L'honorable sénateur Brunt.)

N° 2.

22 juin,—Deuxième lecture du Bill C-64, intitulé: "Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 3.

22 juin,—Deuxième lecture du Bill C-68, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 4.

22 juin,—Deuxième lecture du Bill C-72, intitulé: "Loi concernant la construction par la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada de certaines installations ferroviaires terminus en la cité de Toronto et dans son voisinage".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 23 juin 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes	9.30 a.m. et 3.30 p.m.
356–S	Relations extérieures du Canada	10.30 a.m.
	Le mercredi 29 juin 1960.	
256–S	Banques et commerce	10.00 a.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 63

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 23 juin 1960

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK R. DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Connolly (Halifax-Nord),	Horner,	Pearson,
Basha,	Connolly (Ottawa-Ouest),	Hugessen,	Pratt,
Beaubien,	Crerar,	Inman,	Reid,
Bishop,	Croll,	Irvine,	Roebuck,
Blais,	Drouin,	Isnor,	Savoie,
Blois,	Dupuis,	Kinley,	Smith (Kamloops),
Bois,	Euler,	Lambert,	Smith (Queens-Shelburne),
Boucher,	Fergusson,	Lefrançois,	Stambaugh,
Bradette,	Gershaw,	Léger,	Taylor (Norfolk),
Bradley,	Gladstone,	Leonard,	Turgeon,
Brunt,	Golding,	Macdonald,	Veniot,
Buchanan,	Haig,	MacDonald,	White,
Burchill,	Higgins,	McDonald,	Woodrow.
Choquette,		McGrand,	
		Paterson,	

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Lambert, Président suppléant, du comité permanent des Relations extérieures du Canada, présente un rapport.

Le JEUDI 23 juin 1960.

Le comité permanent des Relations extérieures du Canada, auquel a été déféré le Bill S-35, intitulé: "Loi concernant la Commission de la frontière internationale", fait rapport comme il suit:

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses délibérations à l'égard de ce bill.

Le tout respectueusement soumis.

NORMAN P. LAMBERT,
Président suppléant.

L'honorable sénateur Lambert propose, appuyé par l'honorable sénateur Dupuis, que le rapport soit maintenant adopté.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Lambert, Président suppléant, du comité permanent des Relations extérieures du Canada, auquel a été déféré le Bill S-35, intitulé: "Loi concernant la Commission de la frontière internationale", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Blois propose, appuyé par l'honorable sénateur Buchanan, que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente les bills suivants:

Bill SD-470, intitulé: "Loi pour faire droit à Shirley Edith Rich Henry".

Bill SD-471, intitulé: "Loi pour faire droit à Hélène Lépine Greig".

Bill SD-472, intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Adélaïde Smith Bérubé".

Bill SD-473, intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Ethel Mitchell Martin".
Bill SD-474, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Hunt Tibbo".
Bill SD-475, intitulé: "Loi pour faire droit à Simone Laramée Desroches".
Bill SD-476, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Bannister Thomas".
Bill SD-477, intitulé: "Loi pour faire droit à Leo Antonio Gianfrancesco".
Bill SD-478, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Spalton Humphries".
Bill SD-479, intitulé: "Loi pour faire droit à Lise DesRosiers Eccles".
Bill SD-480, intitulé: "Loi pour faire droit à Nicola Salvatore Veri".
Bill SD-481, intitulé: "Loi pour faire droit à Noreen Elizabeth Cassidy Pineo".
Bill SD-482, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Thérèse Barolet Cayer".
Bill SD-483, intitulé: "Loi pour faire droit à Iris Nellie Armstrong Wedge".
Bill SD-484, intitulé: "Loi pour faire droit à Lucien Carbonneau".
Bill SD-485, intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Borbely".
Bill SD-486, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Pierre-Claude Aubin".
Bill SD-487, intitulé: "Loi pour faire droit à Vladimir Ignatjev".

Les bills sont lus séparément la première fois.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que les bills soient inscrits à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain, le 28 juin 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat—

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Avec permission,
Le Sénat aborde l'article n° 3 sur l'Ordre du jour.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, visant à la deuxième lecture du Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement".

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Higgins propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que le Bill C-70, intitulé: "Loi concernant l'Association internationale de développement" soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Higgins propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Canada sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir, il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, visant à la deuxième lecture du Bill C-61, intitulé: "Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer".

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture mercredi prochain, le 29 juin 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-71, intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants", il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P.:

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Avec permission,
Le Sénat retourne aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P., que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à mardi prochain, le 28 juin 1960, à huit heures du soir.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P.,—
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mardi 28 juin 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**
7. **Motion.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

24 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Quelle a été la valeur des contrats de production de défense, accordés au cours de chacune des années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959, à des personnes ou des compagnies en Nouvelle-Écosse, concernant

a) des aéronefs (fabrication, entretien et transformation);
b) de l'outillage électronique (fabrication, entretien et transformation);
c) des navires (construction, entretien et transformation);
d) d'autres genres de construction, d'ouvrages et d'achats?

2. Quelle a été la valeur globale des contrats accordés à chaque personne ou compagnie en Nouvelle-Écosse pour *a*), *b*) et *c*) ci-dessus pendant les années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra du Gouvernement—

Quel est le montant de chacune des bourses pour ressortissants étrangers énumérées dans les catégories 8*a* et 8*b* du Deuxième Rapport Annuel du Conseil des Arts du Canada?

Quel est l'objet particulier de chacune de ces bourses?

N° 3.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. En outre des Hauts Commissaires, y a-t-il d'autres sujets britanniques résidant au Canada qui n'en sont pas des citoyens?

2. Dans le cas de l'affirmative, qui sont-ils et pourquoi ne sont-ils pas citoyens du Canada?

3. Jouissent-ils tous des mêmes pouvoirs publics que ceux des citoyens du Canada?

4. Dans le cas de l'affirmative, sous l'empire de quelle autorité?

5. Existe-t-il une différence quelconque entre les droits publics que possèdent au Canada

(*a*) les sujets britanniques,

(*b*) les sujets canadiens, et

(*c*) les sujets du Commonwealth?

6. Dans le cas de l'affirmative, quelle est-elle?

7. Sinon, pourquoi?

N° 4.

Par l'honorable sénateur Golding:

9 juin,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Si en aucun temps dans le passé, Radio-Canada a fourni une échelle des traitements versés à ceux qui ont pris part à ses programmes? Dans le cas de l'affirmative, quand?

2. Le nom ou les noms de ceux qui sont responsables des programmes de Radio-Canada sur le "Close-Up", les soirs du 26 mai 1960 et du 2 juin 1960?

N° 5.

Par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.

Pour l'honorable sénateur Bouffard:

22 juin,—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'anomalie et la distinction injuste que l'on maintient à l'encontre des universités de la province de Québec par suite de la péremption des octrois votés, mais non versés, à ces universités durant les années 1952-1953, 1953-1954, 1954-1955 et 1955-1956, lesquels se chiffrent par environ $9,000,000.

MOTION

Par l'honorable sénateur Aseltine:

21 juin,—Qu'il importe que les Chambres du Parlement approuvent la ratification par le Canada du Protocole, signé à Moscou le 18 avril 1960, renouvelant l'Accord commercial entre le Canada et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, conclu à Ottawa, le 29 février 1956, et que cette Chambre l'approuve.

ORDRE DU JOUR

Le mardi 28 juin 1960

N° 1.

22 juin,—Troisième lecture du Bill C-69, intitulé: "Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada, depuis le 1er janvier 1960 jusqu'au 30 juin 1961, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada".—(L'honorable sénateur Brunt.)

N° 2.

22 juin,—Deuxième lecture du Bill C-68, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 3.

22 juin,—Deuxième lecture du Bill C-64, intitulé: "Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 4.

22 juin,—Deuxième lecture du Bill C-72, intitulé: "Loi concernant la construction par la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada de certaines installations ferroviaires terminus en la cité de Toronto et dans son voisinage".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 5.

23 juin,—Deuxième lecture des bills suivants:

Bill SD-470, intitulé: "Loi pour faire droit à Shirley Edith Rich Henry".

Bill SD-471, intitulé: "Loi pour faire droit à Hélène Lépine Greig".

Bill SD-472, intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Adélaïde Smith Bérubé".

Bill SD-473, intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Ethel Mitchell Martin".

Bill SD-474, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Hunt Tibbo".

Bill SD-475, intitulé: "Loi pour faire droit à Simone Laramée Desroches".

Bill SD-476, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Bannister Thomas".

Bill SD-477, intitulé: "Loi pour faire droit à Leo Antonio Gianfrancesco".

Bill SD-478, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Spalton Humphries".

Bill SD-479, intitulé: "Loi pour faire droit à Lise DesRosiers Eccles".

Bill SD-480, intitulé: "Loi pour faire droit à Nicola Salvatore Veri".

Bill SD-481, intitulé: "Loi pour faire droit à Noreen Elizabeth Cassidy Pineo".

Bill SD-482, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Thérèse Barolet Cayer".

Bill SD-483, intitulé: "Loi pour faire droit à Iris Nellie Armstrong Wedge".
Bill SD-484, intitulé: "Loi pour faire droit à Lucien Carbonneau".
Bill SD-485, intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Borbely".
Bill SD-486, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Pierre-Claude Aubin".
Bill SD-487, intitulé: "Loi pour faire droit à Vladimir Ignatjev".

—(L'honorable sénateur Roebuck.)

N° 6.

30 mars,—Reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.—(L'honorable sénateur Crerar, C.P.)

N° 7.

8 juin,—Reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,
   a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et
   b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants, nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes.—(L'honorable sénateur Hugessen.)

N° 8.

16 juin,—Deuxième lecture du Bill C-71, intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 9.

21 juin,—Reprise du débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P.:

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

—(L'honorable sénateur Macdonald, C.P.)

Pour le mercredi 29 juin 1960.

23 juin,—Troisième lecture du Bill C-61, intitulé: "Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi 24 juin 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes.....	9.30 a.m.
	Le mercredi 29 juin 1960.	
256–S	Banques et commerce.....	10.00 a.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 64

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 28 juin 1960

Huit heures du soir.

L'honorable MARK R. DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Croll,	Hugessen,	Reid,
Basha,	Dessureault,	Inman,	Savoie,
Beaubien,	Drouin,	Irvine,	Smith (Queens-Shelburne),
Blais,	Dupuis,	Lambert,	Stambaugh,
Blois,	Euler,	Lefrançois,	Taylor (Norfolk),
Boucher,	Farris,	Leonard,	Thorvaldson,
Bouffard,	Fergusson,	MacDonald,	Turgeon,
Brunt,	Gershaw,	McGrand,	Veniot,
Buchanan,	Golding,	McKeen,	Vien,
Choquette,	Gouin,	McLean,	Wall,
Connolly (Halifax-Nord),	Haig,	Méthot,	White,
Courtemanche,	Hayden,	Pearson,	Woodrow.
Crerar,	Higgins,	Pouliot,	
	Horner,	Pratt,	

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill S-35, intitulé: "Loi concernant la Commission de la frontière internationale".

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-78, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les juges", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain le 30 juin 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine dépose sur le Bureau:

État financier relatif aux opérations découlant de la Loi sur l'assurance des anciens combattants pour l'année close le 31 mars 1960, selon l'article 20 de ladite loi, chapitre 279 des Statuts revisés du Canada. (Textes anglais et français).

État financier relatif aux opérations de la Loi sur l'assurance des soldats de retour au pays pour l'année close le 31 mars 1960, en conformité de l'article 17 de ladite loi, chapitre 54 des Statuts du Canada de 1920, modifiée.

État relatif aux engagements financiers conclus et aux dépenses faites sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants pour l'année expirant le 31 mars 1960, en conformité de l'article 42 de ladite loi, chapitre 280 des Statuts revisés du Canada de 1952. (Textes anglais et français).

Exemplaires du budget d'établissement et du budget d'établissement revisé de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent pour l'année financière expirant le 31 décembre 1960, en conformité de l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116 des Statuts revisés du Canada de 1952; et copie des arrêtés ministériels C.P. 1960-68 et C.P. 1960-870, en date des 15 janvier et 23 juin 1960, respectivement, approuvant lesdits budgets.

Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans *La Gazette du Canada*, 1960, Partie 11, le mercredi 22 juin 1960, en conformité de l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235, S.R. 1952. (Textes anglais et français).

Rapport de "*Canadian Arsenals Limited*" pour l'année financière terminée le 31 mars 1960, en conformité de l'article 85 de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R. 1952; ainsi que le rapport de l'Auditeur général sur l'étude des comptes et des états financiers de ladite Corporation pour l'année financière terminée le 31 mars 1960, en conformité de l'article 87 de la Loi sur l'administration financière susmentionnée. (Texte anglais).

Rapport de la Corporation de disposition des biens de la Couronne pour l'année financière terminée le 31 mars 1960, en conformité de l'article 85 de la Loi sur l'administration financière; ainsi que le rapport de l'Auditeur général

sur l'étude des comptes et des états financiers de ladite Corporation pour l'année financière terminée le 31 mars 1960, en conformité de l'article 87 de la Loi sur l'administration financière susmentionnée. (Textes anglais et français).

Rapport de la *Defence Construction (1951) Limited* pour l'année financière terminée le 31 mars 1960, en conformité de l'article 85 de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R. 1952; ainsi que le rapport de l'Auditeur général sur l'étude des comptes et des états financiers de ladite Corporation pour l'année financière terminée le 31 mars 1960, en conformité de l'article 87 de la Loi sur l'administration financière susmentionnée. (Texte anglais).

L'honorable sénateur Bouffard attire l'attention du Sénat sur l'anomalie et la distinction injuste que l'on maintient à l'encontre des universités de la province de Québec par suite de la péremption des octrois votés, mais non versés, à ces universités durant les années 1952-1953, 1953-1954, 1954-1955 et 1955-1956, lesquels se chiffrent par environ $9,000,000.

Débat.

L'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson:

Qu'il importe que les Chambres du Parlement approuvent la ratification par le Canada du Protocole, signé à Moscou le 18 avril 1960, renouvelant l'Accord commercial entre le Canada et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, conclu à Ottawa, le 29 février 1956, et que cette Chambre l'approuve.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Pearson propose, pour l'honorable sénateur Brunt, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que le Bill C-69, intitulé: "Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada, depuis le 1er janvier 1960 au 30 juin 1961, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada", soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le Bill C-68, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat,

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien, que plus ample débat sur la motion visant à la deuxième lecture de ce bill soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Horner propose, appuyé par l'honorable sénateur White, que le Bill C-64, intitulé: "Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Horner propose, appuyé par l'honorable sénateur White, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-72, intitulé: "Loi concernant la construction par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada de certaines installations ferroviaires terminus en la cité de Toronto et dans son voisinage", il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Gershaw propose, pour le Président du Comité permanent des Divorces, appuyé par l'honorable sénatrice Irvine, que les bills suivants soient maintenant lus une deuxième fois:

Bill SD-470, intitulé: "Loi pour faire droit à Shirley Edith Rich Henry".

Bill SD-471, intitulé: "Loi pour faire droit à Hélène Lépine Greig".

Bill SD-472, intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Adélaïde Smith Bérubé".

Bill SD-473, intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Ethel Mitchell Martin".

Bill SD-474, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Hunt Tibbo".

Bill SD-475, intitulé: "Loi pour faire droit à Simone Laramée Desroches".

Bill SD-476, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Bannister Thomas".

Bill SD-477, intitulé: "Loi pour faire droit à Leo Antonio Gianfrancesco".

Bill SD-478, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Spalton Humphries".

Bill SD-479, intitulé: "Loi pour faire droit à Lise DesRosiers Eccles".

Bill SD-480, intitulé: "Loi pour faire droit à Nicola Salvatore Veri".

Bill SD-481, intitulé: "Loi pour faire droit à Noreen Elizabeth Cassidy Pineo".

Bill SD-482, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Thérèse Barolet Cayer".
Bill SD-483, intitulé: "Loi pour faire droit à Iris Nellie Armstrong Wedge".
Bill SD-484, intitulé: "Loi pour faire droit à Lucien Carbonneau".
Bill SD-485, intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Borbely".
Bill SD-486, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Pierre-Claude Aubin".
Bill SD-487, intitulé: "Loi pour faire droit à Vladimir Ignatjev".

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont lus séparément la deuxième fois, sur division.

L'honorable sénateur Gershaw propose, pour le Président du Comité permanent des Divorces, appuyé par l'honorable sénatrice Irvine, que les bills soient inscrits à l'Ordre du jour pour une troisième lecture.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Canada sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir, il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat—

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et
b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-71, intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants", il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P.:

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt,—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mercredi 29 juin 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*):

24 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Quelle a été la valeur des contrats de production de défense, accordés au cours de chacune des années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959, à des personnes ou des compagnies en Nouvelle-Écosse, concernant

a) des aéronefs (fabrication, entretien et transformation);
b) de l'outillage électronique (fabrication, entretien et transformation);
c) des navires (construction, entretien et transformation);
d) d'autres genres de construction, d'ouvrages et d'achats?

2. Quelle a été la valeur globale des contrats accordés à chaque personne ou compagnie en Nouvelle-Écosse pour *a*), *b*) et *c*) ci-dessus pendant les années financières suivantes: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra du Gouvernement—

Quel est le montant de chacune des bourses pour ressortissants étrangers énumérées dans les catégories 8*a* et 8*b* du Deuxième Rapport Annuel du Conseil des Arts du Canada?

Quel est l'objet particulier de chacune de ces bourses?

Pour le jeudi 30 juin 1960.

N° 1.

Par l'honorable sénateur Smith (Queens-Shelburne):

28 juin,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Combien d'aéronefs et de navires de chaque ministère du gouvernement étaient affectés à des opérations aéronavales de recherche et de sauvetage sur la côte de l'Atlantique

a) en 1957,
b) en 1960?

2. Quelle modification, s'il en est, a été apportée depuis 1957 aux conditions et modalités dans lesquelles se sont effectués les services de la garde de la côte de l'Atlantique, rendus par ces navires et aéronefs aux pêcheurs en détresse sur mer?

3. Quelle modification, s'il en est, a été apportée depuis 1957 au système de communication sur la côte de l'Atlantique, relativement aux opérations de recherche et de sauvetage?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Smith (Queens-Shelburne):

28 juin,—Qu'il s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit:

Au sujet de la Conférence de 1960 sur le droit de la mer

1. Combien de pays, par leur vote,
   a) ont appuyé le compromis du Canada proposant une limite territoriale de six milles et une zone de pêche de six autres milles assujettie à la surveillance du Canada, et
   b) ont rejeté ce compromis?
2. Combien de pays se sont abstenus de voter?
3. Combien de pays de l'OTAN, par leur vote,
   a) ont appuyé la proposition canadienne,
   b) l'ont rejetée, et
   c) se sont abstenus de voter?

Quels sont ces pays?

4. Combien de pays du Commonwealth, par leur vote,
   a) ont appuyé la proposition canadienne,
   b) l'ont rejetée, et
   c) se sont abstenus de voter?

Quels sont ces pays?

5. Quel était le chef de chacun des pays de l'OTAN et du Commonwealth représentés à la Conférence?

6. Combien de pays de l'OTAN ou du Commonwealth n'étaient pas représentés à cette Conférence?

MOTION

Pour le jeudi 30 juin 1960.

Par l'honorable sénateur Aseltine:

28 juin,—Que d'ici la fin de la présente session, les Règles du Sénat portant les numéros 23, 24 et 63 soient suspendues dans la mesure où elles concernent les Bills d'intérêt privé.

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 29 juin 1960.

N° 1.

16 juin,—Deuxième lecture du Bill C-71, intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 2.

23 juin,—Troisième lecture du Bill C-61, intitulé: "Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 3.

28 juin,—Troisième lecture des bills suivants:

Bill SD-470, intitulé: "Loi pour faire droit à Shirley Edith Rich Henry".

Bill SD-471, intitulé: "Loi pour faire droit à Hélène Lépine Greig".

Bill SD-472, intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Adélaïde Smith Bérubé".

Bill SD-473, intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Ethel Mitchell Martin".

Bill SD-474, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Hunt Tibbo".

Bill SD-475, intitulé: "Loi pour faire droit à Simone Laramée Desroches".

Bill SD-476, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Bannister Thomas".

Bill SD-477, intitulé: "Loi pour faire droit à Leo Antonio Gianfrancesco".

Bill SD-478, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Spalton Humphries".

Bill SD-479, intitulé: "Loi pour faire droit à Lise DesRosiers Eccles".

Bill SD-480, intitulé: "Loi pour faire droit à Nicola Salvatore Veri".

Bill SD-481, intitulé: "Loi pour faire droit à Noreen Elizabeth Cassidy Pineo".

Bill SD-482, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Thérèse Barolet Cayer".

Bill SD-483, intitulé: "Loi pour faire droit à Iris Nellie Armstrong Wedge".

Bill SD-484, intitulé: "Loi pour faire droit à Lucien Carbonneau".

Bill SD-485, intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Borbely".

Bill SD-486, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Pierre-Claude Aubin".

Bill SD-487, intitulé: "Loi pour faire droit à Vladimir Ignatjev".

—(L'honorable sénateur Roebuck.)

N° 4.

28 juin,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Thorvaldson, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, visant à la deuxième lecture du Bill C-68, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu".—(L'honorable sénateur Hayden.)

N° 5.

30 mars,—Reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.—(L'honorable sénateur Crerar, C.P.)

N° 6.

8 juin,—Reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants, nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes.—(L'honorable sénateur Thorvaldson.)

N° 7.

21 juin,—Reprise du débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P.:

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

—(L'honorable sénateur Macdonald, C.P.)

N° 8.

22 juin,—Deuxième lecture du Bill C-72, intitulé: "Loi concernant la construction par la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada de certaines installations ferroviaires terminus en la cité de Toronto et dans son voisinage".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

Pour le jeudi 30 juin 1960.

28 juin,—Deuxième lecture du Bill C-78, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les juges".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi 29 juin 1960.	
256–S	Banques et commerce.....	10.00 a.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 65

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 29 juin 1960

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK R. DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Croll,	Inman,	Roebuck,
Basha,	Dessureault,	Irvine,	Savoie,
Beaubien,	Drouin,	Lambert,	Smith (Queens-Shelburne),
Bishop,	Dupuis,	Lefrançois,	Stambaugh,
Blais,	Euler,	Leonard,	Taylor (Norfolk),
Blois,	Farris,	Macdonald,	Thorvaldson,
Bois,	Fergusson,	MacDonald,	Turgeon,
Boucher,	Gershaw,	McGrand,	Vaillancourt,
Brunt,	Golding,	McKeen,	Veniot,
Buchanan,	Gouin,	McLean,	Vien,
Choquette,	Haig,	Méthot,	Wall,
Connolly (Halifax-Nord),	Hardy,	Pearson,	White,
Courtemanche,	Hayden,	Pouliot,	Woodrow.
Crerar,	Horner,	Pratt,	
	Hugessen,	Reid,	

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Aseltine dépose sur le Bureau:

Rapport du Bibliothécaire national pour l'année terminée le 31 mars 1960, en conformité de l'article 13 de la Loi sur la Bibliothèque nationale, chapitre 330 S.R. 1952. (Textes anglais et français).

Rapport pour l'année 1959 sur l'étude du programme concernant les tombées radioactives. (Texte anglais).

Résolutions de l'Association du Barreau canadien et correspondance entre l'Association du Barreau canadien et le ministère de la Justice, relativement à la retraite des juges à l'âge de soixante-quinze ans. (Texte anglais).

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt:

Que les résolutions de l'Association du Barreau canadien et la correspondance entre l'Association du Barreau canadien et le ministère de la Justice relativement à la retraite des juges à l'âge de soixante-quinze ans, déposées ce jour, soient imprimées en Appendice aux Procès-verbaux du Sénat de la présente séance, et forment partie intégrante des archives permanentes de cette Chambre.

Après débat, et—

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

(*Le texte français de l'Appendice susmentionné sera imprimé dans une émission subséquente des Procès-verbaux du Sénat*).

L'honorable sénateur Hayden, Président du comité permanent des Banques et du commerce, présente le rapport qui suit:

Le MERCREDI 29 juin 1960.

Le comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-65, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès", présente le rapport suivant:

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses délibérations à l'égard de ce bill.

Le tout respectueusement soumis.

SALTER A. HAYDEN,
Président.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Vaillancourt, que le rapport soit maintenant adopté.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-65, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-64, intitulé: "Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur White propose, pour l'honorable sénateur Horner, appuyé par l'honorable sénateur Thorvaldson, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-70, intitulé: "Loi concernant l'Association internationale de développement", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Aseltine propose, pour l'honorable sénateur Higgins, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-74, intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Buchanan propose, pour l'honorable sénateur Choquette, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-73, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur

la taxe d'accise", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport, avec l'amendement suivant:

Page 7. Après la ligne qui se lit: "Sirop d'érable; sirop de maïs; sirop de table; mélasse;" insérer une nouvelle ligne ainsi qu'il suit: "Margarine;".

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien, que le rapport soit maintenant adopté.

En amendement, l'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le rapport ne soit pas maintenant adopté, mais qu'il soit déféré à un Comité plénier mardi prochain, le 5 juillet 1960.

Étant posée la question sur la motion modificative, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Thorvaldson, que le Bill C-71, intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Thorvaldson, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le Bill C-61, intitulé: "Loi modificative relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer" soit maintenant lu une troisième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Avec permission,
Le Sénat aborde l'article n° 8 sur l'Ordre du jour.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le Bill C-72, intitulé: "Loi concernant la

construction par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada de certaines installations ferroviaires terminus en la cité de Toronto et dans son voisinage", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Leonard propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que plus ample débat sur la motion portant deuxième lecture de ce bill soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les bills suivants soient maintenant lus une troisième fois:

Bill SD-470, intitulé: "Loi pour faire droit à Shirley Edith Rich Henry".

Bill SD-471, intitulé: "Loi pour faire droit à Hélène Lépine Greig".

Bill SD-472, intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Adélaïde Smith Bérubé".

Bill SD-473, intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Ethel Mitchell Martin".

Bill SD-474, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Hunt Tibbo".

Bill SD-475, intitulé: "Loi pour faire droit à Simone Laramée Desroches".

Bill SD-476, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Bannister Thomas".

Bill SD-477, intitulé: "Loi pour faire droit à Leo Antonio Gianfrancesco".

Bill SD-478, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Spalton Humphries".

Bill SD-479, intitulé: "Loi pour faire droit à Lise DesRosiers Eccles".

Bill SD-480, intitulé: "Loi pour faire droit à Nicola Salvatore Veri".

Bill SD-481, intitulé: "Loi pour faire droit à Noreen Elizabeth Cassidy Pineo".

Bill SD-482, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Thérèse Barolet Cayer".

Bill SD-483, intitulé: "Loi pour faire droit à Iris Nellie Armstrong Wedge".

Bill SD-484, intitulé: "Loi pour faire droit à Lucien Carbonneau".

Bill SD-485, intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Borbely".

Bill SD-486, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Pierre-Claude Aubin".

Bill SD-487, intitulé: "Loi pour faire droit à Vladimir Ignatjev".

Étant posée la question, sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont alors lus séparément la troisième fois, sur division.

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés,
Elle est résolue par l'affirmative, sur division.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposés devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Thorvaldson, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, visant à la deuxième lecture du Bill C-68, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu".

Après débat, et
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Buchanan, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Canada sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir, il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,
   a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et
   b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.
2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes,

Après débat,
L'honorable sénateur Hugessen propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P., que plus ample débat sur l'interpellation soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Après débat,

L'honorable sénateur Reid propose, appuyé par l'honorable sénateur Pratt, que plus ample débat sur l'interpellation soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P.

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner,—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le jeudi 30 juin 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**
7. **Motion.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra du Gouvernement—

Quel est le montant de chacune des bourses pour ressortissants étrangers énumérées dans les catégories 8*a* et 8*b* du Deuxième Rapport Annuel du Conseil des Arts du Canada?

Quel est l'objet particulier de chacune de ces bourses?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Smith (Queens-Shelburne):

28 juin,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Combien d'aéronefs et de navires de chaque ministère du gouvernement étaient affectés à des opérations aéronavales de recherche et de sauvetage sur la côte de l'Atlantique

a) en 1957,

b) en 1960?

2. Quelle modification, s'il en est, a été apportée depuis 1957 aux conditions et modalités dans lesquelles se sont effectués les services de la garde de la côte de l'Atlantique, rendus par ces navires et aéronefs aux pêcheurs en détresse sur mer?

3. Quelle modification, s'il en est, a été apportée depuis 1957 au système de communication sur la côte de l'Atlantique, relativement aux opérations de recherche et de sauvetage?

N° 3.

Par l'honorable sénateur Smith (Queens-Shelburne):

28 juin,—Qu'il s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit:

Au sujet de la Conférence de 1960 sur le droit de la mer

1. Combien de pays, par leur vote,

a) ont appuyé le compromis du Canada proposant une limite territoriale de six milles et une zone de pêche de six autres milles assujettie à la surveillance du Canada, et

b) ont rejeté ce compromis?

2. Combien de pays se sont abstenus de voter?

3. Combien de pays de l'OTAN, par leur vote,
a) ont appuyé la proposition canadienne,
b) l'ont rejetée, et
c) se sont abstenus de voter?
Quels sont ces pays?

4. Combien de pays du Commonwealth, par leur vote,
a) ont appuyé la proposition canadienne,
b) l'ont rejetée, et
c) se sont abstenus de voter?
Quels sont ces pays?

5. Quel était le chef de chacun des pays de l'OTAN et du Commonwealth représentés à la Conférence?

6. Combien de pays de l'OTAN ou du Commonwealth n'étaient pas représentés à cette Conférence?

MOTION

Par l'honorable sénateur Aseltine:

28 juin,—Que d'ici la fin de la présente session, les Règles du Sénat portant les numéros 23, 24 et 63 soient suspendues dans la mesure où elles concernent les Bills d'intérêt privé.

ORDRE DU JOUR

Le jeudi 30 juin 1960.

N° 1.

29 juin,—Troisième lecture du Bill C-65, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès".—(L'honorable sénateur Thorvaldson.)

N° 2.

29 juin,—Troisième lecture du Bill C-64, intitulé: "Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or".—(L'honorable sénateur Horner.)

N° 3.

29 juin,—Troisième lecture du Bill C-70, intitulé: "Loi concernant l'Association internationale de développement".—(L'honorable sénateur Higgins.)

N° 4.

29 juin,—Troisième lecture du Bill C-74, intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes".—(L'honorable sénateur Choquette.)

N° 5.

8 juin,—Reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

   a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

   b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants, nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes.—(L'honorable sénateur Reid.)

N° 6.

29 juin,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Brunt, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, tendant à la deuxième lecture du Bill C-72, intitulé: "Loi concernant la construction par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada de certaines installations ferroviaires terminus en la cité de Toronto et dans son voisinage".—(L'honorable sénateur Leonard.)

N° 7.

28 juin,—Deuxième lecture du Bill C-78, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les juges".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 8.

30 mars,—Reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.—(L'honorable sénateur Crerar, C.P.)

N° 9.

21 juin,—Reprise du débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P.:

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

—(L'honorable sénateur Macdonald, C.P.)

Pour le mardi 5 juillet 1960.

29 juin,—En comité plénier—Étude du rapport du comité permanent des Banques et du commerce concernant le Bill C-73, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 30 juin 1960.	
256–S	Banques et commerce	10.00 a.m.
	Le mardi 5 juillet 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes (*in camera*)	2.30 p.m.
	Le mercredi 6 juillet 1960.	
256–S	Banques et commerce	10.30 a.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 66

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 30 juin 1960

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable LIONEL CHOQUETTE, Président *pro tem*

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Crerar,	Inman,	Pratt,
Basha,	Croll,	Irvine,	Reid,
Beaubien,	Dessureault,	Lambert,	Roebuck,
Bishop,	Dupuis,	Lefrançois,	Savoie,
Blais,	Euler,	Leonard,	Stambaugh,
Blois,	Farris,	Macdonald,	Thorvaldson,
Bois,	Fergusson,	MacDonald,	Turgeon,
Boucher,	Fournier,	McGrand,	Vaillancourt,
Brunt,	Gershaw,	McKeen,	Vien,
Buchanan,	Golding,	Méthot,	Wall,
Choquette,	Haig,	Paterson,	White,
Connolly	Hayden,	Pearson,	Woodrow.
(Halifax-Nord),	Horner,	Pouliot,	

Le Greffier à la Table informe le Sénat que l'honorable Président est absent pour cause inévitable.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.—

Que durant l'absence de l'honorable Président, l'honorable sénateur Choquette préside le Sénat.

Étant posée à ce propos la question d'agrément, le Greffier déclare qu'elle est résolue par l'affirmative.

Et alors l'honorable sénateur Choquette prend le fauteuil.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Aseltine présente au Sénat un Bill S-36, intitulé: "Loi modifiant le Code criminel".

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain, le 5 juillet 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, présente un rapport.

Le JEUDI 30 juin 1960.

Le comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-68, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu", présente un rapport ainsi qu'il suit:

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses délibérations à l'égard de ce bill.

Le tout respectueusement soumis.

SALTER A. HAYDEN,
Président.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien, que le rapport soit maintenant adopté.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt:

Que d'ici la fin de la présente session, les Règles du Sénat portant les numéros 23, 24 et 63 soient suspendues dans la mesure où elles concernent les Bills d'intérêt public.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine dépose sur le Bureau:

Rapport pour l'année financière terminée le 31 mars 1960 de la Commission du fonds de bienfaisance de l'armée, en conformité de l'article 13 de la Loi sur le fonds de bienfaisance de l'armée, chapitre 10, S.R. 1952; ainsi que le rapport de l'Auditeur général en la matière, tel que requis par l'article 11(1) de ladite loi. (Texte anglais).

Rapport de la Commission maritime canadienne pour l'année financière terminée le 31 mars 1960, en conformité de l'article 13 de la Loi sur la Commission maritime canadienne, chapitre 38, S.R. 1952. (Texte anglais).

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Pearson propose, pour l'honorable sénateur Thorvaldson, appuyé par l'honorable sénateur Méthot, que le Bill C-65, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès", soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Horner propose, appuyé par l'honorable sénateur White, que le Bill C-64, intitulé: "Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or" soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Blois propose, pour l'honorable sénateur Higgins, appuyé par l'honorable sénateur Méthot, que le Bill C-70, intitulé: "Loi concernant l'Association internationale de développement", soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Pearson propose, pour l'honorable sénateur Choquette, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P., que le Bill C-74, intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes", soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,
   a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et
   b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes,

Après débat,
L'honorable sénatrice Fergusson propose, appuyée par l'honorable sénatrice Inman, que plus ample débat sur l'interpellation soit ajourné à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Brunt, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, tendant à la deuxième lecture du Bill C-72, intitulé: "Loi concernant la construction par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada de certaines installations ferroviaires terminus en la cité de Toronto et dans son voisinage".

Après débat,
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le bill soit déféré au comité permanent des Transports et communications.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-78, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les juges", il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à jeudi prochain le 7 juillet 1960.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Canada sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir, il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à mercredi prochain, le 6 juillet 1960.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P.:

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.
Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt:

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à mardi prochain, le 5 juillet 1960, à huit heures du soir.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt,—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mardi 5 juillet 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra du Gouvernement—

Quel est le montant de chacune des bourses pour ressortissants étrangers énumérées dans les catégories 8*a* et 8*b* du Deuxième Rapport Annuel du Conseil des Arts du Canada?

Quel est l'objet particulier de chacune de ces bourses?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Smith (Queens-Shelburne):

28 juin,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Combien d'aéronefs et de navires de chaque ministère du gouvernement étaient affectés à des opérations aéronavales de recherche et de sauvetage sur la côte de l'Atlantique

a) en 1957,

b) en 1960?

2. Quelle modification, s'il en est, a été apportée depuis 1957 aux conditions et modalités dans lesquelles se sont effectués les services de la garde de la côte de l'Atlantique, rendus par ces navires et aéronefs aux pêcheurs en détresse sur mer?

3. Quelle modification, s'il en est, a été apportée depuis 1957 au système de communication sur la côte de l'Atlantique, relativement aux opérations de recherche et de sauvetage?

N° 3.

Par l'honorable sénateur Smith (Queens-Shelburne):

28 juin,—Qu'il s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit:

Au sujet de la Conférence de 1960 sur le droit de la mer

1. Combien de pays, par leur vote,

a) ont appuyé le compromis du Canada proposant une limite territoriale de six milles et une zone de pêche de six autres milles assujettie à la surveillance du Canada, et

b) ont rejeté ce compromis?

2. Combien de pays se sont abstenus de voter?

3. Combien de pays de l'OTAN, par leur vote,
a) ont appuyé la proposition canadienne,
b) l'ont rejetée, et
c) se sont abstenus de voter?
Quels sont ces pays?

4. Combien de pays du Commonwealth, par leur vote,
a) ont appuyé la proposition canadienne,
b) l'ont rejetée, et
c) se sont abstenus de voter?
Quels sont ces pays?

5. Quel était le chef de chacun des pays de l'OTAN et du Commonwealth représentés à la Conférence?

6. Combien de pays de l'OTAN ou du Commonwealth n'étaient pas représentés à cette Conférence?

ORDRE DU JOUR

Le mardi 5 juillet 1960.

N° 1.

8 juin,—Reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants, nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes.—(L'honorable sénatrice Fergusson.)

N° 2.

29 juin,—En comité plénier—Étude du rapport du comité permanent des Banques et du commerce concernant le Bill C-73, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 3.

30 juin,—Deuxième lecture du Bill S-36, intitulé: "Loi modifiant le Code criminel".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 4.

21 juin,—Reprise du débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P.:

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

—(L'honorable sénateur Macdonald, C.P.)

Pour le mercredi 6 juillet 1960.

30 mars,—Reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.—(L'honorable sénateur Crerar, C.P.)

Pour le jeudi 7 juillet 1960.

28 juin,—Deuxième lecture du Bill C-78, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les juges".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi 5 juillet 1960.	
176–F	Comité mixte sur les Affaires indiennes (*In camera*).....	2.30 p.m.
	Le mercredi 6 juillet 1960.	
256–S	Banques et commerce.....	10.00 a.m.
256–S	Transports et communications.....	11.30 a.m.
	Le jeudi 7 juillet 1960.	
356–S	Bills d'intérêt privé.....	11.00 a.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 67

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 5 juillet 1960

Huit heures du soir.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Drouin,	Inman,	Pouliot,
Blais,	Dupuis,	Irvine,	Power,
Bois,	Emerson,	Isnor,	Pratt,
Boucher,	Euler,	Kinley,	Reid,
Bouffard,	Farquhar,	Lambert,	Roebuck,
Brunt,	Farris,	Leonard,	Savoie,
Buchanan,	Fergusson,	Macdonald,	Stambaugh,
Choquette,	Gladstone,	MacDonald,	Taylor (Norfolk),
Connolly (Halifax-Nord),	Golding,	McDonald,	Turgeon,
	Gouin,	McGrand,	Vien,
Courtemanche,	Haig,	Méthot,	Wall,
Crerar,	Hayden,	Monette,	White,
Croll,	Horner,	Paterson,	Wilson,
Dessureault,	Hugessen,	Pearson,	Woodrow.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Aseltine dépose sur le Bureau:

Rapport de la Corporation commerciale canadienne pour l'année financière terminée le 31 mars 1960, tel que requis par l'article 13(1) de la Loi sur la Corporation commerciale canadienne, 1946. (Textes anglais et français).

Rapport de l'Office des prix des produits de la pêche pour l'année terminée le 31 mars 1960, en conformité de l'article 7 de la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche, chapitre 120, S.R. 1952. (Texte anglais).

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes,

Après débat,

L'honorable sénateur Pratt propose, appuyé par l'honorable sénateur Reid, que plus ample débat sur l'interpellation soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité plénier au sujet de l'étude du rapport du comité permanent des Banques et du commerce concernant le Bill C-73, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise". L'honorable sénateur Choquette prend le fauteuil.

(*En comité*)

Le rapport du comité permanent des Banques et du commerce est lu par le Greffier adjoint.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que l'amendement apporté par le comité permanent des Banques et du commerce au Bill C-73, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise" ne soit pas agréé et que le bill soit rapporté sans modification.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion,
Le Comité se divise, ainsi qu'il suit:

Pour, 32. Contre, 15.

Elle est en conséquence résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, le Sénat reprend sa séance, et—
L'honorable sénateur Choquette, de ce Comité, rapporte que ce dernier a examiné ledit rapport, et l'a chargé de faire rapport à l'égard de ce bill sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Aseltine, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Choquette propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le Bill S-36, intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Choquette propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P.:

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.
Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner,—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

APPENDICE

VŒUX DE L'ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN

ET

CORRESPONDANCE ENTRE L'ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN

ET

LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Relativement à la retraite des juges à l'âge de soixante-quinze ans.

ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN

BUREAU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ATTENDU qu'antérieurement à 1920 le gouvernement du Canada pouvait accorder à un juge de toute cour supérieure qui démissionnait de son poste une pension égale à son traitement, (1) s'il était âgé de soixante-quinze ans et avait été juge durant vingt ans, ou (2) s'il était âgé de soixante-dix ans et avait été juge durant vingt-cinq ans, ou (3) s'il avait été juge durant trente ans;

ET ATTENDU qu'en 1920, lors de l'augmentation des traitements des juges, cette disposition a été abrogée sauf en ce qui concerne tout juge nommé antérieurement, dont la pension a été restreinte au traitement antérieurement attaché à sa charge;

ET ATTENDU qu'un juge des cours supérieures des provinces nommé depuis 1919 peut prendre sa retraite après avoir été juge durant quinze ans, ou lorsqu'il est atteint d'une infirmité permanente, et toucher une pension équivalente au deux-tiers du traitement attaché à sa charge, pourvu toutefois qu'il soit dans l'intérêt du public qu'il prenne sa retraite;

ET ATTENDU que les juges de cours de comté ont en général depuis plusieurs années été obligatoirement mis à la retraite à l'âge de soixante-quinze ans en étant bénéficiaires d'une pension égale à leur plein traitement;

ET ATTENDU que depuis 1927 les juges de la Cour suprême et de la Cour de l'Échiquier prennent obligatoirement leur retraite avec plein traitement lorsqu'ils atteignent soixante-quinze ans;

ET ATTENDU que, comme le Parlement l'a déclaré, aux fins de la meilleure administration de la Justice, il est admis, que, d'une façon générale, un juge devrait prendre sa retraite lorsqu'il atteint l'âge de soixante-quinze ans, et que les répercussions de la Loi de 1920 relative aux pensions, qui se manifestent à l'heure actuelle, sont préjudiciables à l'administration efficace de la justice, au travail des cours supérieures des provinces, et aux intérêts des juges desdites cours, tant ceux qui ont été nommés antérieurement à la date en question que ceux qui l'ont été par après, et que la disposition relative aux pensions antérieurement à 1920 devrait être rétablie:

IL EST DONC RÉSOLU que le présent conseil prie respectueusement le ministre de la Justice de prendre en favorable considération la présente question, et de présenter ainsi que de faire promulguer à la présente session du Parlement une mesure législative tendant à donner suite au vœu ci-dessus exprimé.

Copie certifiée conforme d'un vœu présenté et adopté lors de la réunion du conseil de l'Association du barreau canadien, tenue à Montréal, le samedi huitième jour de février de l'an de grâce 1936.

Le secrétaire-trésorier,
T. W. LAIDLAW.

140 RUE WELLINGTON
OTTAWA.
J.R. 690-35

Le 14 mai 1937.

Monsieur W. Stewart Edwards, Q.C.
Sous-ministre de la Justice
Ottawa, Canada.

Monsieur,

A titre de président du Comité de l'administration de la justice en matière civile près de l'Association du barreau canadien j'ai été chargé de préparer à l'intention du Comité un rapport sur divers sujets, entre autres la pension de retraite des juges et leur mise à la retraite obligatoire.

Ces deux questions ont été renvoyées séparément au Comité, mais il me semble préférable de les étudier ensemble et je me proposais d'en traiter dans un mémoire qui serait annexé au rapport. Je joins à la présente un exemplaire du mémoire que j'ai préparé et j'y ai annexé un avant-projet de loi identique, sauf en ce qui concerne le dernier alinéa, à l'avant-projet dont je vous ai remis un exemplaire il y a un an. Si vous pouvez le faire sans trop de difficulté, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir examiner le mémoire et l'avant-projet de loi pour voir si l'un ou l'autre renferme des erreurs manifestes qui devraient être corrigées.

Bien à vous,

(O. M. BIGGAR).

MÉMOIRE

RETRAITE DES JUGES DES COURS SUPÉRIEURES APRÈS DE LONGS ÉTATS DE SERVICE

1. Antérieurement à 1919 les traitements des juges puînés de toutes les cours supérieures, aux termes de la Loi sur les juges, étaient de $7,000 par année et ceux des juges en chef de $8,000. Après quinze années de service, un juge était en fait, sinon de droit, admissible à prendre sa retraite en bénéficiant d'une pension égale aux deux-tiers de son traitement. Il avait également le droit après trente années de service de prendre sa retraite en bénéficiant d'une pension égale à son traitement, peu importe l'âge auquel il était alors parvenu; un droit semblable lui était acquis après vingt-cinq années de service s'il avait atteint l'âge de soixante-dix ans et après seulement vingt années de service s'il avait atteint l'âge de soixante-quinze ans. Il n'y avait aucune disposition à l'égard de la retraite obligatoire.

2. *Avait été inclus par erreur et fut rayé. Veuillez ignorer ce numéro.*

3. En 1919, les traitements des juges des cours supérieures ont été augmentés de $2,000, mais cette année-là et en 1920 d'autres dispositions qui ont été adoptées empêchaient tout juge nommé après 1920 de bénéficier en prenant sa retraite d'une pension égale à son traitement, et empêchaient de tenir compte de l'augmentation de 1919 dans la détermination de la pension à plein traitement à laquelle les juges nommés avant 1920 continuaient d'avoir droit, et qui défendaient d'accorder une rente égale aux deux-tiers du traitement à tout juge sauf si le gouverneur en conseil "était d'avis qu'il est d'intérêt public qu'un tel juge doit démissionner de sa charge".

4. En 1927, la Loi sur les juges fut modifiée de façon à obliger un juge à prendre sa retraite de la Cour suprême ou de la Cour de l'Échiquier dès l'âge de soixante-quinze ans, et en 1930 une autre modification mettait fin à une injustice flagrante causée par l'application de cette disposition à la rente annuelle pouvant être accordée à tout juge de n'importe quelle de ces cours qui avait été nommé avant l'entrée en vigueur de la loi de 1927 et qui s'y trouvait assujetti.

5. Lors de l'étude par le Parlement de la loi de 1927, il avait été question d'appliquer la règle de la retraite obligatoire à soixante-quinze ans aux juges des cours supérieures des provinces, mais cette mesure n'a pas été prise. Il semble qu'on n'ait pas appliqué la mesure parce qu'on doutait de sa constitutionnalité, étant donné les dispositions de l'article 99 de l'Acte de l'ANB qui prévoit que "les juges des cours supérieures resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes".

6. Les modifications successives apportées à la Loi sur les juges ont eu pour résultat d'empêcher les juges des cours supérieures provinciales de se retirer alors qu'ils auraient pu autrement prendre leur retraite en bénéficiant de pensions suffisantes. Elles ont également facilité le retour à la pratique du droit de juges retraités de la Cour suprême du Canada et, en au moins une circonstance, amené la présence sur le banc de cette Cour, à titre de juge *ad hoc*, d'un membre d'un tribunal provincial beaucoup plus âgé que d'anciens juges de la Cour suprême qui avaient pris leur retraite mais qui étaient encore vigoureux et alertes. Aucun de ces résultats n'est propre à une administration efficace de la justice et sans aucun doute le Parlement ne les a pas prévus quand les modifications statutaires ont été adoptées en 1919, 1920 et 1927.

7. Même si on suppose qu'il est impossible à l'heure actuelle d'espérer une augmentation générale de l'éventail des traitements des juges, il est clair qu'il est pressant de reviser les dispositions concernant la mise à la retraite après de longs états de service. Il semble que dans toute revision il faut tenir compte de deux points de grande et d'égale importance. Tout d'abord, on ne devrait mettre aucun obstacle à la retraite volontaire d'un juge d'âge avancé qui, après de longs états de service, désire se libérer de la pression du travail. Ensuite, la sagesse et l'expérience d'un tel juge devraient demeurer à la disposition du public tant que ce juge est capable et désireux de rendre de tels services, pourvu qu'il touche une pension suffisante. Évidemment, ce dernier point est étroitement lié au fait qu'il est souhaitable d'éviter que retournent à la pratique du droit des juges qui ont pris leur retraite pour des raisons autres que des infirmités permanentes les empêchant de remplir leurs fonctions judiciaires.

8. Tous ces buts seraient atteints par l'adoption d'une loi visant (1) à abroger les dispositions de 1920 en vertu desquelles les juges nommés après la date de cette loi étaient privés de leur droit après de longs états de service de prendre leur retraite en bénéficiant de pensions égales à leurs traitements, (2) à permettre aux juges nommés après 1920 qui ont continué d'assumer leurs fonctions pendant 20 ans ou plus de prendre leur retraite en bénéficiant de leur pleine pension, et (3) à imposer aux juges qui prennent leur retraite en bénéficiant d'une pension égale à leur traitement l'obligation d'être disponibles pour des fonctions judiciaires si les circonstances l'exigent. Cette dernière disposition nécessiterait, évidemment, l'interdiction de se livrer à toute autre activité.

9. Le Comité recommande donc que l'Association fasse savoir au gouvernement que l'adoption de modifications à la loi s'inspirant de l'avant-projet ci-annexé serviraient l'intérêt public en favorisant une meilleure administration de la justice.

10. En règle générale, l'avant-projet n'apporte aucune modification aux dispositions actuelles concernant la retraite pour cause d'infirmité permanente. Il s'en tient autant que possible aux dispositions antérieures à 1919 concernant les pleines pensions payables aux juges qui prennent leur retraite après de longs états de service mais il renferme une nouvelle disposition restreignant l'activité de ces juges après leur retraite à celle qu'ils pourraient avoir entreprise avant leur retraite.

11. Ce projet renferme une disposition particulière s'appliquant aux juges de la Cour suprême et de la Cour de l'Échiquier. Elle propose de retenir les juges de ces cours, qui prennent leur retraite en bénéficiant de leur pleine pension, à titre de membres surnuméraires de la Cour dont ils faisaient partie afin qu'on puisse bénéficier de leur expérience et de leur sûreté de jugement à la demande du juge en chef ou du président, le cas échéant. Ainsi, les juges de ces cours ne perdraient pas, à cause de leur mise à la retraite leur statut de juges et, sauf pour ce qui est du rang de juge en chef ou de président du tribunal, leur préséance ne serait pas touchée. L'avant-projet ne prévoit pas de règle semblable applicable aux juges des cours supérieures des provinces, étant donné que pour augmenter le nombre de juges faisant partie d'une telle cour, une loi provinciale est nécessaire en vertu de l'Acte de l'A.N.B. Cependant, le projet laisse entrevoir que certaines ou toutes les provinces adopteront des lois visant à appliquer les mêmes principes dans leurs cours respectives.

12. En ce qui concerne la retraite obligatoire, le projet n'apporte aucune modification à la loi actuelle qui oblige les juges de la Cour suprême et de la Cour de l'Échiquier de prendre leur retraite à 75 ans. Cependant, il ne propose pas qu'une disposition semblable s'applique aux juges des cours supérieures des provinces évitant ainsi toute contravention possible à l'article 99 de l'Acte de l'ANB. Si, cependant, comme on peut s'y attendre, une loi provinciale concernant la constitution des cours supérieures fixe le nombre des juges de chaque cour à tant "qui n'ont pas atteint l'âge de soixante-quinze ans", un titulaire plus jeune peut être nommé quand un juge atteint cet âge. Le fait qu'un juge en atteignant cet âge crée automatiquement une vacance et que sa retraite ne touchera en rien ni son statut ni sa rémunération, et qu'en même temps il se libérera du travail quotidien imposé par sa charge judiciaire, devrait assurer tous les avantages de l'adoption d'une disposition visant la retraite obligatoire sans qu'on doive faire appel à une mesure pouvant être anticonstitutionnelle.

VŒU CONCERNANT LA RETRAITE DES JUGES

PRÉSENTÉ PAR:	Section de l'Ontario
ENDROIT ET DATE DE LA RÉUNION:	Présenté à la réunion semi-hivernale du Conseil, Hôtel Windsor, Montréal (P.Q.) Adopté à la réunion du Conseil, Toronto. Août 1944.
VŒU:	"Que chaque juge des cours suprêmes des provinces, nommé avant aujourd'hui ou devant être nommé ultérieurement, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il

aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou immédiatement, s'il a déjà atteint cet âge;
Et que le ministre de la Justice soit prié d'obtenir une modification à l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique en vue de donner suite au vœu ci-dessus."

ADOPTÉ.

VŒU CONCERNANT LA RETRAITE DES JUGES

PRÉSENTÉ PAR: W. S. Owen, Q.C.

ENDROIT ET DATE DE LA RÉUNION: Hôtel Banff Springs, Banff (Alberta),

Le 3 septembre 1949.

VŒU: "ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la bonne administration de la justice que les juges de toutes les cours prennent leur retraite à l'âge de soixante-quinze ans,
ET ATTENDU que ledit âge de la retraite ne s'applique pas à l'heure actuelle de façon générale à toutes les cours,
IL EST DONC DÉCIDÉ que l'Association du barreau canadien est d'avis que les juges de toutes les cours devraient prendre leur retraite à l'âge de soixante-quinze ans.
ET IL EST EN OUTRE DÉCIDÉ qu'un exemplaire du présent vœu soit transmis au premier ministre, au ministre de la Justice et aux procureurs généraux de toutes les provinces du Dominion du Canada, accompagné d'une demande priant les autorités de bien vouloir adopter toutes les mesures législatives nécessaires en vue d'atteindre ce but."

PROPOSITION APPUYÉE PAR: W. P. Gregory.

ADOPTÉ.

EXÉCUTION: Le 13 octobre 1949, M. Laidlaw a communiqué le vœu ci-dessus par lettre aux procureurs généraux des provinces.

VŒU CONCERNANT LA RETRAITE DES JUGES

PRÉSENTÉ PAR: W. S. Owen, Q.C.

ENDROIT ET DATE DE LA RÉUNION: The Mayflower, Washington, D.C. États-Unis.

Le 22 septembre 1950.

VŒU: "IL EST DÉCIDÉ que le bureau de direction de l'Association du barreau canadien soit de nouveau chargé de présenter aux autorités compétentes l'opinion de la présente association exprimée dans le vœu suivant adopté lors de la dernière réunion annuelle:

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la bonne administration de la justice que les juges de toutes les cours prennent leur retraite à l'âge de soixante-quinze ans;
ET ATTENDU que ledit âge de la retraite ne s'applique pas à l'heure actuelle de façon générale à toutes les cours;
IL EST DONC DÉCIDÉ que l'Association du barreau canadien est d'avis que les juges de toutes les cours devraient prendre leur retraite à l'âge de soixante-quinze ans;
ET IL EST EN OUTRE DÉCIDÉ qu'un exemplaire du présent vœu soit transmis au premier ministre, au ministre de la Justice et aux procureurs généraux de toutes les provinces du Dominion du Canada, accompagné d'une demande priant les autorités de bien vouloir adopter toutes les mesures législatives nécessaires en vue d'atteindre ce but."

PROPOSITION APPUYÉE PAR: W. P. Gregory.

ADOPTÉ.

EXÉCUTION: La résolution a été transmise au premier ministre, au ministre de la Justice, et à tous les procureurs généraux le 27 novembre 1950.

ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN

BUREAU DU PRÉSIDENT:

916/475 rue Howe,
Vancouver 1 (C.-B.)
le 13 juin 1952.

L'honorable Stuart Garson,
Ministre de la Justice,
OTTAWA (Ontario).

Monsieur le ministre,

Il y a quelques années la présente Association a adopté un vœu concernant la retraite des juges à l'âge de soixante-quinze ans. On m'a demandé ce qui était advenu de ce vœu. On m'a également laissé entendre que la Loi sur les juges serait modifiée lors de la présente session du Parlement afin de prévoir la nomination d'un autre juge pour la Colombie-Britannique. Dans le cas de l'affirmative, je propose que vous étudiiez l'adoption d'une disposition à l'égard de la retraite facultative des juges avec plein traitement après avoir atteint l'âge de soixante-quinze ans pourvu qu'ils aient occupé leur charge pendant au moins dix ans.

Je suppose qu'une modification à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique serait nécessaire pour prévoir la retraite obligatoire d'autres juges que les juges de la Cour suprême du Canada et des cours de comté et de district. Je serais porté à croire que la plupart des juges prendraient leur retraite volontairement si on leur permettait de le faire avec plein traitement à l'âge de soixante-quinze ans.

J'espère que vous étudierez favorablement la proposition précitée.

Bien à vous,

(J. A. CLARK)

JAC:H

ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN

BUREAU DU PRÉSIDENT

65, rue Sainte-Anne
Québec (P.Q.)
le 23 janvier 1953

L'honorable Stewart Garson, Q.C., C.P.
Ministre de la Justice
OTTAWA (Ontario)

Monsieur le ministre,

Je partage entièrement votre opinion voulant que la retraite obligatoire des juges des cours supérieures provinciales est impossible à moins que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne soit modifié en conséquence.

Par ailleurs, je souhaite que dans un avenir prochain, notre constitution soit ainsi modifiée tout comme je suis d'avis comme bien d'autres, que bien qu'il existe des exceptions importantes, la plupart des juges ayant atteint l'âge de soixante-quinze ans devraient être remplacés par des personnes plus jeunes, pour une meilleure administration de la justice.

Bien à vous,

(ANDRÉ TASCHEREAU)

VŒU ADOPTÉ PAR L'ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN LORS DE LA RÉUNION TENUE À QUÉBEC (P.Q.) LE SAMEDI 12 SEPTEMBRE 1953

"IL EST DÉCIDÉ

Que l'Association du Barreau canadien recommande au gouvernement de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la retraite des juges à l'âge de soixante-quinze ans."

VŒU CONCERNANT LA RETRAITE DES JUGES

PRÉSENTÉ PAR:	Le général J. A. Clark, C.M.G., D.S.O., Q.C., L.L.D.
ENDROIT ET DATE DE LA RÉUNION:	Château Frontenac, Québec (P.Q.), le 12 septembre 1953.
VŒU:	"Que l'Association du Barreau canadien recommande au gouvernement de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la retraite des juges à l'âge de soixante-quinze ans."
PROPOSITION APPUYÉE PAR:	John T. Hackett, Q.C., L.L.D.

ADOPTÉ

ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN

BUREAU DU PRÉSIDENT

Boîte postale "P",
Sarnia (Ontario),
le 10 mars 1955.

L'honorable Stuart S. Garson, Q.C., député
Ministre de la Justice
Ottawa, Canada.

Retraite des juges à l'âge de soixante-quinze ans

Monsieur le ministre,

Le vœu ci-joint demandant au gouvernement du Canada de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la retraite des juges à l'âge de soixante-quinze ans a été adopté lors de la réunion annuelle de l'Association du Barreau canadien le 12 septembre 1953.

Il vous a été communiqué par mon prédécesseur immédiat, M. John A. MacAulay, et ce dernier m'avise que vous lui avez laissé entendre que notre association devrait proposer aux procureurs généraux des provinces d'inviter leur gouvernement et leur législature à collaborer avec le gouvernement du Canada pour prendre les mesures qui assureraient la retraite des juges à l'âge de soixante-quinze ans. Vous avez également signalé qu'une modification à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique serait nécessaire.

Nos vice-présidents provinciaux ont pressenti les procureurs généraux de leur province respective et ils ont atteint les résultats suivants:

1. Les procureurs généraux des provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île du Prince-Édouard nous ont avisés que leur gouvernement approuverait la modification nécessaire à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.
2. Le procureur général de la province de la Saskatchewan nous a avisés qu'à son avis la méthode appropriée pour obtenir l'opinion des gouvernements provinciaux à ce sujet, c'est que le ministre de la Justice pressente chaque province directement.
3. Aucune réponse précise n'a été reçue des procureurs généraux des provinces du Manitoba et de Terre-Neuve.
4. Le premier ministre de la province de Québec nous a avisés que son gouvernement n'approuvera pas la modification nécessaire.

Cette question a été étudiée de nouveau lors de la réunion de la mi-hiver du Conseil de l'Association du Barreau canadien tenue la semaine dernière et j'ai été chargé de vous faire rapport du résultat de nos enquêtes et d'insister auprès de vous sur le fait que des mesures devraient être prises pour assurer la retraite des juges à l'âge de soixante-quinze ans.

J'ai constaté que les membres de l'Association partout au Canada estiment que la question est urgente et qu'il y a lieu, dans l'intérêt de l'administration de la justice, de prendre les mesures qui s'imposent.

J'appelle votre prompte attention sur la recommandation que l'Association du Barreau canadien vous a fait parvenir antérieurement et qu'elle maintient.

Bien à vous,

(D. PARK JAMIESON.)

VŒU CONCERNANT LA RETRAITE DES JUGES

PRÉSENTÉ PAR: P. R. Brissenden, Q.C.

ENDROIT ET DATE DE LA RÉUNION: Salle Prince de Galle, Hôtel Windsor, Montréal (P.Q.), le 8 septembre 1956.

VŒU: "IL EST DÉCIDÉ que l'Association du Barreau canadien réaffirme le vœu adopté lors de sa réunion annuelle de 1953 et qui est ainsi conçu:
IL EST DÉCIDÉ que l'Association du Barreau canadien recommande au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour assurer la retraite des juges à l'âge de soixante-quinze ans, et recommande également que les autorités établissent des dispositions plus précises à l'égard des pensions ou des allocations de retraite des juges ayant ainsi pris leur retraite."

PROPOSITION APPUYÉE PAR: G.-R. Fournier, C.R.

ADOPTÉ.

EXÉCUTION: Le mercredi 19 décembre 1956, le vœu a été présenté verbalement au ministre de la Justice par le président, E. C. Leslie, C.R., et par Mes Arthur Kelly, Q.C., et Ronald C. Merriam.

VŒU CONCERNANT LA RETRAITE DES JUGES

PRÉSENTÉ PAR: G. W. Ford, Q.C.

ENDROIT ET DATE DE LA RÉUNION: Hôtel Vancouver, Vancouver (C.-B.) le 4 septembre 1959.

RÉSOLUTION: "IL EST DÉCIDÉ que l'Association du Barreau canadien recommande, encore une fois, la retraite obligatoire des juges des cours supérieures à l'âge de soixante-quinze ans et propose qu'on demande à la Cour suprême de décider si, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, n° 2, 1949, le Parlement est autorisé à modifier la constitution à cette fin."

PROPOSITION APPUYÉE PAR: L.-P. Pigeon, C.R.

ADOPTÉ.

EXÉCUTION: Communiqué au ministre de la Justice (ainsi que neuf autres vœux adoptés à la réunion annuelle de 1959 de l'Association du Barreau canadien) le 30 novembre 1959.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mercredi 6 juillet 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra du Gouvernement—

Quel est le montant de chacune des bourses pour ressortissants étrangers énumérées dans les catégories 8*a* et 8*b* du Deuxième Rapport Annuel du Conseil des Arts du Canada?

Quel est l'objet particulier de chacune de ces bourses?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Smith (Queens-Shelburne):

28 juin,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Combien d'aéronefs et de navires de chaque ministère du gouvernement étaient affectés à des opérations aéronavales de recherche et de sauvetage sur la côte de l'Atlantique

a) en 1957,

b) en 1960?

2. Quelle modification, s'il en est, a été apportée depuis 1957 aux conditions et modalités dans lesquelles se sont effectués les services de la garde de la côte de l'Atlantique, rendus par ces navires et aéronefs aux pêcheurs en détresse sur mer?

3. Quelle modification, s'il en est, a été apportée depuis 1957 au système de communication sur la côte de l'Atlantique, relativement aux opérations de recherche et de sauvetage?

N° 3.

Par l'honorable sénateur Smith (Queens-Shelburne):

28 juin,—Qu'il s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit:

Au sujet de la Conférence de 1960 sur le droit de la mer

1. Combien de pays, par leur vote,

a) ont appuyé le compromis du Canada proposant une limite territoriale de six milles et une zone de pêche de six autres milles assujettie à la surveillance du Canada, et

b) ont rejeté ce compromis?

2. Combien de pays se sont abstenus de voter?

3. Combien de pays de l'OTAN, par leur vote,
a) ont appuyé la proposition canadienne,
b) l'ont rejetée, et
c) se sont abstenus de voter?
Quels sont ces pays?

4. Combien de pays du Commonwealth, par leur vote,
a) ont appuyé la proposition canadienne,
b) l'ont rejetée, et
c) se sont abstenus de voter?
Quels sont ces pays?

5. Quel était le chef de chacun des pays de l'OTAN et du Commonwealth représentés à la Conférence?

6. Combien de pays de l'OTAN ou du Commonwealth n'étaient pas représentés à cette Conférence?

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 6 juillet 1960.

N° 1.

30 mars,—Reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.—(L'honorable sénateur Crerar, C.P.)

N° 2.

21 juin,—Reprise du débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P.:

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation. 2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur. 3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

—(L'honorable sénateur Macdonald, C.P.)

N° 3.

5 juillet,—Troisième lecture du Bill C-73, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise".—(L'honorable sénateur Brunt.)

N° 4.

8 juin,—Reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants, nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes.—(L'honorable sénateur Pratt.)

Pour le jeudi 7 juillet 1960.

28 juin,—Deuxième lecture du Bill C-78, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les juges".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi 6 juillet 1960.	
256–S	Banques et commerce	10.00 a.m.
256–S	Transports et communications	11.30 a.m.
	Le jeudi 7 juillet 1960.	
356–S	Bills d'intérêt privé	11.00 a.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 68

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 6 juillet 1960

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Bishop,
Blais,
Blois,
Bois,
Boucher,
Bouffard,
Brunt,
Buchanan,
Burchill,
Choquette,
Connolly (Halifax-Nord),
Courtemanche,
Crerar,
Croll,
Dessureault,
Drouin,
Dupuis,
Emerson,
Euler,
Farquhar,
Farris,
Fergusson,
Gladstone,
Golding,
Gouin,
Haig,
Hayden,
Higgins,
Horner,
Hugessen,
Inman,
Irvine,
Isnor,
Kinley,
Lambert,
Lefrançois,
Leonard,
Macdonald,
MacDonald (Sydney-Nord),
MacDonald (Queens),
McDonald,
McGrand,
Méthot,
Monette,
Paterson,
Pearson,
Pouliot,
Power,
Pratt,
Reid,
Roebuck,
Savoie,
Stambaugh,
Taylor (Norfolk),
Taylor (Westmorland),
Turgeon,
Vien,
Wall,
White,
Wilson,
Woodrow.

PRIÈRES.

L'honorable Président informe le Sénat que le Greffier du Sénat a reçu de l'honorable Secrétaire d'État du Canada suppléant un certificat attestant que—

John Michael MacDonald, C.R. a été appelé au Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat qu'un sénateur attend d'être présenté.

L'honorable John Michael MacDonald est présenté par l'honorable sénateur Aseltine et par l'honorable sénateur Blois, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le Greffier adjoint lit alors ledit bref comme il suit:

P. KERWIN,
Député du Gouverneur général,
(L.S.)

CANADA

ÉLISABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de Ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

A Notre fidèle et bien-aimé JOHN MICHAEL MacDONALD, un de Nos conseillers juridiques, de la cité de North Sydney, province de la Nouvelle-Écosse,

SALUT:

SACHEZ QUE, en raison de la confiance et de l'espoir particuliers que Nous avons mis en vous, autant que dans le dessein d'obtenir votre avis et votre aide dans toutes les affaires importantes et difficiles qui peuvent intéresser l'état et la défense du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat du Canada; et Nous vous commandons de passer outre à toute difficulté ou excuse et de vous trouver en personne, aux fins susmentionnées, au Sénat du Canada en tout temps et en tout lieu où Notre Parlement pourra être convoqué et réuni, sans y manquer de quelque façon que ce soit.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: L'honorable Patrick Kerwin, Juge en chef du Canada et député de Notre fidèle et bien-aimé le major-général George-Philias Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service Distingué, à qui ont été décernées la Croix Militaire et la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

A OTTAWA, ce vingt-quatrième jour de juin en l'an de grâce mil neuf cent soixante, le neuvième de Notre règne.

PAR ORDRE,

LÉON BALCER,
Secrétaire d'État du Canada suppléant.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit aux Journaux.

L'honorable sénateur MacDonald s'approche du bureau, prête le serment prescrit par la loi, entre les mains du Greffier du Sénat, Commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur MacDonald a fait et signé la Déclaration de qualification à lui prescrite par l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*, en présence du Greffier du Sénat, Commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-71, intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill S-36, intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Choquette propose, appuyé par l'honorable sénateur Higgins, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Gladstone, Président conjoint, présente le second rapport du Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les Affaires indiennes, comme il suit:

Le MARDI 5 juillet 1960.

Le Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les affaires indiennes a l'honneur de présenter son

SECOND RAPPORT

Le Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les affaires indiennes a été reconstitué par les deux Chambres du Parlement les 15 et 9 mars respectivement, afin de poursuivre l'examen et l'étude de la loi sur les Indiens et de l'administration des Indiens en général, étude commencée pendant la session de 1959.

Le Comité a tenu quarante et une réunions et a entendu soixante et un témoins, y compris des représentants des bandes et des organismes d'Indiens, des gouvernements des provinces, des autorités religieuses, ainsi que d'autres organismes et groupes énumérés ci-dessous:

1. Bande "Dominion" de l'Abitibi, Québec
2. Bande St-Régis, Québec et Ontario
3. Association des Indiens de l'Alberta
4. Comité consultatif des Indiens, province d'Ontario
5. Association Indiens-Esquimaux du Canada
6. Fédération des Indiens de la Saskatchewan
7. Conseil de la tribu Nishga, Colombie-Britannique
8. Comité des droits des aborigènes des tribus intérieures de la Colombie-Britannique
9. La Conférence Catholique Canadienne
10. L'Église Anglicane du Canada
11. Le syndicat coopératif du Canada
12. *The Board of Home Missions of the United Church of Canada*
13. Bande du lac Saddle, Alberta
14. Bande des Pieds-Noirs, Alberta
15. Bande des Gens-du-sang, Alberta
16. Gouvernement de la Saskatchewan
17. Confédération des Six Nations, Ontario
18. Union des Indiens de l'Ontario

Sont annexés aux Procès-verbaux et témoignages, à titre d'appendices, soixante-treize mémoires que le Comité a reçus des bandes d'Indiens, des gouvernements provinciaux, des autorités religieuses et d'autres organismes et groupes intéressés au bien-être des Canadiens indiens.

Dès les premières séances, il était bien évident qu'il ne serait pas possible d'entendre tous ceux qui désiraient formuler des observations, ou d'étudier à fond la loi sur les Indiens et d'y proposer des modifications. Toutefois, d'après les témoignages rendus au Comité, il semble que presque tous les Indiens et une foule de non-Indiens s'opposent à l'une des dispositions de la loi, l'émancipation obligatoire des Indiens en vertu de l'article 112. Cet article a élevé une muraille de méfiance à l'égard de tous les efforts destinés à encourager les Indiens à améliorer leur situation et à s'occuper davantage de leurs propres affaires.

Le Comité croit que la suppression de cette disposition fera beaucoup pour convaincre les Indiens du désir sincère qui anime le Parlement et le gouvernement de favoriser leur progrès sur une base de confiance et de collaboration mutuelles; il est d'avis qu'il est très souhaitable de supprimer cette disposition le plus tôt possible. En l'occurrence, bien qu'il y ait lieu de poursuivre l'étude générale de l'émancipation des Indiens, le Comité recommande à l'unanimité que le gouvernement, à la première occasion, présente une mesure législative en vue de supprimer de la loi sur les Indiens la disposition relative à l'émancipation obligatoire.

En outre, le Comité recommande à l'unanimité que, immédiatement après l'ouverture du Parlement à la prochaine session, un comité semblable soit reconstitué en vue de poursuivre et de terminer l'audition des représentants des organismes d'Indiens et autres, des hauts fonctionnaires du ministère, et en vue aussi de reviser la loi sur les Indiens.

Le Comité désire exprimer sa reconnaissance à tous les représentants des bandes d'Indiens, des organismes d'Indiens, des gouvernements provinciaux, des autorités religieuses et des autres organismes et groupes pour leur précieux apport aux délibérations du Comité et aussi pour les renseignements et l'aide qu'ils ont fournis au ministre, l'honorable Ellen Fairclough, surintendante géné-

rale des affaires indiennes, au directeur des affaires indiennes, au directeur des services de santé des Indiens et du Nord, ainsi qu'aux autres fonctionnaires du ministère.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages du Comité est annexé aux présentes.

Respectueusement soumis,

Le coprésident,
JAMES GLADSTONE.

L'honorable sénateur Gladstone propose, appuyé par l'honorable sénateur MacDonald (*Queens*), que le rapport soit pris en considération demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hugessen, du comité permanent des Transports et communications, présente un rapport dans les termes suivants.

Le MERCREDI 6 juillet 1960.

Le comité permanent des Transports et communications, auquel a été déféré le Bill C-72, intitulé: "Loi concernant la construction par la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada de certaines installations ferroviaires terminus en la cité de Toronto et dans son voisinage", présente le rapport qui suit:

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses délibérations à l'égard dudit bill.

Le tout respectueusement soumis.

Le Président,
A. K. HUGESSEN.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Hugessen propose, appuyé par l'honorable sénateur Farris, que le rapport soit maintenant adopté.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hugessen, du comité permanent des Transports et communications, auquel a été déféré le Bill C-72, intitulé: "Loi concernant la construction par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada de certaines installations ferroviaires terminus en la cité de Toronto et dans son voisinage", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Canada sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir, il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à mercredi prochain, le 13 juillet 1960.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P.:

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.
Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

Après débat,
L'honorable sénateur Farris propose, appuyé par l'honorable sénateur Hugessen, que plus ample débat sur la motion soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Aseltine, que le Bill C-73, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise", soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,
   a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et
   b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt,—
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le jeudi 7 juillet 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra du Gouvernement—

Quel est le montant de chacune des bourses pour ressortissants étrangers énumérées dans les catégories 8*a* et 8*b* du Deuxième Rapport Annuel du Conseil des Arts du Canada?

Quel est l'objet particulier de chacune de ces bourses?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Smith (Queens-Shelburne):

28 juin,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Combien d'aéronefs et de navires de chaque ministère du gouvernement étaient affectés à des opérations aéronavales de recherche et de sauvetage sur la côte de l'Atlantique

a) en 1957,

b) en 1960?

2. Quelle modification, s'il en est, a été apportée depuis 1957 aux conditions et modalités dans lesquelles se sont effectués les services de la garde de la côte de l'Atlantique, rendus par ces navires et aéronefs aux pêcheurs en détresse sur mer?

3. Quelle modification, s'il en est, a été apportée depuis 1957 au système de communication sur la côte de l'Atlantique, relativement aux opérations de recherche et de sauvetage?

N° 3.

Par l'honorable sénateur Smith (Queens-Shelburne):

28 juin,—Qu'il s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit:

Au sujet de la Conférence de 1960 sur le droit de la mer

1. Combien de pays, par leur vote,

a) ont appuyé le compromis du Canada proposant une limite territoriale de six milles et une zone de pêche de six autres milles assujettie à la surveillance du Canada, et

b) ont rejeté ce compromis?

2. Combien de pays se sont abstenus de voter?

3. Combien de pays de l'OTAN, par leur vote,
a) ont appuyé la proposition canadienne,
b) l'ont rejetée, et
c) se sont abstenus de voter?
Quels sont ces pays?

4. Combien de pays du Commonwealth, par leur vote,
a) ont appuyé la proposition canadienne,
b) l'ont rejetée, et
c) se sont abstenus de voter?
Quels sont ces pays?

5. Quel était le chef de chacun des pays de l'OTAN et du Commonwealth représentés à la Conférence?

6. Combien de pays de l'OTAN ou du Commonwealth n'étaient pas représentés à cette Conférence?

ORDRE DU JOUR

Le jeudi 7 juillet 1960.

N° 1.

6 juillet,—Troisième lecture du Bill C-71, intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants".—(L'honorable sénateur White.)

N° 2.

6 juillet,—Troisième lecture du Bill S-36, intitulé: "Loi modifiant le Code criminel".—(L'honorable sénateur Choquette.)

N° 3.

6 juillet,—Troisième lecture du Bill C-72, intitulé: "Loi concernant la construction par la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada de certaines installations ferroviaires terminus en la cité de Toronto et dans son voisinage".—(L'honorable sénateur Brunt.)

N° 4.

21 juin,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P.:

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

—(L'honorable sénateur Farris.)

N° 5.

28 juin,—Deuxième lecture du Bill C-78, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les juges".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 6.

6 juillet,—Considération du rapport du Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les Affaires indiennes".—(L'honorable sénateur Gladstone.)

N° 7.

8 juin,—Reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants, nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes.—(L'honorable sénateur Pratt.)

Pour le mercredi 13 juillet 1960.

30 mars,—Reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.—(L'honorable sénateur Crerar, C.P.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 7 juillet 1960.	
356–S	Bills d'intérêt privé	11.00 a.m.
	Le mardi 12 juillet 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mercredi 13 juillet 1960.	
256–S	Banques et commerce	10.00 a.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 69

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 7 juillet 1960

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dessureault,	Irvine,	Pouliot,
Bishop,	Drouin,	Isnor,	Power,
Blais,	Dupuis,	Kinley,	Reid,
Blois,	Emerson,	Lambert,	Roebuck,
Bois,	Euler,	Lefrançois,	Savoie,
Boucher,	Farquhar,	Leonard,	Stambaugh,
Bouffard,	Farris,	Macdonald,	Taylor (Norfolk),
Brunt,	Fergusson,	MacDonald	Taylor
Buchanan,	Gladstone,	(Sydney-Nord),	(Westmorland),
Burchill,	Golding,	McDonald,	Turgeon,
Choquette,	Gouin,	McGrand,	Vien,
Connolly	Haig,	Méthot,	Wall,
(Halifax-Nord),	Higgins,	Monette,	White,
Courtemanche,	Horner,	Paterson,	Wilson,
Crerar,	Hugessen,	Pearson,	Woodrow.
Croll,	Inman,		

PRIÈRES.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

La communication est alors lue par le Président, comme il suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 7 juillet 1960.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, Juge-en-Chef du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui le 7 juillet, à 5.45 p.m., afin de donner la sanction royale à quelques Bills.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

E. JOLY de LOTBINIÈRE.
Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

L'honorable
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le Bureau.

L'honorable sénateur Aseltine dépose sur le Bureau:

Rapport sur la Loi de la coordination de la formation professionnelle pour l'année financière terminée le 31 mars 1960, chapitre 286, S.R. 1952, telle que modifiée par le chapitre 45 des Statuts de 1953-54. (Texte anglais).

L'honorable sénateur Bouffard, du comité permanent des Bills d'intérêt privé, auquel a été de nouveau déféré le Bill S-19, intitulé: "Loi constituant en corporation l'Église évangélique luthérienne du Canada", rapporte que le comité, après avoir étudié plus amplement ce bill, l'a chargé d'en faire rapport, avec les amendements suivants:

1. *Page 1, lignes 20 et 21:* Retrancher les mots "ville de Provost (province d'Alberta)," et y substituer ce qui suit: "cité de Prince-Rupert (province de Colombie-Britannique),"
2. *Page 1, ligne 31:* Retrancher le prénom "Alger" et y substituer "Algar"
3. *Page 2, ligne 6:* Retrancher le prénom "George" et y substituer "Gerhard"
4. *Page 2, ligne 9:* Après le prénom "John", insérer "Michael"
5. *Page 3, ligne 4:* Après le mot "églises,", insérer ce qui suit: "des écoles et"
6. *Page 4, ligne 14:* Retrancher les mots "meubles ou immeubles," et y substituer ce qui suit: "immeubles, meubles ou mixtes,"
7. *Page 5, ligne 12:* Retrancher les mots "meubles ou immeubles" et y substituer ce qui suit: "immeubles, meubles ou mixtes"
8. *Page 5, ligne 26:* Retrancher les mots "meubles ou immeubles," et y substituer ce qui suit: "immeubles, meubles ou mixtes,"

9. *Page 6, ligne 5:* Retrancher les mots "meuble ou immeuble" et y substituer ce qui suit: "immeuble, meuble ou mixte"

10. *Page 6, ligne 26:* Retrancher les mots "conseil d'administration" et y substituer ce qui suit: "bureau des syndics".

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Bouffard propose, appuyé par l'honorable sénateur Golding, que le rapport soit maintenant adopté.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Bouffard propose, appuyé par l'honorable sénateur Aseltine, que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le Bill C-71, intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants", soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Choquette propose, appuyé par l'honorable sénateur Higgins, que le Bill S-36, intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le Bill C-72, intitulé: "Loi concernant la construction par la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada de certaines installations ferroviaires terminus en la cité de Toronto et dans son voisinage", soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P.:

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.
Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

Après débat,

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Farris, que plus ample débat sur la motion soit ajourné à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-78, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les juges", il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde la considération du second rapport du Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les Affaires indiennes".

L'honorable sénateur Gladstone propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que le rapport soit maintenant adopté.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, elle est—

Résolue par l'affirmative. 5.15 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 5.40 p.m.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, l'honorable Patrick Kerwin, C.P., Juge-en-chef du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

"C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat."

La Chambre des communes étant venue,

Le Greffier adjoint lit alors les titres des bills à sanctionner, comme il suit:

Loi pour faire droit à Joan Emily Wills Meehan.

Loi pour faire droit à Vivian Phyllis Steine Skolnik.

Loi pour faire droit à Erwin Thomas Steppan.

Loi pour faire droit à George William Douglas Edmonds.

Loi constituant en corporation la Northern Pipe Line Company.

Loi constituant en corporation l'Allstate Insurance Company of Canada.

Loi constituant la société "Western Surety Company".

Loi constituant en corporation La Compagnie Mutuelle d'Assurance-vie Wawanesa.

Loi concernant la *Wawanesa Mutual Insurance Company*.

Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse.

Loi autorisant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent à ou près Ville-Lasalle, dans la province de Québec.

Loi concernant la Commission de la frontière internationale.

Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada, depuis le 1er janvier 1960 jusqu'au 30 juin 1961, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada.

Loi modificatrice relative à la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer.

Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or.

Loi modifiant la Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès.

Loi concernant l'Association internationale de développement.

Loi modifiant le Tarif des douanes.

Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise.

Loi modifiant la Loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants.

Loi concernant la construction par la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada de certaines installations ferroviaires terminus en la cité de Toronto et dans son voisinage.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

"Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills."

Les Communes se retirent.

Après quoi il a plu à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

Avec permission,
Le Sénat revient aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur White,

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à mardi prochain, le 12 juillet 1960, à trois heures de l'après-midi.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur White—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mardi 12 juillet 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra du Gouvernement—

Quel est le montant de chacune des bourses pour ressortissants étrangers énumérées dans les catégories 8*a* et 8*b* du Deuxième Rapport Annuel du Conseil des Arts du Canada?

Quel est l'objet particulier de chacune de ces bourses?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Smith (Queens-Shelburne):

28 juin,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Combien d'aéronefs et de navires de chaque ministère du gouvernement étaient affectés à des opérations aéronavales de recherche et de sauvetage sur la côte de l'Atlantique

a) en 1957,

b) en 1960?

2. Quelle modification, s'il en est, a été apportée depuis 1957 aux conditions et modalités dans lesquelles se sont effectués les services de la garde de la côte de l'Atlantique, rendus par ces navires et aéronefs aux pêcheurs en détresse sur mer?

3. Quelle modification, s'il en est, a été apportée depuis 1957 au système de communication sur la côte de l'Atlantique, relativement aux opérations de recherche et de sauvetage?

N° 3.

Par l'honorable sénateur Smith (Queens-Shelburne):

28 juin,—Qu'il s'enquerra du Gouvernement de ce qui suit:

Au sujet de la Conférence de 1960 sur le droit de la mer

1. Combien de pays, par leur vote,

a) ont appuyé le compromis du Canada proposant une limite territoriale de six milles et une zone de pêche de six autres milles assujettie à la surveillance du Canada, et

b) ont rejeté ce compromis?

2. Combien de pays se sont abstenus de voter?

3. Combien de pays de l'OTAN, par leur vote,
a) ont appuyé la proposition canadienne,
b) l'ont rejetée, et
c) se sont abstenus de voter?
Quels sont ces pays?

4. Combien de pays du Commonwealth, par leur vote,
a) ont appuyé la proposition canadienne,
b) l'ont rejetée, et
c) se sont abstenus de voter?
Quels sont ces pays?

5. Quel était le chef de chacun des pays de l'OTAN et du Commonwealth représentés à la Conférence?

6. Combien de pays de l'OTAN ou du Commonwealth n'étaient pas représentés à cette Conférence?

ORDRE DU JOUR

Le mardi 12 juillet 1960.

N° 1.

21 juin,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P.:

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

—(L'honorable sénateur Roebuck.)

N° 2.

28 juin,—Deuxième lecture du Bill C-78, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les juges".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 3.

8 juin,—Reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

   a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

   b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants, nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes.—(L'honorable sénateur Pratt.)

Pour le mercredi 13 juillet 1960.

30 mars,—Reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.—(L'honorable sénateur Crerar, C.P.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi 12 juillet 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
	Le mercredi 13 juillet 1960.	
256–S	Banques et commerce	10.00 a.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 70

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 12 juillet 1960

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Bishop, Blais, Blois, Bois, Boucher, Bouffard, Brunt, Buchanan, Burchill, Campbell, Choquette, Courtemanche, Crerar, Croll, Dessureault, Drouin, Dupuis, Emerson, Euler, Farquhar, Gladstone, Golding, Gouin, Hayden, Higgins, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Isnor, Lambert, Leonard, Macdonald, MacDonald (Cap-Breton), MacDonald (Queens), McDonald, McGrand, McKeen, McLean, Méthot, Monette, Pearson, Pouliot, Power, Pratt, Roebuck, Taylor (Norfolk), Thorvaldson, Turgeon, Veniot, Vien, Wall, White, Woodrow.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-76, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la pension du service public", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-82, intitulé: "Loi concernant le ministère des Forêts", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Emerson, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 14 juillet 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine dépose sur le Bureau:

Rapport du ministère des Affaires extérieures pour l'année terminée le 31 décembre 1959, en conformité de l'article 6 de la Loi sur le ministère des Affaires extérieures, chapitre 68, S.R. 1952. (Textes anglais et français).

Rapport de la Société canadienne des télécommunications transmarines pour l'année terminée le 31 mars 1960, en conformité des articles 22 et 23(1) de la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines, chapitre 42, et articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R. 1952. (Textes anglais et français).

Rapport concernant l'application de la Loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers durant l'année terminée le 31 mars 1960, en conformité de l'article 41(2) de ladite loi, chapitre 111 des Statuts revisés du Canada de 1952. (Textes anglais et français).

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P.:

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

Après débat,

L'honorable Président émet la décision suivante:

Son Honneur le président: Honorables sénateurs, je suis prêt à rendre ma décision.

Honorables sénateurs, jeudi dernier le 7 juillet, il y a eu reprise du débat sur la résolution principale présenté par le Leader du gouvernement (l'honorable sénateur Aseltine) pour qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans des termes qui, je pense sont bien connus des honorables sénateurs. Au cours de ce débat, l'honorable sénateur Farris a proposé, appuyé par l'honorable sénateur Bouffard, la motion suivante:

Il est résolu que le Sénat recommande au gouvernement du Canada que, conformément à ses pouvoirs, les questions suivantes soient déférées à la Cour suprême du Canada à sa prochaine séance:

Premièrement, le Parlement du Canada a-t-il le pouvoir de fixer la limite d'âge des juges des cours de comté et des cours de district?

Deuxièmement, le Parlement du Canada possède-t-il, en vertu des dispositions de la première catégorie de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le pouvoir de modifier la constitution de manière à assurer au Parlement du Canada le pouvoir de révoquer, d'amender ou de modifier l'article 99 de l'Acte de l'Amérique du Nord britanni-

que, afin que le Parlement du Canada puisse fixer l'âge auquel les juges des cours supérieures déjà en fonctions ou qui seront nommés dorénavant devront se retirer?

Qu'il est résolu, de plus, qu'en attendant l'intervention du gouvernement à l'égard des propositions qui précèdent, le Sénat ne prenne aucune autre disposition au sujet de la motion qui est maintenant à l'étude.

Honorables sénateurs, je souligne les mots "en attendant l'intervention du gouvernement".

A ce moment-là, j'ai indiqué très clairement que ma première impression était que la motion n'était pas une motion convenable ou valable. Une nouvelle étude de la motion a confirmé cette opinion et je pense que les raisons suivantes convaincront les honorables sénateurs que ma première impression,—et je pense que c'était la vôtre aussi,—était la bonne. C'est une question qui revêt une grande importance et je l'ai étudiée avec grand soin.

La motion présentement à l'étude est, comme le dit si bien sir John Bourinot, d'une nature dilatoire en ceci qu'elle renferme dans son dernier paragraphe les mots "qu'en attendant l'intervention du gouvernement à l'égard des propositions qui précèdent", savoir, soumettre certaines questions à la Cour suprême du Canada, le Sénat ne prenne aucune autre disposition au sujet de la motion qui est maintenant à l'étude.

Honorables sénateurs, l'article du Règlement du Sénat du Canada qui s'applique dans le présent cas est l'article 44 qui se lit comme il suit:

"Au cours d'un débat, aucune motion n'est reçue, sauf pour modifier, renvoyer à un comité ou remettre à un jour fixe la question débattue, ou pour poser la question préalable, ou demander la lecture de l'ordre du jour ou l'ajournement du Sénat."

Tel est le cadre ou l'ampleur d'un amendement présenté au Sénat.

J'ai examiné la motion à la lumière de la disposition en question, afin de déterminer si elle se range dans la liste des motions admissibles en l'occurrence. En premier lieu, comme je l'ai indiqué l'autre jour, j'estime qu'il ne s'agit ici aucunement d'une motion tendant à modifier la résolution principale, c'est-à-dire d'en altérer la substance, d'en changer le libelé ou autre chose, mais qu'il s'agit nettement d'une motion dilatoire, c'est-à-dire ayant pour but de retarder l'adoption de la résolution principale. D'après moi, la présente motion ne pourrait être acceptable qu'à titre de motion dilatoire. Mais le Règlement du Sénat est clair et concis et déclare que seule est admissible une motion de ce genre qui renvoie l'étude "à un certain jour".

Les honorables sénateurs se souviendront que la prétendue motion d'amendement visait à remettre à plus tard ou à retarder le débat, d'abord jusqu'à ce que le gouvernement ait décidé de se rendre à la recommandation, et deuxièmement, jusqu'à ce que la Cour suprême du Canada se soit prononcée sur la question que le gouvernement pourrait décider de lui soumettre. Il ne s'agit donc pas d'une motion tendant à remettre l'étude "à un certain jour".

Les contingences prévues dans la prétendue motion d'amendement à l'étude sont de nature, à mon sens, à exclure toute possibilité de certitude quant à la date à laquelle serait reportée l'étude de la résolution principale.

Certains honorables sénateurs ont mentionné ce qu'on rappelle le renvoi à six mois, et après réflexion et une étude plus approfondie, je reconnais que c'est un genre de proposition admissible en ce qui a trait aux bills. D'autre part, je rappelle aux honorables sénateurs que le renvoi à six mois reporterait l'étude du bill visé à "six mois de la date actuelle". C'est vrai que le renvoi à six mois, s'il est adopté, entraîne la défaite du bill. A mon avis, toute proposition semblable aurait donc de même pour effet de rejeter la résolution proposée par le chef du gouvernement, l'honorable sénateur Aseltine.

Étant donné ce que j'ai dit, je me vois forcé de déclarer la proposition d'amendement irrecevable, et je la déclare telle.

L'honorable Président, ayant déclaré qu'il est six heures, quitte le fauteuil jusqu'à huit heures.

Le Sénat reprend sa séance. 8.00 p.m.

Avec permission,
Le Sénat revient aux Rapports de comités.

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros cinq cent onze à cinq cent quinze, les deux précités inclusivement, comme il suit:

Le MARDI 12 juillet 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son cinq cent onzième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Joyce Carol Hilchie Fraser, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Mitchell Fraser, de ladite cité.

2. Demande ayant été formulée pour obtenir la permission de retirer la pétition, le comité recommande qu'elle soit accordée en conséquence, et que les taxes parlementaires versées à l'égard de la Règle 140 soient remboursées à la pétitionnaire, moins la somme de $25.00, applicable aux frais occasionnés.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 12 juillet 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son cinq cent douzième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Elizabeth Fairnington Gaul, de la ville de Ste-Geneviève, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Thomas Ridley Gaul, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 12 juillet 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son cinq cent treizième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Rolande Mercier Perreault, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son

mariage avec Donat Perreault, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 12 juillet 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son cinq cent quatorzième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de France-Andrée Joly Smith, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Earl Elwin Smith, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 12 juillet 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son cinq cent quinzième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Marcelle Schipper Brian, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Anthony Brian, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que les rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros cinq cent onze à cinq cent quinze, les deux précités inclusivement, soient pris en considération demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P.:

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre mil neuf cent soixante.

Après débat,

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Thorvaldson, que la motion soit modifiée en retranchant le paragraphe "3", à la fin de ladite motion, et en y substituant ce qui suit:

"3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de mars mil neuf cent soixante et un".

Après débat, et—

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Après débat,

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Bouffard, que plus ample débat sur la motion, telle que modifiée, soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-78, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les juges", il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill S-36, intitulé: "Loi modifiant le Code criminel",

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt,—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mercredi 13 juillet 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

1er juin—Qu'il s'enquerra du Gouvernement—

Quel est le montant de chacune des bourses pour ressortissants étrangers énumérées dans les catégories 8*a* et 8*b* du Deuxième Rapport Annuel du Conseil des Arts du Canada?

Quel est l'objet particulier de chacune de ces bourses?

N° 2.

Par l'honorable sénateur Smith (Queens-Shelburne):

28 juin,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Combien d'aéronefs et de navires de chaque ministère du gouvernement étaient affectés à des opérations aéronavales de recherche et de sauvetage sur la côte de l'Atlantique

a) en 1957,

b) en 1960?

2. Quelle modification, s'il en est, a été apportée depuis 1957 aux conditions et modalités dans lesquelles se sont effectués les services de la garde de la côte de l'Atlantique, rendus par ces navires et aéronefs aux pêcheurs en détresse sur mer?

3. Quelle modification, s'il en est, a été apportée depuis 1957 au système de communication sur la côte de l'Atlantique, relativement aux opérations de recherche et de sauvetage?

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 13 juillet 1960.

N° 1.

12 juillet,—Deuxième lecture du Bill C-76, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la pension du service public".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 2.

21 juin,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P.:

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de mars mil neuf cent soixante et un.

(L'honorable sénateur Hayden.)

N° 3.

30 mars,—Reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.—(L'honorable sénateur Crerar, C.P.)

N° 4.

28 juin,—Deuxième lecture du Bill C-78, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les juges".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 5.

8 juin,—Reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants, nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes.—(L'honorable sénateur Pratt.)

Pour le jeudi 14 juillet 1960.

12 juillet,—Deuxième lecture du Bill C-82, intitulé: "Loi concernant le ministère des Forêts".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi 13 juillet 1960.	
256–S	Banques et commerce	10.00 a.m.
176–F	Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	11.00 a.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 71

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 13 juillet 1960

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Bishop, Blais, Blois, Bois, Boucher, Bouffard, Brunt, Buchanan, Burchill, Campbell, Choquette, Courtemanche, Crerar, Croll, Dessureault, Drouin, Dupuis, Emerson, Euler, Farquhar, Gladstone, Golding, Gouin, Hayden, Higgins, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Isnor, Lambert, Lefrançois, Leonard, Macdonald, MacDonald (Cap-Breton), MacDonald (Queens), McDonald, McGrand, McKeen, McLean, Méthot, Monette, Pearson, Pouliot, Power, Pratt, Roebuck, Taylor (Norfolk), Taylor (Westmorland), Thorvaldson, Turgeon, Veniot, Wall, White, Woodrow.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill S-24, intitulé: "Loi concernant la Wabush Lake Railway Company Limited et la Compagnie de chemin de fer Arnaud",

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Aseltine dépose sur le Bureau:

Exemplaire du dixième rapport intérimaire de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Viet-Nam, pour la période allant du 1er février 1959 au 31 janvier 1960 (Texte français), et sommaire du rapport susmentionné (Textes anglais et français).

Rapport du Conseil des arts du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1960, en conformité de l'article 23 de la Loi sur le Conseil des arts du Canada, chapitre 3 des Statuts de 1957. (Textes anglais et français).

Rapport de la Commission royale sur le Chemin de fer du Lac des Grands Esclaves, Volume 1, daté en juin 1960. (Textes anglais et français).

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-68, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, avec trois amendements, comme il suit:

1. *Pages 14 et 15:* Retrancher le paragraphe (1) de l'article 18 du Bill et renuméroter respectivement les paragraphes (2) à (4) dudit article comme paragraphes (1) à (3) inclusivement.

2. *Page 16:* Retrancher les lignes 1 à 5 inclusivement et y substituer ce qui suit: "(4) Le présent article s'applique à l'année d'imposition 1960 et aux années d'imposition subséquentes."

3. *Pages 17 et 18:* Retrancher le paragraphe (2) de l'article 24 du Bill et renuméroter le paragraphe (3) dudit article comme paragraphe (2).

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Bouffard, que le rapport soit maintenant adopté.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le bill, tel que modifié, soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, présente un rapport dans les termes suivants:

Le MERCREDI 13 juillet 1960.

Le comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement", présente le rapport suivant:

Votre comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses délibérations à l'égard de ce bill.

Le tout respectueusement soumis.

SALTER A. HAYDEN,
Président.

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Bouffard, que le rapport soit maintenant adopté.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Pearson, du comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada, présente le second rapport de ce comité.

(*Le rapport sera publié en français sous forme d'Appendice aux Procès-verbaux du Sénat à une date ultérieure*).

L'honorable sénateur Pearson propose, appuyé par l'honorable sénateur Monette, que le rapport soit pris en considération mardi prochain, le 19 juillet 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants:

Bill SD-488, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Fairnington Gaul".

Bill SD-489, intitulé: "Loi pour faire droit à Rolande Mercier Perreault".

Bill SD-490, intitulé: "Loi pour faire droit à France-Andrée Joly Smith".

Bill SD-491, intitulé: "Loi pour faire droit à Marcelle Schipper Brian".

Les bills sont lus séparément la première fois.

Avec la permission du Sénat.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que les bills soient inscrits à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson—

Que les taxes parlementaires versées à l'égard du Bill S-19, intitulé: "Loi constituant en corporation l'Église évangélique luthérienne du Canada", soient

remboursées à MM. Maclaren, Laidlaw, Corlett & Sherwood, procureurs des pétitionnaires, moins les frais d'impression et de traduction.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le Bill C-76, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la pension du service public", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Haig, C.P.:

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.
Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures, des cours de district et des cours de comté resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, d'une cour de district ou d'une cour de comté, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de mars mil neuf cent soixante et un.

Après débat,

L'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénateur Power, C.P., que la motion soit modifiée de nouveau à l'article 99, comme il suit:—

Que les mots "des cours de district et des cours de comté" soient retranchés des lignes 2 et 3 du paragraphe (1), et les mots "d'une cours de district ou d'une cour de comté" soient retranchés des lignes 1 et 2 du paragraphe (2).

Après débat, et—

Étant posée la question sur le projet d'amendement, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Étant posée la question sur la motion principale, telle que modifiée, elle est—

Résolue par l'affirmative, sur division.

L'Adresse, telle que modifiée, se lit comme il suit:

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, nous adressons à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

Modification relative à la durée des fonctions des juges. 30 et 31 Vict., c. 3.

1. L'article quatre-vingt-dix-neuf de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

Durée des fonctions des juges.

"99. (1) Sous réserve du paragraphe (2) du présent article, les juges des cours supérieures resteront en fonction durant bonne conduite, mais ils pourront être révoqués par le gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Cessation des fonctions à l'âge de 75 ans.

(2) Un juge d'une cour supérieure, nommé avant ou après l'entrée en vigueur du présent article, cessera d'occuper sa charge lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-quinze ans, ou à l'entrée en vigueur du présent article si, à cette époque, il a déjà atteint ledit âge."

Titre abrégé et citation.

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1960). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960).

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de mars mil neuf cent soixante et un.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.

Après débat,

L'honorable sénateur Macdonald, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Hugessen, que plus ample débat sur l'interpellation soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-78, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les juges", il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat—

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants

du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt,—
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le jeudi 14 juillet 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellation.**

INTERPELLATION

Par l'honorable sénateur Smith (Queens-Shelburne):

28 juin,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Combien d'aéronefs et de navires de chaque ministère du gouvernement étaient affectés à des opérations aéronavales de recherche et de sauvetage sur la côte de l'Atlantique

a) en 1957,

b) en 1960?

2. Quelle modification, s'il en est, a été apportée depuis 1957 aux conditions et modalités dans lesquelles se sont effectués les services de la garde de la côte de l'Atlantique, rendus par ces navires et aéronefs aux pêcheurs en détresse sur mer?

3. Quelle modification, s'il en est, a été apportée depuis 1957 au système de communication sur la côte de l'Atlantique, relativement aux opérations de recherche et de sauvetage?

ORDRE DU JOUR

Le jeudi 14 juillet 1960.

N° 1.

12 juillet,—Deuxième lecture du Bill C-82, intitulé: "Loi concernant le ministère des Forêts".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 2.

28 juin,—Deuxième lecture du Bill C-78, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les juges".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 3.

13 juillet,—Troisième lecture du Bill C-68, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, telle que modifiée".—(L'honorable sénateur Thorvaldson.)

N° 4.

13 juillet,—Deuxième lecture des bills suivants:

Bill SD-488, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Fairnington Gaul".

Bill SD-489, intitulé: "Loi pour faire droit à Rolande Mercier Perreault".

Bill SD-490, intitulé: "Loi pour faire droit à France-Andrée Joly Smith".

Bill SD-491, intitulé: "Loi pour faire droit à Marcelle Schipper Brian".

—(L'honorable sénateur Roebuck.)

N° 5.

30 mars,—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.—(L'honorable sénateur Macdonald, C.P.)

N° 6.

8 juin,—Reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants, nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes.—(L'honorable sénateur Pratt.)

Pour le mardi 19 juillet 1960.

13 juillet,—Considération du rapport du Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada".—(L'honorable sénateur Pearson.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 14 juillet 1960.	
256–S	Banques et commerce	10.30 a.m.
356–S	Régie intérieure et comptabilité	12.00 midi

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 72

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 14 juillet 1960

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Drouin,	Lefrançois,	Pouliot,
Bishop,	Dupuis,	Leonard,	Power,
Blais,	Emerson,	Macdonald,	Pratt,
Blois,	Farquhar,	MacDonald	Roebuck,
Bois,	Gladstone,	(Cap-Breton),	Taylor (Norfolk),
Brunt,	Golding,	MacDonald	Taylor
Buchanan,	Higgins,	(Queens),	(Westmorland),
Burchill,	Horner,	McDonald,	Thorvaldson,
Choquette,	Hugessen,	McGrand,	Turgeon,
Courtemanche,	Inman,	McKeen,	Veniot,
Crerar,	Irvine,	McLean,	Vien,
Croll,	Isnor,	Méthot,	Wall,
Dessureault,	Lambert,	Monette,	White,
		Pearson,	Woodrow.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Aseltine dépose sur le Bureau:

Rapport de la Commission d'énergie du Nord Canadien, y compris le rapport de l'Auditeur général sur les comptes de la Commission, pour l'année financière terminée le 31 mars 1960, en conformité de l'article 24 de la Loi sur la Commission d'énergie du Nord Canadien, chapitre 196, tel que modifié, et des articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R. 1952. (Texte anglais).

L'honorable sénateur Hugessen, Président suppléant, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-76, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la pension du service public", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Brunt, du comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité, présente le neuvième rapport de ce comité.

Le rapport est alors lu par le Greffier adjoint, comme il suit:

Le JEUDI 14 juillet 1960.

Le comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité présente son neuvième rapport—

Votre comité a examiné les dépenses et les recettes du Sénat pour l'année financière terminée le 31 mars 1960, et il a constaté qu'elles sont exactes.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
W. R. BRUNT.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le rapport soit maintenant adopté.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Brunt, du comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité, présente le dixième rapport de ce comité.

Le rapport est alors lu par le Greffier adjoint, comme il suit:

Le JEUDI 14 juillet 1960.

Le comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité présente son dixième rapport—

Votre comité recommande que la fourniture ordinaire de papeterie, etc., qu'il a choisie avec égard et utilité, pour usage des sénateurs dans leurs bureaux, ainsi que sur leurs pupitres dans la salle du Sénat, soit fournie conformément aux listes approuvées par le Comité, après déposition chez le Chef de la papeterie, et que distribution en soit faite de la même façon que durant la présente session.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
W. R. BRUNT.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le rapport soit maintenant adopté.

Après débat, et—

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Brunt, du comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité, présente le onzième rapport de ce comité.

Le rapport est alors lu par le Greffier adjoint, comme il suit:

Le JEUDI 14 juillet 1960.

Le comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité présente son onzième rapport—

Votre comité recommande que, durant l'intersession prochaine du Parlement, l'honorable sénateur Aseltine, Leader du Gouvernement au Sénat, ainsi que deux sénateurs qu'il nommera à l'occasion, soient autorisés à agir au nom du Sénat en toutes affaires qui concernent la gestion du Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
W. R. BRUNT.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le rapport soit maintenant adopté.

Après débat, et—

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Brunt, du comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité, présente le douzième rapport de ce comité.

Le rapport est alors lu par le Greffier adjoint, comme il suit:

Le JEUDI 14 juillet 1960.

Votre comité recommande qu'il soit accordé à Madame Agnès Joly, femme de ménage à sa retraite, une gratification de service de $87.50.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
W. R. BRUNT.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le rapport soit maintenant adopté.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Pearson propose, appuyé par l'honorable sénateur Méthot, que le Bill C-82, intitulé: "Loi concernant le ministère des Forêts", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Pearson propose, appuyé par l'honorable sénateur Monette, que le bill soit déféré au comité permanent des Ressources naturelles.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-78, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les juges", il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Higgins propose, pour l'honorable sénateur Thorvaldson, appuyé par l'honorable sénateur Monette, que le Bill C-68, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu", tel que modifié, soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois, tel que modifié.

Étant posée la question de savoir si ce bill, tel que modifié, doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, avec trois amendements, pour lesquels il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Burchill propose, pour l'honorable sénateur Roebuck, appuyé par l'honorable sénateur Isnor, que les bills suivants soient maintenant lus une deuxième fois:

Bill SD-488, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Fairnington Gaul".

Bill SD-489, intitulé: "Loi pour faire droit à Rolande Mercier Perreault".

Bill SD-490, intitulé: "Loi pour faire droit à France-Andrée Joly Smith".

Bill SD-491, intitulé: "Loi pour faire droit à Marcelle Schipper Brian".

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont alors lus séparément, sur division.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Burchill propose, pour l'honorable sénateur Roebuck, appuyé par l'honorable sénateur Isnor, que les bills soient maintenant lus une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont alors lus séparément la troisième fois, sur division.

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés,
Elle est résolue par l'affirmative, sur division.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Canada sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir, il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat—

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, elle est—

Résolue par l'affirmative. 4.50 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 7.45 p.m.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

La communication est alors lue par le Président, comme il suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 14 juillet 1960.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Wilfred Judson, Juge de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 14 juillet, à 8.00 p.m., afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

E. JOLY de LOTBINIÈRE,
Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

L'honorable
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le Bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-83, intitulé: "Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des communes et le droit de vote", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Pearson propose, pour l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Thorvaldson, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, l'honorable Wilfred Judson, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

"C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat".

Les Communes étant venues,

L'honorable Président du Sénat dit:

Honorables membres du Sénat,
Membres de la Chambre des communes:

J'ai l'honneur de vous informer qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de faire émettre des lettres patentes sous son seing manuel et son sceau d'armes, nommant l'honorable Wilfred Judson, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, pour être son suppléant et remplir au nom de Son Excellence tous les devoirs qui lui incombent durant le bon plaisir de Son Excellence.

Lesdites lettres patentes sont alors lues par le Greffier du Sénat, comme il suit:

GEORGE-P. VANIER
(L.S.)

CANADA

Par Son Excellence le major-général George-Philias Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service Distingué, à qui ont été décernées la Croix Militaire et la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

A L'HONORABLE WILFRED JUDSON, Juge puîné de la Cour suprême du Canada.

SALUT:

SACHEZ QUE, étant assuré de votre loyauté, fidélité et habileté, Je, le major-général George-Philias Vanier, Gouverneur général du Canada, en vertu et en conformité des pouvoirs et de l'autorité qui m'ont été conférés par

la Commission de Sa Majesté la Reine Elisabeth II, sous le Grand Sceau du Canada, en date du 1er août 1959, me constituant et me nommant Gouverneur général du Canada, vous nomme, constitue et désigne, dit WILFRED JUDSON, pour être mon député au Canada, et pour exercer en cette qualité, sous réserve de toutes restrictions ou instructions exprimées ou données, à l'occasion, par Sa Majesté, tous les pouvoirs, fonctions et attributions qui me sont conférés et que je puis exercer de droit en ma qualité de Gouverneur général, sauf et excepté le pouvoir de dissoudre le Parlement du Canada.

VOUS AUREZ la possession, l'exercice et la jouissance de ladite charge de Député de moi-même, Gouverneur général du Canada, comme il est dit ci-dessus, ainsi que tous les pouvoirs, fonctions et attributions attachés à ladite charge qui vous est confiée, dit WILFRED JUDSON, et ce durant mon bon plaisir.

POURVU que la nomination de mondit Député ne préjudicie pas à l'exercice de ces pouvoirs, fonctions et attributions par moi-même, dit major-général George-Philias Vanier, en personne.

ET POURVU que vous, dit WILFRED JUDSON, obéissiez pendant toute la durée de ladite charge, à tous les ordres et instructions que vous recevrez, quand il y a lieu, de moi-même.

DONNÉ sous mon seing et sceau d'armes, à Ottawa, ce cinquième jour d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-neuf et en la huitième année du règne de Sa Majesté.

PAR ORDRE,

Le Secrétaire d'État,
C. STEIN.

Ordonné: Que lesdites lettres patentes soient inscrites aux Journaux.

Le Greffier adjoint lit alors les titres des bills à sanctionner, comme il suit:

Loi modifiant le Code criminel.

Loi concernant la Wabush Lake Railway Company Limited et la Compagnie de chemin de fer Arnaud.

Loi modifiant la Loi sur la pension du service public.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

"Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills."

Les Communes se retirent.

Après quoi il a plu à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Pearson propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner,—

Que lorque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à mardi prochain, le 19 juillet 1960, à trois heures de l'après-midi.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Pearson propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner,—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mardi 19 juillet 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellation.**

INTERPELLATION

Par l'honorable sénateur Smith (Queens-Shelburne):

28 juin,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Combien d'aéronefs et de navires de chaque ministère du gouvernement étaient affectés à des opérations aéronavales de recherche et de sauvetage sur la côte de l'Atlantique

a) en 1957,

b) en 1960?

2. Quelle modification, s'il en est, a été apportée depuis 1957 aux conditions et modalités dans lesquelles se sont effectués les services de la garde de la côte de l'Atlantique, rendus par ces navires et aéronefs aux pêcheurs en détresse sur mer?

3. Quelle modification, s'il en est, a été apportée depuis 1957 au système de communication sur la côte de l'Atlantique, relativement aux opérations de recherche et de sauvetage?

ORDRE DU JOUR

Le mardi 19 juillet 1960.

N° 1.

28 juin,—Deuxième lecture du Bill C-78, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les juges".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 2.

13 juillet,—Considération du rapport du Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada".—(L'honorable sénateur Pearson.)

N° 3.

14 juillet,—Deuxième lecture du Bill C-83, intitulé: "Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des communes et le droit de vote".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 4.

30 mars,—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.—(L'honorable sénateur Macdonald, C.P.)

N° 5.

8 juin,—Reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

   a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

   b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants, nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes.—(L'honorable sénateur Pratt.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi 19 juillet 1960.	
356–S	Ressources naturelles.....	10.30 a.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 73

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 19 juillet 1960

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Emerson,	Macdonald,	Pouliot,
Barbour,	Fergusson,	MacDonald	Pratt,
Bishop,	Gladstone,	(Cap-Breton),	Robertson,
Blais,	Golding,	MacDonald	Roebuck,
Blois,	Higgins,	(Queens),	Savoie,
Brunt,	Hnatyshyn,	McDonald,	Taylor
Buchanan,	Horner,	McGrand,	(Westmorland),
Choquette,	Inman,	McKeen,	Thorvaldson,
Courtemanche,	Irvine,	McLean,	Turgeon,
Croll,	Isnor,	Méthot,	Veniot,
Drouin,	Kinley,	Monette,	Vien,
Dupuis,	Lambert,	Paterson,	White,
		Pearson,	Wilson.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill S-19, intitulé: "Loi constituant en corporation l'Église évangélique luthérienne du Canada",

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill C-68, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu",

Et informe le Sénat qu'elle a agréé les amendements qu'il a apportés à ce bill, sans autre modification.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-80, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

L'honorabe sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-81, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la réduction des taux de transport de marchandises", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine dépose sur le Bureau:

Rapport du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion pour l'année terminée le 31 mars 1960, en conformité de l'article 19 de la Loi sur la radiodiffusion, chapitre 22, Statuts de 1958. (Textes anglais et français).

Rapport de la Société Radio-Canada pour l'année terminée le 31 mars 1960, en conformité de l'article 36 de la Loi sur la radiodiffusion, chapitre 22, Statuts de 1958; et des articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, Statuts revisés, S.R. 1952. (Textes anglais et français).

Rapport du Secrétaire d'État du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1960, en conformité de l'article 8 de la Loi sur le Secrétariat d'État, chapitre 77, S.R. 1952. (Textes anglais et français).

Rapport de la Commission du service civil du Canada pour l'année civile terminée le 31 décembre 1959, en conformité de l'article 4 de la Loi sur le service civil, chapitre 48, S.R. 1952. (Textes anglais et français).

Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la *Gazette du Canada*, Partie II, 1960, en conformité de l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235, S.R. 1952. (Textes anglais et français).

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente le rapport de ce comité portant le numéro cinq cent seize, comme il suit:

Le MARDI 12 juillet 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son cinq cent seizième rapport, comme il suit—

1. Relativement à la pétition de Norman Edward Fulford, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Barbara Jean Condran Fulford, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que le cinq cent seizième rapport du comité permanent des Divorces soit maintenant adopté.

Après débat, et—

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente le cinq cent dix-septième rapport de ce comité.

Le MARDI 12 juillet 1960.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinq cent dix-septième rapport—

Durant la présente session du Parlement 609 pétitions en divorce ont été présentées au Sénat, et le comité permanent des Divorces en a disposé ainsi qu'il suit:

Pétitions entendues et recommandées	492
Pétitions entendues et rejetées	7
Pétitions retirées	15
Pétitions dont il n'a pas été disposé	95
(Lors de la dernière session, il n'avait pas été disposé de 83 pétitions présentées)	
TOTAL	609

Des pétitions recommandées 486 provenaient de pétitionnaires domiciliés en la province de Québec, et 6 de pétitionnaires domiciliés en la province de Terre-Neuve.

Des 486 pétitionnaires domiciliés en la province de Québec, 161 étaient des époux et 325 étaient des épouses.

Des 6 pétitionnaires domiciliés en la province de Terre-Neuve, 1 était un époux et 5 étaient des épouses.

Des pétitions entendues, 13 ont été contestées lors de l'audition. De ces 13 pétitions contestées à l'audition, 6 ont été rejetées.

Le comité principal ou général a tenu 54 séances durant la session, en 54 jours différents. Le comité général s'est divisé en sous-comités, pour l'audition de la preuve apportée à l'égard des pétitions, et ces sous-comités ont tenu 139 séances.

Dans 6 cas où le pétitionnaire ou la pétitionnaire a allégué que, par suite de sa situation pécuniaire difficile, il ou elle ne pouvait acquitter la totalité des taxes parlementaires, le comité a recommandé une remise partielle.

Les taxes versées au Parlement à l'égard des Bills de divorce entendus et recommandés durant la présente session s'élèvent à $102,655.00.

Si ces Bills de divorces que recommande le comité et qui sont présentement à divers stades devant le Parlement, reçoivent la sanction royale, la statistique concernant la dissolution de mariages accordée le Parlement durant les dix dernières sessions, sera comme il suit:

1952	312
1952-1953	282
1953-1954	378
1955	402
1956	356
1957—1re session	338
1957—2e session	187
1958	319
1959	353
1960	492

La statistique concernant le nombre de divorces accordés au Canada durant les années de 1955 à 1959, les deux précitées inclusivement, est la suivante:

	1955	1956	1957	1958	1959
Canada	6,031	5,890	6,688	6,279	6,222
Terre-Neuve	1	5	6	7	1
Île-du-Prince-Édouard	7	1	2	1	6
Nouvelle-Écosse	253	230	250	220	215
Nouveau-Brunswick	181	215	206	150	221
Québec	401	351	519	311	351
Ontario	2,509	2,472	2,873	2,776	2,595
Manitoba	337	314	305	292	301
Saskatchewan	237	221	242	281	276
Alberta	627	685	726	743	836
Colombie-Britannique	1,483	1,502	1,559	1,498	1,420

Le taux des divorces accordés au Canada en 1959, par 100,000 de population, s'établit à 35.7, divisé comme il suit:

Terre-Neuve	0.2
Île-du-Prince-Édouard	5.9
Nouvelle-Écosse	30.0
Nouveau-Brunswick	37.5
Québec	7.0
Ontario	43.6
Manitoba	34.0
Saskatchewan	30.6
Alberta	67.3
Colombie-Britannique	90.4

L'état suivant indique le nombre de divorces accordés aux époux et aux épouses, respectivement, pour les années mentionnées.

	Époux	*Épouses*
1955	2,357	3,674
1956	2,279	3,611
1957	2,701	3,987
1958	2,569	3,710
1959	2,459	3,763

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
A. W. ROEBUCK.

Ordonné: Que le rapport soit déposé sur le Bureau.

L'honorable sénateur Turgeon, Président suppléant du comité permanent des Ressources naturelles, auquel a été déféré le Bill C-82, intitulé: "Loi concernant le ministère des Forêts", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Pearson propose, appuyé par l'honorable sénateur Turgeon, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Brunt, du comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité, présente son treizième rapport, ainsi qu'il suit.

Le MARDI 19 juillet 1960.

Pour obtempérer à l'Ordre de renvoi du 14 juin 1960, votre comité a étudié le rapport suivant de la Commission du service civil:

1. COMMISSION DU SERVICE CIVIL
CANADA

Le 10 juin 1960.

Aux Honorables Membres du Sénat—

La Commission du service civil a l'honneur de soumettre le rapport suivant—

Les procès-verbaux du Conseil du Trésor 562066 du 28 mars 1960, et 564488 du 12 mai 1960, dont copies sont ci-annexées, aprouvent les taux revisés de rémunérations pour certaines catégories générales dans le service civil, à compter du 1er avril 1960 et du 1er mai 1960, respectivement.

En vertu des dispositions des articles 62 et 11 de la Loi sur le service civil, et selon les principes et les dispositions des procès-verbaux du Conseil du Trésor, il est recommandé que les revisions attribuées à l'égard des catégories générales dans le service civil soient applicables aux positions classifiées comme telles au Sénat.

Respectueusement soumis,

Président du Sénat,
MARK R. DROUIN.

SAM HUGHES,
Président.
RUTH ADDISON,
Commissaire.
PAUL PELLETIER,
Commissaire.

2. Les revisions établies dans le rapport ci-haut pour les catégories générales dans le service civil et applicables aux positions classées comme telles au Sénat sont les suivantes:

a) Prenant effet le 1er avril 1960—

MESSAGER DE CONFIANCE

De:	$2,790	2,910	3,030	3,150
A:	$2,850	3,000	3,150	3,300

COMMIS 4

De:	$3,570	3,720	3,870	4.020
A:	$4,050	4,200	4,350	4,500

COMMIS PRINCIPAL

De:	$4,080	4,230	4,380	4,530	4,680
A:	$4,620		4,800	4,980	5,160

b) Prenant effet le 1er mai 1960—

SERVICE DU MÉNAGE, HOMME—

De:	$2,550	2,670	2,790	2,910
A:	$2,850	3,000	3,150	3,300

3. Votre comité recommande que le rapport soit approuvé.

Le tout respectueusement soumis,

W. R. BRUNT,
Président.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le rapport soit pris en considération demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Brunt, du comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité, présente son quatorzième rapport,

Le MARDI 19 juillet 1960.

Le comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité présente son quatorzième rapport—

Votre comité recommande l'adoption des revisions suivantes des taux de rémunérations—

1. ASSISTANT EXÉCUTIF:

a) Que le taux du traitement attribué à l'Assistant Exécutif et Secrétaire particulier du Leader du Gouvernement au Sénat soit augmenté ainsi qu'il suit:

De: $7,000 par an
A: $8,000 par an

b) Que le taux du traitement de l'Assistant Exécutif et Secrétaire particulier du Leader de l'Opposition au Sénat soit augmenté comme il suit:

De: $7,000 par an
A: $8,000 par an

Prenant effet le 1er juin 1960.

2. SECRÉTAIRES DU SÉNAT—TEMPORAIRES À TEMPS CONTINU:

a) Que le taux du traitement attribué à la Secrétaire-sténographe du Leader du Gouvernement au Sénat soit augmenté ainsi qu'il suit:

De: $375 par mois ($4,500 par an)
A: $400 par mois ($4,800 par an)

b) Que le taux du traitement attribué à la Secrétaire-sténographe du Leader de l'Opposition au Sénat soit augmenté ainsi qu'il suit:

De: $342 par mois ($4,104 par an)
A: $367 par mois ($4,404 par an)

c) Que le taux du traitement de la surveillante du personnel des sténographes du Sénat, soit augmenté ainsi qu'il suit:

De: $342 par mois ($4,104 par an)
A: $367 par mois ($4,404 par an)

d) Que le taux de traitement de la sténographe bilingue senior soit ainsi augmenté:

De: $333 par mois ($3,996 par an)
A: $358 par mois ($4,296 par an)

Prenant effet le 1er avril 1960.

3. STÉNOGRAPHES DU SÉNAT—TEMPORAIRES À TEMPS CONTINU:

Que l'échelle graduelle de traitement aux sténographes temporaires à temps continu soit ainsi augmentée—

De: 1re session d'emploi au taux de $278 par mois ($3,336 par an)
2e session d'emploi au taux de $298 par mois ($3,576 par an)
3e session d'emploi au taux de $315 par mois ($3,780 par an)

A: 1re session d'emploi au taux de $303 par mois ($3,636 par an)
2e session d'emploi au taux de $323 par mois ($3,876 par an)
3e session d'emploi au taux de $340 par mois ($4,080 par an)

Prenant effet le 1er avril 1960.

4. STÉNOGRAPHES DU SÉNAT—SESSIONNELLES

Que l'échelle graduelle de traitement aux sténographes sessionnelles soit ainsi augmentée:

De: 1re session d'emploi au taux de $278 par mois ($3,336 par an)
2e session d'emploi au taux de $298 par mois ($3,576 par an)
3e session d'emploi au taux de $315 par mois ($3,780 par an)

A: 1re session d'emploi au taux de $303 par mois ($3,636 par an)
2e session d'emploi au taux de $323 par mois ($3,876 par an)
3e session d'emploi au taux de $340 par mois ($4,080 par an)

Prenant effet le 1er avril 1960.

5. STÉNOGRAPHES-COPISTES: SESSIONNELLES

Que l'échelle graduée de traitement aux sténographes-copistes du Sénat soit ainsi augmentée:

De: 1re session d'emploi au taux de $335 par mois ($4,020 par an)
2e session d'emploi au taux de $355 par mois ($4,260 par an)
3e session d'emploi au taux de $375 par mois ($4,500 par an)

A: 1re session d'emploi au taux de $360 par mois ($4,320 par an)
2e session d'emploi au taux de $380 par mois ($4,560 par an)
3e session d'emploi au taux de $400 par mois ($4,800 par an)

Prenant effet le 1er avril 1960.

6. MESSAGER DE CONFIANCE PARLEMENTAIRE. DIVISION DES COMITÉS (TEMPORAIRE)

Que le taux du traitement attribué à M. George McIntosh, messager de confiance parlementaire, à temps continu, Division des comités, soit revisé et ainsi augmenté:

De: $275 par mois ($3,300 par an)

A: (Annuelle graduée)
$3,150 3,300 3,450 3,600

Prenant effet le 1er juillet 1960.

7. MESSAGER DE CONFIANCE: TEMPORAIRE À TEMPS CONTINU

Que le taux de traitement attribué au messager de confiance (A temps continu temporaire) soit augmenté ainsi qu'il suit:

De: $260 par mois ($3,120 par an)

A: (Annuelle graduée)
$2,850 3,000 3,150 3,300

Prenant effet le 1er avril 1960.

8. Que le taux de traitement attribué au messager de confiance (Sessionnel) soit ainsi augmenté:

De: $250 par mois ($3,000 par an)

A: (Annuelle graduée au taux de)
$2,850 3,000 3,150 3,300

Prenant effet le 1er avril 1960.

9. SERVICE DU MÉNAGE, HOMME. TEMPORAIRE À TEMPS CONTINU ET SESSIONNEL

Que le taux du traitement attribué au service du ménage, homme (Temporaire à temps continu et sessionnel) soit ainsi augmenté:

De: $247 par mois ($2,964 par an)

A: $2,850 3,000 3,150 3,300

Prenant effet le 1er mai 1960.

10. CONSTABLE—SERVICE DE PROTECTION DU SÉNAT—TEMPORAIRE À TEMPS CONTINU

Que le taux de rémunération pour constable, service de protection du Sénat, soit ainsi revisé:

De: $3,396

A: $3,390 3,540 3,690 3,840

Prenant effet le 1er juillet 1960.

11. PAGES—SESSIONNELS

a) Que le taux de rémunération pour le page en chef soit ainsi augmenté:

De: $132 par mois ($1,584 par an)

A: $139.50 par mois ($1,674 par an)

b) Que le taux de rémunération pour page soit ainsi augmenté:

De: $117 par mois ($1,404 par an)

A: $124.50 par mois ($1,494 par an)
Prenant effet le 1er avril 1960.

Le tout respectueusement soumis,

W. R. BRUNT,
Président.

L'honorable sénateur Brunt, propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner, que le rapport soit pris en considération demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Roebuck, Président du comité permanent des Divorces, présente au Sénat le bill suivant:
Bill SD-492, intitulé: "Loi pour faire droit à Norman Edward Fulford".

Le bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-78, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les juges", il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde la considération du deuxième rapport du comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada.

L'honorable sénateur Pearson propose, appuyé par l'honorable sénateur Emerson, que le rapport soit maintenant adopté.

Après débat,
L'honorable sénateur Taylor (*Westmorland*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Turgeon, que plus ample débat sur la motion visant à l'adoption du rapport soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Courtemanche, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Monette, que le Bill C-83, intitulé: "Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des communes et le droit de vote", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Monette propose, pour l'honorable sénateur Courtemanche, C.P., appuyé par l'honorable sénatrice Irvine, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Canada sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir, il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à mardi prochain, le 26 juillet 1960.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat—

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

   a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

   b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt,—
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

APPENDICE

Rapport du comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres

Le MERCREDI 13 juillet 1960.

Le comité spécial du Sénat chargé d'enquêter sur l'utilisation des terres au Canada présente le deuxième rapport suivant:

MANDAT

La motion suivante a été adoptée par le Sénat le 11 février 1960:

"Qu'un comité spécial du Sénat soit formé pour faire enquête et rapport sur l'utilisation des terres au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadiennes et, en particulier, en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent;

Que ledit comité se compose des honorables sénateurs Barbour, Basha, Bois, Boucher, Bradette, Buchanan, Cameron, Crerar, Emerson, Gladstone, Golding, Higgins, Horner, Inman, Léger, Leonard, MacDonald, McDonald, McGrand, Méthot, Molson, Pearson, Power, Smith (*Kamloops*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon, Vaillancourt, Wall et White;

Que le comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

Que le comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et à faire rapport de temps à autre;

Que les témoignages recueillis sur le sujet au cours des quatre sessions précédentes soient déférés au comité."

Le sous-comité directeur du programme et de la procédure se composait des membres suivants:

Les honorables sénateurs Pearson, président; Bois, président suppléant; Basha, Cameron, Inman, McDonald, Smith (*Kamloops*), Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*) et Wall.

Poursuivant l'enquête entreprise à la dernière session, sur les petites fermes non rentables et surtout sur les répercussions sociales en cause, le comité a continué à s'occuper uniquement des voies et moyens grâce auxquels on pourra venir en aide à ce secteur de l'économie canadienne. Le comité n'a pas l'intention de répéter ici les conclusions qu'il a tirées à l'égard du problème des petites fermes, au Canada, mais il vous prie de vous reporter à son rapport du 8 juillet 1959 qui les donne en entier. Les vues du comité sur cet aspect compliqué de l'utilisation des terres sur lequel porte son mandat, sont toutes exprimées dans le présent rapport. Le comité projette de présenter un rapport définitif au cours de la prochaine session alors que nombre de mémoires sur les aspects plus vastes de l'utilisation des terres et d'autres aspects connexes seront étudiés, en vue de couvrir toute la portée de son mandat.

L'une des recommandations contenues dans le dernier rapport du comité (Fascicule imprimé n° 12, 8 juillet 1959) a donné comme résultat l'envoi d'une délégation aux États-Unis par le ministère canadien de l'Agriculture afin d'y "étudier le Programme de mise en valeur rurale dans ce pays, et d'en faire rapport". La délégation comprenait un groupe d'hommes hautement qualifiés, à savoir MM. J. F. Booth, A. E. Barrett, S. F. Shields et R. A. Stutt.

La délégation a effectué ses études à l'automne de 1959 et a présenté son rapport au cours de la première et de la deuxième séances du comité, pendant la session en cours (Fascicules imprimés nos 1 et 2, 3 et 10 mars 1960). Ce rapport est très complet et très bien rédigé. Des Américains qui s'intéressent à la mise en valeur rurale en ont dit que c'est une des études les plus complètes et les plus objectives que l'on ait faites sur le programme en question. Le comité recommande à tous les sénateurs qui s'intéressent à la terre et aux personnes qui, dans les régions rurales, s'intéressent soit aux exploitations agricoles, soit aux exploitations forestières, de lire le rapport de la délégation très attentivement.

Par la suite, en se fondant sur les renseignements obtenus sur l'administration du Programme américain de mise en valeur rurale, le comité a décidé de mener une enquête assez brève sur des champs d'activités comparables au Canada, que ces activités soient entreprises par les gouvernements fédéral, provincial ou local, par les organismes publics ou par des groupes de particuliers. Ces champs d'activités comprenaient l'industrie et la main-d'œuvre, les forêts, les divertissements, et l'industrie du tourisme, la formation, la direction, les problèmes publics ainsi que l'agriculture. On a fait rapport d'une partie de ce travail à des sessions antérieures. Grâce aux renseignements dont il disposait, le comité a pu avoir un tableau bref mais vaste des programmes et des sources actuels visant à améliorer les conditions dans les régions rurales. Cela est surtout vrai des champs d'activités relevant de divers ministères fédéraux. Le comité a suivi le même procédé qu'au cours de ses séances antérieures et l'on a invité les témoins à décrire les activités de leur ministère ou de leur agence respective.

Outre les renseignements fournis par la délégation du ministère canadien de l'Agriculture, deux spécialistes des programmes de mise en valeur rurale, aux États-Unis, ont comparu devant le comité, le 31 mars 1960. (Voir le fascicule n° 5 du compte rendu imprimé.) Il s'agit de M. Paul V. Kepner, administrateur adjoint, du *Federal Extension Service*, du ministère américain de l'Agriculture, Washington (D.C.), et de M. Sherman Weiss, spécialiste de la mise en valeur des ressources de la région septentrionale, de Hayward (Wisconsin). Ils ont corroboré l'analyse faite par la délégation canadienne en y ajoutant certaines explications et des faits tirés de leur expérience personnelle sur le fonctionnement et les réalisations du Programme.

Un dernier et important sujet qui figurait à l'ordre du jour du comité pour cette session n'a pas été terminé. On s'était proposé d'amener à Ottawa des représentants des services d'instruction agricole de chacune des provinces relevant du ministère de l'Agriculture ou des ministères provinciaux de l'Instruction, ou des universités, afin qu'ils puissent décrire ces programmes d'instruction ainsi que les problèmes, les plans en vue de l'amélioration et de l'expansion; et nous exposer leur avis sur l'opportunité d'aborder le problème de la façon dont on l'a fait sous l'empire du programme de mise en valeur rurale aux États-Unis. Mais on n'a pu réaliser ce projet pour l'instant.

Au total, on a tenu neuf réunions et entendu vingt-deux témoins, qui étaient appuyés par onze autres personnes au cours de six des réunions en question. Les témoignages présentés au comité couvrent 236 pages.

L'amélioration des conditions qui règnent dans les régions à revenus modiques au moyen de la mise en valeur rurale

Le programme constitue une tentative assez récente de mettre en œuvre un programme national de mise en valeur des fermes, de l'industrie et des collectivités dans les régions rurales désavantagées. Grâce à ce programme l'administration nationale est en mesure d'accroître l'utilité d'un grand nombre

de programmes réguliers d'aide technique et financière. On obtient ce résultat grâce à l'aide de commissions régionales au sein desquelles les gens de la localité se sont groupés sous des dirigeants locaux et prêtent leur temps, leurs ressources et leurs talents. Cette façon d'aborder le problème insiste surtout sur l'initiative personnelle appuyée par le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'État, ainsi que par les organismes privés. Les problèmes communs sont résolus par des personnes faisant partie de tous les éléments de la société, qui s'unissent pour trouver les faits pour les analyser et pour prendre les mesures qui s'imposent. On établit ainsi des inventaires des ressources de la collectivité, on poursuit des études dont les résultats sont publiés et discutés parmi tous les intéressés, et l'on formule des plans qu'on étudie et qu'on exécute au moyen de programmes appropriés. A toutes ces étapes, les administrations fédérales, locales et les organismes privés jouent un rôle d'appui.

La mise en valeur rurale, telle qu'elle est pratiquée aux États-Unis, s'inspire de deux principles fondamentaux. Quoiqu'on puisse s'attendre à un certain relèvement du revenu agricole, à une certaine amélioration des conditions de l'existence, grâce à des exploitations agricoles, il est à peu près reconnu que les meilleurs moyens de réaliser la mise en valeur d'une région se trouvent dans des domaines autres que l'économie agricole. Cette vérité découle en partie des ressources agricoles limitées dont disposent les comtés qui ont été désignés pour faire l'objet d'une mise en valeur rurale, mais surtout de l'activité économique plus grande et des meilleures occasions d'emploi, ainsi que des recettes provenant de l'exploitation des autres ressources.

Deuxièmement, à cause du rendement accru des produits agricoles par travailleur, qui résulte des progrès technologiques et scientifiques, on n'a plus besoin d'autant de personnes dans la ferme. Cet état de choses exige l'exploitation de toutes les occasions d'emploi rémunéré dans d'autres domaines si l'on veut éviter une pénurie d'emplois grave. Ces deux circonstances s'appliquent également aux conditions qui règnent au Canada. La mesure dans laquelle les familles peuvent suppléer à leurs revenus grâce à des emplois non agricoles dépend pour une large part de la disponibilité de tels emplois.

La responsabilité en matière de mise en valeur rurale dans une région quelconque est aux mains des gens de la localité, quoique le choix des comtés témoins ait été fait par le ministère de l'État. Ce choix a été exercé afin de faire ressortir les efforts que tente le gouvernement fédéral, les gouvernements des États et d'autres en vue d'apporter les améliorations dont le besoin se manifeste dans ces comtés et aussi pour mettre le programme en marche. Tous les moyens de recherche, d'aide technique, de consultation et d'aide financière dont disposent les programmes réguliers ont été offerts à ces régions. A cet égard, l'organisme-clé de coordination est le service de vulgarisation de l'État fédéral. Les agents de ce service sont en mesure d'assurer aux services du comité de l'État tout ce qu'il faut pour étayer la discussion, pour aider à mettre en œuvre les décisions prises par le comité et pour coordonner davantage l'activité des divers organismes et organisations.

Ainsi qu'on l'a déjà signalé, le principal moyen de faciliter la réalisation du programme, c'est de constituer des comités pour le développement des comtés ou régions. Ce sont réellement des groupes de citoyens de l'endroit qui élaborent des plans: cultivateurs, hommes d'affaires, banquiers, fonctionnaires de comté, professionnels, chefs religieux, éducateurs, jeunes gens et ainsi de suite. Ces comités ne diffèrent pas beaucoup des organismes locaux de charité et d'avancement, sauf que leur travail est coordonné avec celui des organismes et des agences du gouvernement fédéral et des États en vue de la mise à exécution des programmes de développement et d'aide. Ils servent à

appeler l'attention sur des besoins d'ordre économique et social, à coordonner et à unir les efforts et les objectifs de tous les éléments de la société et à former une équipe avec toutes les sections rurales et urbaines de la population.

Les chambres de commerce locales et autres groupes du même genre aux États-Unis remplissent souvent les tâches de comités de comté et de région, du moins les tâches de sous-comités spécifiques, telles que le développement industriel, le tourisme, les marchés etc. Là où ces comités existent, on s'en sert d'ordinaire dans le cadre général de l'organisation locale pour le développement rural.

On a signalé une situation semblable dans le mémoire présenté par la Chambre canadienne de commerce (Fascicule imprimé n° 6) concernant le travail des chambres locales au Canada. On y signalait que 54 p. 100 des chambres locales dans les collectivités de 5,000 habitants ou moins comprenaient habituellement des comités pour le développement industriel de l'endroit; 48 p. 100 avaient des comités du tourisme; et 40 p. 100 comprenaient des comités agricoles. Nombre de chambres de commerce ont contribué à une plus grande collaboration entre les gens de la campagne et ceux des villes. La Chambre canadienne de commerce croit que "l'initiative de la liberté individuelle et l'entreprise individuelle constituent le véritable moyen d'assurer à tous les Canadiens le plus haut niveau de vie possible". Le rapport de la Chambre canadienne de commerce conclut son mémoire par une déclaration visant à favoriser l'idée du développement rural en ces termes bienveillants:

> ". . . quand les problèmes de la collectivité rurale seront mieux définis, le mouvement des Chambres de commerce, tant sur le plan national que local surtout, sera disposé à faire sa part en vue de trouver des solutions à ces problèmes. Nous croyons fermement qu'on devrait toujours fournir à l'individu l'occasion de s'aider lui-même et que, en s'unissant aux autres personnes de sa localité, il peut fournir un apport considérable et, à mesure qu'il atteint un plus haut degré de maturité, avoir plus confiance en lui et avoir plus d'initiative."

Un programme de mise en valeur des ressources, conformément au programme de développement rural, serait difficile, sinon impossible, à réaliser aux États-Unis sans les puissants moyens d'atteindre les gens par l'intermédiaire du service coopératif de vulgarisation des États et du gouvernement fédéral. Ce service constitue la troisième étape d'une entente bien conçue et mise au point entre les États et le fédéral en vue de fournir aux Américains des renseignements utiles sur des questions relatives à l'agriculture. Il complète le programme d'éducation mis au point par les stations agronomiques des États en vue de fournir aux gens des régions rurales un haut degré d'intégration et d'aide. Elles sont financées sur une base conjointe, mais le gouvernement fédéral fournit une très large part. Dans le cas du service de vulgarisation, les comités locaux contribuent leur part des frais, de même que les gouvernements fédéral et des États. A l'heure actuelle, à travers tout le pays, le gouvernement fédéral acquitte environ 38 p. 100 des frais du service de vulgarisation et le reste des frais est réparti entre l'État et le comté sur une base de trois à deux.

En vertu de cette entente, les gens sont tenus au courant des dernières découvertes et des meilleurs services des gouvernements des États et du fédéral. Le compte rendu que renferme le rapport que la délégation a présenté au comité (Fascicule imprimé n° 1) donne une idée du travail des agents du service de vulgarisation des comtés relativement à des questions d'organisation, visant à encourager les gens à prendre part au comité local, à fournir des renseignements sur les recherches, à fournir leur appui dans le domaine du

secrétariat et d'autres questions d'ordre administratif. Depuis que le programme de développement rural a été lancé, le gouvernement fédéral a affecté des fonds supplémentaires à ce programme, de sorte que les agents préposés à la mise en valeur rurale peuvent s'occuper à faciliter les nombreuses tâches que doivent exécuter les bureaux du service de vulgarisation de comté. Tandis que le rôle principal d'un agent de vulgarisation consiste à former des chefs, à donner des conseils techniques et des directives, l'agent préposé à la mise en valeur rurale se trouve dans une situation quelque peu différente en ce sens qu'il représente tous les organismes fédéraux qui doivent contribuer au programme.

Aux États-Unis, l'expérience a démontré que les sous-comités des comités principaux de mise en valeur de comtés ou de régions sont le plus efficaces lorsqu'ils sont constitués en vue de l'étude de questions particulières. Ils suscitent plus d'intérêts et font appel à plus de personnes qui portent un intérêt direct aux travaux à l'étude. Il en résulte un intérêt personnel et un désir réel d'atteindre l'objectif. Le genre de sous-comités varie selon les problèmes de la région à l'étude, le désir et le souci de la population de contribuer à l'amélioration des conditions. Le plus souvent, les sous-comités s'occupent de questions particulières qui visent l'agriculture, l'expansion industrielle, le tourisme, l'enseignement, la santé et le bien-être et les installations d'utilité publique, ainsi que nombre d'autres secteurs. Le rapport déposé par le sous-comité qui s'occupe du programme de la mise en valeur des campagnes aux États-Unis révèle que toutes les couches sociales des comtés qui ne jouissent pas de ressources matérielles suffisantes ou qui sont en butte au dépérissement de ces ressources sont parvenues à se trouver une cause commune et un motif commun d'amélioration, tandis que les hommes d'affaires, les banquiers et les membres des professions libérales ont allié leurs forces à celles des agriculteurs pour se lancer dans une campagne concertée. M. Paul V. Kepner, sous-administrateur du service fédéral de vulgarisation du département américain de l'Agriculture a résumé par ces mots cette importante réalisation:

> "La réalisation qui est peut-être la plus fondamentale, même si elle est moins tangible que d'autres de portée plus précise, est celle qui a consisté à convaincre les populations locales que si elles font un effort collectif pour cerner leurs difficultés régionales et aviser au moyen de les aplanir, elles pourront contribuer énormément à l'amélioration de leur bien-être. Cette réalisation s'est accompagnée de la détermination à réaliser tout ce que peut dicter l'atteinte des objectifs que la population s'était elle-même fixés."

Le rapport énumère des entreprises ayant pour objet d'encourager l'expansion des petits commerces; l'expansion de l'exploitation forestière; l'établissement de nouvelles attractions touristiques, de parcs et de moyens de récréations; l'aménagement de routes, de voies d'accès et de navigation fluviale; la réalisation de travaux destinés à améliorer l'agriculture. Toutes ces réalisations et tant et plus d'autres ont procuré du travail dans la région, suscité des revenus grâce à la vente de produits et à l'utilisation des installations par des personnes vivant en dehors des agglomérations, et il en est résulté un meilleur niveau de vie pour la population locale.

Voici les résultats tangibles indiqués par M. Kepner:

a) L'établissement de nouvelles petites industries ou l'expansion de celles qui existaient déjà, avec nouvelles occasions d'emploi et un surcroît de revenu qui favorisent non seulement les employés eux-mêmes, mais les industries et les autres services de la région.

b) Des cours de formation industrielle inaugurés dans des écoles secondaires rurales, afin de mieux préparer les jeunes de la région à se placer en dehors de l'agriculture. Il ne s'agit pas de cours qui tiennent lieu de la formation agricole, mais qui viennent la compléter. Des cours postscolaires sont mis à la disposition des adultes, afin de les préparer à obtenir des emplois industriels, soit dans leur propre localité soit ailleurs, et à temps complet ou à temps partiel. Des programmes bien précis ont été élaborés en vue d'encourager les jeunes à parfaire leurs études et ils ont procuré d'excellents résultats.

c) Les installations et les services destinés aux loisirs et au tourisme ont été améliorés dans plusieurs régions, non seulement à l'avantage des résidents, mais afin d'attirer une plus grande partie du commerce touristique vers plusieurs de ces régions qui sont bien munies en attractions naturelles.

d) L'établissement de moyens de vente et d'entretien dans le domaine de l'agriculture pour répondre aux besoins et ainsi permettre une manutention plus efficace et plus économique des denrées agricoles produites dans la région. Il a ainsi été possible d'introduire des cultures spéciales dans certaines régions et d'étendre la production commerciale de certaines cultures de base dans d'autres.

e) On a hautement développé le reboisement et l'exploitation améliorée des forêts dans les régions boisées naturelles, augmentant ainsi les revenus provenant de cette importante récolte.

f) Le Service de vulgarisation et d'autres agences ont intensifié leurs efforts en vue d'aider aux exploitants de petites fermes si bien qu'ils peuvent faire un meilleur usage des ressources agricoles qui sont à leur disposition ou qu'ils peuvent acquérir. De même, les personnes qui demeurent dans ces régions profitent de plus en plus de cette aide.

g) On a modifié les programmes agricoles des diverses agences du ministère afin de mieux répondre aux besoins futurs de ces régions et de ces petits agriculteurs, en particulier.

h) Le ministère du Travail,—et ceci constitue une amélioration remarquable,—cherche à mieux adapter ses services de placement ouvrier et d'orientation professionnelle afin d'être plus utile aux gens de ces régions qui n'ont pas assez de travail, et partant à la nation.

i) L'Administration des petits commerces accomplit un travail efficace en mettant à la disposition des petites industries dans les régions rurales, des services financiers, ainsi que des services de conseillers et de formation, aidant ainsi à fournir des occasions d'emploi plus nombreuses et augmentant les revenus. L'aide et les conseils d'ordre technique que l'on a donnés aux petits commerçants et aux groupes s'intéressant au développement, dans ces régions rurales, sont probablement tout aussi importants.

j) Il est bien évident que l'on a tendance à recourir davantage aux commodités et aux services publics existants, tels que les installations et les services de santé publique ainsi que le Programme de sécurité sociale, dont un très faible pourcentage des personnes demeurant dans ces régions seulement se servaient avant la mise en vigueur du Programme de mise en valeur rurale.

L'expérience des États-Unis indique clairement que les services et l'aide fournis conformément aux programmes ordinaires du gouvernement s'appliquent avec plus d'efficacité dans les comtés et les régions où existent des comités de mise en valeur rurale. Ceux-ci s'intéressent notamment à la conservation des ressources, aux coopératives, aux moyens d'obtenir du crédit; aux

moyens de favoriser l'embauche et de stimuler l'instruction; à l'aide financière et aux services sociaux à l'égard des gens qui ne peuvent subvenir à leurs propres besoins; aux questions forestières et agricoles; à la santé et à l'hygiène; au bien-être social; aux programmes intéressant les Indiens; à l'expansion des industries; aux recherches sur une meilleure façon d'écouler les produits; aux questions de formation professionnelle et à la question de favoriser la conservation des ressources hydrauliques.

Les aspects du Programme de mise en valeur rurale s'appliquent (1) à la population locale d'une région qui en a besoin, (2) aux intérêts locaux par rapport au souci d'une conception plus étendue de l'intérêt de toute la communauté, y compris tous les aspects économiques aussi bien qu'agricoles, et (3) à la collaboration que peut fournir toute agence ou particulier dans la réalisation de l'objectif.

Le rouage administratif, au niveau national, est plutôt vaste et la principale raison en réside dans le fait qu'on tient à éviter une ligne de conduite en vertu de laquelle les directives viennent d'en haut et à s'assurer que tous les ministères offrent les avantages techniques et financiers que comportent les programmes. Il assure également une atmosphère de collaboration à l'échelon local, entre les diverses autorités fédérales et les États. Voilà un concept extrêmement intéressant de développement rural où la responsabilité des diverses fonctions du gouvernement est répartie entre les organismes fédéraux, provinciaux et locaux. Faute de ce concept, on aurait tendance à travailler séparément et chacun dans son coin.

On peut donc dire, en résumé, que trois principaux modes d'améliorations des conditions dans les régions à faible revenu ont été employés. Premièrement, on a cherché à améliorer les conditions économiques et sociales en insistant sur la mise en valeur de l'ensemble de la région. La gamme d'activité excède de beaucoup l'élaboration traditionnelle de programmes, de lignes de conduite et de services de vulgarisation destinés à l'agriculture. Dans les régions à revenu modique, l'effort porte aujourd'hui surtout sur les domaines non agricoles, tels que les forêts, l'industrie et la main-d'œuvre, le tourisme et les loisirs, l'enseignement, les problèmes d'intérêt public et les questions de direction. Deuxièmement, les services des départements et des organismes officiels ont été coordonnés, réorganisés et orientés vers la mise en valeur rurale, en reliant directement les comités des États et les comités locaux de manière à toucher les points névralgiques.

Du point de vue administratif, c'est là un des plus grands bénéfices du Programme de la mise en valeur rurale. Grâce à cette initiative comportant des prises de contact avec les membres de toute la collectivité, le service de vulgarisation aide maintenant aussi à résoudre les problèmes plus vastes que présente la collectivité dans des domaines non agricoles et qui découlent de sa mise en valeur. En plaçant d'autres agents chargés de la mise en valeur rurale dans les comtés témoins, on a permis l'expansion de ces services en motivant les efforts des gens de la localité au moyen de la formation des divers sous-comités. En troisième lieu, un des principes fondamentaux du Programme de la mise en valeur rurale, est de croire que les gens sur place peuvent faire quelque chose pour s'aider eux-mêmes, si on leur fournit les motifs, des chefs et une aide financière. C'est ce qui se fait sous la direction du service fédéral de vulgarisation et avec l'aide de plusieurs chefs de la collectivité imbus d'esprit civique. Un des principaux avantages qu'il y a à grouper les gens sur place dans un effort d'équipe, c'est qu'on établit la synchronisation entre les besoins de la collectivité et les aptitudes des gens et les autres ressources.

L'étude du Programme de mise en valeur rurale aux États-Unis révèle qu'on a mis en œuvre une foule de projets divers dans les régions à faible

revenu afin d'utiliser les ressources agricoles le mieux possible, de relever les niveaux du revenu de ceux qui désirent rester dans leur ferme, d'élargir le champ de l'économie en créant de nouveaux emplois et de nouvelles occasions de gagner, et afin d'aider et de préparer une forte partie des gens installés dans des fermes dont la production est insuffisante, à s'adapter à des occupations non agricoles. Depuis le peu de temps que le Programme est appliqué, il semble qu'on ait réussi à améliorer le bien-être de la population.

L'honorable Alvin E. Hamilton, ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, a tracé dans les grandes lignes à l'intention du comité des plans pour l'élaboration d'un programme portant la présentation de mémoires et de sujets de discussion lors d'une Conférence sur les ressources de demain où il serait question de l'utilisation et de la conservation des terres et des eaux (Fascicule imprimé n° 4). Le but de cette conférence est d'établir les principes et les rouages disponibles qui permettront d'élaborer les lignes de conduite appropriées qui serviront à diriger et à appliquer un programme d'expansion de toutes les ressources renouvelables. Le ministre a signalé qu'il y avait un rapport réel entre le travail du comité et les objectifs de la Conférence sur les ressources de demain. Ce rapport découle en partie du fait que l'agriculture et l'utilisation des terres feront l'objet d'une étude approfondie à la Conférence et, du fait que les rapports des enquêtes menées par le comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada auront une influence marquée.

Les circonstances particulières entourant les problèmes des petites fermes dans une grande partie du Québec, surtout dans les Cantons de l'Est et la Péninsule gaspésienne, ont été décrites au comité durant la présente session par M. J.-R. Pelletier, surintendant de la Ferme expérimentale à Sainte-Anne-de-la-Pocatière. L'importance de l'exploitation des forêts en regard de l'agriculture, si on se place du point de vue de l'utilisation des terres, a été soulignée de même que l'absence de l'expansion industrielle dans cette partie de la province. On a appuyé sur le besoin du reboisement et de meilleures méthodes à suivre dans la gestion des forêts et dans la pratique des coupes; les mises en culture et les pratiques agricoles, y compris la rotation; et la mise en valeur conjuguée de la forêt et des champs dans les fermes particulières, car la source de revenu provenant de l'une ou l'autre exploitation ne suffit d'ordinaire pas aux besoins de la famille.

Relativement à l'établissement possible d'un programme de mise en valeur rurale au Canada, les observations des fonctionnaires de deux ministères fédéraux qui ont comparu devant le comité sont pertinentes et rassurantes. Une partie du mémoire présenté par le ministère canadien du Travail (Fascicule imprimé n° 6) traitait des difficultés éprouvées par les habitants de régions à faible revenu. Le mémoire décrivait aussi brièvement une ligne de conduite qui ressemble à celle qui est suivie dans l'application du Programme de mise en valeur rurale aux États-Unis. A ce sujet M. Haythorne a dit:

> "En étudiant l'utilisation des ressources dans une région, il est essentiel d'examiner objectivement et complètement les valeurs utilisables dans la région. Il faut également obtenir des gens directement intéressés qu'ils collaborent activement. Il y a d'importantes conditions préalables à remplir avant de savoir si les gens devraient aller ailleurs ou non. Il s'agit essentiellement d'examiner les ressources de base tant matérielles qu'humaines et les conditions prédominantes dans ces régions rurales où les salaires sont généralement bas à travers tout le pays. Ensuite, il faut élaborer des plans coordonnés là où il est sage de le faire, afin d'améliorer ces régions au moyen de la réorganisation des fermes, de l'établissement de nouvelles industries, de cours de formation

et d'autres programmes. Si l'on aborde les problèmes de cette façon, on peut affirmer avec une certaine confiance, qu'il est possible de mettre en œuvre un programme réel de remise en valeur dans ces régions, ou qu'il serait souhaitable dans l'intérêt de toutes les personnes en cause de permettre à moins de gens de s'occuper d'agriculture et que des mesures devraient être prises,—selon un programme pratique et avec la collaboration active de tous les gens en cause,—afin que les ressources en hommes soient envoyées ailleurs."

Dans le mémoire du ministère canadien du Commerce, on signalait que "le principal point de l'étude (du comité du Sénat) a pour objet le domaine agricole et les occasions fournies aux jeunes gens de s'y engager; à cet égard, nous devons faire face aux tendances économiques en agriculture, tendances qui s'orientent plutôt vers l'expansion urbaine que vers l'expansion rurale". On a pris note des études du Bureau fédéral de la statistique, de la division de l'économique et de celle des petites entreprises et de l'expansion industrielle, au ministère du Commerce, visant un programme canadien de mise en valeur rurale. Il y était question des initiatives à prendre dans la coordination d'un programme de mise en valeur rurale, qui devrait probablement s'orienter vers le domaine de l'agriculture; le rôle du ministère du Commerce, dans tout programme, consisterait à favoriser plus efficacement l'industrie et le commerce à travers tout le Canada.

VŒUX

Étant donné qu'il faut faire disparaître les régions canadiennes qui donnent lieu à des problèmes et où les entreprises agricoles sont peu importantes, la productivité très faible et les revenus insuffisants pour répondre aux exigences familiales:

Le comité recommande:

(1) *a*) Que d'autres recherchent soient entreprises pour définir plus clairement la nature du problème qui se pose dans les régions à faibles revenus et préciser où elles se trouvent.

b) Qu'un programme fédéral-provincial de mise en valeur rurale soit institué à l'égard des régions où les besoins sont les plus grands.

(2) Qu'en mettant en œuvre un tel programme, les gouvernements provinciaux y participent sur une base de collaboration, celle-ci devant s'inspirer du principe selon lequel tant les autorités locales que provinciales doivent assumer la principale responsabilité de déterminer les problèmes et les besoins des régions locales, ainsi que la conception, la planification et la mise en œuvre de programmes d'initiatives appropriées.

(3) Que les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent à favoriser la réalisation de tel programme, grâce à des secours financiers et techniques, l'aide financière devant être fournie sur la base du partage des frais.

(4) Que les gouvernements fédéral et provinciaux fournissent un service plus important d'administration des fermes et des moyens propres à favoriser l'instruction, en insistant surtout sur le choix de ceux qui sont les plus aptes à propager rapidement les résultats des recherches chez les fermiers les mieux en mesure d'en profiter.

(5) Qu'on devrait trouver une forme de coordination dans les initiatives des ministères suivants: Agriculture; Nord canadien et Ressources nationales; Santé et Bien-être social; Travail; Commerce; Pêcheries; Forêts; Citoyenneté et Immigration, conformément à un programme de mise en valeur rurale.

(6) Que le comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres se réunisse de nouveau à la prochaine session du Parlement afin d'étudier la Conservation des ressources hydrauliques, le drainage, les questions forestières, les empiétements des villes et des régions industrielles sur les terres agricoles; il pourrait aussi inviter les services de vulgarisation agricole des provinces à exposer leurs propres programmes et plans destinés à améliorer et à favoriser l'agriculture; en vue également de connaître leurs opinions sur l'opportunité d'amorcer une étude semblable à celle qui a été entreprise conformément au programme américain de mise en valeur rurale. Le tout respectueusement soumis.

Le président,
ARTHUR M. PEARSON.

APPENDICE

Liste des témoins qui ont comparu devant le comité spécial du Sénat chargé d'enquêter sur l'utilisation des terres au Canada.

Troisième session, 24e législature, 1960

Fascicule n° 1

Ministère de l'Agriculture du Canada

M. S. C. Barry, sous-ministre
M. J. F. Booth, directeur, Division de l'économique
M. A. E. Barrett, adjoint au directeur général, Division des recherches
M. R. A. Stutt, chef, Section de l'économie agricole, Division de l'économique

Fascicule n° 2

Ministère de l'Agriculture du Canada

M. J. F. Booth, directeur, Division de l'économique
M. A. E. Barrett, adjoint au directeur général, Division des recherches
M. R. A. Stutt, chef, Section de l'économie agricole, Division de l'économique
M. S. F. Shields, directeur régional, Administration du rétablissement agricole des Prairies

Fascicule n° 3

Collège universitaire de Waterloo, Waterloo (Ont.)

Professeur Ralph R. Krueger, Ph.D., président, faculté de geographie

Fascicule n° 4

Ministère fédéral du Nord canadien et des Ressources nationales

L'honorable Alvin E. Hamilton, C.P., ministre
M. E.-A. Côté, sous-ministre adjoint

Fascicule n° 5

Service coopératif de vulgarisation des États-Unis

M. Paul V. Kepner, administrateur adjoint, Service fédéral de vulgarisation du département américain de l'Agriculture, Washington (D.C.)
M. Sherman Weiss, spécialiste de la mise en valeur des ressources des régions septentrionales, Hayward (Wisc.)

Fascicule n° 6

La Chambre canadienne de commerce

Le général R. Holley Keefler, président du Conseil exécutif
M. W. J. McNally, gérant, service des programmes administratifs
M. J. S. Whyte, président, comité de l'agriculture
M. R. F. Richardson, gérant, service de l'organisation

Ministère fédéral du Travail

M. George V. Haythorne, sous-ministre adjoint
M. Ross Ford, Directeur, service de la formation du personnel
M. William Thomson, directeur des services d'embauchage, Commission d'assurance-chômage

Ministère fédéral du Commerce

M. James A. Roberts, sous-ministre
M. C. V. Parker, directeur, division de l'agriculture, Bureau fédéral de la Statistique
M. Morgan Mahoney, directeur adjoint, division des petites entreprises
M. Basil Hayden, directeur, division de l'expansion industrielle
M. A. D. Holmes, directeur, Division des prix
M. V. J. Macklin, directeur, Division de l'économique

Fascicule n° 7

Ferme expérimentale de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (P.Q.)

M. J.-R. Pelletier, D.Sc.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mercredi 20 juillet 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellation.**

INTERPELLATION

Par l'honorable sénateur Smith (Queens-Shelburne):

28 juin,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Combien d'aéronefs et de navires de chaque ministère du gouvernement étaient affectés à des opérations aéronavales de recherche et de sauvetage sur la côte de l'Atlantique

a) en 1957,

b) en 1960?

2. Quelle modification, s'il en est, a été apportée depuis 1957 aux conditions et modalités dans lesquelles se sont effectués les services de la garde de la côte de l'Atlantique, rendus par ces navires et aéronefs aux pêcheurs en détresse sur mer?

3. Quelle modification, s'il en est, a été apportée depuis 1957 au système de communication sur la côte de l'Atlantique, relativement aux opérations de recherche et de sauvetage?

MOTION

Pour le jeudi 21 juillet 1960.

Par l'honorable sénateur Roebuck:

19 juillet,—Que le Règlement du Sénat soit modifié ainsi qu'il suit:

1. *Article 107.* Insérer, à la deuxième ligne de l'article, après le mot "privé", les mots: ", autre qu'un bill de divorce,".

2. *Article 136.* Retrancher l'article 136 et y substituer ce qui suit:

"136. Quiconque demande un bill de divorce doit donner avis de sa demande projetée, selon la formule A ci-jointe, et doit spécifier dans ledit avis la personne d'avec qui le divorce est demandé et la cause pour laquelle il est demandé."

3. *Article 137.* Retrancher les mots "deux mois" et y substituer "un mois".

4. *Article 139. 3. e).* Retrancher les mots "trente jours" et y substituer "quinze jours".

5. *Article 141.* Retrancher les mots "de la preuve que l'avis a été publié conformément à l'article 136, et".

6. *Formule E, paragraphe 5.* Retrancher les mots "trente jours" et y substituer "quinze jours".

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 20 juillet 1960.

N° 1.

19 juillet,—Troisième lecture du Bill C-82, intitulé: "Loi concernant le ministère des Forêts".—(L'honorable sénateur Pearson.)

N° 2.

19 juillet,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Pearson, appuyé par l'honorable sénateur Emerson, visant à l'adoption du deuxième rapport du Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada".—(L'honorable sénateur Taylor (*Westmorland*).)

N° 3.

19 juillet,—Deuxième lecture du Bill C-80, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 4.

19 juillet,—Deuxième lecture du Bill C-81, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la réduction des taux de transport de marchandises".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 5.

19 juillet,—Considération du treizième rapport du Comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité.—(L'honorable sénateur Brunt.)

N° 6.

19 juillet,—Considération du quatorzième rapport du comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité.—(L'honorable sénateur Brunt.)

N° 7.

19 juillet,—Deuxième lecture du Bill SD-492, intitulé: "Loi pour faire droit à Norman Edward Fulford".—(L'honorable sénateur Roebuck.)

N° 8.

8 juin,—Reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants, nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes.—(L'honorable sénateur Pratt.)

N° 9.

28 juin,—Deuxième lecture du Bill C-78, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les juges".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

Pour le mardi 26 juillet 1960.

30 mars,—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.—(L'honorable sénateur Macdonald, C.P.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi 20 juillet 1960.	
256–S	Banques et commerce	10.30 a.m.
356–S	Comité spécial sur l'utilisation de la main-d'œuvre et sur l'embauchage	11.00 a.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 74

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 20 juillet 1960

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dupuis,	Macdonald,	Robertson,
Barbour,	Fergusson,	MacDonald	Roebuck,
Bishop,	Golding,	(Cap-Breton),	Savoie,
Blais,	Gouin,	McDonald,	Taylor (Norfolk),
Blois,	Higgins,	McGrand,	Taylor
Bois,	Hnatyshyn,	McKeen,	(Westmorland),
Brunt,	Horner,	McLean,	Thorvaldson,
Buchanan,	Hugessen,	Méthot,	Turgeon,
Choquette,	Inman,	Monette,	Veniot,
Courtemanche,	Irvine,	Paterson,	White,
Croll,	Isnor,	Pearson,	Wilson,
Dessureault,	Kinley,	Pouliot,	Woodrow.
Drouin,	Lambert,	Pratt,	

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Aseltine dépose sur le Bureau:

Rapport de la Commission de la Capitale nationale allant de la période du 1er janvier 1959 au 31 mars 1960, et rapport de l'Auditeur général pour l'année terminée le 31 mars 1960, en conformité de l'article 85(3) et de l'article 87, respectivement, de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R. 1952. (Texte anglais).

Rapport du ministère de l'Agriculture pour l'année financière close le 31 mars 1960, en conformité de l'article 6 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, chapitre 66, S.R. 1952. (Texte anglais).

Rapport de l'Office de stabilisation des prix agricoles pour l'année 1959-1960, en conformité de l'article 14 de la Loi ayant pour objet de stabiliser les prix des produits agricoles, chapitre 22 des Statuts de 1957-1958. (Texte anglais).

Accord entre le Canada et l'Italie relatif aux services aériens entre leurs territoires respectifs et au-delà de ces territoires. Signé à Rome le 2 février 1960. (Textes anglais et français).

Échange de notes entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement danois prorogeant pour une durée de quatre ans l'accord entre les deux pays sur l'entraînement des équipages aériens. Signé à Copenhague le 25 mars 1960. (Textes anglais et français).

Échange de notes entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement norvégien renouvelant pour une période de quatre ans l'accord d'entraînement aérien entre les deux pays. Signé à Olso le 6 avril 1960. (Textes anglais et français).

Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant l'attribution définitive de la propriété des installations CANOL. Signé à Washington le 31 mars 1960. (Textes anglais et français).

Accord relatif aux transports aériens entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République de Turquie. Signé à Ankara le 21 mai 1960. (Textes anglais et français).

Échange de notes entre le Canada et la Norvège concernant la mise en œuvre d'un programme d'échange de renseignements sur la science de la défense. Signé à Oslo le 24 mai 1960. (Textes anglais et français).

Déclaration concernant l'accession provisoire de la Tunisie à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Signée par le Canada le 24 mai 1960. (Textes anglais et français).

Déclaration concernant les relations entre les parties contractantes à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et le Gouvernement de la République populaire de la Pologne. Signée par le Canada le 24 mai 1960. (Textes anglais et français).

Convention internationale des télécommunications. Genève 1959. (Textes anglais et français).

Accord international sur la radiodiffusion en Amérique du Nord. Washington, D.C., 1950. En vigueur le 19 avril 1960. (Textes anglais et français).

L'honorable sénateur McKeen, Président suppléant, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-83, intitulé: "Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des communes et le droit de vote", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Courtemanche, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénatrice Irvine, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Pearson propose, appuyé par l'honorable sénateur Monette, que le Bill C-82, intitulé: "Loi concernant le ministère des Forêts", soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Pearson, appuyé par l'honorable sénateur Emerson, visant à l'adoption du deuxième rapport du Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada.

Après débat,
L'honorable sénateur Bois propose, appuyé par l'honorable sénateur Pratt, que plus ample débat sur la motion visant à l'adoption du rapport soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le Bill C-80, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit déféré au comité permanent des Transports et communications.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Blois propose, appuyé par l'honorable sénateur Buchanan, que le Bill C-81, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la réduction des taux de transport de marchandises", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Blois propose, appuyé par l'honorable sénateur Buchanan, que le bill soit déféré au comité permanent des Transports et communications.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la considération du treizième rapport du comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité, il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la considération du quatorzième rapport du comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité, il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill SD-492, intitulé: "Loi pour faire droit à Norman Edward Fulford", il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de

l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes,

Après débat,

L'honorable sénatrice Fergusson, pour l'honorable sénatrice Inman, propose, appuyée par l'honorable sénateur Isnor, que plus ample débat sur l'interpellation soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-78, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les juges", il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner,—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le jeudi 21 juillet 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellation.**
7. **Motion.**

INTERPELLATIONS

Par l'honorable sénateur Smith (Queens-Shelburne):

28 juin,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Combien d'aéronefs et de navires de chaque ministère du gouvernement étaient affectés à des opérations aéronavales de recherche et de sauvetage sur la côte de l'Atlantique

a) en 1957,

b) en 1960?

2. Quelle modification, s'il en est, a été apportée depuis 1957 aux conditions et modalités dans lesquelles se sont effectués les services de la garde de la côte de l'Atlantique, rendus par ces navires et aéronefs aux pêcheurs en détresse sur mer?

3. Quelle modification, s'il en est, a été apportée depuis 1957 au système de communication sur la côte de l'Atlantique, relativement aux opérations de recherche et de sauvetage?

Pour le mercredi 27 juillet 1960.

Par l'honorable sénateur McLean:

20 juillet,—Que, vu les comptes rendus des journaux d'après lesquels la Banque du Canada, par l'intermédiaire du fonds de stabilisation des changes, a vendu durant le mois de mai 1960, 101 millions de dollars en fonds américains pour des devises canadiennes, soutenant ainsi le dollar canadien, il s'enquerra auprès du Gouvernement des sujets suivants:

1. Quel est le montant net des fonds américains vendus par le fonds de stabilisation des changes durant le mois de mai 1960?

2. Quels ont été les motifs de cette vente?

3. Quel a été l'effet d'une telle vente sur la prime du dollar canadien?

MOTION

Par l'honorable sénateur Roebuck:

19 juillet,—Que le Règlement du Sénat soit modifié ainsi qu'il suit:

1. *Article 107.* Insérer, à la deuxième ligne de l'article, après le mot "privé", les mots: ", autre qu'un bill de divorce,".

2. *Article 136.* Retrancher l'article 136 et y substituer ce qui suit:

"136. Quiconque demande un bill de divorce doit donner avis de sa demande projetée, selon la formule A ci-jointe, et doit spécifier dans ledit avis la personne d'avec qui le divorce est demandé et la cause pour laquelle il est demandé."

3. *Article 137.* Retrancher les mots "deux mois" et y substituer "un mois".

4. *Article 139. 3. e).* Retrancher les mots "trente jours" et y substituer "quinze jours".

5. *Article 141.* Retrancher les mots "de la preuve que l'avis a été publié conformément à l'article 136, et".

6. *Formule E, paragraphe 5.* Retrancher les mots "trente jours" et y substituer "quinze jours".

ORDRE DU JOUR

Le jeudi 21 juillet 1960.

N° 1.

19 juillet,—Considération du treizième rapport du Comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité.—(L'honorable sénateur Brunt.)

N° 2.

19 juillet,—Considération du quatorzième rapport du comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité.—(L'honorable sénateur Brunt.)

N° 3.

20 juillet,—Troisième lecture du Bill C-83, intitulé: "Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des communes et le droit de vote".—(L'honorable sénateur Courtemanche, C.P.)

N° 4.

8 juin,—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

   a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

   b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants, nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes.—(L'honorable sénatrice Inman.)

N° 5.

19 juillet,—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Pearson, appuyé par l'honorable sénateur Emerson, visant à l'adoption du deuxième rapport du Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada".—(L'honorable sénateur Bois.)

N° 6.

28 juin,—Deuxième lecture du Bill C-78, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les juges".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 7.

19 juillet,—Deuxième lecture du Bill SD-492, intitulé: "Loi pour faire droit à Norman Edward Fulford".—(L'honorable sénateur Roebuck.)

Pour le mardi 26 juillet 1960.

30 mars,—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.—(L'honorable sénateur Macdonald, C.P.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 21 juillet 1960.	
256–S	Transports et communications.....	10.30 a.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 75

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 21 juillet 1960

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dupuis,	MacDonald (Cap-Breton),	Roebuck,
Barbour,	Fergusson,	McDonald,	Savoie,
Bishop,	Golding,	McGrand,	Taylor (Norfolk),
Blais,	Higgins,	McKeen,	Taylor (Westmorland),
Blois,	Hnatyshyn,	McLean,	Thorvaldson,
Bois,	Horner,	Méthot,	Turgeon,
Brunt,	Hugessen,	Monette,	Veniot,
Buchanan,	Inman,	Paterson,	White,
Choquette,	Irvine,	Pearson,	Wilson,
Courtemanche,	Isnor,	Pouliot,	Woodrow.
Croll,	Kinley,	Pratt,	
Dessureault,	Lambert,	Robertson,	
Drouin,	Macdonald,		

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Hugessen, du comité permanent des Transports et communications, auquel a été déféré le Bill C-80, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hugessen, du comité permanent des Transports et communications, auquel a été déféré le Bill C-81, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la réduction des taux de transport de marchandises", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Blois propose, appuyé par l'honorable sénateur Buchanan, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt—
Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à mardi prochain, le 26 juillet 1960, à huit heures du soir.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Golding:

Que le Règlement du Sénat soit modifié ainsi qu'il suit—

1. *Article 107.* Insérer, à la deuxième ligne de l'article, après le mot "privé", les mots: ", autre qu'un bill de divorce,".

2. *Article 136.* Retrancher l'article 136 et y substituer ce qui suit:

"136. Quiconque demande un bill de divorce doit donner avis de sa demande projetée, selon la formule A ci-jointe, et doit spécifier dans ledit avis la personne d'avec qui le divorce est demandé et la cause pour laquelle il est demandé."

3. *Article 137.* Retrancher les mots "deux mois" et y substituer "un mois".

4. *Article 139. 3. e).* Retrancher les mots "trente jours" et y substituer "quinze jours".

5. *Article 141.* Retrancher les mots "de la preuve que l'avis a été publié conformément à l'article 136, et".

6. *Formule E, paragraphe 5.* Retrancher les mots "trente jours" et y substituer "quinze jours".

Après débat, et—
Avec la permission du Sénat,
La motion est retirée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde la considération du treizième rapport du comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le rapport soit maintenant adopté.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde la considération du quatorzième rapport du comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le rapport soit maintenant adopté.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Courtemanche, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénatrice Irvine, que le Bill C-83, intitulé: "Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des communes et le droit de vote", soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques euro-

péens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes,

Après débat,

L'honorable sénateur Golding, propose pour l'honorable sénateur Taylor (*Norfolk*) appuyé par l'honorable sénatrice Inman, que plus ample débat sur l'interpellation soit ajourné à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Pearson, appuyé par l'honorable sénateur Emerson, visant à l'adoption du deuxième rapport du Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada", il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-78, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les juges", il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Golding, que le Bill SD-492, intitulé: "Loi pour faire droit à Norman Edward Fulford", soit maintenant lu une deuxième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative, sur division.

Le bill est alors lu la deuxième fois, sur division.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Golding, que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative, sur division.

Le bill est alors lu la troisième fois, sur division.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative, sur division.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, auquel il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Monette,—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mardi 26 juillet 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**

INTERPELLATION

Pour le mercredi 27 juillet 1960.

Par l'honorable sénateur McLean:

20 juillet,—Que, vu les comptes rendus des journaux d'après lesquels la Banque du Canada, par l'intermédiaire du fonds de stabilisation des changes, a vendu durant le mois de mai 1960, 101 millions de dollars en fonds américains pour des devises canadiennes, soutenant ainsi le dollar canadien, il s'enquerra auprès du Gouvernement des sujets suivants:

1. Quel est le montant net des fonds américains vendus par le fonds de stabilisation des changes durant le mois de mai 1960?
2. Quels ont été les motifs de cette vente?
3. Quel a été l'effet d'une telle vente sur la prime du dollar canadien?

ORDRE DU JOUR

Le mardi 26 juillet 1960.

N° 1.

21 juillet,—Troisième lecture du Bill C-80, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 2.

21 juillet,—Troisième lecture du Bill C-81, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la réduction des taux de transport de marchandises".—(L'honorable sénateur Blois.)

N° 3.

8 juin,—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

   a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

   b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants, nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes.—(L'honorable sénateur Taylor (*Norfolk*).)

N° 4.

30 mars,—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.—(L'honorable sénateur Macdonald, C.P.)

N° 5.

28 juin,—Deuxième lecture du Bill C-78, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les juges".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

N° 6.

19 juillet,—Reprise du débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Pearson, appuyé par l'honorable sénateur Emerson, visant à l'adoption du deuxième rapport du Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada".—(L'honorable sénateur Bois.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 76

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 26 juillet 1960

Huit heures du soir.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Bishop,
Blais,
Blois,
Bois,
Buchanan,
Burchill,
Choquette,
Courtemanche,
Croll,
Dessureault,
Drouin,
Emerson,
Fergusson,
Fournier,
Gladstone,
Golding,
Gouin,
Hayden,
Higgins,
Horner,
Hugessen,
Irvine,
Isnor,
Lambert,
Leonard,
Macdonald,
MacDonald (Cap-Breton),
MacDonald (Queens),
McDonald,
McGrand,
McLean,
Méthot,
Monette,
Paterson,
Pearson,
Pouliot,
Power,
Robertson,
Roebuck,
Savoie,
Smith (Kamloops),
Thorvaldson,
Turgeon,
Veniot,
Woodrow.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Aseltine dépose sur le Bureau:

Copie de l'arrêté ministériel C.P. 1960-975, en date du 15 juillet 1960, approuvant le budget d'établissement revisé du Conseil des ports nationaux pour l'année expirant le 31 décembre 1960, en conformité de l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R. 1952.

Premier rapport annuel, 1959-1960, du Conseil de fiducie du fonds canadien de recherches de la Reine Élisabeth II sur les maladies de l'enfance. (Textes anglais et français).

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Monette, que le Bill C-80, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada", soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Blois propose, appuyé par l'honorable sénateur Buchanan, que le Bill C-81, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la réduction des taux de transport de marchandises", soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat—

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

   a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

   b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron appelant l'attention du Sénat sur le Centenaire canadien et suggérant l'établissement de dispositions appropriées pour mobiliser les ressources d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en profitant de cette célébration pour marquer les réalisations du passé et tracer la voie à suivre dans l'avenir.

Débat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-78, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les juges", il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Pearson, appuyé par l'honorable sénateur Emerson, visant à l'adoption du deuxième rapport du Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson,—
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mercredi 27 juillet 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellation.**

INTERPELLATION

Par l'honorable sénateur McLean:

20 juillet,—Que, vu les comptes rendus des journaux d'après lesquels la Banque du Canada, par l'intermédiaire du fonds de stabilisation des changes, a vendu durant le mois de mai 1960, 101 millions de dollars en fonds américains pour des devises canadiennes, soutenant ainsi le dollar canadien, il s'enquerra auprès du Gouvernement des sujets suivants:

1. Quel est le montant net des fonds américains vendus par le fonds de stabilisation des changes durant le mois de mai 1960?

2. Quels ont été les motifs de cette vente?

3. Quel a été l'effet d'une telle vente sur la prime du dollar canadien?

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 27 juillet 1960.

N° 1.

8 juin,—Reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants, nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes.—(L'honorable sénateur Taylor (*Norfolk*).)

N° 2.

28 juin,—Deuxième lecture du Bill C-78, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les juges".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 77

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 27 juillet 1960

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Fergusson,	Macdonald,	Pouliot,
Bishop,	Fournier,	MacDonald	Power,
Blais,	Gladstone,	(Cap-Breton),	Robertson,
Blois,	Golding,	MacDonald	Roebuck,
Bois,	Gouin,	(Queens),	Savoie,
Buchanan,	Hayden,	McDonald,	Smith
Burchill,	Higgins,	McGrand,	(Kamloops),
Choquette,	Horner,	McLean,	Thorvaldson,
Courtemanche,	Hugessen,	Méthot,	Turgeon,
Croll,	Irvine,	Monette,	Veniot,
Dessureault,	Isnor,	Paterson,	Vien,
Drouin,	Lambert,	Pearson,	Woodrow.
Emerson,	Leonard,		

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Méthot, du Comité spécial du Sénat chargé d'enquêter et de faire rapport sur les tendances relatives aux besoins en main-d'œuvre et à son utilisation en Canada, présente son deuxième rapport dans les termes suivants:

Le MERCREDI 20 juillet 1960.

Le Comité spécial du Sénat chargé d'enquêter et de faire rapport sur les tendances relatives aux besoins en main-d'œuvre et à son utilisation au Canada présente son deuxième rapport—

1. Votre Comité, estimant que pour procéder à l'enquête il est nécessaire au préalable de recueillir des renseignements statistiques considérables, a constitué une équipe peu nombreuse de chercheurs spécialisés en économie ouvrière pour faire les études nécessaires sous la direction du professeur John J. Deutsch.

2. Pour comprimer le coût de l'enquête et accélérer son travail, le Comité a sollicité et obtenu la coopération de divers ministères du gouvernement.

3. Les organisations nationales représentant les principaux secteurs de l'économie canadienne ont été invitées à préparer des études distinctes concernant leurs problèmes particuliers afin de pouvoir présenter au Comité des renseignements et des avis bien documentés.

4. Étant donné les délais requis pour la préparation des études susmentionnées, votre Comité ne croit pas qu'il soit possible d'entendre des témoins avant la prorogation et recommande, par conséquent, que le Comité soit formé de nouveau, le plus tôt possible après l'ouverture de la prochaine session du Parlement.

Le tout respectueusement soumis.

Le Président,
LÉON MÉTHOT.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Méthot propose, appuyé par l'honorable sénateur Monette, que le rapport soit maintenant adopté.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat—

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-78, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les juges", il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner,—
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le jeudi 28 juillet 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**

ORDRE DU JOUR

Le jeudi 28 juillet 1960.

N° 1.

8 juin,—Reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants, nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes.—(L'honorable sénateur Taylor (*Norfolk*).)

N° 2.

28 juin,—Deuxième lecture du Bill C-78, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les juges".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 78

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 28 juillet 1960

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dupuis,	Macdonald,	Pouliot,
Bishop,	Emerson,	MacDonald	Power,
Blais,	Fergusson,	(Cap-Breton),	Robertson,
Blois,	Golding,	MacDonald	Roebuck,
Bois,	Gouin,	(Queens),	Savoie,
Buchanan,	Higgins,	McDonald,	Smith
Burchill,	Hugessen,	McGrand,	(Kamloops),
Choquette,	Irvine,	McLean,	Taylor
Courtemanche,	Isnor,	Méthot,	(Westmorland),
Dessureault,	Lambert,	Monette,	Turgeon,
Drouin,	Leonard,	Paterson,	Veniot,
		Pearson,	Woodrow.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Aseltine dépose sur le Bureau:

Exemplaire du compte rendu préliminaire verbatim des délibérations publiques de la Conférence fédérale-provinciale tenue à Ottawa, en juillet 1960. (Textes anglais et français).

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson,—

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à lundi prochain, le 1er août 1960, à huit heures du soir.

Après débat, et—

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affimative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat—

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-78, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les juges", il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson,—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le lundi 1er août 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**

ORDRE DU JOUR

Le lundi 1er août 1960.

N° 1.

8 juin,—Reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants, nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes.—(L'honorable sénateur Taylor (*Norfolk*).)

N° 2.

28 juin,—Deuxième lecture du Bill C-78, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les juges".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 79

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le lundi 1er août 1960

Huit heures du soir.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Bishop,
Blais,
Bois,
Brunt,
Buchanan,
Choquette,
Connolly (Halifax-Nord),
Croll,
Dessureault,
Drouin,
Emerson,
Fergusson,
Golding,
Gouin,
Higgins,
Horner,
Hugessen,
Irvine,
Lambert,
Leonard,
Macdonald,
MacDonald (Cap-Breton),
MacDonald (Queens),
McDonald,
McGrand,
McLean,
Monette,
Paterson,
Pearson,
Power,
Robertson,
Roebuck,
Savoie,
Smith (Kamloops),
Taylor (Westmorland),
Turgeon,
Veniot,
Vien,
Woodrow.

PRIÈRES.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

La communication est alors lue par le Président, comme il suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 1er août 1960.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Charles Holland Locke, Juge de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 1er août, à 8.00 p.m., afin de donner la sanction royale à quelques Bills.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

E. JOLY de LOTBINIÈRE,
Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

L'honorable
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le Bureau.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, l'honorable Charles Holland Locke, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada, étant venu et étant assis au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Huissier de la Verge Noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

"C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat".

Les Communes étant venues,

L'honorable Président du Sénat dit:

"*Honorables membres du Sénat;*

Membres de la Chambre des communes:

J'ai l'honneur de vous informer qu'il a plu à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada de faire émettre des lettres patentes sous

son seing et sceau nommant l'honorable Charles Holland Locke, Juge puisné de la Cour suprême du Canada, pour être son suppléant et remplir au nom de Son Excellence tous les devoirs qui lui incombent durant le bon plaisir de Son Excellence."

Ladite Commission est alors lue par le Greffier du Sénat, comme il suit:

P. KERWIN,
ADMINISTRATEUR.
(L.S.)

CANADA

PAR SON EXCELLENCE L'HONORABLE PATRICK KERWIN, Juge en chef du Canada, Administrateur du Gouvernement du Canada.

A l'honorable CHARLES HOLLAND LOCKE, un Juge puisné de la Cour suprême du Canada,

SALUT:

SACHEZ QUE, étant assuré de votre loyauté, fidélité et habileté, Je, l'honorable Patrick Kerwin, Administrateur du Gouvernement du Canada, en vertu et en conformité des pouvoirs et de l'autorité qui m'ont été conférés par les Lettres Patentes de feu Sa Majesté le Roi Georges VI constituant la haute charge de Gouverneur général du Canada, vous nomme, constitue et désigne, vous, dit Charles Holland Locke, pour être mon Député au Canada, et pour exercer en cette qualité, sous réserve de toutes restrictions ou instructions exprimées ou données, à l'occasion, par Sa Majesté, tous les pouvoirs, fonctions et attributions qui me sont conférés et que je puis exercer de droit en ma qualité d'Administrateur du Gouvernement du Canada, sauf et excepté le pouvoir de dissoudre le Parlement du Canada.

VOUS AUREZ la possession, l'exercice et la jouissance de ladite charge de Député de moi-même, Administrateur du Gouvernement du Canada, comme il est dit ci-dessus, ainsi que tous les pouvoirs, fonctions et attributions attachés à la dite charge qui vous est confiée, dit Charles Holland Locke, et ce durant mon bon plaisir.

POURVU que la nomination de mondit Député ne préjudicie pas à l'exercice de ces pouvoirs, fonctions et attributions par moi-même, dit l'honorable Patrick Kerwin, en personne.

ET POURVU que vous, dit Charles Holland Locke, obéissiez pendant la durée de ladite charge, à tous les ordres et instructions que vous recevrez, quand il y a lieu, de moi-même.

DONNÉ sous mon seing et sceau d'armes en la cité d'Ottawa, ce vingt-cinquième jour de juillet, 1960.

PAR ORDRE,

Le Secrétaire d'État suppléant,
A. ALEX CATTANACH.

Ordonné: Que lesdites lettres patentes soient inscrites aux Journaux.

Le Greffier adjoint lit alors les titres des bills à sanctionner, comme il suit:

Loi constituant en corporation l'Église évangélique luthérienne du Canada.

Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.

Loi concernant le ministère des Forêts.

Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des communes et le droit de vote.

Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada.

Loi modifiant la Loi sur la réduction des taux de transport de marchandises.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

"Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada sanctionne ces bills".

Les Communes se retirent.

Après quoi il a plu à l'honorable Député de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message, dans les termes suivants:

Le LUNDI 1er août 1960.

RÉSOLU,—Qu'il soit résolu par .....
la Chambre des communes:

Qu'il importe que les Chambres du Parlement approuvent la participation des Forces du Canada aux opérations des Nations Unies au Congo, et que cette Chambre approuve ladite participation.

Ordonné: Qu'un message soit transmis au Sénat afin de faire connaître à Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté une résolution approuvant la participation des Forces du Canada aux opérations des Nations Unies au Congo, et afin d'inviter Leurs Honneurs à se joindre à cette Chambre dans l'approbation de ladite résolution, en y insérant les mots "le Sénat et" dans l'espace en blanc qui s'y trouve.

ATTESTÉ.

Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

L'honorable sénateur Brunt propose, pour l'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Emerson, que le message soit pris en considération demain.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affimative.

L'honorable sénateur Brunt dépose sur le Bureau:

Budget des dépenses et budget d'exploitation revisés de la Commission des champs de bataille nationaux, approuvés par l'arrêté ministériel C.P. 1960-998, en date du 21 juillet 1960, pour l'année financière terminée le 31 mars 1961, en conformité de l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, Statuts revisés du Canada de 1952.

Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la *Gazette du Canada,* Partie II, 1960, le mercredi 27 juillet 1960, ainsi que l'Index codifié et le tableau des modifications pour la période s'étendant du 1er janvier 1955 au 30 juin 1960, en conformité de l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235, S.R. 1952. (Textes anglais et français).

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat—

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur MacDonald (*Cap-Breton*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Higgins, que le Bill C-78, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les juges", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Leonard propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith (*Kamloops*), que plus ample débat sur la motion visant à la deuxième lecture de ce bill soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affimative.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt,—
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affimative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mardi 2 août 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**

INTERPELLATIONS

Pour le mercredi 3 août 1960.

N° 1.

Par l'honorable sénateur Robertson, C.P.:

1er août—Qu'il demandera au leader du gouvernement au Sénat de faire une déclaration sur le progrès accompli dans le cadre du programme spécial d'assistance que fournit le gouvernement fédéral en vue de comprimer le coût, pour l'industrie, de l'énergie électrique dans la province de Nouvelle-Écosse.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Robertson, C.P.:

1er août—Qu'il demandera au leader du gouvernement au Sénat d'indiquer dans une déclaration comment se comparent les salaires et les traitements présentement payés dans l'aciérie, l'industrie textile et la construction navale ainsi que dans les usines de production et de distribution d'énergie électrique en Nouvelle-Écosse avec les salaires et les traitements couramment versés dans les industries semblables de la province d'Ontario.

N° 3.

Par l'honorable sénateur Robertson, C.P.:

1er août—Qu'il s'enquerra auprès du Leader adjoint du gouvernement au Sénat de la date où le Leader du gouvernement au Sénat deviendra membre du gouvernement actuel.

ORDRE DU JOUR

Le mardi 2 août 1960.

No 1.

1er août—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur MacDonald (*Cap-Breton*), appuyé par l'honorable sénateur Higgins, visant à la deuxième lecture du Bill C-78, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les juges".—(L'honorable sénateur Leonard.)

No 2.

1er août—Considération du message suivant de la Chambre des communes:

Résolu:—Qu'il soit résolu par .....
la Chambre des communes:

Qu'il importe que les Chambres du Parlement approuvent la participation des Forces du Canada aux opérations des Nations Unies au Congo, et que cette Chambre approuve ladite participation.

Ordonné: Qu'un message soit transmis au Sénat afin de faire connaître à Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté une résolution approuvant la participation des Forces du Canada aux opérations des Nations Unies au Congo, et afin d'inviter Leurs Honneurs à se joindre à cette Chambre dans l'approbation de ladite résolution, en y insérant les mots "le Sénat et" dans l'espace en blanc qui s'y trouve.—(L'honorable sénateur Aseltine.)

No 3.

8 juin,—Reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants, nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes.—(L'honorable sénateur Taylor (*Norfolk*).)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi 2 août 1960.	
176–F	Divorces	10.15 a.m.
356–S	Régie intérieure et comptabilité	10.30 a.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 80

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 2 août 1960

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dupuis,	MacDonald (Cap-Breton),	Savoie,
Bishop,	Emerson,	MacDonald (Queens),	Smith (Kamloops),
Blais,	Fergusson,	McDonald,	Taylor (Norfolk),
Bois,	Golding,	McGrand,	Taylor (Westmorland),
Brunt,	Gouin,	McLean,	Thorvaldson,
Buchanan,	Hayden,	Méthot,	Turgeon,
Burchill,	Higgins,	Monette,	Vaillancourt,
Choquette,	Horner,	Paterson,	Veniot,
Connolly (Halifax-Nord),	Hugessen,	Pearson,	Vien,
Courtemanche,	Irvine,	Pouliot,	Wall,
Crerar,	Kinley,	Power,	White,
Croll,	Lambert,	Robertson,	Woodrow.
Dessureault,	Leonard,	Roebuck,	
Drouin,	Macdonald,		

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-58, intitulé: "Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à une période ultérieure de la présente séance.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affimative.

Plus tard, ce jour:

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Choquette propose, appuyé par l'honorable sénateur Higgins, que le Bill C-58, intitulé: "Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable Président déclare qu'il est six heures et quitte le fauteuil jusqu'à huit heures.

Le Sénat reprend sa séance. Huit heures.

Le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Choquette, appuyé par l'honorable sénateur Higgins, tendant à la deuxième lecture du Bill C-58, intitulé: "Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel".

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Le bill est alors lu la deuxième fois, sur division.

L'honorable sénateur Aseltine propose, pour l'honorable sénateur Choquette, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affimative.

L'honorable sénateur Brunt, du comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité, présente le quinzième rapport de ce comité.

Le MARDI 2 août 1960.

Le comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité présente son quinzième rapport, ainsi qu'il suit:

Votre Comité recommande qu'un système de traduction simultanée soit installé dans la chambre du Sénat; que demande soit adressée au ministère des

Travaux publics d'en effectuer l'installation; et que le Secrétaire d'État soit prié de pourvoir à l'emploi des traducteurs nécessaires au fonctionnement de ce système.

Le tout respectueusement soumis.

W. R. BRUNT,
Président.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le rapport soit pris en considération jeudi prochain, le 4 août 1960.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affimative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur MacDonald (*Cap-Breton*), appuyé par l'honorable sénateur Higgins, visant à la deuxième lecture du Bill C-78, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les juges".

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Le bill est alors lu la deuxième fois, sur division.

L'honorable sénateur MacDonald (*Cap-Breton*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Higgins, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affimative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde la considération du message suivant de la Chambre des communes:

Résolu:—Qu'il soit résolu par ..... la Chambre des communes:

Qu'il importe que les Chambres du Parlement approuvent la participation des Forces du Canada aux opérations des Nations Unies au Congo, et que cette Chambre approuve ladite participation.

Ordonné: Qu'un message soit transmis au Sénat afin de faire connaître à Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté une résolution approuvant la participation des Forces du Canada aux opérations des Nations Unies au Congo, et afin d'inviter Leurs Honneurs à se joindre à cette Chambre dans l'approbation de ladite résolution, en y insérant les mots "le Sénat et" dans l'espace en blanc qui s'y trouve.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Monette:—

Qu'il soit résolu, Qu'il importe que les Chambres du Parlement approuvent la participation des Forces canadiennes aux opérations des Nations Unies au Congo;

Que cette Chambre approuve ladite participation; et

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ladite résolution et y a inséré les mots "le Sénat et" dans l'espace en blanc qui s'y trouve.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes en conséquence.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat—

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à demain.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt,—
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affimative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mercredi 3 août 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Robertson, C.P.:

1er août—Qu'il demandera au leader du gouvernement au Sénat de faire une déclaration sur le progrès accompli dans le cadre du programme spécial d'assistance que fournit le gouvernement fédéral en vue de comprimer le coût, pour l'industrie, de l'énergie électrique dans la province de Nouvelle-Écosse.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Robertson, C.P.:

1er août—Qu'il demandera au leader du gouvernement au Sénat d'indiquer dans une déclaration comment se comparent les salaires et les traitements présentement payés dans l'aciérie, l'industrie textile et la construction navale ainsi que dans les usines de production et de distribution d'énergie électrique en Nouvelle-Écosse avec les salaires et les traitements couramment versés dans les industries semblables de la province d'Ontario.

N° 3.

Par l'honorable sénateur Robertson, C.P.:

1er août—Qu'il s'enquerra auprès du Leader adjoint du gouvernement au Sénat de la date où le Leader du gouvernement au Sénat deviendra membre du gouvernement actuel.

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 3 août 1960.

8 juin,—Reprise du débat différé sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants, nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes.—(L'honorable sénateur Taylor (*Norfolk*).)

Pour le jeudi 4 août 1960.

2 août,—Considération du quinzième rapport du comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité.—(L'honorable sénateur Brunt.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi 3 août 1960.	
256–S	Banques et commerce.....	10.30 a.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 81

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 3 août 1960

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Bishop, Blais, Blois, Bois, Brunt, Burchill, Choquette, Connolly (Halifax-Nord), Connolly (Ottawa-Ouest), Courtemanche, Crerar, Croll, Dessureault, Drouin, Dupuis, Emerson, Fergusson, Golding, Gouin, Hayden, Higgins, Horner, Hugessen, Irvine, Kinley, Lambert, Lefrançois, Leonard, Macdonald, MacDonald (Cap-Breton), MacDonald (Queens), McDonald, McGrand, McLean, Méthot, Monette, Paterson, Pearson, Pouliot, Power, Robertson, Roebuck, Savoie, Smith (Kamloops), Taylor (Norfolk), Taylor (Westmorland), Thorvaldson, Turgeon, Vaillancourt, Veniot, Vien, Wall, White, Woodrow.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, présente un rapport de ce comité,

Le MERCREDI 3 août 1960.

Le comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-58, intitulé: "Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel", présente le rapport suivant:

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses délibérations à l'égard de ce bill.

Le tout respectueusement soumis.

Le Président,
SALTER A. HAYDEN.

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Vaillancourt, que le rapport soit maintenant adopté.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affimative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Robertson, C.P., signalant à l'attention du Sénat:

1. L'opportunité pour le Canada de conclure des conventions commerciales réciproques avec les pays du Groupe des Vingt, qui étudient à l'heure actuelle les moyens de réaliser une collaboration économique plus étroite, et en particulier avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que les deux blocs économiques européens, soit le Groupe des Six et le Groupe des Sept, en vue de la suppression progressive des barrières commerciales afin que nous puissions maintenir et accroître avec profit nos échanges commerciaux,

a) en réduisant de façon graduelle le coût de la vie et de la production au Canada, et

b) en éliminant de façon graduelle les obstacles particuliers qui entravent présentement nos exportations et en veillant à ce que de nouvelles difficultés ne surgissent pas.

2. Par une association étroite à l'économie de leurs 500 millions d'habitants nous écarterons la possibilité tragique que le Canada s'isole des grands courants du commerce contemporain. Nos principes et notre exemple contribueront à faire disparaître la possibilité d'une guerre économique entre les deux côtés de l'Atlantique, éventualité dont l'Union soviétique souhaite ardemment la réalisation et qui pourrait bien permettre au Communisme d'accomplir dans le domaine économique ce qu'il n'a pas obtenu par les armes,

Débat.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson,—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le jeudi 4 août 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Robertson, C.P.:

1er août—Qu'il demandera au leader du gouvernement au Sénat de faire une déclaration sur le progrès accompli dans le cadre du programme spécial d'assistance que fournit le gouvernement fédéral en vue de comprimer le coût, pour l'industrie, de l'énergie électrique dans la province de Nouvelle-Écosse.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Robertson, C.P.:

1er août—Qu'il demandera au leader du gouvernement au Sénat d'indiquer dans une déclaration comment se comparent les salaires et les traitements présentement payés dans l'aciérie, l'industrie textile et la construction navale ainsi que dans les usines de production et de distribution d'énergie électrique en Nouvelle-Écosse avec les salaires et les traitements couramment versés dans les industries semblables de la province d'Ontario.

N° 3.

Par l'honorable sénateur Robertson, C.P.:

1er août—Qu'il s'enquerra auprès du Leader adjoint du gouvernement au Sénat de la date où le Leader du gouvernement au Sénat deviendra membre du gouvernement actuel.

N° 4.

Avec la permission du Sénat,

Par l'honorable sénateur McLean:

3 août,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement à la prochaine séance du Sénat de ce qui suit:

Si une société de la Couronne, soit la Banque du Canada, a adopté comme ligne de conduite d'ériger des édifices commerciaux dépassant de beaucoup ses besoins et de retenir les services d'agents d'immeuble afin que ces derniers louent plusieurs milliers de pieds carrés d'espace destiné à des bureaux, faisant ainsi concurrence aux particuliers qui possèdent des édifices commerciaux.

ORDRE DU JOUR

Le jeudi 4 août 1960.

2 août,—Considération du quinzième rapport du comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité.—(L'honorable sénateur Brunt.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 4 août 1960.	
256–S	Banques et commerce.....	10.30 a.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 82

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 4 août 1960

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dessureault,	Macdonald,	Roebuck,
Bishop,	Drouin,	MacDonald	Savoie,
Blais,	Dupuis,	(Cap-Breton),	Smith
Blois,	Emerson,	MacDonald	(Kamloops),
Bois,	Fergusson,	(Queens),	Taylor (Norfolk),
Brunt,	Fraser,	McDonald,	Taylor
Buchanan,	Golding,	McGrand,	(Westmorland),
Burchill,	Gouin,	McLean,	Thorvaldson,
Choquette,	Hayden,	Méthot,	Turgeon,
Connolly	Higgins,	Monette,	Vaillancourt,
(Halifax-Nord),	Horner,	Paterson,	Veniot,
Connolly	Hugessen,	Pearson,	Vien,
(Ottawa-Ouest),	Irvine,	Pouliot,	Wall,
Courtemanche,	Kinley,	Power,	White,
Crerar,	Lambert,	Robertson,	Woodrow.
Croll,	Lefrançois,		

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Aseltine dépose sur le Bureau:

Copie de l'arrêté ministériel C.P. 1960-1047, en date du 2 août 1960, nommant M. Vincent Wheeler Bladen, de Toronto (Ontario) au titre de Commissaire, en vertu de la Partie 1 de la Loi sur les enquêtes, chapitre 154, S.R. 1952, aux fins d'enquêter et de faire rapport sur la situation et les perspectives des industries qui fabriquent, au Canada, des véhicules à moteur et des pièces de rechange pour ces véhicules.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-78, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les juges", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Thorvaldson, que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-58, intitulé: "Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Choquette propose, appuyé par l'honorable sénateur Paterson, que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Le bill est alors lu la troisième fois, sur division.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde la considération du quinzième rapport du comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Wall, que le rapport soit maintenant adopté.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-79, intitulé: "Loi ayant pour objets la reconnaissance et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat,

Comme il est six heures, l'honorable Président quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Le Sénat reprend sa séance. Huit heures.

Le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Thorvaldson, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, visant à la deuxième lecture du Bill C-79, intitulé: "Loi ayant pour objets la reconnaissance et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales".

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Horner propose, pour l'honorable sénateur Thorvaldson, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-89, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les juges", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur McLean, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner,—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le vendredi 5 août 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Robertson, C.P.:

1er août—Qu'il demandera au leader du gouvernement au Sénat de faire une déclaration sur le progrès accompli dans le cadre du programme spécial d'assistance que fournit le gouvernement fédéral en vue de comprimer le coût, pour l'industrie, de l'énergie électrique dans la province de Nouvelle-Écosse.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Robertson, C.P.:

1er août—Qu'il demandera au leader du gouvernement au Sénat d'indiquer dans une déclaration comment se comparent les salaires et les traitements présentement payés dans l'aciérie, l'industrie textile et la construction navale ainsi que dans les usines de production et de distribution d'énergie électrique en Nouvelle-Écosse avec les salaires et les traitements couramment versés dans les industries semblables de la province d'Ontario.

N° 3.

Par l'honorable sénateur Robertson, C.P.:

1er août—Qu'il s'enquerra auprès du Leader adjoint du gouvernement au Sénat de la date où le Leader du gouvernement au Sénat deviendra membre du gouvernement actuel.

N° 4.

Avec la permission du Sénat,

Par l'honorable sénateur McLean:

3 août,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement à la prochaine séance du Sénat de ce qui suit:

Si une société de la Couronne, soit la Banque du Canada, a adopté comme ligne de conduite d'ériger des édifices commerciaux dépassant de beaucoup ses besoins et de retenir les services d'agents d'immeuble afin que ces derniers louent plusieurs milliers de pieds carrés d'espace destiné à des bureaux, faisant ainsi concurrence aux particuliers qui possèdent des édifices commerciaux.

ORDRE DU JOUR

Le vendredi 5 août 1960.

4 août,—Deuxième lecture du Bill C-89, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les juges".—(L'honorable sénateur Aseltine.)

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi 5 août 1960.	
256–S	Banques et commerce.....	10.30 a.m.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 83

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le vendredi 5 août 1960

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Bishop,
Blais,
Blois,
Bois,
Burchill,
Choquette,
Connolly (Halifax-Nord),
Connolly (Ottawa-Ouest),
Courtemanche,
Drouin,
Dupuis,
Fergusson,
Fournier,
Golding,
Higgins,
Horner,
Irvine,
Kinley,
Lambert,
Macdonald,
MacDonald (Cap-Breton),
MacDonald (Queens),
McDonald,
McLean,
Méthot,
Monette,
Paterson,
Pearson,
Pouliot,
Power,
Robertson,
Roebuck,
Savoie,
Smith (Kamloops),
Taylor (Westmorland),
Thorvaldson,
Turgeon,
Vaillancourt,
Veniot,
Vien,
Wall,
White,
Woodrow.

PRIÈRES.

Hommage est rendu à la mémoire du très honorable Arthur Meighen, décédé aujourd'hui.

L'honorable sénateur Aseltine dépose sur le Bureau:

Rapport de l'Office national du film pour l'année financière terminée le 31 mars 1960, en conformité de l'article 20(2) de la Loi sur l'Office national du film, chapitre 185 des Statuts revisés du Canada de 1952. (Textes anglais et français).

L'honorable sénateur Connolly (*Ottawa-Ouest*), Président suppléant du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-79, intitulé: "Loi ayant pour objets la reconnaissance et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur White, que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Le bill est alors lu la troisième fois, sur division.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative, sur division.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson,—

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à demain à trois heures de l'après-midi.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur MacDonald (*Cap-Breton*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Higgins, que le Bill C-89, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les juges", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur MacDonald (*Cap-Breton*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Higgins, que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Monette,—
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le samedi 6 août 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Robertson, C.P.:

1er août—Qu'il demandera au leader du gouvernement au Sénat de faire une déclaration sur le progrès accompli dans le cadre du programme spécial d'assistance que fournit le gouvernement fédéral en vue de comprimer le coût, pour l'industrie, de l'énergie électrique dans la province de Nouvelle-Écosse.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Robertson, C.P.:

1er août—Qu'il demandera au leader du gouvernement au Sénat d'indiquer dans une déclaration comment se comparent les salaires et les traitements présentement payés dans l'aciérie, l'industrie textile et la construction navale ainsi que dans les usines de production et de distribution d'énergie électrique en Nouvelle-Écosse avec les salaires et les traitements couramment versés dans les industries semblables de la province d'Ontario.

N° 3.

Par l'honorable sénateur Robertson, C.P.:

1er août—Qu'il s'enquerra auprès du Leader adjoint du gouvernement au Sénat de la date où le Leader du gouvernement au Sénat deviendra membre du gouvernement actuel.

N° 4.

Avec la permission du Sénat,

Par l'honorable sénateur McLean:

3 août,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement à la prochaine séance du Sénat de ce qui suit:

Si une société de la Couronne, soit la Banque du Canada, a adopté comme ligne de conduite d'ériger des édifices commerciaux dépassant de beaucoup ses besoins et de retenir les services d'agents d'immeuble afin que ces derniers louent plusieurs milliers de pieds carrés d'espace destiné à des bureaux, faisant ainsi concurrence aux particuliers qui possèdent des édifices commerciaux.

ORDRE DU JOUR

Le samedi 6 août 1960

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 84

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le samedi 6 août 1960

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Golding,	MacDonald (Cap-Breton),	Smith (Kamloops),
Bishop,	Higgins,	MacDonald (Queens),	Taylor (Westmorland),
Blois,	Horner,	Monette,	Thorvaldson,
Burchill,	Hugessen,	Pearson,	Turgeon,
Choquette,	Irvine,	Robertson,	Veniot,
Connolly (Ottawa-Ouest),	Kinley,	Savoie,	White.
Drouin,	Lambert,		
Dupuis,	Lefrançois,		
	Macdonald,		

ORDRE DU JOUR

Le lundi 8 août 1960.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 85

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le lundi 8 août 1960

Huit heures du soir.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dupuis,	Irvine,	Monette,
Bishop,	Fournier,	Lambert,	Paterson,
Blois,	Golding,	Macdonald,	Pearson,
Choquette,	Gouin,	MacDonald	Robertson,
Connolly	Higgins,	(Cap-Breton),	Taylor (Norfolk),
(Ottawa-Ouest),	Horner,	MacDonald	Turgeon,
Courtemanche,	Hugessen,	(Queens),	Vien.
Drouin,			

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Aseltine dépose sur le Bureau:

Exemplaire de l'édition canadienne du Rapport de la Conférence du Commonwealth sur l'éducation, tenue à Oxford, Angleterre, du 15 au 28 juillet 1959. (Textes anglais et français).

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Courtemanche, C.P.,—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

APPENDICE

*LE SÉNAT CANADIEN

PAR

LE TRÈS HONORABLE ARTHUR MEIGHEN

Il existe peu de pays et aucun de quelque importance, qui n'aient leur Chambre haute. Quoique la composition de ces assemblées puisse varier, leur raison d'être se fonde toujours sur les mêmes considérations. En Angleterre, en France, en Allemagne et aux États-Unis, comme en Italie et même en Espagne, les auteurs de la constitution du pays ont cru bon d'assurer la sauvegarde que représente une chambre haute.

Au Canada, bien avant que notre pays se forme en Confédération, nos provinces étaient dotées de chambres hautes appelées conseils législatifs. On les jugeait nécessaires parce qu'à ce moment-là les responsabilités qui incombaient à chacune des provinces ressemblaient à celles d'une nation. Après le pacte fédératif, les Conseils législatifs des provinces disparurent les uns après les autres jusqu'à ce qu'il n'en reste plus qu'un seul, celui de la province de Québec. Cela s'explique, tout d'abord, du fait que la plupart des domaines de compétence ayant été cédés par les assemblées législatives, les questions qu'il leur restait à débattre étaient de telle nature qu'une seule chambre pouvait s'en charger; mais, surtout, du fait que les fonctions et pouvoirs qui restaient à ces assemblées étaient réduits à tel point que celles-ci avaient maintenant tout le temps voulu pour les étudier et les exercer avec soin et pondération.

Au Canada, ce sont les Pères de la Confédération qui ont assuré l'établissement d'une chambre haute, car ils en ont délimité la fonction, avec concision et clarté à la Conférence de Québec, qui eut lieu deux années avant que la Confédération soit réalisée. C'est là qu'il fut décidé que le Sénat serait créé et que les membres y seraient nommés suivant des considérations d'ordre territorial mais non au pro rata de la population.

On trouve maintenant et l'on trouvera probablement toujours à redire à ce que les sénateurs soient nommés par la Couronne sur l'avis du gouvernement de l'heure, parce qu'on prétend que cette façon de procéder va à l'encontre de l'esprit de la démocratie et du génie de notre population. A ce propos, je rappelle que pendant les onze années qui ont précédé la Confédération, on avait *nommé* les membres du Conseil législatif du Haut-Canada, au lieu de les *élire* comme par le passé. C'est donc à la lumière d'une expérience de onze années, pendant lesquelles les membres d'une chambre haute furent nommés que les grands hommes de l'époque ont opté pour cette méthode. Je traiterai tantôt de la sagesse de ce choix et de l'imprudence qu'il y aurait maintenant à la renverser.

N'oublions pas que c'est un homme d'État du Nouveau-Brunswick qui a proposé de constituer le Sénat suivant des considérations d'ordre territorial seulement, les trois provinces Maritimes qui se fédéraient à ce moment-là devant obtenir vingt-quatre des soixante-douze sièges; le Bas-Canada,—ou Québec,—vingt-quatre, et l'Ontario, vingt-quatre. Quand l'Ouest y fut ajouté par la suite, on lui alloua aussi, indépendamment de sa population, vingt-quatre sièges. Je le souligne afin de préciser les responsabilités particulières que devait remplir ce curateur parlementaire mixte appelé le Sénat. Les provinces Maritimes avaient refusé d'entrer dans la Confédération si la prépondérance au Parlement canadien était laissée exclusivement à la majorité, car elles estimaient qu'en l'occurrence, leurs opinions seraient étouffées par celles des régions centrales plus peuplées. Le Bas-Canada, lui aussi, réclama l'application

du principe territorial, et c'est encore ce principe qui préside à la composition du Sénat aujourd'hui. Il ressort de tout cela qu'il incombe à la chambre haute de tenir particulièrement compte des droits minoritaires et régionaux du Canada et de voir à ce que la majorité, qui jouit de l'avantage du nombre à la Chambre des communes où les membres sont nommés d'après la population, ne puisse fouler aux pieds les droits et privilèges légitimes des minorités.

Ou bien, pour m'exprimer autrement, le Sénat a pour fonction particulière la garde permanente de la Constitution en tant qu'elle s'applique à toutes les régions du Canada; il a le devoir de s'assurer que les droits des provinces ne soient pas lésés, que le rapport établi par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique entre les provinces, d'une part, et le dominion, d'autre part, soit respecté, peu importe à un moment donné la décision arbitraire d'une simple majorité.

A part cela, dans le domaine des mesures législatives, le Sénat ne remplit aucune fonction particulière qu'il ne partage pas également avec la Chambre des communes du Canada.

Sir George Ross, dans un livre qu'il a publié il y a vingt ans, a prétendu que les sénateurs avaient surtout l'obligation de garder inviolé le gouvernement responsable du dominion,—inviolé par rapport à la domination impériale. Cette prétention n'est guère fondée, pour la simple raison que lorsqu'une bataille est gagnée depuis près d'un siècle, on fait de son mieux pour la considérer comme gagnée et l'on ne cherche pas sans cesse à la gagner de nouveau. Dans le domaine pratique, ni le Sénat ni la Chambre des communes n'ont une bien lourde obligation concernant le gouvernement responsable.

Le Sénat n'est pas une Chambre représentative; ses membres ne sont pas élus directement par le peuple; cependant, c'est autant une Chambre du peuple que l'est la Chambre des communes. Ses membres ne viennent d'aucune classe ou caste particulière, comme dans certains pays; ils viennent de toutes les classes du peuple; ils ont la sympathie du peuple et ils ont à cœur les intérêts du peuple. Le Sénat a été constitué par le peuple, par l'intermédiaire des Pères de la Confédération, et il a été ratifié au scrutin populaire car, selon la croyance non pas de quelques-uns mais de tous les Canadiens, c'est dans leur intérêt qu'il y ait une revision des lois adoptées par les Communes et qu'il y ait une protection spéciale des droits régionaux et territoriaux de la minorité. Le Sénat est le curateur de toutes ces fonctions déléguées; il partage la plupart d'entre elles avec les Communes et il a une responsabilité tout aussi directe que cette Chambre; il diot se faire un devoir de s'en tenir à toutes les normes de cette responsabilité, normes que sans doute les Pères de la Confédération avaient à l'esprit et qui, aujourd'hui, sont aussi essentielles pour le Canada qu'elles l'étaient à l'époque.

Quelles sont les restrictions imposées au Sénat?

D'aucuns affirment: "Il faut que le Sénat y songe à deux fois avant de renverser une décision de la chambre élue; de fait, s'il le fait plus d'une fois ou deux, il peut s'attendre à disparaître. Les sénateurs ne sont pas élus; par conséquent, ils n'ont pas le même rang ni le même statut que ceux qui sont élus." Il existait probablement un motif pour que la Chambre haute de notre pays ne soit pas élue. Si elle l'était, alors le Sénat du Canada deviendrait, dans une large mesure, une image de la Chambre basse et il faudrait que ses membres se conduisent, chacun selon ses propres errements, de façon à s'assurer, en tout premier lieu, l'opinion favorable des gens de la circonscription particulière qu'ils représentent et, en second lieu, la collaboration et l'appui absolus du parti auquel ils appartenaient et auquel ils appartiennent de fait. Si les sénateurs doivent tenir compte de toutes ces considérations, ils ne peuvent jamais remplir

leurs fonctions comme il faut et, en l'occurrence, le Sénat ne peut être qu'une simple réplique des Communes et sa tâche consistera en une répétition inutile des débats et des controverses qui ont lieu dans l'autre Chambre.

En un mot, plutôt que d'avoir un Sénat élu, ce serait aussi bien d'avoir deux Chambres des communes, dont l'une serait superflue.

D'aucuns prétendent qu'il faudrait réformer le Sénat; par exemple, que les sénateurs devraient être choisis par différents organismes. Ces idées ont été débattues pendant nombre d'années, mais, outre la suggestion qu'on devrait imposer une limite d'âge, aucune n'a obtenu beaucoup de succès et toutes renfermaient, en soi, un risque de diminuer la valeur du Sénat dans l'exercice de ces tâches, fonctions et pouvoirs spéciaux pour lesquels cet organisme a été créé.

Si l'on me demandait ce que le Sénat doit faire à l'égard des mesures qui lui sont soumises et par quels principes clairs et d'interprétation facile il devrait se laisser guider, voici ce que je répondrais.

Lorsque les mesures dont le Sénat est saisi émanent d'un mandat; lorsque ces mesures ont été bien examinées et font parti du programme électoral du parti qui est au pouvoir, alors ce n'est que très exceptionnellement que la Chambre haute devrait songer à refuser sa sanction à des choses qui ont fait l'objet d'engagements. Toutefois, quiconque a bien réfléchi à la question, ne peut affirmer que, quelles que soient les circonstances, les mesures que le Sénat reçoit de la Chambre des communes, quelque net qu'ait été l'appui populaire au cours d'une élection, doivent forcément être appuyées par la seconde Chambre. Sir John Macdonald, George Brown, des hommes d'État des provinces Maritimes et M. Taché du Québec, ont nettement affirmé que l'un des devoirs de cette Chambre consiste, non seulement à s'assurer que seules les lois prudentes et n'ayant d'autre objet que le bien commun soient adoptées, quels que soient les engagements, mais encore, à supposer qu'un certain concours de circonstances soit réalisé, à veiller que l'ensemble des Canadiens, qui peuvent au cours d'une élection avoir donner leur assentiment à des propositions extraordinaires, ait l'occasion, si ces propositions sont particulièrement dangereuses ou révolutionnaires, de bien repenser à son affaire. En d'autres termes, il est concevable que le Sénat puisse, dans certaines circonstances, en appeler aux électeurs de demain des désirs des électeurs d'hier.

On peut se demander s'il y a quelque chance que cette éventualité se présente. On n'a qu'à penser à ce qui s'est passé dans l'Ouest, lorsque, par suite de sécheresse et de régression économique et par suite d'autres influences qui d'ordinaire ne pèsent pas sur les questions d'ordre public, la province de l'Alberta s'est départie, au cours de la dernière élection provinciale, de principes de finance depuis longtemps éprouvés par l'usage, pour se rallier à ce qui, de toute évidence, n'est que pur mirage. Si, dans des circonstances analogues, tout le Canada adoptait une telle ligne de conduite, je me demande si nous n'aurions pas l'impérieux devoir de fournir aux électeurs une occasion de tout remettre en question, afin de nous assurer que le choix s'est effectué en pleine connaissance de cause et qu'il faut en conséquence l'appuyer. Pareille éventualité peut ne pas se présenter. Toutefois, on ne saurait affirmer catégoriquement ni établir en règle absolue que même un mandat lie absolument la Chambre haute, ni que celle-ci devrait, dans toutes les circonstances, s'incliner aveuglément devant toutes les mesures. Il suffit de bien souligner que le mandat du peuple confère une autorité que le Sénat ne peut jamais feindre d'ignorer, et que ce n'est que dans des circonstances très particulières que la Chambre peut, ne serait-ce qu'à des fins dilatoires, ne pas s'incliner devant une volonté du peuple.

Il n'en reste pas moins que la grande majorité des lois ne se rattachent pas du tout à une exigence particulière du peuple, exprimée lors d'une élection.

Les lois naissent, pour la grande partie, des circonstances de l'heure. L'administration estime qu'il faut réaliser telle chose et elle élabore la solution qu'elle croit à propos d'apporter, pour ensuite la soumettre au Parlement. La question du mandat n'intervient pas le moindrement dans au moins quatre-vingt-dix-huit pour cent des mesures qui sont présentées à l'une ou l'autre Chambre. Et même pour ce qui est de ces mesures, je n'irais pas jusqu'à soutenir que le Sénat doive, dans tous les cas, ne pas tenir compte des désirs de la Chambre des communes, mais seulement de sa propre façon de voir. S'il s'agit d'une question naturellement dévolue au gouvernement, d'une question d'administration; s'il s'agit, dans un bill, d'une chose qui touche à la ligne de conduite du gouvernement et que celui-ci croit pouvoir le mieux résoudre, sans que les principes positifs qui sont à la base même de nos institutions soient en cause, alors je dirais que, même si le Sénat croyait pouvoir trouver une meilleure solution et même s'il pensait qu'à tout prendre le bill est un fiasco, il serait plus prudent, s'il le peut, en y apportant les amendements qui peuvent l'améliorer, de donner raison au gouvernement.

Souvent ai-je observé, et la majorité de notre Chambre partageait mes vues, que certains problèmes exigeant une solution étaient timidement mis au rancart en étant déférés à une commission royale d'enquête,—pratique en vogue de nos jours,—alors qu'il aurait été de beaucoup préférable si le gouvernement s'était lui-même attaqué à ces questions pour trouver le moyen de surmonter les difficultés de l'heure. Même, si dans de tels cas, le renvoi d'une mesure peut présenter des avantages, le Sénat n'adopte pas une telle ligne de conduite. Il tâche de donner à la mesure la meilleure forme possible qui puisse rendre effectivement l'intention du gouvernement; il tente, sans mesurer ses efforts, de la rendre pratique, appropriée et juste pour tous les intéressés; ensuite il permet à cette mesure d'être adoptée.

En ce qui concerne les bills d'intérêt privé, on a récemment pris des mesures, afin d'encourager la présentation au Sénat. De fait on retire de grands avantages maintenant de leur présentation au Sénat et à cause de cela il est probable que les bills d'intérêt privé émaneront en grande partie de la Chambre haute. A mon sens, cette façon de procéder favorisera l'intérêt public.

Il y aurait moyen d'effectuer des réformes dans d'autres domaines. Il serait bon si les ministres qui siègent à la Chambre des communes,—bien que ce ne soit pas là une nécessité,—avaient accès au Sénat s'ils le désiraient, lorsqu'un projet de loi émanant du ministère d'un ministre qui désire venir au Sénat, y fait l'objet de nos délibérations. Si les ministres pouvaient se présenter à la Chambre haute, notre régime parlementaire y gagnerait en efficacité et en harmonie.

Il s'est produit un autre changement en ces dernières années. Les bills et d'intérêt public et d'intérêt privé sont présentés à la Chambre haute en plus grand nombre que jamais auparavant. C'est une opinion par trop répandue que l'endroit approprié pour la présentation des mesures législatives est la seule Chambre des communes. Il ne fait aucun doute que la majorité des mesures législatives doivent toujours y être présentées, surtout celles qui sont le fruit d'un mandat électoral. Mais les questions touchant les affaires publiques dont il faut traiter à chaque session, questions qui n'ont aucun rapport avec la politique, deviennent de plus en plus nombreuses. De telles questions peuvent avoir trait, par exemple, à des règlements sur le commerce et la finance; elles peuvent porter peut-être sur des modifications à apporter aux lois sur l'assurance, à l'établissement pour la première fois dans notre pays, de lois sur la marine marchande et le reste. De telles questions peuvent être présentées en premier lieu au Sénat et maintenant elles le sont très souvent. On accorde donc à ces mesures le soin que les Communes ne peuvent leur consacrer à cause du manque

de temps et d'autres complications. Il n'y a qu'une catégorie de lois qui, en droit, doivent être présentées à la Chambre basse et ce sont celles qui ont trait à l'impôt ou celles qui occasionnent des dépenses au Trésor. De fait il n'est pas certain que cette restriction légale soit même aussi rigoureuse que cette formule le donne à entendre. Toutefois, que ce soit aussi précis ou non, le Sénat aurait tort s'il visait à empiéter sur le domaine que je viens de mentionner. Il est beaucoup plus souhaitable que ces questions qui ressortissent aux impôts et aux dépenses imputables sur le Trésor soient présentées aux Communes, comme c'est la pratique en Angleterre. Que ce soit la loi ou non au Canada, c'est une pratique que nous devons suivre au Canada.

Le Sénat n'aurait aucune valeur, s'il devenait tout simplement une autre Chambre des communes divisée selon les parties et se permettant des débats empreints d'esprit de parti comme il arrive souvent à chaque session à la Chambre des communes. Si jamais le Sénat se contente de jouer ce rôle uniquement dans le plan de la Confédération, plus tôt on l'abolira mieux cela vaudra. Il ne faut pas chercher à faire disparaître cette pratique à la Chambre des communes. Si nous voulons avoir un régime démocratique, il faut maintenir cette pratique. Il faut des partis et des manœuvres politiques; il faut des différends et des controverses innombrables dans leur variété et d'une longueur ennuyeuse. Le grand objectif qui est la rencontre de sections diverses, afin que chacune prenne connaissance du point de vue de l'autre, ne peut être atteint qu'à la Chambre des représentants. Parfois nous sommes trop impatients et nous critiquons trop sévèrement les gouvernements, parce qu'ils semblent consacrer trop de temps à discuter les affaires de l'État. Ces discussions ont du bon, mais elles n'entrent pas dans les fonctions du Sénat. Les membres de la seconde Chambre doivent s'écarter et se tenir au-dessus de ces divisions rigides de parti, sinon ils ne pourront pas servir le pays. Ils doivent se décider à accorder un traitement juste à n'importe quel gouvernement et à ne pas s'opposer à l'adoption d'une mesure législative, à moins d'être convaincus que la mesure se condamne d'elle-même et qu'il s'ensuivrait des conséquences sérieuses s'ils ne la rejetaient pas; il ne leur faut pas nuire au gouvernement à moins que ce dernier, à leur avis, ne préfère servir les fins du parti en faisant des largesses à une partie quelconque du dominion au lieu de travailler dans les intérêts véritables de la nation. En outre, le Sénat doit veiller à ce que les mesures qui émanent de la Chambre haute soient rédigées de la meilleure façon possible en vue de servir aux fins pour lesquelles on les a instituées, de manière que, lorsqu'elles ont reçu la ratification définitive du Sénat, elles deviennent des instruments d'administration et non pas un nid de litiges et, le temps aidant, un paradis pour les avocats. Lorsqu'il reçoit une mesure de l'autre Chambre, le Sénat doit aussi étudier le principe dont elle s'inspire, l'étudier avec un esprit sympathique, dans tous les cas, et, à moins d'avoir un motif sérieux de s'y opposer, consacrer tous ses efforts à perfectionner les modalités de la mesure, pour l'appuyer enfin, à l'unanimité.

A toutes fins pratiques, le rôle du Sénat dans le Parlement, c'est de s'assurer que toutes les mesures qui lui passent entre les mains sont de bonnes mesures législatives. Voilà pourquoi le Sénat ne tient que de courtes séances chaque jour. Il est très rare qu'il siège sans interruption du début à la fin de la période de temps réservé aux séances des deux Chambres. Dès qu'on a expliqué et consigné au compte rendu les décisions du Sénat, ce dernier s'ajourne et les sénateurs se réunissent en comités dont les deux principaux sont les comités qui sont présidés respectivement par le très honorable George P. Graham et par le sénateur Frank Black, du Nouveau-Brunswick. C'est aux comités que les sénateurs étudient les projets de loi par le détail. Jour après jour, ils consacrent des heures entières, parfois même une partie de la soirée, à étudier et à reviser

les mesures législatives. C'est aux comités que les sénateurs refondent les projets de loi et les projets de résolutions, qui atteignent parfois des proportions gigantesques, qu'ils les disposent d'une nouvelle façon, assez fréquemment, et, presque chaque fois, qu'ils leur donnent une nouvelle forme.

C'est devant ces comités que témoigne le public. Entendre les témoignages du public,—c'est-à-dire de toutes les personnes intéressées à un aspect quelconque de la mesure à l'étude,—ce n'est là qu'une des fonctions du Sénat, mais c'est une fonction nécessaire qui revêt une grande importance. Si le Sénat se transforme en assemblée délibérante, il ne pourra jamais remplir cette fonction si importante, grâce à laquelle il peut bien s'acquitter de ses travaux. C'est au Sénat qu'il incombe d'assurer que les intérêts contradictoires de tous les coins du pays seront entendus sans distinction, de manière que chacun ait l'occasion d'exprimer ses opinions et de dire au Sénat que telle ou telle disposition n'est pas viable et pourquoi elle ne l'est pas. Ainsi, avant qu'un projet de loi soit rédigé d'une manière définitive, le Sénat entend toutes les représentations et tous les arguments. Ce régime a été élaboré avec beaucoup de succès grâce à l'entière collaboration des deux côtés de la Chambre, car les distinctions politiques existent encore au Sénat bien qu'elles ne soient pas très marquées. Voilà le service que le Sénat s'efforce de rendre et l'expérience démontre que c'est par cette méthode générale que le Sénat est le plus en mesure de s'acquitter de ses devoirs à l'égard des Canadiens.

Entre les deux assemblées législatives fédérales canadiennes, il existe une distinction fondamentale d'importance primordiale. La Chambre des communes est, et doit être, une assemblée délibérante. C'est à cet endroit que les tenants d'opinions contradictoires se rencontrent, en viennent aux prises et décident du sort des mesures législatives. C'est cette arène qui fait appel à l'ambition des jeunes; c'est là que le jeune politique entre dans la lutte, qu'il déploie ses armes oratoires aux côtés de ses pairs. C'est dans cette assemblée que les personnes qui dirigent l'opinion publique et celles qui aspirent à la diriger, montent sur la tribune et font face à l'orage, aux vents et à la tempête, aux flèches de cent ennemis rangés devant eux et aux froncements de sourcils des critiques qui se tiennent à l'arrière, qu'elles foncent dans la mêlée, dans la mesure de leurs talents et de leur courage, afin de décrocher les récompenses rutilantes de notre vie publique. C'est à la Chambre des communes que l'Ouest et l'Est sont mis au courant de leurs besoins respectifs, que se fait la fusion des opinions des races diverses, que les différentes classes de la société apprennent, ou du moins devraient apprendre, en contact les unes des autres et à la suite des conflits qui peuvent en résulter, que tous les hommes sont faits de poussière et qu'ils ont tous besoin d'à peu près les mêmes lois. C'est le creuset de la nation.

Le Sénat a une tâche plus prosaïque à remplir. Sa fonction est de voir à ce que les grands principes sur lesquels a reposé le Dominion soient soigneusement transposés dans ses statuts, d'élaborer la législation de façon à répondre aux réalités des affaires, d'étudier et d'atténuer les propositions de l'autre Chambre de façon à ne pas décourager inutilement l'esprit d'entreprise ou restreindre le domaine de l'emploi; de s'opposer aux ravages que peut causer l'esprit de parti, quelle qu'en soit la source, et au moins de donner à l'opinion publique le temps et l'occasion de discuter et de comprendre; de se laisser inspirer non pas tant par les appels émotifs ou les spasmes fugitifs du caprice populaire, mais de tenir compte de l'avis des comptables, des fonctionnaires, des employeurs, des employés et des chômeurs, et de s'assurer que toute loi qui est adoptée fonctionnera avec équité et sans heurts. La seconde Chambre doit être un atelier et non pas un théâtre. C'est la fonction pour laquelle le Sénat a été créé et elle doit être accomplie evec perfection et intrépidité.

Il y a toutefois des choses que le Sénat ne peut pas accomplir. Il y a quelque temps, un Canadien éminent et très populaire, un homme d'un autre parti que le mien, disait ce qui suit: "Je me félicite, par les temps qui courent, que le Sénat existe! Quel que soit le radicalisme échevelé et extrême qui peut balayer le pays, le Sénat ne se laissera pas emporter; il sauvera le navire." Ce sont là des paroles dignes d'être rappelées:—les forces du radicalisme débridé et excessif doivent être réprimées dans les rangs mêmes des gens du peuple, dans leurs foyers et leurs lieux de réunion; c'est là que doit s'appliquer le pouvoir de la raison et du sens commun, c'est là que doivent s'enseigner les leçons d'une longue expérience, sans quoi le navire périra. En vérité, nous avons appris, après les tragédies qui ont eu lieu dans d'autres pays, que la marée d'une majorité aigrie, militante et persistante ne peut jamais s'endiguer. Il ne faut pas qu'elle devienne majorité. Si, dans notre pays, le rôle des hommes politiques doit être ce qu'il a été trop souvent, c'est-à-dire de vivre des fruits de la haine des classes, de l'envie des classes, de l'animosité des classes, de récolter des votes en entretenant ces foyers d'incendie, ne comptons plus sur le Sénat ni sur rien d'autre pour maintenir les fondements de la démocratie, car il sera trop tard. D'aucuns croient que les pires choses peuvent se produire en dépit de lois justes et équitables. Il n'est certes pas exagéré de dire qu'elles peuvent se produire d'autant plus facilement que le territoire est plus vaste et les distances plus grandes, quand la population se compose d'une multitude de races et quand les forces saines et industrieuses se cantonnent dans une indifférence égoïste et qu'elles sont, au surplus, divisées.

Ce que peut faire le Sénat, c'est de consacrer son énergie dans sa propre sphère à rendre nos lois pratiques et raisonnables, en offrant les meilleures occasions possibles aux ouvriers, et surtout aux plus humbles d'entre eux, en favorisant l'ambition de ceux qui veulent monter et en punissant avec fermeté les paresseux incurables, en rappelant sans cesse qu'il n'y a rien de si essentiel au bien-être commun que la sécurité de la vie et des biens et en ne pactisant jamais avec la malhonnêteté et l'injustice.

NOTE: *"Le Sénat Canadien" fut publié dans le Queen's Quarterly, été de 1937, volume 44, pages 152-163, constituant la revision d'un discours de M. Meighen prononcé auparavant devant le Canadian Club de Montréal.*

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mardi 9 août 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Robertson, C.P.:

1er août—Qu'il demandera au leader du gouvernement au Sénat d'indiquer dans une déclaration comment se comparent les salaires et les traitements présentement payés dans l'aciérie, l'industrie textile et la construction navale ainsi que dans les usines de production et de distribution d'énergie électrique en Nouvelle-Écosse avec les salaires et les traitements couramment versés dans les industries semblables de la province d'Ontario.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Robertson, C.P.:

1er août—Qu'il s'enquerra auprès du Leader adjoint du gouvernement au Sénat de la date où le Leader du gouvernement au Sénat deviendra membre du gouvernement actuel.

ORDRE DU JOUR

Le mardi 9 août 1960.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 86

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mardi 9 août 1960

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Courtemanche,	Hugessen,	Monette,
Bishop,	Drouin,	Irvine,	Paterson,
Blais,	Dupuis,	Lambert,	Pearson,
Blois,	Golding,	Lefrançois,	Robertson,
Bois,	Gouin,	Macdonald,	Taylor (Norfolk),
Choquette,	Higgins,	MacDonald	Turgeon,
Connolly	Horner,	(Queens),	Vien.
(Ottawa-Ouest),			

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Aseltine dépose sur le Bureau:

Nouveau budget supplémentaire (3) de l'année financière se terminant le 31 mars 1961. (Textes anglais et français).

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson,—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Après débat, et

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mercredi 10 août 1960

1. **Présentation des requêtes.**
2. **Lecture des requêtes.**
3. **Rapports des comités.**
4. **Avis de questions ou d'interpellations.**
5. **Avis de motions.**
6. **Interpellations.**

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Robertson, C.P.:

1er août—Qu'il demandera au leader du gouvernement au Sénat d'indiquer dans une déclaration comment se comparent les salaires et les traitements présentement payés dans l'aciérie, l'industrie textile et la construction navale ainsi que dans les usines de production et de distribution d'énergie électrique en Nouvelle-Écosse avec les salaires et les traitements couramment versés dans les industries semblables de la province d'Ontario.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Robertson, C.P.:

1er août—Qu'il s'enquerra auprès du Leader adjoint du gouvernement au Sénat de la date où le Leader du gouvernement au Sénat deviendra membre du gouvernement actuel.

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 10 août 1960.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

N° 87

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 10 août 1960

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Courtemanche,	Lambert,	Méthot,
Bishop,	Drouin,	Lefrançois,	Monette,
Blais,	Dupuis,	Macdonald,	Pearson,
Blois,	Golding,	MacDonald (Cap-Breton),	Robertson,
Bois,	Gouin,	MacDonald (Queens),	Taylor (Norfolk),
Brunt,	Higgins,	McDonald,	Turgeon,
Choquette,	Horner,		Vaillancourt,
Connolly (Ottawa-Ouest),	Irvine,		Vien.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet à cette Chambre les témoignages, etc., pris devant le comité permanent des Divorces, concernant les bills suivants:

Bill SD-18, intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Louise Bryan Sevigny".

Bill SD-35, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Alphonse-Yves-Jean-Gabriel Lalonde".

Bill SD-124, intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Dupuis Papineau".

Bill SD-395, intitulé: "Loi pour faire droit à Gustave Roy".

Bill SD-479, intitulé: "Loi pour faire droit à Lise DesRosiers Eccles".

La Chambre des communes, par son Greffier transmet des messages par lesquels elle retourne les bills suivants,

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ces bills, sans modification:

Bill SD-14, intitulé: "Loi pour faire droit à Enid Grace Pascoe Dawson".

Bill SD-26, intitulé: "Loi pour faire droit à Juliana Catharina Mehilercsik Jutras".

Bill SD-27, intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Kurtzman Bernard".

Bill SD-28, intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Jean Gillies Harris Cooke".

Bill SD-29, intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Annie Macleod Vaillancourt".

Bill SD-33, intitulé: "Loi pour faire droit à John Thomas Francis White".

Bill SD-34, intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Frances Estelle Kearney Freeman".

Bill SD-36, intitulé: "Loi pour faire droit à Omer Therrien".

Bill SD-37, intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Elisabeth Millar Ramshaw".

Bill SD-40, intitulé: "Loi pour faire droit à Larry Orsa".

Bill SD-42, intitulé: "Loi pour faire droit à Brenda Mary Pardy Thacker".

Bill SD-44, intitulé: "Loi pour faire droit à Lily Schucher Cohen".

Bill SD-45, intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Margaret Laurie Cannon Stevenson".

Bill SD-49, intitulé: "Loi pour faire droit à Roger Vermette".

Bill SD-50, intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Vosko Ribkoff".

Bill SD-52, intitulé: "Loi pour faire droit à John Gilbert Oakley".

Bill SD-53, intitulé: "Loi pour faire droit à Earl Bernard Lapierre".

Bill SD-55, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Rose Nicola Lapenna McLaughlin".

Bill SD-56, intitulé: "Loi pour faire droit à Delema Grace Mullin Simon".

Bill SD-57 intitulé: "Loi pour faire droit à Earle James Andrew Aspell".

Bill SD-58, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Simonne-Louisette Bellemare Lafond".

Bill SD-59, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Lebherz Denig".

Bill SD-60, intitulé: "Loi pour faire droit à James William Neilan".

Bill SD-61, intitulé: "Loi pour faire droit à Donna Lois Marchand Silverman".

Bill SD-62, intitulé: "Loi pour faire droit à Léo Proulx".

Bill SD-63, intitulé: "Loi pour faire droit à June Laura Welby Léger".

Bill SD-64, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy May Kenny Mulcair".

Bill SD-65, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Kathleen Graham Lane".

Bill SD-66, intitulé: "Loi pour faire droit à Hubert Shirley Quartz".

Bill SD-67, intitulé: "Loi pour faire droit à Claudine-Fernande-Yvette Thibaudeau Tarride".

Bill SD-68, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Pirie Wood Hunnisett".

Bill SD-69, intitulé: "Loi pour faire droit à Marine Tony Jakovich".

Bill SD-70, intitulé: "Loi pour faire droit à George Henderson".

Bill SD-71, intitulé: "Loi pour faire droit à Jean-Ludger Villeneuve".

Bill SD-72, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert-Marcel Castets".

Bill SD-73, intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Mary Shirley Collins Stewart".

Bill SD-74, intitulé: "Loi pour faire droit à Stella Jean Dunn Breitman".

Bill SD-75, intitulé: "Loi pour faire droit à Klari Margo Farkas Bodo".

Bill SD-76, intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Eileen Rath Croucher".

Bill SD-77, intitulé: "Loi pour faire droit à Rena Kanofsky Perzow".

Bill SD-78, intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Thorne Chipman".

Bill SD-79 intitulé: "Loi pour faire droit à Joan Ethel Brooks Clarke".

Bill SD-80, intitulé: "Loi pour faire droit à Ann Aaron Regenstrief".

Bill SD-81, intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Agnes Overall Cannon".

Bill SD-82, intitulé: "Loi pour faire droit à Betty Zaracoff Ferstenfeld".

Bill SD-83, intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Alan MacKenzie".

Bill SD-84, intitulé: "Loi pour faire droit à Honoria Evelyn Day Matthew".

Bill SD-85, intitulé: "Loi pour faire droit à René-Georges Clément".

Bill SD-86, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Eva Sheila Redmond Beards".

Bill SD-87, intitulé: "Loi pour faire droit à Geraldine Anne Mary McElligott Parsons".

Bill SD-88, intitulé: "Loi pour faire droit à William Gordon Jack".

Bill SD-89, intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Coates MacPherson".

Bill SD-90, intitulé: "Loi pour faire droit à Maria Lozinsky Truby".

Bill SD-91, intitulé: "Loi pour faire droit à Willie Pomerleau".

Bill SD-92, intitulé: "Loi pour faire droit à Patricia Frances Turley Raustis".

Bill SD-93, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jean Olive De Vouge Tremblay".

Bill SD-94, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy May Vallis Odell".

Bill SD-95, intitulé: "Loi pour faire droit à Jimmy D'Abate".

Bill SD-96, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Semenyshyn Shuch, autrement connue sous le nom de Mary Semenyshyn Shuck".

Bill SD-97, intitulé: "Loi pour faire droit à Monique Bauset Malo".

Bill SD-98, intitulé: "Loi pour faire droit à Rivka Fridman Nimrod, autrement connue sous le nom de Rivka Fridman Nimrod-Lothan, autrement connue sous le nom de Rivka Fridman Hebel".

Bill SD-99, intitulé: "Loi pour faire droit à John Frederick Alfred Webster".

Bill SD-100, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Prukker Wigmore".

Bill SD-101, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Rudolph Beauchemin".

Bill SD-102, intitulé: "Loi pour faire droit à Georges Delrue".

Bill SD-103, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Claire-Georgette Cronier Brault".

Bill SD-104, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Thérèse-Louise Forest Morin".

Bill SD-105, intitulé: "Loi pour faire droit à Donat Savoie".

Bill SD-106, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Arthur-André Sicotte".

Bill SD-107, intitulé: "Loi pour faire droit à Stanley Wellington Burton".

Bill SD-108, intitulé: "Loi pour faire droit à Hannah Bitensky Bidner".

Bill SD-109, intitulé: "Loi pour faire droit à Katherine Elizabeth Moore Shaw".

Bill SD-110, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Margaret Young Doulton".

Bill SD-111, intitulé: "Loi pour faire droit à Iris Margaret Leslie Sankey Jolliffe".

Bill SD-112, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Glen Keirstead Routliffe".

Bill SD-113, intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Balacan Berinbaum, autrement connue sous le nom de Helen Balacan Berne".

Bill SD-114, intitulé: "Loi pour faire droit à Morris Arthur Bergeron".

Bill SD-115, intitulé: "Loi pour faire droit à Erica Theresa Schockner Giwertzman".

Bill SD-116, intitulé: "Loi pour faire droit à Boris Moses Ovrutsky".

Bill SD-117, intitulé: "Loi pour faire droit à Mac Ravitsky".

Bill SD-118, intitulé: "Loi pour faire droit à Timothy David Rudston Thomason".

Bill SD-119, intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Smilovitch Portnoff".

Bill SD-120, intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Sandra Miller MacKenzie".

Bill SD-121, intitulé: "Loi pour faire droit à Reva (Rita) Nutkin Agoston".

Bill SD-122, intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Brown Craig".

Bill SD-123, intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Malofy Marzitelli".

Bill SD-125, intitulé: "Loi pour faire droit à Georgette Malick David".

Bill SD-126, intitulé: "Loi pour faire droit à John Priestley".

Bill SD-127, intitulé: "Loi pour faire droit à Caroline May Alexander Clements".

Bill SD-128, intitulé: "Loi pour faire droit à Ellen Schwarz Blok".

Bill SD-129, intitulé: "Loi pour faire droit à Nijs de Vos".

Bill SD-130, intitulé: "Loi pour faire droit à Lucien Girard".

Bill SD-131, intitulé: "Loi pour faire droit à Emilia Arcoragi Fisher".

Bill SD-132, intitulé: "Loi pour faire droit à Michael Kaluta".

Bill SD-133, intitulé: "Loi pour faire droit à André Marsolais".

Bill SD-134, intitulé: "Loi pour faire droit à Jozefa Lukasiewicz Bielicz".

Bill SD-135, intitulé: "Loi pour faire droit à Beverley June Russell Ehrhardt".

Bill SD-136, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Hirsch Distelman".

Bill SD-137, intitulé: "Loi pour faire droit à Lise Johanne Carreau Wolczecki".

Bill SD-138, intitulé: "Loi pour faire droit à Charlotte Stilman Shulman".

Bill SD-139, intitulé: "Loi pour faire droit à Gail Rabinovitch Golden".

Bill SD-140, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Rose-Lucette Durocher Di Iorio".

Bill SD-141, intitulé: "Loi pour faire droit à Nelson Cyr".

Bill SD-142, intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy Baldwin Collier Wright".

Bill SD-143, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Alain-Jean-Guy Bérubé".

Bill SD-144, intitulé: "Loi pour faire droit à Shirley Loraine Knodell Burke".

Bill SD-145, intitulé: "Loi pour faire droit à René Lassonde".

Bill SD-146, intitulé: "Loi pour faire droit à John Pastor".

Bill SD-147, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Dunn Hepburn Sanderson".

Bill SD-148, intitulé: "Loi pour faire droit à Maurice Sykes Ward".

Bill SD-149, intitulé: "Loi pour faire droit à Clark Alvin Graham".

Bill SD-150, intitulé: "Loi pour faire droit à Noeleen Natalie Adams Lamond".

Bill SD-151, intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Gillman".

Bill SD-152, intitulé: "Loi pour faire droit à John Philip Bowers".

Bill SD-153, intitulé: "Loi pour faire droit à Carl August Christensen".

Bill SD-154, intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Joan Marsh Wolfe".

Bill SD-155, intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Ann Tuppen McIntosh".

Bill SD-156, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorcina Doris Dubuc Clark".

Bill SD-157, intitulé: "Loi pour faire droit à Gerald Healy".

Bill SD-158, intitulé: "Loi pour faire droit à Marlene May Myles Robinson".

Bill SD-159, intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Louise Clements Harris".

Bill SD-160, intitulé: "Loi pour faire droit à Olivia Sinclair Fuller".

Bill SD-161, intitulé: "Loi pour faire droit à Viola Mabel Stead Cole".

Bill SD-162, intitulé: "Loi pour faire droit à Patricia Ann Shirley Howell".

Bill SD-163, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Juanita Sheppard Simpson".

Bill SD-164, intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy Winifred Grace Arthur Birks".

Bill SD-165, intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Ruth Aird Barwick".

Bill SD-166, intitulé: "Loi pour faire droit à Diane M. L. Turner Hammond".

Bill SD-167, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Craven Masse Perrett".

Bill SD-168, intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Landau Shuster".

Bill SD-169, intitulé: "Loi pour faire droit à Fagy Litner Selinger".

Bill SD-170, intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Sherlack Dubin Birnbaum".

Bill SD-171, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Szczepanski".

Bill SD-172, intitulé: "Loi pour faire droit à Magdalena Beata Landau Weissler".

Bill SD-173, intitulé: "Loi pour faire droit à Frantisek Sladek".

Bill SD-174, intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Beatrice Title Levy".

Bill SD-175, intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Caroline Coleman Lewchuk".

Bill SD-176, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Paule-Andrée Mercier Rowney".

Bill SD-177, intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Leslie Mittler".

Bill SD-178, intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Jean Madsen Rockburn".

Bill SD-179, intitulé: "Loi pour faire droit à Emma Strachan MacInnes Creery".

Bill SD-180, intitulé: "Loi pour faire droit à Vira (Vera) Kotyk Marsden".

Bill SD-181, intitulé: "Loi pour faire droit à Shashi Kumar Pande".

Bill SD-182, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Georgina Pottle Pallen".

Bill SD-183 intitulé: "Loi pour faire droit à Marilyn Shendelman Kagan".

Bill SD-184, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Henri-Marcel Vinet".

Bill SD-185, intitulé: "Loi pour faire droit à Martha Dammel Reiche Domnauer".

Bill SD-186, intitulé: "Loi pour faire droit à June Isabella Adamson Hogan".

Bill SD-187, intitulé: "Loi pour faire droit à Wincenty Strzelczyk".

Bill SD-188, intitulé: "Loi pour faire droit à Janina Rodzoch Nowak".

Bill SD-189, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Ruth McLellan Kennedy".

Bill SD-190, intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Ina McEwing Hickey".

Bill SD-191, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Marthe-Alberta Ladouceur Parenteau".

Bill SD-192, intitulé: "Loi pour faire droit à Olga Gokler Crisan".

Bill SD-193, intitulé: "Loi pour faire droit à George Graham Thresh".

Bill SD-194, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Arthur Porcheron".

Bill SD-195, intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Drolet Massue".

Bill SD-196, intitulé: "Loi pour faire droit à David Byrne Kieran".

Bill SD-197, intitulé: "Loi pour faire droit à Finkelstein Anshell".

Bill SD-198, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Léo-Roger Latendresse".

Bill SD-199, intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Rosalie Parsons Turgeon.

Bill SD-200, intitulé: "Loi pour faire droit à Maria Reichinger Lehnen".

Bill SD-201, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Cécile-Léda Vezeau Léger".

Bill SD-202, intitulé: "Loi pour faire droit à Rose-Mary Dubeau Pietrinferno".

Bill SD-203, intitulé: "Loi pour faire droit à Daniel Edward Napasney".

Bill SD-204, intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline-Mary-Ann-Irène Patry Gaudreau".

Bill SD-205, intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Ella Katherelos Parry".

Bill SD-206, intitulé: "Loi pour faire droit à Gwendolyn Marion Mizener Nassif".

Bill SD-207, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Ernest Coutu".

Bill SD-208, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Henri Bérubé".

Bill SD-209, intitulé: "Loi pour faire droit à Maria Hocheder Weber".

Bill SD-210, intitulé: "Loi pour faire droit à Cherrill Ordidge Glandsdorp".

Bill SD-211, intitulé: "Loi pour faire droit à Bronislaw Kulawik".

Bill SD-212, intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Sornin Barrett".

Bill SD-213, intitulé: "Loi pour faire droit à Sandra Maxine Shoore Sheydwasser".

Bill SD-214, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Maclaren Harris".

Bill SD-215, intitulé: "Loi pour faire droit à Irmgard Poikonen Horvath".

Bill SD-216, intitulé: "Loi pour faire droit à Estelle Labelle Baxter Robertson".

Bill SD-217, intitulé: "Loi pour faire droit à Alphonse Yared".

Bill SD-218, intitulé: "Loi pour faire droit à André Lamothe".

Bill SD-219, intitulé: "Loi pour faire droit à Rita Hamel Labranche".

Bill SD-220, intitulé: "Loi pour faire droit à Lionel Boucher".

Bill SD-221, intitulé: "Loi pour faire droit à Eliza Boudreau Filion".

Bill SD-222, intitulé: "Loi pour faire droit à William Leslie Bailie".

Bill SD-223, intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Handji Edelstein".

Bill SD-224, intitulé: "Loi pour faire droit à Molly Brenda Stein Butterman".

Bill SD-225, intitulé: "Loi pour faire droit à Laurette Biron Valade".

Bill SD-226, intitulé: "Loi pour faire droit à Viviane Hirsch Montmartin Gadbois".

Bill SD-227, intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Kara Forshaw".

Bill SD-228, intitulé: "Loi pour faire droit à Gloria Helene Stotland Titleman".

Bill SD-229, intitulé: "Loi pour faire droit à Armand-Siméon Lavictoire".

Bill SD-230, intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Mary Crosbie Morris".

Bill SD-231, intitulé: "Loi pour faire droit à Joyce Tabah Tomy".

Bill SD-232, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Irene Diakur Mendel".

Bill SD-233, intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Beryl Kellam Weinstein".

Bill SD-234, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Esteie Caprari".

Bill SD-235, intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Bowes Schofield".

Bill SD-236, intitulé: "Loi pour faire droit à Jeanne Beauchemin Arpin".

Bill SD-237, intitulé: "Loi pour faire droit à Jean-Claude Bilodeau".

Bill SD-238, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert George Butler".

Bill SD-239, intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Harpes Avon".

Bill SD-240, intitulé: "Loi pour faire droit à Sonia Slovsky Coppel".

Bill SD-241, intitulé: "Loi pour faire droit à Shirley Huberman Schreiber".

Bill SD-242, intitulé: "Loi pour faire droit à Paulette Goldberg Slepp".

Bill SD-243, intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Austin Evans".

Bill SD-244, intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Mary Treen Frosst".

Bill SD-245, intitulé: "Loi pour faire droit à Joyce Mary Whiteman Rogers".

Bill SD-246, intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Arlene Perry Locke".

Bill SD-247, intitulé: "Loi pour faire droit à Beatriki Bourboulis Angelidis".

Bill SD-248, intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Margaret Cross Joly".

Bill SD-249, intitulé: "Loi pour faire droit à Guy Labrosse".

Bill SD-250, intitulé: "Loi pour faire droit à Joyce Agnes Catherine Wilkinson Greenwood".

Bill SD-251, intitulé: "Loi pour faire droit à Jacques Cormier".

Bill SD-252, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Lorraine Little Copping".

Bill SD-253, intitulé: "Loi pour faire droit à Sylvia Trachimovsky Fox".

Bill SD-254, intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Shannon Keene".

Bill SD-255, intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Elizabeth MacCuaig Vinters".

Bill SD-256, intitulé: "Loi pour faire droit à Lucy Sekora Budnik".

Bill SD-257, intitulé: "Loi pour faire droit à Joyce Middlehurst Walker".

Bill SD-258, intitulé: "Loi pour faire droit à Patricia Shirley Rydberg Menzies".

Bill SD-259, intitulé: "Loi pour faire droit à Réal Blier".

Bill SD-260, intitulé: "Loi pour faire droit à Viola Elsie Johnson Anderson".

Bill SD-261, intitulé: "Loi pour faire droit à Margis Wellisch Ruszugar Hancz".

Bill SD-262, intitulé: "Loi pour faire droit à Janina Lukaszewicz Soloducha".

Bill SD-263, intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Woodbridge Dale".

Bill SD-264, intitulé: "Loi pour faire droit à Maria Jacoba Arens Mannens".

Bill SD-265, intitulé: "Loi pour faire droit à Gérard-Henri Turgeon".

Bill SD-266, intitulé: "Loi pour faire droit à Nancy Jane Wyllie Wood Aylwin".

Bill SD-267, intitulé: "Loi pour faire droit à Yves Brodeur".

Bill SD-268, intitulé: "Loi pour faire droit à James Joseph Sceviour".

Bill SD-269, intitulé: "Loi pour faire droit à Leon Zygowski".

Bill SD-270, intitulé: "Loi pour faire droit à Neeltje Doruijter Van der Spoel".

Bill SD-271, intitulé: "Loi pour faire droit à Paul L'Heureux".

Bill SD-272, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Daniel-Bernardin Daigle".

Bill SD-273, intitulé: "Loi pour faire droit à Giovanna Intini Mancuso".

Bill SD-274, intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Williams Bushue".

Bill SD-275, intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Eleanor Jackson Connell".

Bill SD-276, intitulé: "Loi pour faire droit à George Henry Basil".

Bill SD-277, intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Kathleen Astley Craig".

Bill SD-278, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Tobat Heinemann".

Bill SD-279, intitulé: "Loi pour faire droit à Davis Zave Garmaise".

Bill SD-280, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Frédérique-Raphaëlle-Mireille Fortier Kingsbury".

Bill SD-281, intitulé: "Loi pour faire droit à Franko (Franz) Stapinskyj".

Bill SD-282, intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Facey Lund".

Bill SD-283, intitulé: "Loi pour faire droit à Joan Dunn Ostrosky".

Bill SD-284, intitulé: "Loi pour faire droit à Teresa Greco Caputo".

Bill SD-285, intitulé: "Loi pour faire droit à William Pinkerton".

Bill SD-286, intitulé: "Loi pour faire droit à Frank David Cousens".

Bill SD-287, intitulé: "Loi pour faire droit à Denise Baril Sarrazin".

Bill SD-288, intitulé: "Loi pour faire droit à Wassily de Krokhaleff".

Bill SD-289, intitulé: "Loi pour faire droit à Henriette Rioux Beaupré".

Bill SD-290, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Olive Robertson Reinhold".

Bill SD-291, intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Gertrude Lily Molloy Heany".

Bill SD-292, intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Margaret Sinclair McKenna Roberts".

Bill SD-293, intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Toba Wolfe Cohen Shapiro".

Bill SD-294, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Lucille-Simonne David Raymond".

Bill SD-295, intitulé: "Loi pour faire droit à Otto James Kerr".

Bill SD-296, intitulé: "Loi pour faire droit à James Justin Sims".

Bill SD-297, intitulé: "Loi pour faire droit à Sylvia Overland Katz".

Bill SD-298, intitulé: "Loi pour faire droit à Blanche-Brigitte-Paulette Gagné Joly".

Bill SD-299, intitulé: "Loi pour faire droit à Carmel Duguay Mitchell".

Bill SD-300, intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Maureen Kelly Mavor".

Bill SD-301, intitulé: "Loi pour faire droit à Maria Ruland Reutter".

Bill SD-302, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Louis-Victor Dupéré".

Bill SD-303, intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Polivka De Bom".

Bill SD-304, intitulé: "Loi pour faire droit à Vernis Clifton Christie".

Bill SD-305, intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Edward Imbleau".

Bill SD-306, intitulé: "Loi pour faire droit à Jean-Guy Cardinal".

Bill SD-307, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Mathilde-Charlotte Boisjoli Doré".

Bill SD-308, intitulé: "Loi pour faire droit à David Lloyd Tune".

Bill SD-309, intitulé: "Loi pour faire droit à Sybil Fenster Shaicavitch".

Bill SD-310, intitulé: "Loi pour faire droit à Lynda Marjorie Cowell Smith".

Bill SD-311, intitulé: "Loi pour faire droit à Alois Zisser".

Bill SD-312, intitulé: "Loi pour faire droit à Stanley Sepchuk".

Bill SD-313, intitulé: "Loi pour faire droit à Nadine Tudor Labrèche".

Bill SD-314, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Gordon Stitt".

Bill SD-315, intitulé: "Loi pour faire droit à Philippa Jane Hutchins Tanton".

Bill SD-316, intitulé: "Loi pour faire droit à Juliana Barna Nadasdi".

Bill SD-317, intitulé: "Loi pour faire droit à Franciszek (Frank) Wyspianski".

Bill SD-318, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary (Moira) Steel Taylor Maddison-Roberts".

Bill SD-319, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Evelyn Lindsay Slade".

Bill SD-320, intitulé: "Loi pour faire droit à Elsa Faiga Manace Grossman".

Bill SD-321, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Armand Dubé.

Bill SD-322, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Elizabeth Perkins Petrachuk".

Bill SD-323 intitulé: "Loi pour faire droit à Istvan Horvath".

Bill SD-324, intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Margaret Manchios Kotsos".

Bill SD-325, intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Zeppetini".

Bill SD-326, intitulé: "Loi pour faire droit à Jean-Louis Beaudet".

Bill SD-327, intitulé: "Loi pour faire droit à Antoni Kubowicz".

Bill SD-328, intitulé: "Loi pour faire droit à Georg Zechanowitsch".

Bill SD-329, intitulé: "Loi pour faire droit à Sonia Kwas Cada".

Bill SD-330, intitulé: "Loi pour faire droit à Stanislaw Wroblewski".

Bill SD-331, intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Ednah Hiltz Dewey".

Bill SD-332, intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Jarvis Lahaye".

Bill SD-333, intitulé: "Loi pour faire droit à Claire-Marie Marchand McGuinness".

Bill SD-334, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Denise Théberge Duguay".

Bill SD-335, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Rita-Desneiges Trépanier Pelchat".

Bill SD-336, intitulé: "Loi pour faire droit à Darrell Ashley Conner".

Bill SD-337, intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys-Florida Allard Chénier".

Bill SD-338, intitulé: "Loi pour faire droit à Sonia Floomberg Schaffer".

Bill SD-339, intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Marylyn Archibald Warren Wornell".

Bill SD-340, intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Miller Burke".

Bill SD-341, intitulé: "Loi pour faire droit à Jacquelyn Gregory Bradley Walker".

Bill SD-342, intitulé: "Loi pour faire droit à Monica Carolyn Nolan McCullough".

Bill SD-343, intitulé: "Loi pour faire droit à Aimé Albert".

Bill SD-344, intitulé: "Loi pour faire droit à Renee Helen Engel Graham".

Bill SD-345, intitulé: "Loi pour faire droit à Florian Poissant".

Bill SD-346, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Kathleen Potts (Wittingham) Barretta".

Bill SD-347, intitulé: "Loi pour faire droit à George Herbert Bissessar".

Bill SD-348, intitulé: "Loi pour faire droit à Leslie Robert Stickles".

Bill SD-349, intitulé: "Loi pour faire droit à Philippe Simard".

Bill SD-350, intitulé: "Loi pour faire droit à Estelle Caroline Lohnes Antilla".

Bill SD-351 intitulé: "Loi pour faire droit à Yolande-Marguerite Delorme Houde, autrement connue sous le nom de Yolande-Marguerite Delorme Cyr".

Bill SD-352, intitulé: "Loi pour faire droit à Andrée-Edmonde-Augusta Fontaine Barrière".

Bill SD-353, intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Jean Mott Taylor".

Bill SD-354, intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Van Embden Singer".

Bill SD-355, intitulé: "Loi pour faire droit à Jack Emile Chiarella".

Bill SD-356, intitulé: "Loi pour faire droit à Elaine Louise Robinson Solkin".

Bill SD-357, intitulé: "Loi pour faire droit à Gerald Onie Shannon".

Bill SD-358, intitulé: "Loi pour faire droit à Percival Verna Nathan".

Bill SD-359, intitulé: "Loi pour faire droit à Valerie Elsie Price Perrault".

Bill SD-360, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Edmond Giroux".

Bill SD-361, intitulé: "Loi pour faire droit à Allen Dwight Westover".

Bill SD-362, intitulé: "Loi pour faire droit à Shirley Grace Edythe Sayers Sutherland, autrement connue sous le nom de Shirley Seguin Sutherland".

Bill SD-363, intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Ruth Rubins Lyons".

Bill SD-364, intitulé: "Loi pour faire droit à Stanislaw Przybyla".

Bill SD-365, intitulé: "Loi pour faire droit à Ian Church Wood".

Bill SD-366, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Hariette-Claudette Boisvert Beaudry".

Bill SD-367, intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Edward Parker".

Bill SD-368, intitulé: "Loi pour faire droit à Owen John Lummis".

Bill SD-369, intitulé: "Loi pour faire droit à Ronald Norman Hogg".

Bill SD-370, intitulé: "Loi pour faire droit à Roy Walter Williams".

Bill SD-371, intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Doris Jennings Fitzgerald".

Bill SD-372, intitulé: "Loi pour faire droit à Christine Nancy Littleton Cohen".

Bill SD-373, intitulé: "Loi pour faire droit à Czarna Rose Lemkowicz Bialer, autrement connue sous le nom de Czarna Rose Lemkowicz Bealer".

Bill SD-374, intitulé: "Loi pour faire droit à Kazimierz Romanowski".

Bill SD-375, intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Katherine MacDonald McLean".

Bill SD-376, intitulé: "Loi pour faire droit à Diane Hawkins Edler".

Bill SD-377, intitulé: "Loi pour faire droit à Marcel Pouliot".

Bill SD-378, intitulé: "Loi pour faire droit à Gisèle Raymond Vallée".

Bill SD-379, intitulé: "Loi pour faire droit à Madeleine Arbour Gauvreau".

Bill SD-380, intitulé: "Loi pour faire droit à Pierre Frédéric Bruneau".

Bill SD-381, intitulé: "Loi pour faire droit à Nancy Virginia Webster Canning".

Bill SD-382, intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Zilinskas Schneidereit, autrement connue sous le nom de Annie Zilinskas Schneider".

Bill SD-383, intitulé: "Loi pour faire droit à Jean-Paul-Alfred Lebel".

Bill SD-384, intitulé: "Loi pour faire droit à Bernice Ellis Biltis".

Bill SD-385, intitulé: "Loi pour faire droit à Evagelia Karidi Tsitsos".

Bill SD-386, intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Raphael Salomon".

Bill SD-387, intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Denis Giblin".

Bill SD-388, intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Hussey Baggs".

Bill SD-389, intitulé: "Loi pour faire droit à Lambly Dorothy Audrey Hage Lambert".

Bill SD-390, intitulé: "Loi pour faire droit à Paul-Emile Raymond".

Bill SD-391, intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Mary Luxford Devenish".

Bill SD-392, intitulé: "Loi pour faire droit à Beulah Benford Brown Lawrence".

Bill SD-393, intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Walsh Cohan".

Bill SD-394, intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Whiting Clark".

Bill SD-396, intitulé: "Loi pour faire droit à Joan Shirley Davies Herscovitch".

Bill SD-397, intitulé: "Loi pour faire droit à Eugena Grandmont Ladouceur".

Bill SD-398, intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy Helen Gentles Bell Pull".

Bill SD-399, intitulé: "Loi pour faire droit à Hervé Vaillancourt".

Bill SD-400, intitulé: "Loi pour faire droit à Madeleine Hermine Kelen Endrenyi".

Bill SD-401, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Jeannine-Andrée Boisclair Lafrance".

Bill SD-402, intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Eric Bray".

Bill SD-403, intitulé: "Loi pour faire droit à Gérard Lafond".

Bill SD-404, intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Davis Hill".

Bill SD-405, intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Ruth Goldenberg Goldberg".

Bill SD-406, intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Mae Freake Vardy".

Bill SD-407, intitulé: "Loi pour faire droit à Gisèle Fortin St-Laurent".

Bill SD-408, intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Anne Elizabeth Cunliffe Hebb".

Bill SD-409, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Violet Maloney Elm".

Bill SD-410, intitulé: "Loi pour faire droit à Gilles Jacques".

Bill SD-411, intitulé: "Loi pour faire droit à Bernice May Snow Oss".

Bill SD-412, intitulé: "Loi pour faire droit à Guy Grenier".

Bill SD-413, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Mary Ryan Girvan Hollett".

Bill SD-414, intitulé: "Loi pour faire droit à Caroline Petryshyn Was".

Bill SD-415, intitulé: "Loi pour faire droit à Rhonda Lee Petersen Butt".

Bill SD-416, intitulé: "Loi pour faire droit à Alexandra Protonotarios Kingsland".

Bill SD-417, intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Theresa Smith MacDonald".

Bill SD-418, intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Soltysik Slawinski".

Bill SD-419, intitulé: "Loi pour faire droit à Wera Podkopaewa Kraska".

Bill SD-420, intitulé: "Loi pour faire droit à Ronald Mugford".

Bill SD-421, intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Denis Matte".

Bill SD-422, intitulé: "Loi pour faire droit à Sterling Norman Woods".

Bill SD-423, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Wolloch Vineberg".

Bill SD-424, intitulé: "Loi pour faire droit à Lotte Wilhelmine Schwitzer Hornig".

Bill SD-425, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Clare Haigh Marshall".

Bill SD-426, intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Syrek Stolovitz".

Bill SD-427, intitulé: "Loi pour faire droit à Lucien Dubuc".

Bill SD-428, intitulé: "Loi pour faire droit à Aino Maria Leinonen Knudson".

Bill SD-429, intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred May Ghenender Greenspon".

Bill SD-430, intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Lang Cheesbrough".

Bill SD-431, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Guy Comeau".

Bill SD-432, intitulé: "Loi pour faire droit à Frida Rosen-Deutcher Falovitch".

Bill SD-433, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Giliaeff Jahn".

Bill SD-434, intitulé: "Loi pour faire droit à Myrna Ada Webber Neiman".

Bill SD-435, intitulé: "Loi pour faire droit à Ellery Gordon Duncan".

Bill SD-436, intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Wolman Rothman".

Bill SD-437, intitulé: "Loi pour faire droit à Dragan Baljak".

Bill SD-438, intitulé: "Loi pour faire droit à Glenda Ruth Warren Meades".

Bill SD-439, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Hugh Parker".

Bill SD-440, intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Hetty Dawson Gilbert Cathcart".

Bill SD-441, intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Alexandra Anderson Williams".

Bill SD-442, intitulé "Loi pour faire droit à Georges-Justin Goeury".

Bill SD-443, intitulé: "Loi pour faire droit à Gabrielle Labranche Bisaillon".

Bill SD-444, intitulé: "Loi pour faire droit à Maurice-Joseph Martel".

Bill SD-445, intitulé: "Loi pour faire droit à Ula Geraldine Taylor Gauthier".

Bill SD-446, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Veronica Stacey Abraham".

Bill SD-447, intitulé: "Loi pour faire droit à Colette Bauer Landau".

Bill SD-448, intitulé: "Loi pour faire droit à Margot Buerling Zich".

Bill SD-449, intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Helen Watson Coones".

Bill SD-450, intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Jacqueline Alice Sweetinburgh Glynne-Percy".

Bill SD-451, intitulé: "Loi pour faire droit à Alphonse Taghon".

Bill SD-452, intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Morency".

Bill SD-453, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jean Frances Collins Park".

Bill SD-454, intitulé: "Loi pour faire droit à Martine Simonne Georgette Krettly Lefebvre".

Bill SD-455, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Davis Reed".

Bill SD-456, intitulé: "Loi pour faire droit à Raymond Faucher".

Bill SD-457, intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Bleziotis".

Bill SD-458, intitulé: "Loi pour faire droit à Ralph Gatis".

Bill SD-459, intitulé: "Loi pour faire droit à Diana Elizabeth Wilson Ronalds".

Bill SD-460, intitulé: "Loi pour faire droit à Parthenope Eftichidou Economou".

Bill SD-461, intitulé: "Loi pour faire droit à John Edward Anderson".

Bill SD-462, intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Viger Marcil".

Bill SD-463, intitulé: "Loi pour faire droit à Denise Claire Lescarbeau Sarroino".

Bill SD-464, intitulé: "Loi pour faire droit à Carolyn Louise Atwood Leslie".

Bill SD-465, intitulé: "Loi pour faire droit à Sophia Kaloutsky Kachur".

Bill SD-466, intitulé: "Loi pour faire droit à Rosaire Armand Falardeau".

Bill SD-467, intitulé: "Loi pour faire droit à Philippe Osler Day".

Bill SD-468, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Rebecca Pittman Lawrence".

Bill SD-469, intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Cohen Salsky".

Bill SD-470, intitulé: "Loi pour faire droit à Shirley Edith Rich Henry".

Bill SD-471, intitulé: "Loi pour faire droit à Hélène Lépine Greig".

Bill SD-472, intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Adélaide Smith Bérubé".

Bill SD-473, intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Ethel Mitchell Martin".

Bill SD-474, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Hunt Tibbo".

Bill SD-475, intitulé: "Loi pour faire droit à Simone Laramée Desroches".

Bill SD-476, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Bannister Thomas".

Bill SD-477, intitulé: "Loi pour faire droit à Leo Antonio Gianfrancesco".

Bill SD-478, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Spalton Humphries".

Bill SD-480, intitulé: "Loi pour faire droit à Nicola Salvatore Veri".

Bill SD-481, intitulé: "Loi pour faire droit à Noreen Elizabeth Cassidy Pineo".

Bill SD-482, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Thérèse Barolet Cayer".

Bill SD-483, intitulé: "Loi pour faire droit à Iris Nellie Armstrong Wedge".

Bill SD-484, intitulé: "Loi pour faire droit à Lucien Carbonneau".

Bill SD-485, intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Borbely".

Bill SD-486, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Pierre-Claude Aubin".

Bill SD-487, intitulé: "Loi pour faire droit à Vladimir Ignatjev".

Bill SD-488, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Fairnington Gaul".

Bill SD-489, intitulé: "Loi pour faire droit à Rolande Mercier Perreault".

Bill SD-490, intitulé: "Loi pour faire droit à France-Andrée Joly Smith".

Bill SD-491, intitulé: "Loi pour faire droit à Marcelle Schipper Brian".

Bill SD-492, intitulé: "Loi pour faire droit à Norman Edward Fulford".

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message aux fins de retourner les témoignages, etc., pris devant le comité permanent des Divorces, auquel ont été renvoyées les pétitions sur lesquelles sont fondés les bills de divorces susmentionnés.

L'honorable sénateur Aseltine dépose sur le Bureau:

Ordonnances concernant les Territoires du Nord-Ouest, sanctionnées le 16 juillet 1960, tel que requis par l'article 15 de la Loi sur les territoires du Nord-Ouest, chapitre 331, S.R. 1952.

Rapport annuel du Comité consultatif sur l'assurance-chômage pour l'année financière terminée le 31 mars 1960, en conformité de l'article 90 de la Loi sur l'assurance-chômage, chapitre 50 des Statuts de 1955. (Texte anglais).

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit s'ajourner à loisir pour reprendre sa séance au son de la cloche, approximativement à huit heures, elle est—
Résolue par l'affirmative. 3.15 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 8.15 p.m.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit s'ajourner à loisir, pour reprendre sa séance au son de la cloche, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le Sénat reprend sa séance. 9.20 p.m.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-90, intitulé: Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1961", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—
Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

La communication est alors lue par le Président, comme il suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 10 août 1960.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable C. H. Locke, en sa qualité de Député de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada,

se rendra à la Chambre du Sénat à 10.50 p.m., aujourd'hui, le dix août 1960, dans le but de proroger la troisième session de la vingt-quatrième Législature.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

E. JOLY de LOTBINIÈRE,
Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

L'honorable
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le Bureau.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, l'honorable Charles Holland Locke, Juge puïsné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada, étant venu et étant assis au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Huissier de la Verge Noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

"C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat".

Les Communes étant venues,

Le Greffier adjoint lit alors les titres des bills à sanctionner, comme il suit:

Loi modifiant la Loi sur les juges.

Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel.

Loi ayant pour objets la reconnaissance et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Loi modifiant la Loi sur les juges.

Loi pour faire droit à Enid Grace Pascoe Dawson.

Loi pour faire droit à Julianna Catharina Mehilercsik Jutras.

Loi pour faire droit à Helen Kurtzman Bernard.

Loi pour faire droit à Barbara Jean Gillies Harris Cooke.

Loi pour faire droit à Evelyn Annie Macleod Vaillancourt.

Loi pour faire droit à John Thomas Francis White.

Loi pour faire droit à Helen Frances Estelle Kearney Freeman.

Loi pour faire droit à Omer Therrien.

Loi pour faire droit à Helen Elisabeth Millar Ramshaw.

Loi pour faire droit à Larry Orsa.

Loi pour faire droit à Brenda Mary Pardy Thacker.
Loi pour faire droit à Lily Schucher Cohen.
Loi pour faire droit à Anna Margaret Laurie Cannon Stevenson.
Loi pour faire droit à Roger Vermette.
Loi pour faire droit à Rose Vosko Ribkoff.
Loi pour faire droit à John Gilbert Oakley.
Loi pour faire droit à Earl Bernard Lapierre.
Loi pour faire droit à Marie Rose Nicola Lapenna McLaughlin.
Loi pour faire droit à Delema Grace Mullin Simon.
Loi pour faire droit à Earle James Andrew Aspell.
Loi pour faire droit à Marie-Simone-Louisette Bellemare Lafond.
Loi pour faire droit à Elizabeth Lebherz Denig.
Loi pour faire droit à James William Neilan.
Loi pour faire droit à Donna Lois Marchand Silverman.
Loi pour faire droit à Léo Proulx.
Loi pour faire droit à June Laura Welby Léger.
Loi pour faire droit à Dorothy May Kenny Mulcair.
Loi pour faire droit à Margaret Kathleen Graham Lane.
Loi pour faire droit à Hubert Shirley Quartz.
Loi pour faire droit à Claudine-Fernande-Yvette Thibaudeau Tarride.
Loi pour faire droit à Mary Pirie Wood Hunnisett.
Loi pour faire droit à Marine Tony Jakovich.
Loi pour faire droit à George Henderson.
Loi pour faire droit à Jean-Ludger Villeneuve.
Loi pour faire droit à Robert-Marcel Castets.
Loi pour faire droit à Sarah Mary Shirley Collins Stewart.
Loi pour faire droit à Stella Jean Dunn Breitman.
Loi pour faire droit à Klari Margo Farkas Bodo.
Loi pour faire droit à Vera Eileen Rath Croucher.
Loi pour faire droit à Rena Kanofsky Perzow.
Loi pour faire droit à Pearl Thorne Chipman.
Loi pour faire droit à Joan Ethel Brooks Clarke.
Loi pour faire droit à Ann Aaron Regenstrief.
Loi pour faire droit à Eleanor Agnes Overall Cannon.
Loi pour faire droit à Betty Zaracoff Ferstenfeld.
Loi pour faire droit à Kenneth Alan MacKenzie.
Loi pour faire droit à Honoria Evelyn Day Matthew.
Loi pour faire droit à René-Georges Clément.
Loi pour faire droit à Mary Eva Sheila Redmond Beards.
Loi pour faire droit à Geraldine Anne Mary McElligott Parsons.
Loi pour faire droit à William Gordon Jack.
Loi pour faire droit à Eileen Coates MacPherson.
Loi pour faire droit à Maria Lozinsky Truby.
Loi pour faire droit à Willie Pomerleau.
Loi pour faire droit à Patricia Frances Turley Raustis.
Loi pour faire droit à Mary Jean Olive De Vouge Tremblay.

Loi pour faire droit à Dorothy May Vallis Odell.

Loi pour faire droit à Jimmy D'Abate.

Loi pour faire droit à Mary Semenyshyn Shuch, autrement connue sous le nom de Mary Semenyshyn Shuck.

Loi pour faire droit à Monique Bauset Malo.

Loi pour faire droit à Rivka Fridman Nimrod, autrement connue sous le nom de Rivka Fridman Nimrod-Lothan, autrement connue sous le nom de Rivka Fridman Hebel.

Loi pour faire droit à John Frederick Alfred Webster.

Loi pour faire droit à Mary Prukker Wigmore.

Loi pour faire droit à Elizabeth Rudolph Beauchemin.

Loi pour faire droit à Georges Delrue.

Loi pour faire droit à Marie-Claire-Georgette Cronier Brault.

Loi pour faire droit à Marie-Thérèse-Louise Forest Morin.

Loi pour faire droit à Donat Savoie.

Loi pour faire droit à Joseph-Arthur-André Sicotte.

Loi pour faire droit à Stanley Wellington Burton.

Loi pour faire droit à Hannah Bitensky Bidner.

Loi pour faire droit à Katherine Elizabeth Moore Shaw.

Loi pour faire droit à Mary Margaret Young Doulton.

Loi pour faire droit à Iris Margaret Leslie Sankey Jolliffe.

Loi pour faire droit à Mary Glen Keirstead Routliffe.

Loi pour faire droit à Helen Balacan Berinbaum, autrement connue sous le nom de Helen Balacan Berne.

Loi pour faire droit à Morris Arthur Bergeron.

Loi pour faire droit à Erica Theresa Schockner Giwertzman.

Loi pour faire droit à Boris Moses Ovrutsky.

Loi pour faire droit à Mac Ravitsky.

Loi pour faire droit à Timothy David Rudston Thomason.

Loi pour faire droit à Anne Smilovitch Portnoff.

Loi pour faire droit à Violet Sandra Miller MacKenzie.

Loi pour faire droit à Reva (Rita) Hutkin Agoston.

Loi pour faire droit à Jean Ann Brown Craig.

Loi pour faire droit à Frances Malofy Marzitelli.

Loi pour faire droit à Georgette Malick David.

Loi pour faire droit à John Priestley.

Loi pour faire droit à Caroline May Alexander Clements.

Loi pour faire droit à Helen Schwarz Blok.

Loi pour faire droit à Nijs de Vos.

Loi pour faire droit à Lucien Girard.

Loi pour faire droit à Emilia Arcoragi Fisher.

Loi pour faire droit à Michael Kaluta.

Loi pour faire droit à André Marsolais.

Loi pour faire droit à Jozefa Lukasiewicz Bielicz.

Loi pour faire droit à Beverley June Russell Ehrhardt.

Loi pour faire droit à Edith Hirsch Distelman.

Loi pour faire droit à Lise-Johanne Carreau Wolczecki.
Loi pour faire droit à Charlotte Stilman Shulman.
Loi pour faire droit à Gail Rabinovitch Golden.
Loi pour faire droit à Marie-Rose-Lucette Durocher Di Iorio.
Loi pour faire droit à Nelson Cyr.
Loi pour faire droit à Ivy Baldwin Collier Wright.
Loi pour faire droit à Joseph-Alain-Jean-Guy Bérubé.
Loi pour faire droit à Shirley Loraine Knodell Burke.
Loi pour faire droit à René Lassonde.
Loi pour faire droit à John Pastor.
Loi pour faire droit à Margaret Dunn Hepburn Sanderson.
Loi pour faire droit à Maurice Sykes Ward.
Loi pour faire droit à Clark Alvin Graham.
Loi pour faire droit à Noeleen Natalie Adams Lamond.
Loi pour faire droit à Harry Gillman.
Loi pour faire droit à John Philip Bowers.
Loi pour faire droit à Carl August Christensen.
Loi pour faire droit à Barbara Joan Marsh Wolfe.
Loi pour faire droit à Barbara Ann Tuppen McIntosh.
Loi pour faire droit à Dorcina-Doris Dubuc Clark.
Loi pour faire droit à Gerald Healey.
Loi pour faire droit à Marlene May Myles Robinson.
Loi pour faire droit à Phyllis Louise Clements Harris.
Loi pour faire droit à Anne Olivia Sinclair Fuller.
Loi pour faire droit à Viola Mabel Stead Cole.
Loi pour faire droit à Patricia Ann Shirley Howell.
Loi pour faire droit à Lillian Juanita Sheppard Simpson.
Loi pour faire droit à Ivy Winifred Grace Arthur Birks.
Loi pour faire droit à Barbara Ruth Aird Barwick.
Loi pour faire droit à Diane M. L. Turner Hammond.
Loi pour faire droit à Dorothy Craven Masse Perrett.
Loi pour faire droit à Helen Landau Shuster.
Loi pour faire droit à Fagy Litner Selinger.
Loi pour faire droit à Pearl Shedlack Dubin Birnbaum.
Loi pour faire droit à Joseph Szczepanski.
Loi pour faire droit à Magdalena Beata Landau Weissler.
Loi pour faire droit à Frantisek Sladek.
Loi pour faire droit à Kathleen Beatrice Title Levy.
Loi pour faire droit à Helen Caroline Coleman Lewchuk.
Loi pour faire droit à Marie-Paule-Andrée Mercier Rowney.
Loi pour faire droit à Alexander Leslie Mittler.
Loi pour faire droit à Beatrice Jean Madsen Rockburn.
Loi pour faire droit à Emma Strachan MacInnes Creery.
Loi pour faire droit à Vira (Vera) Kotyk Marsden.
Loi pour faire droit à Shashi Kumar Pande.
Loi pour faire droit à Ethel Georgina Pottle Pallen.

Loi pour faire droit à Marilyn Shendelman Kagan.
Loi pour faire droit à Joseph-Henri-Marcel Vinet.
Loi pour faire droit à Martha Dammel Reiche Domnauer.
Loi pour faire droit à June Isabella Adamson Hogan.
Loi pour faire droit à Wincenty Strzelczyk.
Loi pour faire droit à Janina Rodzoch Nowak.
Loi pour faire droit à Margaret Ruth McLellan Kennedy.
Loi pour faire droit à Hazel Ina McEwing Hickey.
Loi pour faire droit à Marie-Marthe-Alberta Ladouceur Parenteau.
Loi pour faire droit à Olga Gokler Crisan.
Loi pour faire droit à George Graham Thresh.
Loi pour faire droit à Joseph-Arthur Porcheron.
Loi pour faire droit à Paul Drolet Massue.
Loi pour faire droit à David Byrne Kieran.
Loi pour faire droit à Nina Finkelstein Anshell.
Loi pour faire droit à Joseph-Léo-Roger Latendresse.
Loi pour faire droit à Norma Rosalie Parsons Turgeon.
Loi pour faire droit à Maria Reichinger Lehnen.
Loi pour faire droit à Marie-Cécile-Léda Vezeau Léger.
Loi pour faire droit à Rose Mary Dubeau Pietrinferno.
Loi pour faire droit à Daniel Edward Napasney.
Loi pour faire droit à Pauline Mary Ann Irene Patry Gaudreau.
Loi pour faire droit à Rose Ella Katherelos Parry.
Loi pour faire droit à Gwendolyn Marion Mizener Nassif.
Loi pour faire droit à Joseph-Ernest Coutu.
Loi pour faire droit à Joseph-Henri Bérubé.
Loi pour faire droit à Maria Hocheder Weber.
Loi pour faire droit à Sherrill Ordidge Glandsdorp.
Loi pour faire droit à Bronislaw Kulawik.
Loi pour faire droit à Pauline Sornin Barrett.
Loi pour faire droit à Sandra Maxine Shoore Sheydwasser.
Loi pour faire droit à Margaret Maclaren Harris.
Loi pour faire droit à Irmgard Poikonen Horvath.
Loi pour faire droit à Estelle Labelle Baxter Robertson.
Loi pour faire droit à Alphonse Yared.
Loi pour faire droit à André Lamothe.
Loi pour faire droit à Rita Hamel Labranche.
Loi pour faire droit à Lionel Boucher.
Loi pour faire droit à Eliza Boudreau Filion.
Loi pour faire droit à William Leslie Baillie.
Loi pour faire droit à Pauline Handji Edelstein.
Loi pour faire droit à Molly Brenda Stein Butterman.
Loi pour faire droit à Laurette Biron Valade.
Loi pour faire droit à Viviane Hirsch Montmartin Gadbois.
Loi pour faire droit à Grace Kara Forshaw.
Loi pour faire droit à Gloria Helene Stotland Titleman.

Loi pour faire droit à Armand-Siméon Lavictoire.
Loi pour faire droit à Audrey Mary Crosbie Morris.
Loi pour faire droit à Joyce Tabah Tomy.
Loi pour faire droit à Ruth Irene Diakur Mendel.
Loi pour faire droit à Florence Beryl Kellam Weinstein.
Loi pour faire droit à Marie Esteie Caprari.
Loi pour faire droit à Olive Bowes Schofield.
Loi pour faire droit à Jeanne Beauchemin Arpin.
Loi pour faire droit à Jean-Claude Bilodeau.
Loi pour faire droit à Robert George Butler.
Loi pour faire droit à Helen Harpes Avon.
Loi pour faire droit à Sonia Slovsky Coppel.
Loi pour faire droit à Shirley Huberman Schreiber.
Loi pour faire droit à Paulette Goldberg Slepp.
Loi pour faire droit à Richard Austin Evans.
Loi pour faire droit à Marion Mary Treen Frosst.
Loi pour faire droit à Joyce Mary Whiteman Rogers.
Loi pour faire droit à Vera Arlene Perry Locke.
Loi pour faire droit à Beatriki Bourboulis Angelidis.
Loi pour faire droit à Jessie Margaret Cross Joly.
Loi pour faire droit à Guy Labrosse.
Loi pour faire droit à Joyce Agnes Catherine Wilkinson Greenwood.
Loi pour faire droit à Jacques Cormier.
Loi pour faire droit à Mary Lorraine Little Copping.
Loi pour faire droit à Sylvia Trachimovsky Fox.
Loi pour faire droit à Kathleen Shannon Keene.
Loi pour faire droit à Jean Elizabeth MacCuaig Vinters.
Loi pour faire droit à Lucy Sekora Budnik.
Loi pour faire droit à Joyce Middlehurst Walker.
Loi pour faire droit à Patricia Shirley Rydberg Menzies.
Loi pour faire droit à Réal Blier.
Loi pour faire droit à Viola Elsie Ann Johnson Anderson.
Loi pour faire droit à Margis Wellisch Ruszugar Hancz.
Loi pour faire droit à Janina Lukaszewicz Soloducha.
Loi pour faire droit à Arthur Woodbridge Dale.
Loi pour faire droit à Maria Jacoba Arens Mannens.
Loi pour faire droit à Gérard-Henri Turgeon.
Loi pour faire droit à Nancy Jane Wyllie Wood Aylwin.
Loi pour faire droit à Yves Brodeur.
Loi pour faire droit à James Joseph Sceviour.
Loi pour faire droit à Leon Zygowski.
Loi pour faire droit à Neeltje Doruijter Van der Spoel.
Loi pour faire droit à Paul L'Heureux.
Loi pour faire droit à Joseph-Daniel-Bernardin Daigle.
Loi pour faire droit à Giovanna Intini Mancuso.
Loi pour faire droit à Eileen Williams Gushue.

Loi pour faire droit à Jean Eleanor Jackson Connell.
Loi pour faire droit à George Henry Basil.
Loi pour faire droit à Eileen Kathleen Astley Craig.
Loi pour faire droit à Edith Tobat Heinemann.
Loi pour faire droit à Davis Zave Garmaise.
Loi pour faire droit à Marie-Frédérique-Raphaëlle-Mireille Fortier Kingsbury.
Loi pour faire droit à Franko (Franz) Stapinskyj.
Loi pour faire droit à Eva Facey Lund.
Loi pour faire droit à Joan Dunn Ostrosky.
Loi pour faire droit à Teresa Greco Caputo.
Loi pour faire droit à William Pinkerton.
Loi pour faire droit à Frank David Cousens.
Loi pour faire droit à Denise Baril Sarrazin.
Loi pour faire droit à Wassily de Krokhaleff.
Loi pour faire droit à Henriette Rioux Beaupré.
Loi pour faire droit à Lillian Olive Robertson Reinhold.
Loi pour faire droit à Myrtle Gertrude Lily Molloy Heany.
Loi pour faire droit à Kathleen Margaret Sinclair McKenna Roberts.
Loi pour faire droit à Marion Toba Wolfe Cohen Shapiro.
Loi pour faire droit à Marie-Lucille-Simone David Raymond.
Loi pour faire droit à Otto James Kerr.
Loi pour faire droit à James Justin Sims.
Loi pour faire droit à Sylvia Overland Katz.
Loi pour faire droit à Blanche-Brigitte Paulette Gagné Joly.
Loi pour faire droit à Carmel Duguay Mitchell.
Loi pour faire droit à Catherine Maureen Kelly Mavor.
Loi pour faire droit à Maria Ruland Reutter.
Loi pour faire droit à Joseph-Louis-Victor Dupéré.
Loi pour faire droit à Rose Polivka De Bom.
Loi pour faire droit à Vernis Clifton Christie.
Loi pour faire droit à Thomas Edward Imbleau.
Loi pour faire droit à Jean-Guy Cardinal.
Loi pour faire droit à Marie-Mathilde-Charlotte Boisjoli Doré.
Loi pour faire droit à David Lloyd Tune.
Loi pour faire droit à Sybil Fenster Shaicavitch.
Loi pour faire droit à Lynda Marjorie Cowell Smith.
Loi pour faire droit à Alois Zisser.
Loi pour faire droit à Stanley Sepchuk.
Loi pour faire droit à Nadine Tudor Labrèche.
Loi pour faire droit à Robert Gordon Stitt.
Loi pour faire droit à Philippa Jane Hutchins Tanton.
Loi pour faire droit à Julianna Barna Nadasdi.
Loi pour faire droit à Franciszek (Frank) Wyspianski.
Loi pour faire droit à Mary (Moira) Steel Taylor Maddison-Roberts.
Loi pour faire droit à Marie Evelyn Lindsay Slade.

Loi pour faire droit à Elsa Faiga Manace Grossman.
Loi pour faire droit à Joseph-Armand Dubé.
Loi pour faire droit à Margaret Elizabeth Perkins Petrachuk.
Loi pour faire droit à Istvan Horvath.
Loi pour faire droit à Kathleen Margaret Manchios Kotsos.
Loi pour faire droit à Peter Zeppetini.
Loi pour faire droit à Jean-Louis Beaudet.
Loi pour faire droit à Antoni Kubowicz.
Loi pour faire droit à Georg Zechanowitsch.
Loi pour faire droit à Sonia Kwas Cada.
Loi pour faire droit à Stanislaw Wroblewski.
Loi pour faire droit à Jean Ednah Hiltz Dewey.
Loi pour faire droit à Vera Jarvis Lahaye.
Loi pour faire droit à Claire-Marie Marchand McGuinness.
Loi pour faire droit à Marie-Denise Théberge Duguay.
Loi pour faire droit à Marie-Rita-Desneiges Trépanier Pelchat.
Loi pour faire droit à Darrell Ashley Connor.
Loi pour faire droit à Gladys Florida Allard Chénier.
Loi pour faire droit à Sonia Floomberg Schaffer.
Loi pour faire droit à Alice Marylyn Archibald Warren Wornell.
Loi pour faire droit à Doris Miller Burke.
Loi pour faire droit à Jacquelyn Gregory Bradley Walker.
Loi pour faire droit à Monica Carolyn Nolan McCullough.
Loi pour faire droit à Aimé Albert.
Loi pour faire droit à Renee Helen Engel Graham.
Loi pour faire droit à Florian Poissant.
Loi pour faire droit à Mary Kathleen Potts (Wittingham) Barretta.
Loi pour faire droit à George Herbert Bissessar.
Loi pour faire droit à Leslie Robert Stickles.
Loi pour faire droit à Philippe Simard.
Loi pour faire droit à Estelle Caroline Lohnes Antilla.
Loi pour faire droit à Yolande-Marguerite Delorme Houde, autrement connue sous le nom de Yolande-Marguerite Delorme Cyr.
Loi pour faire droit à Andrée-Edmonde-Augusta Fontaine Barrière.
Loi pour faire droit à Eleanor Jean Mott Taylor.
Loi pour faire droit à Rose Van Embden Singer.
Loi pour faire droit à Jack Emile Chiarella.
Loi pour faire droit à Elaine Louise Robinson Solkin.
Loi pour faire droit à Gerald Onie Shannon.
Loi pour faire droit à Percival Verna Nathan.
Loi pour faire droit à Valerie Elsie Price Perrault.
Loi pour faire droit à Joseph-Edmond Giroux.
Loi pour faire droit à Allen Dwight Westover.
Loi pour faire droit à Shirley Grace Edythe Sayers Sutherland, autrement connue sous le nom de Shirley Séguin Sutherland.
Loi pour faire droit à Claire Ruth Rubins Lyons.

Loi pour faire droit à Stanislaw Przybyla.
Loi pour faire droit à Ian Church Wood.
Loi pour faire droit à Marie-Hariette-Claudette Boisvert Beaudry.
Loi pour faire droit à Arthur Edward Parker.
Loi pour faire droit à Owen John Lummis.
Loi pour faire droit à Ronald Norman Hogg.
Loi pour faire droit à Roy Walter Williams.
Loi pour faire droit à Barbara Doris Jennings Fitzgerald.
Loi pour faire droit à Christine Nancy Littleton Cohen.
Loi pour faire droit à Czarna Rose Lemkowicz Bialer, autrement connue sous le nom de Czarna Rose Lemkowicz Bealer.
Loi pour faire droit à Kazimierz Romanowski.
Loi pour faire droit à Norma Katherine MacDonald McLean.
Loi pour faire droit à Diane Hawkins Edler.
Loi pour faire droit à Marcel Pouliot.
Loi pour faire droit à Gisèle Raymond Vallée.
Loi pour faire droit à Madeleine Arbour Gauvreau.
Loi pour faire droit à Pierre Frédéric Bruneau.
Loi pour faire droit à Nancy Virginia Webster Canning.
Loi pour faire droit à Annie Zilinskas Schneidereit, autrement connue sous le nom de Annie Zilinskas Schneider.
Loi pour faire droit à Jean-Paul-Alfred Lebel.
Loi pour faire droit à Bernice Ellis Biltis.
Loi pour faire droit à Evagelia Karidi Tsitsos.
Loi pour faire droit à Barbara Raphael Salomon.
Loi pour faire droit à Richard Denis Giblin.
Loi pour faire droit à Fanny Hussey Baggs.
Loi pour faire droit à Lambly Dorothy Audrey Hage Lambert.
Loi pour faire droit à Paul-Emile Raymond.
Loi pour faire droit à Doris Mary Luxford Devenish.
Loi pour faire droit à Beulah Benford Brown Lawrence.
Loi pour faire droit à Kathleen Walsh Cohan.
Loi pour faire droit à Francis Whiting Clark.
Loi pour faire droit à Joan Shirley Davies Herscovitch.
Loi pour faire droit à Eugena Grandmont Ladouceur.
Loi pour faire droit à Ivy Helen Gentles Bell Pull.
Loi pour faire droit à Hervé Vaillancourt.
Loi pour faire droit à Madeleine Hermine Kelen Endrenyi.
Loi pour faire droit à Marie-Jeannine-Andrée Boisclair Lafrance.
Loi pour faire droit à Peter Eric Bray.
Loi pour faire droit à Gérard Lafond.
Loi pour faire droit à Jessie Davis Hill.
Loi pour faire droit à Grace Ruth Goldenberg Goldberg.
Loi pour faire droit à Elsie Mae Freake Vardy.
Loi pour faire droit à Gisèle Fortin St-Laurent.
Loi pour faire droit à Pauline Anne Elizabeth Cunliffe Hebb.

Loi pour faire droit à Mary Violet Maloney Elm.
Loi pour faire droit à Gilles Jacques.
Loi pour faire droit à Bernice May Snow Oss.
Loi pour faire droit à Guy Grenier.
Loi pour faire droit à Margaret Mary Ryan Girvan Hollett.
Loi pour faire droit à Caroline Petryshyn Was.
Loi pour faire droit à Rhonda Lee Petersen Butt.
Loi pour faire droit à Alexandra Protonotarios Kingsland.
Loi pour faire droit à Frances Theresa Smith MacDonald.
Loi pour faire droit à Anna Soltysik Slawinski.
Loi pour faire droit à Wera Podkopaewa Kraska.
Loi pour faire droit à Ronald Mugford.
Loi pour faire droit à Ida Denis Matte.
Loi pour faire droit à Sterling Norman Woods.
Loi pour faire droit à Mary Wolloch Vineberg.
Loi pour faire droit à Lotte Wilhelmine Schwitzer Hornig.
Loi pour faire droit à Margaret Clare Haigh Marshall.
Loi pour faire droit à Claire Syrek Stolovitz.
Loi pour faire droit à Lucien Dubuc.
Loi pour faire droit à Aino Maria Leinonen Knudson.
Loi pour faire droit à Mildred May Ghenender Greenspon.
Loi pour faire droit à Gordon Lang Cheesbrough.
Loi pour faire droit à Charles-Guy Comeau.
Loi pour faire droit à Frida Rosen-Deutcher Falovitch.
Loi pour faire droit à Elizabeth Giliaeff Jahn.
Loi pour faire droit à Myrna Ada Webber Neiman.
Loi pour faire droit à Ellery Gordon Duncan.
Loi pour faire droit à Sarah Wolman Rothman.
Loi pour faire droit à Dragan Baljak.
Loi pour faire droit à Glenda Ruth Warren Meades.
Loi pour faire droit à Robert Hugh Parker.
Loi pour faire droit à Catherine Hetty Dawson Gilbert Cathcart.
Loi pour faire droit à Sheila Alexandra Anderson Williams.
Loi pour faire droit à Georges-Justin Goeury.
Loi pour faire droit à Gabrielle Labranche Bisaillon.
Loi pour faire droit à Maurice-Joseph Martel.
Loi pour faire droit à Ula Geraldine Taylor Gauthier.
Loi pour faire droit à Margaret Veronica Stacey Abraham.
Loi pour faire droit à Colette Bauer Landau.
Loi pour faire droit à Margot Buerling Zich.
Loi pour faire droit à Barbara Helen Watson Coones.
Loi pour faire droit à Bertha Jacqueline Alice Sweetinburgh Glynne-Percy.
Loi pour faire droit à Alphonse Taghon.
Loi pour faire droit à Paul Morency.
Loi pour faire droit à Mary Jean Frances Collins Park.

Loi pour faire droit à Martine-Simonne-Georgette Krettly Lefebvre.
Loi pour faire droit à Elizabeth Davis Reed.
Loi pour faire droit à Raymond Faucher.
Loi pour faire droit à Alexander Bleziotis.
Loi pour faire droit à Ralph Gatis.
Loi pour faire droit à Diana Elizabeth Wilson Ronalds.
Loi pour faire droit à Parthenope Eftichidou Economou.
Loi pour faire droit à John Edward Anderson.
Loi pour faire droit à Claire Viger Marcil.
Loi pour faire droit à Denise-Claire Lescarbeau Sarroino.
Loi pour faire droit à Carolyn Louise Atwood Leslie.
Loi pour faire droit à Sophia Kaloutsky Kachur.
Loi pour faire droit à Rosaire-Armand Falardeau.
Loi pour faire droit à Philippa Osler Day.
Loi pour faire droit à Mary Rebecca Pittman Lawrence.
Loi pour faire droit à Frances Cohen Salsky.
Loi pour faire droit à Shirley Edith Rich Henry.
Loi pour faire droit à Hélène Lépine Greig.
Loi pour faire droit à Marion Adélaide Smith Bérubé.
Loi pour faire droit à Sheila Ethel Mitchell Martin.
Loi pour faire droit à Margaret Hunt Tibbo.
Loi pour faire droit à Simone Laramée Desroches.
Loi pour faire droit à Ethel Bannister Thomas.
Loi pour faire droit à Leo Antonio Gianfrancesco.
Loi pour faire droit à Mary Spalton Humphries.
Loi pour faire droit à Nicola Salvatore Veri.
Loi pour faire droit à Noreen Elizabeth Cassidy Pineo.
Loi pour faire droit à Marie-Thérèse Barolet Cayer.
Loi pour faire droit à Iris Nellie Armstrong Wedge.
Loi pour faire droit à Lucien Carbonneau.
Loi pour faire droit à Peter Borbely.
Loi pour faire droit à Joseph-Pierre-Claude Aubin.
Loi pour faire droit à Vladimir Ignatjev.
Loi pour faire droit à Elizabeth Fairnington Gaul.
Loi pour faire droit à Rolande Mercier Perreault.
Loi pour faire droit à France-Andrée Joly Smith.
Loi pour faire droit à Marcelle Schipper Brian.
Loi pour faire droit à Norman Edward Fulford.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

"Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada sanctionne ces bills".

L'honorable Président de la Chambre des communes adresse alors la parole à l'honorable Député de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada, comme il suit:

"Qu'il plaise à Votre Honneur:

Les Communes du Canada ont voté des subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1961.

Je demande à Votre Honneur de bien vouloir sanctionner ce bill."

Le Greffier adjoint du Sénat ayant donné lecture du titre de ce bill,

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ce bill a reçu la sanction royale:

"Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill".

Après quoi il a plu à l'honorable Député de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada de clore la troisième session du vingt-quatrième Parlement, par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

La troisième session de la présente législature a été exceptionnellement importante et utile pour tous les Canadiens. Avant que vous retourniez chez vous, je veux vous remercier du travail que vous avez accompli pour la population canadienne.

Les relations entre les nations du monde continuent de susciter de l'inquiétude. Plusieurs incidents ont accentué les tensions et provoqué l'anxiété. Bien que l'horizon soit sombre, mon Gouvernement continue à espérer que la raison finira par l'emporter dans le monde soviétique et qu'ainsi les divergences entre les nations pourront être résolues. Cela demandera de l'énergie, de la patience, de la force et de la compréhension. Les Canadiens demeurent convaincus qu'il ne faut rien négliger pour assurer une paix véritable à notre peuple et aux populations de tous les pays du monde.

Entre temps, nulle nation responsable ne saurait s'abstenir de collaborer à la force défensive du monde libre. Le Canada demeure tenu de fournir des forces pour la défense de l'Amérique du Nord, de contribuer à l'Alliance de l'Atlantique Nord, et de soutenir les Nations Unies. Vous avez pris les dispositions nécessaires pour remplir ces engagements. Ces derniers jours, vous avez approuvé l'envoi d'un contingent canadien de personnel de transmissions et de logistique qui participera aux opérations des Nations Unies au Congo.

Les premiers ministres du Commonwealth se sont réunis à Londres en mai, et ils ont examiné les grands problèmes internationaux du jour. Ils ont discuté diverses questions intéressant l'évolution constitutionnelle du Commonwealth.

Vous avez maintenu, au niveau accru qui avait été autorisé l'an dernier, la participation du Canada au Plan de Colombo. Vous avez aussi voté des apports à un programme d'aide aux nouvelles nations qui se forment en Afrique, ainsi que des fonds supplémentaires pour venir en aide à la Fédération des Antilles. Vous avez autorisé les crédits nécessaires à la première année d'application du programme de bourses du Commonwealth.

Dans l'ensemble, notre situation économique est demeurée bonne en 1960, mais au Canada comme aux États-Unis, les problèmes relatifs à l'emploi continuent à motiver des inquiétudes. Vous avez autorisé un programme élargi de travaux municipaux d'hiver pour 1960-1961. Vous avez pourvu davantage à la formation, en collaboration avec les provinces, de personnes qui sont en chômage. Ces mesures, ajoutées aux dispositions prises pour accroître le financement de l'habitation et l'amélioration du logement, stimuleront l'emploi au cours de l'hiver qui vient.

Le Parlement et le Gouvernement ont continué à s'intéresser de près à tous les secteurs de l'agriculture. Au début de la session, vous avez adopté des mesures en vue d'aider à résoudre les problèmes causés par des intempéries qui, l'an dernier, avaient interrompu la moisson dans les provinces des Prairies. Vous avez aussi pris des mesures importantes et concrètes en vue d'assurer une aide à l'économie agricole de l'Ouest canadien.

Vous avez adopté, au cours de la présente session, une mesure de grande importance: la Loi ayant pour objet la reconnaissance et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Alors que partout les ennemis de la liberté tournent en dérision toute déclaration à son égard, vous avez proclamé au monde entier la volonté du peuple canadien de préserver chez lui, sans distinction aucune, la dignité de la personne humaine et l'égalité de tous devant la loi.

Vous avez approuvé une mesure qui accorde aux Indiens le droit et le privilège de voter aux élections fédérales sur un pied d'égalité avec leurs concitoyens, mais sans sacrifier le moindrement leurs droits traditionnels.

La Loi électorale du Canada a été revisée.

Vous avez approuvé une adresse priant Sa Majesté de demander au Parlement du Royaume-Uni de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en vue de fixer à soixante-quinze ans l'âge de la retraite des juges des cours supérieures et vous avez modifié la Loi sur les juges en conséquence.

Des dispositions ont été prises en vue de tenir à l'automne, avec des représentants des provinces, une conférence où l'on cherchera à se mettre d'accord sur les moyens qui permettront aux Canadiens de modifier au Canada même la constitution du Canada, dans les domaines intéressant les pouvoirs du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux.

Vous avez modifié la Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, en vue d'assurer la prolongation, durant le reste de la période visée par la Loi, du relèvement de la part du produit de l'impôt sur le revenu des particuliers antérieurement attribuée aux provinces. Une alternative d'arrangements a été approuvée pour le paiement de subventions aux universités dans toutes les parties du Canada.

En prévision de la revision des arrangements financiers intervenus avec les provinces et qui prendront fin au mois de mars 1962, une Conférence fédérale-provinciale a eu lieu dans la dernière semaine de juillet. La Conférence reprendra ses délibérations au mois d'octobre.

D'importantes modifications ont été apportées à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et aux dispositions connexes du Code criminel, de façon à protéger les exploitants canadiens de petites entreprises.

La Loi sur la pension du service public a subi des modifications de nature à l'améliorer à plusieurs égards. Un projet de revision de la Loi sur le service civil a été soumis à votre examen en attendant les mesures à prendre à votre prochaine session.

Une mesure législative a été adoptée en vue de pourvoir à la création d'un ministère des Forêts qui sera chargé de toutes les matières relatives aux ressources forestières du Canada qui ressortissent au Parlement du Canada.

Vous avez prorogé pour une autre période de trois ans la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or.

La Loi sur la route transcanadienne a été modifiée de façon à prolonger de trois ans la période durant laquelle des paiements peuvent être faits aux provinces à des fins d'aménagement routier aux termes de la Loi.

Vous avez approuvé des mesures qui permettront pour la première fois de verser des pensions, au titre de la Loi sur la sécurité de la vieillesse et de la Loi sur les allocations aux anciens combattants, à des Canadiens qui décident de résider en dehors du Canada.

Vous avez autorisé la prorogation de la Loi sur la réduction des taux de transport de marchandises jusqu'au 30 avril 1961.

Vous avez approuvé de nouveaux accords de commerce avec l'Australie et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

Les autres mesures adoptées au cours de la présente session comprennent la Loi concernant l'établissement de nouvelles installations terminus des chemins de fer Nationaux du Canada à Toronto, la Loi sur les Chemins de fer Nationaux du Canada (Financement et Garantie), la Loi pourvoyant à l'affiliation du Canada à l'Association internationale de développement, les Lois constituant en corporation les commissaires des ports d'Oshawa et de Nanaïmo, la Loi sur le pont de Ville-Lasalle à Caughnawaga, la Loi abrogeant certaines lois de Terre-Neuve sur la pêche, une nouvelle Loi relative aux aliments du bétail et une Loi sur la Commission de la frontière internationale.

Vous avez aussi modifié la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, la Loi sur un accord entre le Canada et les Pays-Bas en matière d'impôt sur le revenu, la Loi sur les commissaires du Port de Windsor, la Loi sur le ministère de la Justice, la Loi nationale sur l'habitation, la Loi sur l'Office national de l'énergie, la Loi sur le Yukon, la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, la Loi sur les chemins de fer, la Loi sur la marine marchande du Canada et le Code criminel.

Membres de la Chambre des Communes,

Je vous remercie d'avoir pourvu aux services publics et paiements essentiels durant l'année financière courante.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je prie la Divine Providence de continuer à bénir, protéger et guider notre nation.

L'honorable Président du Sénat dit alors:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes:

C'est le désir et le plaisir de l'honorable Député de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada que ce Parlement soit prorogé au lundi le dix-neuvième jour de septembre prochain, pour être tenu ici; et ce Parlement est en conséquence prorogé au lundi, dix-neuvième jour de septembre prochain.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960